DERNIÈRE NOUVELLE

Anthony Eden est mort



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

1,40 F

Algérie, 1,20 DA; Maroc, 1,50 dir.; Tunisie, 120 m.; Allemagne, 1 DM; Autriche, 11 sch., Belgique, 12 fr.; Canada, $ 0,85; Danemark, 3 kr.; Espagne, 28 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, 20 dr.; Iran, 45 rls; Italie, 350 l.; Liban, 125 p.; Luxembourg, 12 fr.; Norvège, 2,75 kr.; Pays-Bas, 1 fl.; Portugal, 14 esc.; Suède, 2,25 kr.; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnement page 17

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DU JOUR

UNE ÉTAPE DE LA COOPÉRATION FRANCO-SOVIÉTIQUE

En se rendant à Issoire pour présider en personne à la mise en route d'une presse géante fabriquée par l'U.R.S.S., M. Giscard d'Estaing a d'abord voulu marquer l'importance qu'il attache aux relations franco-soviétiques, point fort de la politique héritée du gaullisme, à un moment où ces relations traversent une phase un peu plus difficile sur le plan politique et où les incertitudes de la diplomatie nourrissent de nouveaux griefs à l'égard de la France. Mais le chef de l'Etat a aussi consacré, en saluant une réalisation à maints égards exemplaires, la tournure nouvelle prise par la coopération économique entre les deux pays.

Le fait est que la France, depuis 1970 environ, a donné une très forte impulsion à ses échanges avec l'Est. Le volume de son commerce avec l'U.R.S.S., en progrès de quelque 20 % par an, la place aujourd'hui au quatrième rang des pays occidentaux, derrière la République fédérale, le Japon, la Finlande et les Etats-Unis (ces derniers essentiellement à cause de leurs récentes ventes de céréales), et au dixième rang des fournisseurs de Moscou. Cette tendance est appelée à se maintenir et même à s'accentuer dans les années à venir, puisque les deux gouvernements se sont fixé comme objectif de tripler leurs échanges entre 1975 et 1980 et que les seules commandes passées par l'U.R.S.S. en 1976 se chiffrent à 6,8 milliards de francs (au cours de la même année les exportations françaises ont atteint 5,2 milliards).

En même temps, des efforts sérieux ont été enfin déployés pour s'attaquer au vieux problème du déséquilibre de ces échanges. Le déficit de l'U.R.S.S., qui était de 1,6 milliard de francs en 1975, serait cette année de quelque 600 millions. Le gouvernement et les industriels français sont plus enclins, en effet, à accepter le principe de compensation, en vertu duquel le vendeur d'une usine s'engage à absorber une partie de sa production ou d'autres produits. Il ne s'agit pas, certes, d'acheter n'importe quoi, comme l'ont fait certains pays occidentaux, au moins dans un premier temps, pour faire leur percée sur un marché prometteur. Mais, de leur côté, les pays de l'Est ont déployé des efforts pour mettre un peu d'ordre dans une politique d'achats parfois anarchique.

Malgré ces efforts, le déficit global de l'U.R.S.S. à l'égard des pays occidentaux (évalué à quelque 15 milliards de dollars), et des pays de l'Est dans leur ensemble (environ 40 milliards de dollars), n'en pose pas moins un problème qui dépasse de loin celui des seuls échanges commerciaux. Les économies occidentales trouvent-elles leur compte dans ces échanges, dont le profit direct est constamment renvoyé à plus tard ? Les démocraties industrielles de l'Est et de l'Ouest, disent aujourd'hui certains hommes politiques appuyés par une grande partie des contestataires soviétiques, sont-elles bien avisées en fournissant à un pays qui prétend toujours en principe vouloir détruire leur système l'équipement et la technologie que son régime autoritaire l'empêche de créer ? L'Occident ne contribue-t-il pas ainsi au maintien de ce régime, et même à son renforcement militaire, en lui permettant de mieux concentrer ses efforts pour une industrie des armements en impressionnante expansion ?

En admettant qu'une réponse simple puisse être donnée à ces questions, il est très douteux que le cours suivi par les grands pays industrialisés soit modifié.

Ces nations, et souvent même les diverses entreprises à l'intérieur de chacune d'entre elles, n'ont ni le désir ni les moyens de coordonner leur politique en ce domaine, et cherchent à se placer le mieux possible sur un marché qui peut devenir encore plus prometteur dans les années à venir.

(Lire nos informations page 7.)

M. Barre rejette une nouvelle fois sur Bonn la responsabilité de l'arrestation de M. Abou Daoud

Dans une longue interview à l'Agence France Presse, M. Raymond Barre a présenté, jeudi 13 janvier, la version officielle des conditions du séjour de M. Abou Daoud entre son arrivée à Paris, le mercredi 5 janvier, et son départ pour Alger via Orly, le mardi 11 janvier.

Le premier ministre a réaffirmé que la décision d'interpeller le militant palestinien avait été prise sur la demande des services de police allemands. Il a également réaffirmé que la décision de libération prise par la chambre d'accusation était totalement conforme aux conventions franco-israéliennes et franco-allemandes. Ce point est contesté par plusieurs spécialistes du droit pénal en France et en Allemagne fédérale, comme l'indique notre correspondant à Bonn.

Pour sa part, M. Abou Daoud, dans une interview qu'il a accordée au Monde, *redit que son arrestation était « politique » et affirme qu'il a déjà voyagé dans une dizaine de pays affiliés à Interpol sans être inquiété.*

De l'assassinat de M. Saleh à l'interpellation du leader palestinien

Dans son intervention, M. Raymond Barre n'explique que très imparfaitement l'enchaînement des faits qui ont conduit à l'interpellation de M. Abou Daoud, le 7 janvier. Selon des milieux autorisés, celle-ci résulte du renforcement des mesures de précaution prises après que certains documents eurent laissé à penser que des règlements de comptes entre factions palestiniennes opposées étaient en préparation.

Quelques jours avant son assassinat, explique-t-on, M. Mahmoud Saleh, le militant palestinien, qui tenait à Paris la Librairie arabe, s'était rendu à Bagdad. A son retour, la police de l'air et des frontières avait constaté qu'il transportait des documents faisant état de la volonté de la Saïka (branche syrienne du mouvement palestinien) de neutraliser, s'il le fallait par la force, les factions s'opposant à la politique syrienne au Liban.

Ces documents avaient été retrouvés au domicile de M. Saleh après sa mort. La D.S.T., expliquent encore ces milieux autorisés, s'était jointe à la police judiciaire pour tenter de prévenir tout attentat. A ce titre, elle avait demandé que lui soient communiqués les noms de toutes les personnes se rendant aux obsèques du Palestinien. C'est ainsi que le consulat de France à Beyrouth signala que trois Irakiens — M. Barre parle de deux — avaient demandé en urgence un visa pour Paris.

Dès leur arrivée, ajoute-t-on dans ces milieux, les trois hommes sont filés. Parmi eux, M. Youssef Raji Hanna — que le ministère de la justice appelle Raji Youssif, — inconnu des services français. La police s'adresse à quelques services étrangers pour recueillir des informations. Israël répond aussitôt que Youssef Raji Hanna et Abou Daoud ne font qu'un. En France, il n'est connu que pour avoir servi de monnaie d'échange lors de la prise d'otages de l'ambassade d'Arabie Saoudite — il était alors détenu en Jordanie. L'Allemagne fait, en revanche, savoir qu'elle le recherche pour sa participation supposée à l'attentat de Munich en 1972.

Selon les mêmes milieux, la D.S.T. cherche alors à corroborer les renseignements d'identité reçus. Le vendredi à 18 heures, les recoupements établissent formellement l'identité du Palestinien. Nouveau contact avec les services étrangers pour faire connaître les conclusions de l'enquête. L'Allemagne fait alors savoir qu'elle demande l'arrestation de M. Abou Daoud. A ce moment, deux fonctionnaires de la D.S.T. sont déjà à l'hôtel où est descendu M. Abou Daoud.

A 19 h. 30, Abou Daoud est interpellé bien que l'Allemagne n'ait toujours pas donné suite à sa demande.

Le Palestinien est conduit dans les locaux de la direction de la police, rue des Saussaies. Les milieux autorisés précisent qu'une série d'échanges téléphoniques précèdent l'arrivée, à 23 heures, d'un mandat télégraphique, avec promesse de régulariser cette démarche le lendemain. Ce qui est fait dans la matinée du samedi 8 janvier.

(Lire nos informations pages 2 et 3.)

Des affiches réclament à Pékin une extension des « droits démocratiques »

M. Teng Hsiao-ping réapparaîtra « bientôt » sur la scène politique chinoise, affirme le correspondant de l'A.F.P. à Pékin, qui se réfère à des « sources chinoises non officielles mais dignes de foi ». Des affiches en grands caractères, signées par des « groupes d'ouvriers » et apparues le jeudi 13 janvier à Pékin, demandent une extension des « droits démocratiques », dont celui, pour le peuple, de « choisir ses propres dirigeants ». L'armée est intervenue pour soustraire certains slogans aux regards du public, indique notre correspondant.

De notre correspondant

Pékin. — Les derniers journaux muraux apparus place Tien-An-Men insistent sur la nécessité d'une enquête approfondie sur les échauffourées qui se produisirent en cet endroit le 5 avril 1976. L'un d'eux, qui procède à une longue analyse de toute l'affaire, adresse à son sujet de nouveaux reproches au maire de Pékin, M. Wu Teh, membre du bureau politique. Celui-ci aurait en effet déclaré, à une date et dans des circonstances non précisées, qu'en avril les membres de la « bande des quatre » faisaient partie du comité central et qu'en conséquence « on ne pouvait se dresser contre eux sans diviser le comité central ». « Que vaudrait alors l'enseignement du président Mao qui nous dit d'aller à contre-courant et de nous garder du révisionnisme à l'intérieur du parti, en particulier au sein du comité central ? », demandent les auteurs du dazibao.

Ces critiques ne sont expressément dirigées que contre M. Wu Teh, mais elles peuvent donner matière à réflexion à d'autres dirigeants en fonction, qui, à l'époque, n'ont pas jugé possible de « se dresser » contre la « bande des quatre ».

Le même dazibao rappelle que « la lutte entre deux lignes ne cesse jamais » et que si « les masses populaires soutiennent toujours le socialisme de manière disciplinée et raisonnable », la « possibilité de troubles » n'en existe pas moins dans le cadre du conflit « entre la bourgeoisie et le prolétariat ».

De nouveaux signes montrent que ces journaux muraux ne sont pas accueillis avec une totale sérénité par le pouvoir. De grands slogans officiels recouvrent certains d'entre eux pendant la nuit, mais ils sont soigneusement décollés le matin par des citoyens curieux de lire ce qu'on a voulu dissimuler. Ce vendredi 14 janvier une scène attirait l'attention, et confirmait l'impression que la liberté d'expression par voie de dazibaos n'est pas absolument sans limites. Sous l'immense portrait de Marx placé, avec celui d'Engels, à l'angle nord-est de la place Tien-An-Men, des capotes militaires avaient été tendues pour cacher une grande inscription à la peinture bleue. Des soldats tenaient la foule, silencieuse et curieuse, à distance de ce graffiti sans doute sacrilège...

ALAIN JACOB.

M. EDMOND SIMEONI EST MIS EN LIBERTÉ

M. Edmond Simeoni, le leader autonomiste corse, qui vient de bénéficier d'une mesure de libération conditionnelle, a quitté, le vendredi matin 14 janvier, à 6 h. 25, la prison de la Santé. Arrêté le 22 août 1975, après la fusillade d'Aléria, au cours de laquelle deux gendarmes mobiles avaient été tués, il avait été condamné, le 22 juin 1976, à cinq ans d'emprisonnement, dont deux avec sursis.

« La Corse a davantage besoin de considération que de crédits »

M. Siméoni, qui, au 28 novembre dernier, avait accompli la moitié de sa peine, compte tenu de deux remises de peine pour bonne conduite de trois mois chacune, remplissait les conditions pour pouvoir bénéficier d'une mesure de libération qui, en l'espèce, n'est assortie d'aucune clause d'assignation à résidence.

M. Simeoni, qui se repose chez des amis dans la banlieue Ouest de Paris, pourrait regagner Bastia, où il possède un cabinet médical, dans le courant de la semaine prochaine.

Dans l'entretien qu'il a accordé à l'A.F.P. à la sortie de la Santé, le leader autonomiste déclare qu'il « va s'attacher à rechercher l'unité la plus large avec toutes les forces représentatives de l'île. (...) J'ai désormais la ferme conviction qu'une crise d'identité ne saurait être valablement résolue par des palliatifs matériels. C'est davantage de confiance dans le dialogue et la concertation que de crédits d'Etat dont la Corse a besoin aujourd'hui... »

(Lire nos informations page 27.)

La fausse guerre des deux écoles

par BRUNO FRAPPAT

Dix-huit ans après la loi Debré, qui a fixé les relations contractuelles entre les établissements privés d'enseignement et l'Etat, la question scolaire peut-elle redevenir un enjeu politique décisif ? Si l'on se fonde sur les déclarations des hommes politiques, ces derniers jours, il semble que oui. Si l'on tente d'évaluer l'impact du débat à la base — dans l'opinion publique et l'électorat — la réponse doit être nuancée. « C'est un faux problème », a dit carrément le ministre de l'éducation, M. René Haby. De son côté, M. Mitterrand tire à boulets rouges sur les groupes de pression de l'enseignement privé — essentiellement catholique — à qui il reproche une manœuvre politique.

Qui a intérêt à voir émerger de nouveau le serpent de mer de la « guerre scolaire » ? Sûrement pas la gauche, compte tenu de son évolution et de ses ambitions. Sûrement l'enseignement catholique, qui espère — à la veille de scrutins nationaux décisifs — obtenir de la majorité en place de nouveaux avantages, notamment financiers, et se placer en position de force par rapport à une éventuelle majorité de gauche. Les Associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL) et le secrétariat général de l'enseignement catholique n'ont rien à perdre et ne laisseront passer aucune erreur de « l'adversaire ».

L'avant-projet de plan socialiste pour l'éducation, rédigé par M. Louis Mexandeau, député du Calvados, a-t-il été, sur ce point, une erreur ? Certains dirigeants du P.S. regrettent aujourd'hui la brutalité qu'il a mise dans la réaffirmation d'un principe qui n'est pas nouveau.

Embarras

Relisons les textes. Le programme commun, publié en 1972, annonçait : « *Dès la première législature, les établissements privés — qu'ils soient patronaux, à but lucratif ou confessionnels — percevant des fonds publics, seront, en règle générale, nationalisés* ». Le projet de M. Mexandeau, en 1976, n'est guère différent : « *Les nationalisations seront effectuées par programmes annuels inclus dans la loi de finances. Elles devront être achevées (ou en voie de l'être) à l'issue de la dernière année de la première législature d'union de la gauche.* » Mais — c'est sans doute cela qui a mis le feu aux poudres — M. Mexandeau annonçait implicitement l'abrogation « *immédiate* » du système du contrat simple et la nationalisation prioritaire des établissements dans « *les régions où prédomine actuellement* » l'enseignement privé sous contrat.

Une tactique ne s'apprécie que par rapport au moment où elle s'élabore et au terrain sur lequel elle doit s'exercer. Nul, au P.S., ne devrait reprocher à M. Mexandeau d'avoir rappelé que l'un des objectifs de son parti dans le domaine de l'éducation est la nationalisation de l'enseignement privé. En 1972, le programme commun avait clairement annoncé la couleur.

L'erreur vient plutôt du fait que le P.S. n'a pas su, jusqu'à présent, élargir le débat autour de son projet éducatif à l'ensemble de ses propositions. Contrairement à ce que pourraient laisser croire les polémiques actuelles, la question de l'enseignement privé n'est pas centrale dans ce projet : c'est la lutte contre les inégalités qui en constitue l'axe, de même que pour le « projet syndical éducatif » que vient de mettre au point la Fédération de l'éducation nationale (FEN) (*le Monde* du 14 janvier 1977). Cet objectif n'est malheureusement pas au centre des discussions et, pourtant, il a une autre ampleur que la seule « question scolaire ».

L'embarras indéniable du P.S. vient du fait qu'il paraît avoir été surpris qu'on l'attaque sur ce point.

(Lire la suite page 9.)

AU JOUR LE JOUR

Matière et antimatière

Progrès et Renouveau de Paris, cela fait P.R.P., et c'est sous ce sigle que M. d'Ornano et ses amis mèneront leur bataille municipale. On notera que P.R.P. est tout juste le calque négatif de R.P.R., qui est le sigle des amis de M. Chirac.

Un physicien dirait en somme que les deux sigles sont identiques au signe près.

On peut entrevoir des solutions combinatoires où, par exemple, un Rassemblement pour le Renouveau et le Progrès de la République, soit R.P.R.P.R., présenterait des listes communes P.R.P.R., c'est-à-dire Progrès et Renouveau de Paris et de la République.

A moins que les charges contraires ne s'annihilent comme dans le cas de la matière et de l'antimatière et que les structures ne s'effondrent dans un grand dégagement de neutrons électoraux.

ROBERT ESCARPIT.

Dans une lettre au président de la République

M. LAFAY SE PLAINT DE LA « DÉSIGNATION DE M. D'ORNANO COMME FUTUR MAIRE DE PARIS »

(Lire page 8.)

Henri Langlois est mort

Henri Langlois, fondateur et animateur de la Cinémathèque française, dont il était le secrétaire général, est mort jeudi 13 janvier à Paris des suites d'une crise cardiaque. Il était âgé de soixante-deux ans.

La passion du cinéma

Henri Langlois n'était pas, ne pouvait pas être un homme ordinaire. Tous ceux qui l'ont approché ont pu s'en rendre compte. La passion du cinéma l'habitait depuis son adolescence. Au lieu de le dévorer, elle l'avait comme nourri, elle en avait fait le dépositaire d'une somme de richesses culturelles qui n'avaient cessé d'augmenter avec les années. Un être mythologique en somme. Notre époque n'en compte plus guère.

On disait Langlois « gardien des trésors » cinématographiques. Devenu plus corpulent qu'Orson Welles, coiffé d'une chevelure de hippie, il évoluait — c'était un spectacle — dans le musée du cinéma de Chaillot où il exposait une partie de ces trésors arrachés à l'oubli ou à la destruction : des appareils primitifs, des décors, des costumes, des affiches, des photographies. Il expliquait, il commentait et, même quand il se taisait, on savait bien qu'il ne pensait pas à autre chose. On aime à imaginer que son ombre reviendra visiter ces lieux qui ne seront jamais, sans lui, tout à fait les mêmes. Langlois a compté d'innombrables amis et aussi pas mal d'adversaires. Même ceux qui ont contesté, à la longue, son action, qui lui ont reproché de disposer des archives filmiques de la Cinémathèque française comme de ses biens personnels, ne peuvent pas nier que Langlois, qui consacra sa vie à faire connaître, aimer le cinéma, fut une personnalité exceptionnelle.

Aujourd'hui où il existe dans le monde entier des cinémathèques nationales et privées, il est peut-être difficile de faire comprendre ce que fut, dans les années 30, l'idée folle de Langlois.

JACQUES SICLIER.

(Lire la suite page 21.)

PROCHE-ORIENT

LES RÉACTIONS POLITIQUES, LES PROLONGEMENTS DIPLOMATIQUES ET JURIDIQUES

M. BARRE : l'arrestation a eu lieu sur la demande de la police de la R.F.A.

Voici le texte de l'interview accordée par M. Raymond Barre, premier ministre, à l'agence France-Presse :

● *Pourquoi, tout d'abord, les services de police français ont-ils interpellé un leader palestinien membre d'une délégation officielle ?*

— A la demande de l'O.L.P., notre consulat à Beyrouth a délivré le 5 janvier un visa à M. Yousif Hanna Raji, désigné par cette organisation pour assister, avec M. Abou Maizan, aux obsèques de M. Mahmoud Saleh, assassiné dans notre capitale le 3 janvier. Le contrôle normal effectué par le consulat n'a pas permis de déceler quelle était la personnalité présentée sous le nom de Yousif Hanna Raji.

» Conformément à l'usage, le ministère des affaires étrangères a prévenu le ministère de l'intérieur, le 5 janvier, dès qu'il a été informé par le consulat de la délivrance du visa. L'identité utilisée par M. Abou Daoud n'a pas permis à ce ministère de déceler aussitôt la qualité réelle de ce membre de la délégation palestinienne.

» Le vendredi 7 janvier, les services français de police, poursuivant leur enquête sur l'assassinat de M. Mahmoud Saleh, et dans le cadre des vérifications d'identité auxquelles ils procèdent à ce sujet, ont conçu des doutes sur l'identité réelle de M. Yousif Hanna Raji.

» Ils ont interrogé de nombreux services de police étrangers. Ces vérifications habituelles ont conduit à la conclusion que M. Yousif Hanna Raji n'était autre que M. Abou Daoud.

Un télégramme

» Le même jour, à 18 h. 30, les services de police allemands ont fait savoir aux services français qu'ils demandaient aux autorités judiciaires allemandes un mandat d'arrêt contre M. Abou Daoud, celui-ci étant présumé être l'un des organisateurs de l'attentat perpétré lors des Jeux olympiques de 1972 à Munich.

» A 19 h. 30, les services français ont donc interpellé M. Abou Daoud. Dans la nuit, le ministre français de l'intérieur recevait de son collègue allemand un télégramme annonçant une prochaine demande d'extradition. M. Abou Daoud fut alors placé sous contrôle.

» Le samedi 8 janvier, dans la matinée, les autorités judiciaires allemandes, par l'intermédiaire d'Interpol, ont confirmé par écrit l'existence d'un mandat d'arrêt nominatif décerné contre M. Abou Daoud. Elles ont demandé sa détention préventive et annoncé une demande d'extradition. Le mandat d'arrêt était signé par un juge auprès du tribunal cantonal de Munich.

» En application de l'article 9 de la convention d'extradition franco-allemande du 29 novembre 1951, M. Abou Daoud a été présenté le samedi 8 janvier à 16 heures au parquet de Paris, qui a fait procéder à son arrestation provisoire.

● *A quel niveau de responsabilité cette décision a-t-elle été prise ? Le président de la République, le premier ministre et le ministre de l'intérieur ont-ils été à même de mesurer, avant l'interpellation d'Abou Daoud, les implications politiques et diplomatiques d'une telle interpellation ?*

— La décision de procéder à l'interpellation a été prise dans les conditions que je viens d'indiquer. Le ministre de l'intérieur m'a rendu compte le 7 janvier, à 22 h. 30, de la demande des autorités allemandes. Nous avons mesuré les implications politiques et diplomatiques d'une telle interpellation, mais nous avons estimé tous deux qu'il convenait de donner suite à la requête allemande.

● *Le gouvernement a-t-il ensuite été tenu régulièrement au courant des développements de l'affaire ? A quel moment avez-vous personnellement considéré qu'il pouvait s'agir d'une « affaire d'Etat » ?*

— Le gouvernement a été régulièrement tenu au courant des développements de cette affaire. Il a toujours considéré qu'il s'agissait d'une affaire grave, mais qu'elle ne pouvait être traitée que selon les règles de la justice française et les dispositions des conventions internationales.

● *Avez-vous des raisons de penser que la police française ait été manipulée ou intoxiquée par des services étrangers ?*

— La police française n'a été à aucun moment manipulée ni intoxiquée par des services étrangers. Ce sont les demandes d'information de la police française qui ont entraîné les recoupements aboutissant à la conclusion que M. Abou Daoud se cachait sous l'identité de M. Raji.

● *A partir de quel moment et par qui l'autorité judiciaire a-t-elle été saisie ?*

— Comme je l'ai indiqué, c'est le samedi à 16 heures que le parquet a été saisi par les soins de la police judiciaire.

● *Sur quels critères juridiques s'est fondée la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris pour prendre sa décision ?*

— Conformément aux pratiques de la cour d'appel de Paris, c'est la chambre d'accusation qui a été saisie, d'une part, de la suite à donner au mandat délivré par les autorités judiciaires allemandes ; d'autre part, de la demande d'arrestation transmise lundi 10 janvier en fin de journée par Interpol de Jérusalem.

» Sur les conclusions déposées par les avocats de M. Abou Daoud, la chambre d'accusation a été conduite à constater que la confirmation par la voie diplomatique de la demande allemande, confirmation prévue par l'article 9, alinéa 3, de la convention d'extradition franco-allemande, n'était pas intervenue. L'ambassade de la République fédérale d'Allemagne indiquait lundi à 15 heures au Quai d'Orsay qu'elle n'avait pas d'éléments nouveaux sur cette affaire. Cette attitude était d'autant plus surprenante que la demande du ministre allemand de l'intérieur avait été, trois jours auparavant, très pressante.

» Les motifs retenus par la chambre d'accusation ne sont pas de simple procédure. En effet, les mécanismes mis en œuvre dans la journée de vendredi et de samedi matin relèvent des rapports normaux entre les services de police et les autorités responsables. La décision de demander l'arrestation provisoire, première étape de la procédure d'extradition, constitue au contraire une décision à caractère politique prise au niveau du gouvernement. C'est la raison pour laquelle a été prévue sa confirmation par la voie diplomatique. La chambre d'accusation a donc constaté que, dans cette affaire qui ne pouvait être assimilée à une affaire courante et banale, la confirmation n'était pas parvenue trois jours après l'interpellation. Il n'y avait donc pas de titre pouvant justifier le maintien de la détention.

» En ce qui concerne la demande israélienne, la chambre d'accusation a constaté que les faits reprochés à M. Abou Daoud avaient été commis en septembre 1972 en dehors d'Israël par des auteurs n'ayant pas la nationalité israélienne et à une époque où la loi française n'autorisait pas la poursuite en France de faits commis à l'étranger par un étranger.

» C'est en effet une loi du 11 juillet 1975 qui a donné compétence aux tribunaux français pour connaître des crimes commis après le 1er janvier 1976 par des étrangers à l'étranger contre des Français. Voté par conséquent trois ans après les événements de Munich, ce dernier texte ne pouvait être invoqué d'une manière rétroactive. L'opinion publique nationale et internationale sera particulièrement attentive, surtout après un récent débat télévisé, à l'importance du respect du principe de non-rétroactivité des lois pénales.

● *A quel niveau de responsabilité politique la décision de libérer Abou Daoud a-t-elle été prise et dans quelles conditions ? Abou Daoud, par exemple, a-t-il été libre de choisir sa destination ?*

— La libération de M. Abou Daoud n'a pas résulté d'une décision politique, mais d'une décision judiciaire qui liait le gouvernement. En effet, c'est seulement lorsque la chambre d'accusation accepte l'extradition que le gouvernement est libre d'apprécier la décision qui sera finalement prise. D'ailleurs, il ne s'agissait pas en l'occurrence de statuer sur l'extradition elle-même, mais de savoir si l'arrestation de M. Abou Daoud pouvait être maintenue.

La loi a été appliquée

» M. Abou Daoud étant venu en France sous une fausse identité, le ministre de l'intérieur a pris, immédiatement après la décision de la chambre d'accusation, un arrêté d'expulsion. Il a fait reconduire M. Abou Daoud à l'aéroport d'Orly, afin qu'il pût prendre le premier avion en partance pour un pays arabe. C'est ainsi que M. Abou Daoud a pris, à 16 heures le 11 janvier, un avion pour Alger.

● *En admettant que les demandes d'arrestation préventive allemande et israélienne aient été juridiquement irrecevables, le gouvernement français n'avait-il pas des raisons d'interroger Abou Daoud pour des délits commis en France : par exemple la prise d'otages à l'ambassade d'Arabie Saoudite, qui avait pour objet sa libération des prisons jordaniennes ?*

— Le gouvernement français ne pouvait tenir M. Abou Daoud pour responsable d'événements qui s'étaient produits quelques années auparavant, alors qu'il était lui-même détenu dans une prison jordanienne, même s'il pouvait être le bénéficiaire de ces événements.

● *Que pensez-vous des allé-*
— Que pensez-vous des allégations selon lesquelles le gouvernement français se serait abrité derrière des considérations purement juridiques pour protéger en fait ses intérêts politiques et économiques dans le monde arabe ?

— Dans cette affaire, dont je viens de vous donner le déroulement précis, le gouvernement français a appliqué la loi interne et les conventions internationales qui le lient.

● *L'annonce, après la libération d'Abou Daoud, de la vente de deux cents Mirage F-1 à l'Egypte ne fournit-elle pas une justification à ces critiques ?*

— Le contrat auquel vous faites allusion fait l'objet d'une négociation entamée depuis de nombreux mois et elle n'est pas encore conclue. Il ne saurait donc être rapproché de quelque manière que ce soit de l'affaire Abou Daoud. Le gouvernement français n'a jamais cherché dans le passé et ne cherchera jamais à protéger ses intérêts politiques et économiques par des actes qui seraient contraires aux lois de la République ou aux conventions internationales.

● *Est-il exact que l'arrestation de M. Abou Daoud ait failli compromettre le voyage officiel du président de la République en Arabie Saoudite ?*

— Le gouvernement français n'a aucune raison de le penser.

● *Les autorités françaises ont-elles protesté auprès de l'O.L.P. pour avoir demandé un visa au profit de M. Abou Daoud ?*

— Oui.

● *En n'effectuant pas la démarche diplomatique d'extradition prévue par la convention franco-allemande de 1951, le gouvernement allemand a-t-il, selon vous, une part de responsabilité dans le dénouement de cette affaire ?*

— Le gouvernement français n'a pas pu éviter de noter ce que j'appellerai des hésitations dans le comportement du gouvernement allemand, surtout dans une affaire de cette importance. En effet, si les autorités judiciaires allemandes ont mis en œuvre rapidement les procédures requises, il n'en a pas été de même dans la phase strictement gouvernementale, puisque la confirmation du mandat d'arrêt par la voie diplomatique n'a pas été transmise en même temps comme stipule expressément l'article 9 de la convention franco-allemande du 29 novembre 1951.

● *La détérioration des relations entre Paris et Tel-Aviv ne vous semble-t-elle pas devoir compromettre le rôle de la diplomatie française dans un règlement global au Proche-Orient ?*

— Le gouvernement a toujours regretté que les relations entre Paris et Tel-Aviv aient, à diverses reprises, été troublées par des événements qui résultaient de faits ne dépendant pas de la volonté des deux pays.

Les règles du droit

» Malgré cela, la diplomatie française s'est toujours employée à ce qu'un règlement global au Proche-Orient puisse aboutir à la paix dans cette région du monde et à ce que les frontières des pays concernés, y compris Israël, soient sûres, reconnues et garanties. Nous continuerons à agir dans ce sens et nous espérons que les relations entre la France et Israël sauront se poursuivre à l'avenir dans un climat de compréhension.

● *M. Couve de Murville vient de déclarer : « Je considère que dans cette affaire » nous avons perdu la face. » Nous nous sommes déconsidérés. » Que pensez-vous de ces propos ?*

— M. Couve de Murville, qui a été le ministre des affaires étrangères du général de Gaulle, a pu, dans le passé, mesurer dans des situations analogues que la politique du gouvernement français, quelque fondée qu'elle pût être, pouvait faire l'objet de critiques particulièrement violentes sur le plan intérieur comme sur le plan international. Il ne s'est pas alors laissé émouvoir.

» Dans les circonstances présentes je regrette ses propos.

» Je me bornerai à faire observer que les événements qui viennent de se dérouler montrent qu'en France les droits individuels sont sauvegardés par la justice. Quelle que puisse être l'émotion compréhensible que peut provoquer dans beaucoup de milieux une affaire de ce genre, le gouvernement français choisira toujours de s'en tenir au respect des règles du droit et des conventions internationales. »

La contradiction des faits

Les réponses faites par M. Raymond Barre appellent notamment les observations suivantes :

Selon les déclarations du directeur de l'hôtel où habitait M. Abou Daoud, il paraît établi que des policiers se sont rendus dès 16 heures, le vendredi 7 janvier, pour demander à s'entretenir avec M. Youssef Raji Hanna. Cela contredit l'affirmation du premier ministre selon laquelle l'interpellation aurait été décidée après que les services de police allemands eurent fait savoir, à 18 h. 30, ce même vendredi, aux services français, qu'ils demandaient aux autorités judiciaires allemandes un mandat d'arrêt contre le militant palestinien.

De plus, il paraît également établi que M. Abou Daoud, accompagné d'une seule personne, est arrivé à l'hôtel de la résidence Saint-Honoré, 214, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris (8e), le mercredi vers 18 heures, et qu'il a loué deux chambres qui n'avaient pas fait précédemment l'objet d'une réservation.

Or, dès jeudi matin, deux policiers en tenue étaient placés en faction devant l'hôtel. Certes, le ministère français des affaires étrangères, si l'on se rapporte à ce que dit le premier ministre, avait informé le ministère de l'intérieur, dès le mercredi 5 janvier, de ce qu'un M. Youssef Raji Hanna s'était vu délivrer un visa par le consul de France à Beyrouth, le jour de son départ pour Paris. Cet ensemble de faits conduisent à penser que M. Abou Daoud, alias Youssef Raji Hanna, a été « repéré » dès son passage à Orly et, sans doute, « filé » jusqu'à l'hôtel où il avait choisi de descendre.

On observera, d'autre part, qu'à aucun moment de sa longue interview, M. Raymond Barre ne reprend à son compte l'affirmation selon laquelle M. Michel Poniatowski a personnellement décidé l'arrestation du militant palestinien. On peut rapprocher ce silence dans la déclaration du premier ministre du fait que celui-ci indique n'avoir été lui-même informé de l'arrestation qu'à 22 h. 30, soit trois heures après l'interpellation de M. Abou Daoud et cinq heures et demie après l'arrivée des policiers à l'hôtel où il résidait.

Paris a violé la convention d'extradition

estime un spécialiste allemand

(De notre correspondante.)

Bonn. — Un expert du ministère ouest-allemand de la justice, spécialiste du droit international pénal et des affaires d'extradition, M. Paul-Gunter Plötz, est revenu, le jeudi 13 janvier, sur la déclaration faite la veille par le porte-parole du même ministère, selon qui la décision de la chambre d'accusation ne contrevenait pas à la convention d'extradition franco-allemande. Pour M. Plötz, au contraire, la justice française a violé l'accord.

Il a rappelé que l'Allemagne fédérale disposait d'un délai de vingt jours pour envoyer, par la voie diplomatique, le document officiel constituant le mandat d'arrêt, toutes les pièces nécessaires au dossier et la demande formelle d'extradition. Dans de nombreux cas, ce délai de vingt jours a même été prolongé. En règle générale, le mandat d'arrêt était transmis par télex ou téléphone par l'intermédiaire de la police judiciaire fédérale et d'Interpol.

Depuis 1959, a encore précisé M. Plötz, l'accord d'extradition est appliqué sans aucune difficulté par les deux pays. On compte en moyenne une cinquantaine de cas par an. L'expert du ministère fédéral de la justice a indiqué que depuis 1971 la France avait totalement omis, dans treize cas, d'envoyer une confirmation diplomatique, mais que cette faute de procédure n'avait pas empêché l'extradition des prévenus.

Les Allemands rappellent que selon le traité d'extradition la levée de l'écrou extraditionnel n'est possible que si le pays demandeur n'a pas fourni, dans un délai de vingt jours, les pièces prévues dans l'accord (à une demande d'extradition doit être joint soit une condamnation, soit un mandat d'arrêt). Les autorités françaises n'auraient pas respecté, d'autre part, l'article de l'accord qui fait obligation à l'Etat sollicité (en l'occurrence la France) d'avertir l'Etat demandeur par la voie diplomatique avant un rejet de la demande, pour le cas où un complément d'information serait indispensable. Il souligne enfin que le mandat d'arrêt transmis le samedi 8 janvier était daté du 8 janvier, citait le nom de M. Abou Daoud, un certain nombre de pseudonymes et indiquait précisément les chefs d'accusation (*le Monde* du 11 janvier). — D. V.

POINT DE VUE

Une étonnante célérité judiciaire

par MAURICE ROLLAND (*)

Le samedi 8 janvier 1977, Abou Daoud, qui venait d'être arrêté à Paris, où il était parvenu sous une fausse identité, était placé sous mandat d'écrou extraditionnel, en raison de deux demandes d'arrestation, l'une émanant du gouvernement de la R.F.A., l'autre du gouvernement israélien.

Il était, en effet, accusé d'être un des organisateurs de l'attentat de Munich du 5 septembre 1972, au cours des Jeux olympiques, attentat sanglant ayant causé la mort de onze athlètes israéliens et d'un policier allemand.

Trois jours après, le mardi 11 janvier 1977, il était présenté à la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, réunie d'urgence et exceptionnellement, son audience normale étant prévue pour le 17 janvier.

Sur le vu des deux dossiers, la chambre d'accusation a rendu le même jour deux arrêts déclarant irrecevable la demande de l'Etat israélien et constatant, pour rejeter la requête allemande, qu'aucune demande d'extradition n'avait été transmise ; Abou Daoud fut immédiatement mis en liberté, conduit à Orly et expulsé.

Ce sont les motifs de ces deux arrêts extrêmement importants, et qui ont été rendus dans des conditions de célérité tout à fait exceptionnelle, que je voudrais examiner.

— Sur le dossier allemand : la cour énonce qu'un mandat d'arrêt a bien été transmis aux autorités françaises émanant du parquet de Munich, mais qu'une demande régulière d'extradition devait être transmise par voie diplomatique ; que, celle-ci n'étant pas encore arrivée, la détention ne pouvait être maintenue en présence du seul mandat d'arrêt.

Ce souci de la liberté individuelle est particulièrement louable, mais c'est oublier qu'aux termes de la convention franco-allemande du 29 novembre 1951 et de la loi d'extradition du 10 mars 1927 il est accordé un délai de vingt jours aux autorités requérantes pour faire parvenir ces documents.

L'article 20 de la loi du 10 mars 1927 indique en effet :

« L'individu arrêté provisoirement dans les conditions prévues par l'article 12 peut [...] être mis en liberté si dans le délai de vingt jours, à dater de son arrestation [...] le gouvernement français ne reçoit l'un des documents mentionnés à l'article 9. »

— Sur le dossier israélien : dans le second arrêt statuant sur la demande israélienne dont il est constaté qu'elle est cette fois régulièrement présentée, la cour a déclaré cette demande irrecevable pour deux raisons qui paraissent inopérantes.

La cour commence par constater que, aux termes de la loi d'extradition du 10 mars 1927, les juridictions françaises seraient incompétentes pour juger Abou Daoud, ne pouvant se saisir de crimes commis par un étranger à l'étranger.

En arguant, pour ce motif, que la législation israélienne ne saurait être prise en considération, elle semble poser un principe de réciprocité non inscrit dans les textes.

Elle devait simplement vérifier si une loi israélienne était applicable ; en fait, les juridictions de ce pays sont indéniablement compétentes, en vertu d'une loi du 28 mars 1972, antérieure aux faits reprochés à Abou Daoud, et qui réprime les actes de terrorisme commis à l'étranger lorsque les victimes sont des citoyens d'Israël.

La cour d'appel de Paris devait donc dire et juger, selon le principe général en matière d'extradition, confirmé d'ailleurs par la convention franco-israélienne du 14 novembre 1971, que l'Etat israélien était bien fondé en sa demande parce que c'est la législation de l'Etat requérant, en l'occurrence Israël, qui doit seule en la matière être prise en considération.

La cour décide ensuite que, même si la loi française du 11 juillet 1975 donne compétence aux tribunaux français en pareil cas lorsque la victime du crime est de nationalité française, ce texte, postérieur aux faits, ne saurait s'appliquer en vertu du principe de la non-rétroactivité des lois pénales et, pour ce motif également, l'extradition devait être refusée.

C'est oublier, là encore, un des grands principes de notre droit pénal selon lequel seule la rétroactivité des peines et infractions ne saurait être admise alors que les lois gouvernant la procédure pénale (et notamment celles visant la compétence) sont d'application immédiate à tout procès en cours.

C'est ce que rappelle fort justement Paul Roubier dans son célèbre traité, « le Droit transitoire », 1960, deuxième édition, page 531, n° 99 et suivants.

« La jurisprudence attache, en effet, la plus grande importance à la distinction des lois de forme et des lois de fond et elle a trouvé cette distinction dans un document législatif d'une portée générale : l'arrêté des consuls du 5 Fructidor An IX (23 août 1801) qui contient la déclaration suivante :

« Tout ce qui touche à l'instruction des affaires tant qu'elles ne sont pas terminées se règle d'après les formes nouvelles sans blesser le principe de non-rétroactivité qu'on n'a jamais appliqué qu'au fond du droit. »

Cette déclaration de principe a fixé la jurisprudence pour l'application dans le temps des lois de compétence et de procédure, qui sont toutes des lois de forme. Roubier cite à cette occasion une abondante jurisprudence criminelle.

Il est particulièrement regrettable qu'une juridiction française ait ainsi ignoré les traités internationaux que sont les conventions d'extradition signées avec Israël et la République fédérale d'Allemagne, et que des principes essentiels de notre droit lui aient échappé comme si elle s'était laissée influencer par d'autres considérations que juridiques.

Ces deux décisions de la chambre d'accusation marqueront d'autant plus les esprits qu'elles surviennent après l'adoption par le Conseil de l'Europe de la Convention européenne sur la répression du terrorisme du 10 novembre 1976, qui proclame dans son préambule :

« Les Etats membres du Conseil de l'Europe, signataires de la présente convention,

» Considérant que le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres ;

» Conscients de l'inquiétude croissante causée par la multiplication des actes de terrorisme ;

» Souhaitant que des mesures efficaces soient prises pour que les auteurs de tels actes n'échappent pas à la poursuite et au châtiment ;

» Convaincus que l'extradition est un moyen particulièrement efficace de parvenir à ce résultat. »

Lors d'une récente émission de télévision, on nous a rappelé qu'avait siégé en un temps pas si lointain une « section spéciale » de la cour d'appel de Paris ; puissent ces temps ne jamais reparaître...

(*) Ancien président de la chambre criminelle de la Cour de cassation.

APRÈS LA LIBÉRATION DU DIR…

« Il y a un affrontement au sein …

JÉRUSALEM : le renforcement de l'aide militaire française au monde arab…

exacerbe la colère de l'opinion

De notre correspondant

MM. DAILLET ET SEITLINGER (…

PROCHE-ORIENT

APRÈS LA LIBÉRATION DU DIRIGEANT PALESTINIEN ABOU DAOUD

« Il y a un affrontement au sein même des appareils de sécurité en France », *nous déclare M. Abou Daoud*

De notre correspondant

Alger. — M. Abou Daoud est allé, jeudi 13 janvier, se recueillir sur la tombe du militant algérien Mohamed Boudia, assassiné à Paris. Depuis son arrivée à Alger, le responsable du Fath bénéficie d'une protection spéciale. Une voiture officielle de la présidence a été mise à sa disposition, ainsi qu'une escorte de trois motards. On se félicite à Alger du dénouement de l'affaire, qui aurait pu, dit-on, *« porter un mauvais coup aux relations franco-arabes »*.

Sur plusieurs points, les circonstances de l'interpellation d'Abou Daoud à Paris sont restées obscures. Dans un entretien qu'il nous a accordé, le responsable du Fath a donné sa version des faits. Très détendu, il nous a reçu au siège de l'O.L.P. à Alger, en présence d'un groupe de militants palestiniens qui avaient tenu à venir le saluer.

● *Votre arrestation à Paris s'est déroulée dans des conditions que vous avez qualifiées vous-même d'obscures. Vous avez affirmé notamment que l'on est venu vous chercher pour un entretien avec le ministre de l'intérieur. Pensez-vous qu'il s'agissait d'un piège ?*

— Effectivement, le policier qui est venu me chercher à mon hôtel m'a dit que le ministre français de l'intérieur voulait avoir un entretien de dix minutes avec moi. J'ai répondu que je n'avais aucune raison particulière de m'entretenir avec le ministre de l'intérieur, et que, en tant que membre d'une délégation de l'O.L.P. séjournant officiellement en France, je n'avais d'autres contacts à prendre qu'avec le ministère des affaires étrangères. Je lui ai précisé que, en tout état de cause, je ne me déplacerais qu'en compagnie du représentant de l'O.L.P. à Paris.

» Après une discussion d'un quart d'heure j'ai senti que mon interlocuteur était prêt à employer la force pour m'obliger à le suivre. J'ai accepté de quitter l'hôtel, décidé à affronter toutes les complications qui pouvaient survenir face à des gens que je ne connaissais pas, dont je ne parlais même pas la langue, et qui devaient me conduire vers une destination inconnue.

» Mis ensuite en face d'un groupe de policiers, j'ai refusé de répondre de vive voix à l'interrogatoire d'identité, expliquant que tous les renseignements qu'ils me demandaient figuraient sur mon passeport. En ce qui concerne les motifs de mon séjour à Paris, je leur ai dit de s'adresser au ministère français des affaires étrangères.

» Cela devait durer de 20 heures à 2 heures du matin. Je pense que, pendant toutes ces heures, ils essayaient de gagner du temps pour arrêter la conduite à suivre. Il semble, en effet, que ceux-là même qui avaient cherché mon arrestation n'étaient pas d'accord entre eux sur les suites à donner à mon affaire. En tout cas je notai deux comportements nettement différents à mon égard

● *Vous avez donc aussitôt été présenté devant un magistrat ?*

— Non, pas encore. Le lendemain de mon interpellation, vers 11 h. 30, un agent de police s'est présenté à moi avec le procès-verbal de mon audition de la veille. Il m'a demandé si j'avais quelque chose de plus à ajouter. Je répondis par la négative et il m'a dit que j'étais libre. Il se chargeait, m'a-t-il dit, de me faire parvenir mes valises et de me faire accompagner à l'aéroport, me refusant toutefois de revoir le représentant de l'O.L.P. Il m'a précisé d'ailleurs que je quitterais les lieux dans quelques minutes, *« a few minutes »*, me dit-il en anglais.

» Mais, vers 13 h. 30, un autre groupe de policiers s'est présenté en me demandant de les laisser prendre mes empreintes digitales. Ce que j'ai refusé catégoriquement. Il y eut un échange de mots violents entre nous et, deux heures après ils sont revenus accompagnés d'une tierce personne qui se présenta en tant que magistrat chargé de m'accompagner devant un tribunal, sous l'accusation d'avoir été parmi les auteurs de l'affaire de Munich Je réclamai la présence de l'ambassadeur du pays qui m'a délivré mon passeport (l'Irak), du représentant de l'O.L.P et d'un avocat. On me dit tout d'abord qu'aucune de ces trois personnes ne répondait au téléphone, et quelques minutes après on m'a dit qu'elles m'attendaient au tribunal. Je fus surpris à mon arrivée au tribunal de ne trouver aucune d'elles.

» Le magistrat me communiqua un document d'origine allemande daté du 8 janvier 1977, demandant l'arrestation d'un certain Rafi. Je lui fis observer que ce nom ne correspondait pas du tout au mien et qu'en attendant qu'une enquête précise ce détail, le doute devrait bénéficier à l'accusé. Je lui demandai donc qu'il ordonne ma libération pure et simple. Il me répondit qu'il était sûr de mon identité et convaincu qu'il fallait ordonner mon arrestation. Il prit une décision dans ce sens.

» Mêlé à des détenus de droit commun, dans des conditions de détention extrêmement désagréables — mes compagnons de cellule étaient tantôt un drogué, tantôt un voleur de whisky, — j'attendis que la chambre d'accusation statue sur mon cas. Sur les deux documents réclamant mon arrestation présentés devant cette chambre, celui de la R.F.A., daté du 8 janvier 1977, et celui d'Israël, daté du 11 janvier 1977, le second était de loin le plus dangereux En effet, les autorités de Tel-Aviv assimilent tous les membres du Fath à des terroristes de droit commun.

» Il est particulièrement alarmant que cette demande ait pu transiter officiellement par Interpol, étant donné que les règlements de cette organisation lui interdisent de traiter des affaires politiques. C'est un précédent particulièrement dangereux qui ouvre la voie à de grandes difficultés avec cette organisation. Après mon acquittement, je devais encore passer quelques jours à Paris, mais je fus de nouveau surpris par une décision du ministre de l'intérieur français ordonnant mon expulsion. Je refusai de signer le document qu'on me présentait parce que je pense qu'il s'agit d'une décision arbitraire et illégale. C'est dans ces conditions que j'ai pris l'avion pour Alger.

● *A votre connaissance, existe-t-il un mandat international d'arrêt contre vous ?*

— Je mets au défi les cent vingt ou cent cinquante Etats membres d'Interpol de me communiquer un seul mandat d'arrêt à mon nom daté d'avant le 8 janvier 1977. Je précise d'ailleurs qu'avec le même passeport j'ai déjà voyagé dans une dizaine de pays affiliés à Interpol sans être inquiété. Mon interpellation était donc une opération politique montée de toutes pièces, que l'on a tenté par la suite de maquiller.

« J'ai eu par moment l'impression d'être en face de gens de Tel-Aviv

● *Pensez-vous que l'affaire Abou Daoud s'inscrit dans une opération de politique intérieure française ? Concerne-t-elle également les relations franco-arabes ?*

— Je pense que les deux aspects coexistent. Il y a, semble-t-il, un affrontement au sein même des appareils de sécurité en France. A la fin de mon interrogatoire, j'ai eu une longue discussion politique (je ne refuse jamais les discussions politiques, puisque mon rôle consiste également à clarifier nos propres positions) avec les policiers chargés de m'interroger, et il m'est apparu que certains de mes interlocuteurs *nourrissaient à l'égard de la cause* palestinienne une haine cachée.

» J'ai même eu par moments l'impression d'être en face de gens de Tel-Aviv plutôt que de policiers français. D'autre part, il me semble que la position officielle française en faveur du droit arabe soit combattue en France même par les partisans du sionisme, au sein des appareils de l'Etat français. Je pense notamment que l'assassinat de Mahmoud Saleh avait pour objectif de provoquer une rupture des relations franco-arabes. Ma propre arrestation, au moment où, conscients des implications politiques de cet assassinat, nous essayions d'attirer l'attention du gouvernement français sur les buts de ses auteurs, était également destinée à nuire aux bons rapports entre la France et le monde arabe.

● *Avez-vous obtenu des informations précises sur l'état d'avancement des enquêtes concernant les assassinats de Hamchari, Boudia, Kubaissi et Mahmoud Saleh ?*

— *Nous avons officiellement de*mandé que les enquêtes relatives à ces assassinats soient menées d'une façon plus sérieuse. On nous a répondu au ministère français des affaires étrangères que ces enquêtes *seront poursuivies jusqu'à ce qu'elles* aboutissent.

» Je pense, pour ma part, qu'il n'en sortira rien si ce sont les mêmes appareils qui ont ordonné mon arrestation qui s'en chargent. Nous souhaitons, si réellement les autorités françaises cherchent à aboutir, que les dossiers soient confiés à des gens de moindre partialité. Je veux dire à des gens dont le souci est de servir les intérêts de la France d'abord, et non des intérêts occultes ou ceux d'Israël. Je crains, dans le cas contraire, que ces dossiers ne soient finalement étouffés. »

(Intérim.)

JÉRUSALEM : le renforcement de l'aide militaire française au monde arabe exacerbe la colère de l'opinion

De notre correspondant

Jérusalem. — Aucune initiative ne sera prise par le gouvernement israélien dans ses rapports avec la France, tant qu'il n'aura pas obtenu de cette dernière les explications demandées à l'ambassadeur, M. Jean Herly, mercredi 12 janvier. Les explications attendues concernent les motivations juridiques de la mise en liberté de M. Abou Daoud, et ce que les Israéliens considèrent comme une violation unilatérale par la France de ses engagements écrits.

En attendant, aucune date n'est fixée pour le retour à Paris de l'ambassadeur israélien, M. Mordekhaï Gazit. Rien n'est dit non plus sur les visites à Jérusalem de M. Michel d'Ornano le 7 février et de M. de Guiringaud le 26 du même mois. Ce « gel » n'est pas, de toute évidence, propice aux « visites amicales ». D'autant plus que la colère de la presse et de l'ensemble de la population envers la France est loin d'être apaisée. Bien au contraire, l'annonce de la vente de Mirage à l'Egypte (1) et les accords passés par la France avec le monde arabe, pour la fourniture des matériels de guerre les plus perfectionnés, ne font qu'exacerber cette colère.

Le journal *Davar*, qui est proche des cercles gouvernementaux, écrit ce vendredi que l'affaire Abou Daoud aura permis à la France de devancer ses concurrents occidentaux dans la course aux marchés d'armements des pays arabes. *« C'est un titre de plus*, écrit le *Davar, que la France peut ajouter maintenant à sa carte de visite commerciale, qui lui permettra de manifester sa fidélité aux Arabes.»*

L'éditorialiste de l'organe des syndicats conclut par une allusion aux efforts d'apaisement qui seraient tentés par Paris, et écrit que *« ni les déclarations conciliantes prévues et destinées à l'électorat juif de France ni la visite de deux ministres français à Jérusalem ne pourront satisfaire Israël devant la réalité de la politique française »*. — A. Sc.

(1) En fait, il s'agit de l'assemblage en Egypte, avec l'assistance technique de la France, d'avions Mirage F1. — (N.D.L.R.)

NEW-YORK : de nouvelles manifestations antifrançaises

De notre correspondant

New-York. — Pour la troisième journée consécutive, des manifestations antifrançaises ont eu lieu jeudi 13 décembre à New-York. Deux cents protestataires israélites ont défilé le long de la Cinquième Avenue portant des pancartes dénonçant la libération de M. Abou Daoud et un cercueil enveloppé dans un drapeau tricolore censé contenir *« l'honneur de la France »*. Cette manifestation avait été organisée par une organisation sioniste qui groupe cent mille membres. Les manifestants ont défilé devant les bureaux d'Air France et devant le consulat général de France. Un autre groupe de jeunes protestataires a aspergé les vitrines d'Air France de sang de poulet. Il faisait un froid glacial et le nombre de piétons qui parcouraient la Cinquième Avenue à cette heure là, était très réduit, de sorte que la manifestation se déroula pour ainsi dire sans spectateurs et ne provoqua d'ailleurs pas d'incidents. — L. W.

● *M. Alfred Gootschalk*, président de la plus ancienne université juive américaine, Hebrew Union College de Cincinnati (Ohio) a proposé un boycottage des produits français et a invité les Américains à ne pas se rendre en France. — *(A.P.)*

● *Plusieurs centaines de manifestants* se sont rassemblés jeudi 13 janvier devant le consulat de France à Toronto pour protester contre la décision française.

MM. DAILLET ET SEITLINGER (C.D.S.) : et le prestige de la France ?

MM. Jean-Marie Daillet, député de la Manche, et Jean Seitlinger, député de la Moselle, tous deux secrétaires nationaux du C.D.S., chargés respectivement des affaires européennes et des affaires étrangères au sein de ce parti, ont publié la déclaration suivante :

« La libération d'Abou Daoud, organisateur présumé du massacre d'une équipe sportive aux Jeux olympiques de Munich, scandalise les Français et les choque d'autant plus que cette libération s'est effectuée sous la pression extérieure, votre la menace, au mépris de l'indépendance nationale. Au surplus, ceux qui, comme nous, croient en une solution négociée de la question palestinienne, n'ont jamais identifié l'intérêt légitime des Palestiniens et les terroristes qui prétendent représenter leur cause. Le comportement souvent réservé et parfois même hostile d'un nombre grandissant de gouvernements arabes à l'égard des organisations terroristes qui ont plongé le Liban dans le chaos est éloquent à cet égard.

» Dans cette triste affaire, les erreurs du gouvernement français n'ont servi ni le prestige de la France ni la cause de la paix. »

« LE FIGARO » : pas convaincant.

« L'initiative du premier ministre montre assez à quel point l'opinion est inquiète. A Matignon comme à l'Elysée, on ne peut ignorer le trouble que suscite l'affaire Abou Daoud.

» Nous soutenons de tout cœur les efforts de M. Barre pour redresser la situation économique. Nous devons lui dire que ses explications, en dépit de la rigueur de l'exposé et de la précision des arguments, ne convainquent pas entièrement. Et, d'abord, parce qu'elles arrivent bien tard (...).

» Tout semble dépendre des Allemands. Faut-il supposer que les services français ont arrêté Abou Daoud en aveugles, uniquement sur des informations étrangères, sans avoir la moindre idée de l'affaire ?

» Si l'on en croit M. Raymond Barre, les services de sécurité français n'ont rien fait de plus que servir d'agents d'exécution au gouvernement fédéral.

» Doit-on faire crédit sans discussion à cette thèse, ou faut-il croire que le gouvernement français joue une comédie qui s'appellerait les Parapluies de Bonn *» ?*

(MAX CLOS.)

● *Plusieurs organisations*, dont le Mouvement sioniste de France (38, rue de Turbigo, 75003-Paris) et Siona (52, rue Richer, 75009-Paris), ont aussi élevé de vives protestations contre la décision de libérer Abou Daoud.

M. MONTEIL : un jour noir.

M. André Monteil, ancien ministre, président de l'alliance France-Israël :

« L'arrestation d'Abou Daoud, un des principaux chefs du terrorisme palestinien, l'organisateur présumé du massacre des athlètes israéliens aux Jeux olympiques de Munich, a pu, un instant, faire croire que le gouvernement français, conformément à ses déclarations d'intention et à ses engagements internationaux, était décidé à lutter efficacement contre le terrorisme.

» La libération précipitée du chef terroriste sous le couvert d'arguties juridiques de circonstance et en dépit des demandes d'extradition annoncées par les autorités judiciaires allemandes et israéliennes, démontre qu'une nouvelle étape a été franchie dans la voie de la soumission aux exigences arabes. Comme la plupart des Français nous croyons, que, dans cette affaire, l'autorité de l'Etat, la dignité nationale et, tout simplement, la morale ont été bafouées.

» Le mardi 11 janvier 1977 doit être considéré comme un jour noir dans l'histoire de notre pays. »

★ Alliance France-Israël, 35, rue de la Lune, 75002 Paris.

● *Le bureau exécutif du parti socialiste* a déclaré, jeudi 13 janvier : *« Les Français ont le droit de savoir qui sont les auteurs de ces initiatives incohérentes dont le seul résultat est d'introduire des difficultés dans les relations entre la France et un certain nombre de pays étrangers.*

Le parti socialiste s'inquiète de voir ainsi notre pays disqualifié pour apporter son concours aux diverses négociations actuellement engagées en direction de la paix au Proche-Orient. »

● *La protestation adressée par le gouvernement français à l'O.L.P.*, pour avoir demandé un visa au profit de M. Abou Daoud a été notifiée aux Palestiniens par l'ambassadeur de France à Beyrouth, M. Hubert Argod, apprend-on jeudi soir 13 janvier de source sûre à Paris.

WASHINGTON : un tiers des sénateurs « regrettent profondément » un « encouragement » au terrorisme

La libération de M. Abou Daoud continue de provoquer de multiples protestations dans les pays occidentaux.

● AUX ETATS-UNIS, on retrouve le climat qui avait troublé la visite du président Georges Pompidou en 1970.

Un tiers des sénateurs « déplorent », dans une lettre à l'ambassadeur de France, la remise en liberté d'Abou Daoud. Dans ce message trente-trois sénateurs et quatre membres de la Chambre des représentants *« déplorent et regrettent profondément »* la décision des autorités françaises. Cette aberration, que les signataires considèrent comme une *« injustice », « ne peut qu'être interprétée comme un échec dans la lutte contre le terrorisme »*, poursuit le message.

Les sénateurs notent que la position prise par le gouvernement français *« peut seulement signifier un nouvel encouragement pour les individus et les organisations qui recourent au terrorisme pour arriver à des fins politiques »*. Les signataires terminent leur lettre en demandant de transmettre au gouvernement français leur *« profonde insatisfaction et leur déception ». Le message est notamment signé* par les sénateurs Humphrey (Minnesota), Jackson (Washington), Proxmire (Wisconsin) et Muskie (Maine)

L'Organisation sioniste américaine (cent vingt-cinq mille membres) a lancé un appel à une *« procession funéraire »* dans le cœur de New-York pour protester contre la libération d'Abou Daoud par la justice française.

A Philadelphie, M. Yermish, un des dirigeants de la communauté israélite, a déclaré : *« Nous ne sommes généralement pas favorables aux boycottages, mais nous comprendrions que certains s'abstiennent d'acheter des produits français ou d'aller en voyage en France. »* Une quarantaine d'Israélites ont participé à un « piquet » devant le bureau d'Air France de la ville. A Boston, le consulat de France a été l'objet d'une fausse alerte à la bombe.

M. Glimcher, président de la Pace Gallery de New-York et le sculpteur Nevelson ont annoncé, dans un télégramme à M. Giscard d'Estaing, leur décision d'annuler le don (estimé à 1 500 000 franc) qu'ils voulaient faire au centre Pompidou. Protestant contre un acte qu'ils jugent *« irresponsable »* et une *« caution au terrorisme »*, ils invitent les autres *« artistes et humanistes »* à suivre leur exemple.

A *Washington*, cependant, le porte-parole du département d'Etat a précisé, jeudi 13 janvier, que la décision de la justice française n'affecterait pas les relations franco-américaines. *« Nous entretenons des liens très étroits avec le gouvernement français. Nous coopérons avec lui sur un large éventail de problèmes et nous continuerons à le faire »*, a ajouté le porte-parole. A l'ambassade de France on précise que la libération de M. Abou Daoud n'avait fait l'objet d'aucune démarche contrairement à ce qui avait été annoncé mercredi au département d'Etat.

D'autre part, dans les milieux officiels français, on précise que la protestation française (*le Monde* du 14 janvier), jugeant *« inadmissible »* la déclaration du porte-parole du département d'Etat du mardi 11 janvier, porte précisément sur le passage exprimant *« l'extrême déception du gouvernement américain devant le fait que par ce qui semble être un artifice juridique ni les tribunaux israéliens ne pourront naux israéliens, ne pourront interroger cet homme* (Abou Daoud) *à propos du meurtre brutal et provocateur des athlètes de Munich »*.

● AU CANADA, le ministère des affaires extérieures a publié un communiqué déclarant notamment : *« Le Canada juge d'importance primordiale que les terroristes soient traduits en justice, soit par voie de poursuites judiciaires, soit par voie d'extradition dans une autre pays pour fin de poursuites judiciaires. Le Canada a consacré à cette fin des efforts intensifs, de concert avec d'autres pays intéressés, parmi lesquels la France, afin de renforcer le cadre du droit international dans ce domaine. Nous craignons que libérer Abou Daoud rende plus difficile l'aboutissement de ces efforts. »*

Les journaux canadiens critiquent vivement ce que *le Devoir* de Montréal appelle *« un contre-Entebbe diplomatique »*.

● EN GRANDE-BRETAGNE. — Deux motions condamnant en termes similaires la décision de la justice française ont été déposées jeudi 13 janvier à la Chambre des communes par des députés travaillistes et conservateurs.

Les signataires estiment que la libération du dirigeant palestinien est contraire à la convention européenne sur la lutte contre le terrorisme et lancent un appel au gouvernement britannique pour qu'il proteste formellement auprès du Conseil de l'Europe et du gouvernement français. La convention évoquée par les députés britanniques a été conclue le 10 novembre dernier au comité des ministres du Conseil de l'Europe. Elle ne sera cependant ouverte à la signature que le 27 janvier. Elle n'entrera en vigueur qu'après ratification par au moins trois des signataires. — *(A.F.P., A.P.)*

● *Le comité juif d'action* (co-organisateur des « Douze heures pour Israël »), « réprouve la caution apportée par la justice à un acte de gouvernement déshonorant animé par un esprit mercantile et capitulard ; dénonce la politique « du mépris » du gouvernement français à l'égard de l'Etat d'Israël ; invite les Juifs français à réfléchir sur l'attitude de leurs gouvernants lors des toutes prochaines élections ».

★ 68, rue de la Folie-Méricourt, 75011 Paris.

● *Le Congrès juif mondial* indique que *« la libération d'Abou Daoud soulève une stupéfaction générale Cette décision arbitraire indigne tous les milieux épris de justice (...) La France cautionne le terrorisme et l'encourage par ce geste pusillanime »*.

PROCHE-ORIENT

Liban

SELON DES VOYAGEURS ARRIVÉS A NICOSIE

Le ramassage des armes lourdes est loin d'être achevé

La présidence du conseil libanais a publié, jeudi après-midi 13 janvier, un communiqué dans lequel elle affirme que le ramassage des armes lourdes est achevé et que la majorité des forces régulières palestiniennes a quitté le territoire libanais.

Cependant, selon des voyageurs arrivés à Nicosie, en provenance du Liban, le problème de l'armement lourd est loin d'être résolu.

Nicosie *(A.F.P.)*. — Selon des voyageurs arrivés à Nicosie, la totalité des armes lourdes n'a pas été rassemblée sous le contrôle de la force arabe de dissuasion.

De source diplomatique, on précise que le ramassage de ces armes détenues par les factions libanaises (de gauche et de droite) et les Palestiniens, dans un délai aussi court, aurait été difficile ; les organisation impliquées dans le conflit libanais ayant pris leurs précautions, notamment en cachant une partie de l'arsenal qui a servi durant le conflit.

En fait, selon les informations parvenues du Liban, quelques dizaines de blindés, principalement des véhicules légers, ont effectivement été regroupés sous le contrôle de la force arabe de dissuasion. Ce regroupement a sensiblement assaini l'atmosphère, notamment dans les agglomérations, les armes lourdes récupérées ayant été substituées aux petites organisations incontrôlées.

Les organisations de droite, apprend-on, ont regroupé leurs armes dans les casernes de l'armée libanaise, qui ne tombent pas sous le contrôle de la force arabe de dissuasion, et dans lesquelles ces organisations restent très influentes.

On apprend d'autre part que deux des brigades de l'Armée de libération palestinienne (A.L.P.) — les brigades « Yarmouk » et « Kastal » — ne seraient pas concernées par la décision de retrait du Liban des unités de l'A.L.P. ayant combattu pendant le conflit. Ces deux brigades dépendent directement du Fath. Trois autres, dont deux venues de Syrie, ont commencé à regagner les pays arabes où elles étaient basées.

Oman

L'IRAN AURAIT DÉCIDÉ DE RETIRER LA PLUS GRANDE PARTIE DE SES TROUPES DU DHOFAR

L'Iran aurait décidé de retirer d'Oman la plus grande partie de son corps expéditionnaire, écrit le correspondant à Téhéran du *Financial Times*, vendredi 14 janvier. Selon ce correspondant, qui se réfère à des sources diplomatiques arabes, le retrait des troupes iraniennes aurait lieu avant la fin du mois.

Ce corps expéditionnaire, fort de deux bataillons (environ trois mille deux cents hommes) combattait les rebelles du Dhofar, la province d'Oman qui jouxte, à l'ouest, la frontière entre l'Oman et la République populaire du Yémen. Les forces, réduites, qui resteraient dans le Dhofar comprendraient essentiellement des unités de défense anti-aériennes et des postes de radar.

La décision iranienne aurait été rendue possible par l'application effective du cessez-le-feu conclu, en mars dernier, entre le sultan Qabous d'Oman et le gouvernement du Yémen du Sud, qui appuyait les rebelles. Le chah d'Iran aurait pris cette initiative pour améliorer ses relations avec les pays arabes du golfe.

Israël

LES 370 DÉTENUS PALESTINIENS D'ASHKELON CONTINUENT DEPUIS UN MOIS UNE GRÈVE DE LA FAIM

Trois cent soixante-dix détenus palestiniens poursuivent, à la prison d'Ashkelon, la grève de la faim (1) qu'ils ont commencée le 10 décembre (« le Monde » daté 2-3 janvier 1977).

Le Comité international de la Croix-Rouge à Genève a estimé, jeudi 13 janvier, qu'il était « urgent que les autorités israéliennes prennent des mesures pour éviter la surpopulation des prisons ».

Interrogé au sujet de la situation dans les prisons israéliennes, le porte-parole du CICR a affirmé que « des améliorations ont été apportées à la suite des démarches de la Croix-Rouge mais que les problèmes subsistent, notamment la surpopulation et la promiscuité, qui provoquent la nervosité des détenus ». Il estime que les autorités ne « manifestent aucune mauvaise volonté, mais que cette grève de la faim montre qu'il est urgent d'apporter une solution à ce problème, de même qu'aux difficultés d'ordre médical et familial que rencontrent certains détenus ». — (A.F.P., U.P.I.)

(1) Ils revendiquent le statut de prisonnier de guerre et l'amélioration de leurs conditions de détention. (N.D.L.R.)

EUROPE

Irlande du Nord

Le mouvement pour la paix se déclare favorable à une solution fédérale

De notre correspondant

Belfast. — Le Mouvement des femmes pour la paix vient de publier un court document intitulé *Stratégie pour la paix*, qui propose une solution originale au conflit actuel.

Le Mouvement se défend d'être devenu un parti politique et suggère de résoudre la crise en s'appuyant sur la base de la population et non plus en acceptant des plans imaginés par le gouvernement britannique et les députés d'Ulster. Regroupés en *comités de la paix* — plus de cent vingt dès à présent — de quartiers et de villages, les membres des deux communautés doivent prendre en main le contrôle effectif de la vie sociale, culturelle et économique de la province. L'entraide pourrait s'organiser grâce à des coopératives. Chaque comité aura un responsable chargé d'aider les adolescents à « se dégager » des organisations paramilitaires. Puisque les partis traditionnels ont échoué, le Mouvement encourage les hommes politiques et leurs partisans à s'« *infiltrer* » dans leurs groupes pacifistes afin de « *participer à la construction d'une nouvelle société civilisée* ». Des élections permettront de désigner des délégués à une assemblée de la paix qui décidera du programme du mouvement et de la composition de son exécutif. Le document insiste sur la nécessité d'une discussion approndie au sein des comités et des nombreuses autres organisations pacifistes, laïques et religieuses, sur les thèmes de la naissance d'une réalité nord-irlandaise de la non-violence, d'une scolarité unique pour protestants et catholiques, et sur la possibilité d'une fédération des îles britanniques où l'Irlande du Nord serait une région distincte sans être indépendante.

En proposant une solution fédéraliste, le Mouvement de la paix cherche à freiner l'idée d'indépendance qui s'implante en Ulster (*le Monde* du 27 novembre 1976). Une Irlande autonome dans le Royaume-Uni semble acceptable à certains paramilitaires républicains et loyalistes, mais pas à tous les hommes politiques. Une aile du parti unioniste officiel, dirigée par M. Jim Molyneau, député aux Communes, vient de proposer que Westminster accorde à l'Ulster une « dévolution administrative » en créant une sorte de grand conseil municipal où le S.D.L.P., le parti catholique modéré, aurait sa place. Le tout étant un prélude au retour, par étapes, à un gouvernement provincial à Belfast.

Nombre d'observateurs sont persuadés que le Mouvement de la paix présentera des candidats aux élections municipales de mai. Mais M. Cieran McKeown, l'un des trois leaders pacifistes, a affirmé qu'il n'en sera rien et que tous ceux qui tenteraient d'exploiter leur appartenance au mouvement en seraient expulsés.

RICHARD DEUTSCH.

Grande-Bretagne

Les postiers boycotteront pendant une semaine les communications avec l'Afrique du Sud

De notre correspondant

Londres. — Les postiers britanniques ont décidé, à partir de dimanche 16 janvier, de boycotter pendant une semaine les communications avec l'Afrique du Sud. Les lettres et les télégrammes à destination ou en provenance de ce pays ne seront plus acheminés. Les échanges téléphoniques seront également suspendus, mais cette action n'aura qu'un effet très limité puisque 80 % des communications entre la Grande-Bretagne et l'Afrique du Sud s'effectuent par l'automatique. Les entreprises et les services officiels pourront toujours utiliser le télex ou faire relayer leurs messages par des filiales dans d'autres pays européens.

Cette initiative répond à un appel de la Confédération internationale des syndicats libres en faveur d'une semaine de protestation contre la politique d'apartheid.

Cette action a été appuyée par la Confédération des syndicats (TUC), par le syndicat des marins et celui des transports et des travailleurs généraux. Le secrétaire de cette dernière organisation, M. Jones, s'est rendu jeudi au siège de la haute commission d'Afrique du Sud pour protester contre le maintien en prison de nombreux syndicalistes par le gouvernement de Pretoria. Il est possible que les dockers, dont la plupart font partie du syndicat de M. Jones, appliquent eux aussi des mesures de boycottage envers les marchandises destinées à l'Afrique du Sud ou en provenance de ce pays.

Le gouvernement travailliste paraît prêt à tolérer le boycottage postal, bien qu'en Grande-Bretagne « *l'interruption des communications* » soit illégale. A la Chambre des communes, le ministre de l'industrie, M. Varley, a fait savoir, jeudi 13 janvier, qu'une intervention de sa part serait « *prématurée* ».

JEAN WETZ.

Portugal

Les déclarations de M. Sa Carneiro à Madrid sont qualifiées d'« irresponsables » par le gouvernement

De notre correspondant

Lisbonne. — Des déclarations faites par M. Sa Carneiro, président du parti social-démocrate portugais, au quotidien de Madrid *El Pais*, au cours d'un récent voyage en Espagne, ont provoqué une vive réaction du gouvernement portugais. M. Sa Carneiro avait assuré que le Portugal était au bord de la banqueroute, en conséquence de la politique suivie par le gouvernement socialiste qui, « *privé de l'appui de la majorité de la population* », serait incapable de proposer des « *mesures cohérentes* ». Selon le leader du P.S.D., le parti de M. Mario Soares serait dans une situation difficile en raison de la « contradiction » entre son « *programme de gouvernement* » et son « *programme idéologique* ». En outre, le choix des personnalités occupant des postes-clé dans le gouvernement n'aurait pas été fondé sur des critères de compétence, mais serait dû à des considérations partisanes.

Commentant ces affirmations, le secrétaire d'Etat à l'information, M. Manuel Alegre, a regretté qu'elles soient venues du chef du plus important parti portugais de l'opposition, qu'il a accusé de manifester, en la circonstance une totale « irresponsabilité ». Les propos de M. Sa Carneiro auraient également été évoqués au cours du conseil des ministres réuni à Sao-Bento.

On s'étonne, d'autre part, à Lisbonne, de la manière dont le leader du P.S.D. portugais a été accueilli par les autorités espagnoles. Pendant son court séjour à Madrid, il a pu, en effet, s'entretenir tant avec M. Oreja, ministre des affaires étrangères, que M. Suarez, chef du gouvernement. Il a également été reçu par le roi Juan Carlos.

Ce voyage en Espagne était, pour M. Sa Carneiro, une opération de prestige destinée à éclipser les deux échecs subis par son parti au mois de décembre dernier : le premier aux élections locales, où le P.S.D. n'a pas réussi la percée espérée ; le second lors de la présentation au Parlement des projets de plan et de budget pour l'année 1977, où les députés sociaux-démocrates avaient, pratiquement, été les seuls à voter contre l'orientation économique proposée par les socialistes, sans pour autant présenter d'alternative. L'hostilité de M. Sa Carneiro envers le gouvernement ne serait cependant pas partagée par tous les dirigeants du parti ; certains redoutent, au contraire, une détérioration des relations avec le P.S., dont ils souhaiteraient plutôt se rapprocher. Selon l'hebdomadaire *O Jornal*, des modifications à la tête du P.S.D. auraient même été déjà envisagées.

La signature, le jeudi 13 janvier, d'un accord avec la Fédération social-démocrate espagnoles créant une association social-démocrate ibérique permettra peut-être à M. Sa Carneiro de désamorcer ces conflits.

Le Centre démocratique et social a, lui aussi, quelques problèmes. Les dirigeants de ce parti ne cachent pas leur souhait de voir s'organiser au Portugal une structure politique « à l'anglaise », où deux grandes formations, l'une conservatrice, l'autre travailliste, alterneraient au pouvoir. Or ce projet suppose d'une part l'effacement à terme du P.S.D. et d'autre part un *modus vivendi* avec les socialistes. Cette stratégie reste néanmoins difficilement acceptable pour les courants les plus conservateurs du parti. Il n'est donc pas surprenant que le 8 janvier 1977 ait été annoncée à Porto la création d'une nouvelle organisation politique : le parti de l'alliance portugaise. Cette formation appuie « *l'initiative privée* », souhaite le renforcement de la « *fonction sociale de la propriété* » et promet son appui à la « *classe moyenne* » et à l'« *artisanat* ». L'initiative est partie d'un ancien député du C.D.S.

Une course de vitesse paraît désormais engagée entre les courants les plus conservateurs de la droite. Le jeudi 13 janvier 1977 ont été diffusés les statuts du Mouvement indépendant pour la reconstruction nationale (M.I.R.N.), fondé par l'ancien général Kaulza de Arriaga, un des « faucons » du régime salazariste. Le général de Arriaga avait été, en décembre 1973, l'animateur d'une tentative de coup d'Etat d'extrême droite, qui cherchait à écarter du pouvoir M. Marcelo Caetano, alors premier ministre.

JOSÉ REBELO.

A travers le monde

Bangladesh

● **LES ELECTIONS** pour le renouvellement des 4 352 conseils municipaux du pays ont commencé jeudi 13 janvier. Il s'agit de la première consultation électorale depuis l'instauration du régime du général Ziaur Rahman, en novembre 1975. — *(Reuter.)*

Birmanie

● **L'UN DES DIRIGEANTS D'UN COMPLOT** découvert en juillet 1976, et visant, selon les autorités, à attenter à la vie du président Ne Win, le capitaine Kyaw Myint, a été condamné à mort mardi 11 janvier. Plusieurs autres militaires accusés dans la même affaire se sont vu infliger des peines de prison. — *(A.F.P.)*

Brésil

● **LE COMMISSAIRE SERGIO FLEURY**, considéré comme le principal responsable de l'Escadron de la mort, a été chargé de l'enquête sur le parti communiste du Brésil ouverte après l'arrestation, le 16 décembre dernier à Sao-Paulo, de plusieurs membres de cette organisation. La revue brésilienne *Ueja*, qui donne cette information le 13 janvier, indique que les six personnes dont les noms ont été communiqués à la presse ne seraient pas les seules détenues dans le cadre de cette opération.

Inde

● **MM. CHANDRA SHEKKAR ET MOHAN DHARIA**, deux importantes personnalités qui appartenaient à la gauche du Congrès, le parti gouvernemental, avant leur arrestation lors de la proclamation de l'état d'urgence, en juin 1975, ont été libérées, annonce le *Guardian*.

Maroc

● **LES CENT TRENTE-NEUF** « frontistes » jugés depuis le 3 janvier à Casablanca ont cessé, jeudi 13 janvier, la grève de la faim de quarante-huit heures qu'ils avaient décidée collectivement afin de protester contre le déroulement des débats, et les conditions de leur détention

République Sud-Africaine

● **CINQ CENT SOIXANTE-SEIZE AFRICAINS** ont été arrêtés aux termes de la législation sur la circulation intérieure au cours des quatre derniers jours dans la région du Cap, a déclaré jeudi 13 janvier un porte-parole officiel de « *l'administration bantoue* ». — *(A.F.P.)*

Rhodésie

● **M. ERNEST GLINNE, DEPUTE SOCIALISTE BELGE** et ancien ministre du travail, a affirmé, jeudi 13 janvier, posséder la preuve que « *de jeunes mercenaires sont recrutés pour l'armée rhodésienne à partir d'un lieu public bruxellois, et cela sans beaucoup de difficultés.* » — *(Corresp.)*

Espagne

Le général Vega Rodriguez est nommé chef de l'état-major général de l'armée

[illegible]

... chef de l'état-major général. Un décret royal publié mardi prévoyait clairement que les forces armées espagnoles s'aligneraient désormais sur le modèle en vigueur dans les pays de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord, à laquelle l'Espagne souhaite adhérer. Le décret redéfinit les fonctions du chef d'état-major et clarifie la vague relation qui existait entre lui et le ministre de l'armée.

Ce dernier aurait désormais un rôle essentiellement politique, alors que le chef de l'état-major assumera le commandement militaire. Cela préparerait la création d'un ministère de la défense unique, dans lequel seraient refondus les ministères actuellement distincts de l'armée de terre, de l'air et de la marine. Le général Franco répugnait à cette réforme. Il craignait apparemment de concentrer trop de pouvoirs entre les mains d'un même ministre.

● *Le roi Juan Carlos a signé* récemment un décret fixant le nouveau montant des pensions pour les invalides de la guerre civile y compris pour ceux qui combattirent du côté républicain. Tous les invalides de la guerre civile toucheront [illegible] pesetas ([illegible] F) par mois. Depuis 1939, seuls les anciens combattants franquistes recevaient une pension. Le décret de mardi intéresse environ dix mille anciens combattants républicains.

هكذا من الأصل

EUROPE

Espagne

Le général Vega Rodriguez est nommé chef de l'état-major général de l'armée

Madrid *(Reuter).* — Le gouvernement a approuvé, jeudi 13 janvier, une réorganisation de la hiérarchie militaire, qui vise à tenir l'armée à l'écart de la vie politique en prévision des prochaines élections législatives.

Le lieutenant-général José Vega Rodriguez, chef de la région militaire de Madrid, a été nommé au nouveau poste de chef de l'état-major général. Il est remplacé par le lieutenant-général Federico Gomez de Salazar, qui avait supervisé le retrait de l'armée du Sahara occidental en février 1976. Les deux hommes sont considérés comme des libéraux.

Mais le gouvernement a tenu à rassurer la droite conservatrice en nommant le général Angel Campano chef de la région militaire de Valladolid. Le général Campano avait été limogé de son poste de chef de la garde civile le mois dernier à la suite d'une manifestation sans précédent de quatre cents policiers et gardes civils devant le ministère de l'intérieur.

Le marquis de Valenzuela, un autre lieutenant-général, a été nommé chef de la Maison militaire du roi, où il remplace un franquiste de la première heure, le lieutenant-général Sanchez Galiano, qui a pris sa retraite le mois dernier. Le marquis comme le nouveau chef de l'état-major général sont considérés comme des « hommes du roi ».

La nomination la plus importante est évidemment celle du chef de l'état-major général. Un décret royal publié mardi prévoyait clairement que les forces armées espagnoles s'aligneraient désormais sur le modèle en vigueur dans les pays de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord, à laquelle l'Espagne souhaite adhérer. Le décret redéfinit les fonctions du chef d'état-major et clarifie la vague relation qui existait entre lui et le ministre de l'armée.

Ce dernier aurait désormais un rôle *essentiellement politique*, alors que le chef de l'état-major assumera le commandement militaire. Cela préparerait la création d'un ministère de la défense unique, dans lequel seraient refondus les ministères actuellement distincts de l'armée de terre, de l'air et de la marine. Le général Franco répugnait à cette refonte. Il craignait apparemment de concentrer trop de pouvoirs entre les mains d'un même ministre.

● *Le roi Juan Carlos* a signé récemment un décret fixant le nouveau montant des pensions pour les invalides de la guerre civile, y compris pour ceux qui combattirent du côté républicain. Tous les invalides de la guerre civile toucheront 9 262 pesetas (680 F) par mois. Depuis 1939, seuls les anciens combattants franquistes recevaient une pension. Le décret de mardi intéresse environ dix mille anciens combattants républicains.

Tchécoslovaquie

SELON LES « IZVESTIA »

Les signataires de Charte 77 appartiennent à la « racaille contre-révolutionnaire »

Plusieurs signataires de Charte 77 ont été à nouveau interpellés et interrogés pendant plusieurs heures, jeudi 13 janvier à Prague, par les services de sécurité, avant d'être relâchés, apprend-on de source informée dans la capitale tchécoslovaque. Parmi eux figuraient l'écrivain Ludvik Vaculik, déjà interrogé plusieurs fois au cours de ces derniers jours, et l'historien Karel Bartosek. De même source, on indique que la police a coupé le téléphone du dramaturge Pavel Kohout en arrachant les fils au cours d'une perquisition.

Les organes d'information ont poursuivi toute la journée la diffusion de commentaires virulents contre les signataires de la charte et de « protestations » émanant de différents secteurs de la population. Plusieurs personnalités sportives — les footballeurs Zdenek Nehoda et Ivo Viktor, le rameur Vaclav Kozak — ont joint leurs voix à ce concert de protestations.

Dans une nouvelle déclaration parvenue aux correspondants occidentaux à Prague, les trois porte-parole de Charte 77 — l'écrivain Vaclav Havel, l'ancien ministre des affaires étrangères Jiri Hajek et le professeur Jan Patocka — soulignent que la charte « *ne viole en rien les lois tchécoslovaques et que, au contraire, elle les défend* ».

● A MOSCOU, le journal les *Izvestia* prend à partie, jeudi 13 janvier, les auteurs de la charte : « *Un groupe de gens venus des rangs prostrés de la bourgeoisie tchécoslovaque, organisateurs de la contre-révolution de 1968 dans ce pays.* »

Sous la signature de M. Oustinov, son correspondant à Prague, le journal du gouvernement soviétique ajoute que le manifeste des dissidents tchécoslovaques, publié en Occident, contient « *des calomnies fausses et grossières contre la Tchécoslovaquie, ses réalisations, son système politique et ses travailleurs. Des intrigants politiques, depuis longtemps faillis, affirment démagogiquement la nécessité de « plus grands droits et libertés ». Par cela, naturellement, les auteurs de Charte 77 entendent* des droits et libertés *qui donneraient aux dirigeants de la réaction la possibilité de se livrer impunément à des activités contre l'Etat et contre le parti, de parler en prenant des positions ouvertement antisoviétiques et d'essayer de liquider les conquêtes du socialisme en Tchécoslovaquie* ».

L'article conclut que le peuple tchécoslovaque « *sait d'expérience en quoi consiste l'activité de la racaille contre-révolutionnaire* ».

● *Un militaire américain*, venant de New-York, M. William Josef Black, a demandé récemment aux autorités tchécoslovaques à bénéficier du statut de résident permanent, annonce jeudi 13 janvier l'agence C.T.K., sans aporter d'autres précisions. A l'ambassade des Etats-Unis à Prague, on déclare ne pas avoir pour l'instant d'informations sur cette affaire. — *(A.F.P.)*

ASIE

Vietnam

Des dizaines de milliers de travailleurs du Nord vont s'installer au Sud

Pour réaliser l'objectif du plan — une augmentation de 18 % de la production nationale en 1977 — un vaste « *redéploiement* » de la population du Vietnam va être organisé, a indiqué cette semaine M. Le Thanh Nghi, ministre du plan, dans un discours devant l'Assemblée nationale cité par le correspondant de *l'Humanité* à Hanoï.

« *Un million deux cent mille citoyens, dont cinq cent mille actifs, partiront s'installer dans les nouvelles régions économiques,* écrit, dans son édition, du vendredi 14 janvier, le quotidien du parti communiste français. *Ce redéploiement concerne la population de toutes les régions surpeuplées du pays. Ainsi, huit cent mille personnes, dont trois cent vingt mille travailleurs, quitteront Ho-Chi-Minh-Ville pour s'installer dans diverses provinces du Sud ou dans la périphérie de la grande cité. Cent cinquante mille travailleurs du Nord s'installeront dans les provinces occidentales et orientales du Sud, sur les Hauts-Plateaux du Centre, et dans certaines régions montagneuses du Nord. Ce réaménagement permettra de résoudre en partie le problème du chômage, qui atteignait encore, fin 1976, deux millions quatre cent mille personnes dans le Sud et le Centre-Vietnam.* »

L'effort portera en priorité sur l'agriculture et l'irrigation. Les fonds investis dans l'aménagement hydraulique doubleront par rapport à l'année dernière. Un demi-million de travailleurs devront défricher 270 000 hectares de terres situées, pour l'essentiel, au Sud.

Selon M. Le Thanh Nghi, « *les conséquences de la guerre et du néo-colonialisme pèsent encore lourdement sur l'économie et la société* ». « *Les bourgeois compradores continuent de perturber le marché ; les contre-révolutionnaires n'ont pas mis fin à leurs entreprises de sabotage* », a déclaré le ministre du plan à l'Assemblée.

Dans son numéro du 10 janvier, *l'Humanité* a publié un article de son correspondant à Hanoï qui, se fondant sur les déclarations d'un « *responsable vietnamien autorisé* », affirme que « *soixante mille personnes au plus sont encore en cours de rééducation* ».

[Le redéploiement de la population au Vietnam concerne aussi bien le Sud que le Nord. Saigon est devenue, en raison de la guerre, de l'afflux de réfugiés, de la stratégie américaine d'« urbanisation forcée » (les bombardements faisant fuir les paysans), un « monstre » ingouvernable où le nombre des chômeurs n'a cessé de croître. Au Nord, le Delta est surpeuplé. Il est désormais possible, maintenant que le pays est réunifié, de planifier l'installation de familles paysannes dans les zones à faible densité de population, dans le Centre en particulier. Depuis deux décennies déjà, les responsables de Hanoï encourageaient les habitants du Delta à s'installer dans les hautes régions du Nord. On ignore encore quels moyens seront utilisés par le gouvernement pour opérer un nécessaire redéploiement de la population. Les jugements fort sévères que portent en privé les Vietnamiens sur les méthodes dont usèrent les Cambodgiens permettent de penser que les transferts de population ne seront pas opérés « à la khmère ». Ils prendraient aussi une forme plus humaine si un programme d'assistance internationale était mis en place pour financer le déminage des zones rurales, dans lesquelles des millions d'engins non explosés demeurent enfouis.]

● *M. Pham Van Dong*, premier ministre du Vietnam, viendra, selon toute probabilité, en visite officielle en France au début d'avril.

AFRIQUE

Botswana

LE CONSEIL DE SÉCURITÉ EXAMINE LA PLAINTE DE GABORONE CONTRE LA RHODÉSIE

Nations unies, New-York (A.F.P., Reuter). — Le Conseil de sécurité de l'ONU devait poursuivre, ce vendredi 14 janvier, le débat ouvert mercredi sur la plainte du Botswana contre le régime de Salisbury. Le gouvernement de Gaborone accuse l'armée rhodésienne d'avoir lancé des opérations sur son territoire.

La Rhodésie a demandé jeudi au président du Conseil de sécurité l'autorisation de participer au débat. Elle a invoqué, à l'appui de sa demande, l'article 2 du chapitre 5 de la charte de l'ONU, qui prévoit la participation aux séances du Conseil d'Etats non membres. Cette requête a été reçue mais sera « ignorée officiellement », a indiqué le secrétariat de l'ONU.

Jeudi, le Conseil a entendu M. Scranton, représentant des Etats-Unis, qui a souligné que la véritable solution du problème posé par le Botswana résidait dans l'instauration en Rhodésie de la règle de la majorité, « et cela le plus tôt possible, avec le minimum de violences et de souffrances humaines ».

OCÉANIE

Timor

LE FRETILIN AFFIRME QUE SES TROUPES SE TROUVENT A QUELQUES KILOMÈTRES DE LA CAPITALE

Dans un communiqué diffusé le 13 janvier à Maputo, capitale du Mozambique, où se trouvent certains de ses services, le FRETILIN (Front révolutionnaire pour l'indépendance de Timor-Oriental) affirme que ses troupes ont pris deux villages — Remexio et Tibar, — situés seulement à 15 et 12 kilomètres de Dili, la capitale du territoire annexé officiellement en juin par l'Indonésie, après son intervention militaire consécutive au retrait des autorités portugaises.

Selon le FRETILIN, plus d'une centaine de soldats indonésiens ont été mis hors de combat par les nationalistes pendant la première semaine de janvier, et l'avance de l'adversaire amène les troupes d'occupation à commettre des « atrocités » contre la population.

AMÉRIQUES

LES INDIENS DÉPLUMÉS

II. — Naissance de la contestation

par YVES BERGER

Dans un premier article (« le Monde » du 14 janvier) Yves Berger a exposé les différences de condition de vie des Indiens du Canada et la pauvreté du plus grand nombre.

Au tableau de la condition des Indiens du Canada, on ne finit jamais d'ajouter : le visiteur des réserves s'étonne de découvrir qu'ils se nourrissent en tous points à la manière des Blancs (conserves encore et toujours) et s'adonnent aux seuls sports des Blancs (alors que leurs jeux, comme l'ont rapporté les premiers voyageurs en Amérique, étaient si divers et variés !).

L'acculturation, pour la plupart d'entre eux, est à peu près totale. Une institutrice micmac de la réserve de Big Cove, dans le Nouveau Brunswick, a tenté de nous décrire sa stupéfaction (mais elle *n'en* sentait pas le fond) lorsqu'elle découvrit que ses petits élèves, auxquels elle entreprenait de donner leurs premiers cours en langue micmic, ne savaient pas qu'ils étaient des Indiens et subissaient, dès lors, une condition dont ils ignoraient tout — jusqu'à la nature. Discrimination (elle touche à l'emploi et s'exerce dans les hôtels...), petits salaires, brutalités policières (les autochtones ne cessent de dénoncer les conduites de la police montée, dans les provinces de l'Ouest), l'Indien, en Amérique du Nord, est dans la situation sociale qui caractérise le Noir ou l'Arabe en Europe : il doit effectuer le travail que refuse le Blanc.

On ne reviendra pas, ici, sur la pauvreté des réserves et sur les deux fléaux qu'elle provoque : le chômage et l'alcoolisme. Reste à dire la mortalité infantile (on lit dans la revue *The Saskatchewan Indian*, juin 1976 : « Les cimetières des réserves abritent un nombre alarmant de tombes d'enfants »), la difficulté pour les adolescents de mener à bien leurs études secondaires et supérieures (la Saskatchewan comprend cent vingt-trois mille Indiens et Métis, dont cent soixante et onze seulement étaient inscrits, l'an dernier, à l'université), le pourcentage stupéfiant des élèves et étudiants qui ne terminent pas leur scolarité : 96,5 %.

Imagine-t-on le drame du petit Ojibway (par exemple), qui, ne parlant chez lui que l'ojibway, découvre, à l'école qu'il fréquente dès ses six ans, que la langue de son pays est l'anglais, qu'il ne pratiquera pas avec sa parentèle puisqu'elle ne s'exprime que dans la langue tribale ? Quand il a bien appris l'anglais (ou, au Québec, le français), comment peut-il se voir, plus tard, à l'heure des études supérieures, s'il ne s'est pas complètement anglicisé (ou francisé) ? Voici : « *Nous, étudiants indiens, esquimaux et métis, sommes contraints de nous soumettre à un système d'éducation qui ignore nos différentes langues, rejette nos traditions, dénigre notre histoire et détruit nos valeurs... Ceux qui réussissent à pénétrer à l'université s'y retrouvent à la fois mal préparés et complètement coupés de leur peuple... Il nous est impossible, dans l'université d'aujourd'hui, d'établir notre intégrité personnelle et culturelle.* » (1)

Une prison faite pour l'Indien ?

Les prisons du Canada comptent un pourcentage d'Indiens proprement inouï : de 50 à 70 %. Or le nombre des Indiens dans chaque province de la Confédération ne représente jamais plus de 5 % de l'ensemble de la population. Sombre tableau, c'est le moins qu'on puisse dire. Un rapport établi sur « La conférence nationale et la conférence provinciale touchant aux autochtones et au régime de justice pénale » (le séminaire s'est tenu à Edmonton l'an dernier) dénonce l'irréalisme des lois appliquées aux Inuit et aux Indiens. Ignorant la culture du pays où ils sont nés (et dont ils furent les premiers occupants), comment en comprendraient-ils le système judiciaire ?

Une étude entreprise par la Société canadienne de criminologie a conclu que l'Indien s'adapte si facilement à la prison qu'elle semble faite pour lui. Il ne désire pas en sortir et, contraint à la liberté, commettra des forfaits pour la regagner. On lit tel constat, qui montre l'ampleur désolante du drame : « *Pour nombre d'Indiens, la nourriture, le logement et les services (!) sont supérieurs à ce qu'ils peuvent espérer trouver à l'extérieur et, chose encore plus significative, la prison représente, pour certains autochtones, la seule expérience d'égalité sociale avec les non-Indiens...* » Ainsi les préjugés et les conduites discriminatoires des Blancs renforcent-ils l'infériorité sociale des Indiens : ils se pensent exclus de la société canadienne, où leurs chances ne sont jamais égales à celles des Blancs.

Le ministère des affaires indiennes et du Nord, dont dépendent la formulation et l'application de la politique gouvernementale à l'endroit des autochtones, est conscient du sort de la minorité. Avec un budget annuel de quelque 400 millions de dollars, une administration qui compte près de 6 000 employés (dont à peine plus de 1 000 Indiens), il entend bien prendre les problèmes à bras le corps. Tout se passe pourtant comme s'il avait commencé très tard ses prodigues efforts. Le ministère le sait, et le dit. Dans un document assez extraordinaire, intitulé *la Politique indienne du gouvernement du Canada*, et publié en 1969, on peut lire : « *Le gouvernement estime que ce serait desservir les intérêts des Indiens et des Canadiens en général que de poursuivre sa ligne de conduite actuelle* ». Voici cinq ans, le ministre, alors en titre, des affaires indiennes dénonçait « *les carences passées* » qui affectaient la politique (toutes les politiques) du gouvernement et, mettant en évidence ses « *résultats désastreux* », stigmatisait « *un long siècle d'indifférence* ».

On ne saurait mieux dire. Le gouvernement canadien — et les Canadiens — ne s'intéressent guère aux Indiens que depuis cinq ou six ans. D'où ce formidable retard qui affecte les réserves et dont ses occupants s'impatientent, s'angoissent et souffrent, trop faibles et trop seuls. Leur dit-on (on le leur crie) que 73 % des maisons possèdent l'électricité, en 1976, contre 45 % il y a six ans, les voilà qui haussent les épaules : c'est 100 % de maisons équipées qu'ils veulent voir en 1976. La politique du ministère des affaires indiennes est claire : aider les Indiens, par l'énoncé et la mise en pratique de programmes économiques, de telle sorte que la tribu, un jour, n'ait plus besoin de l'aide fédérale. En même temps, améliorer les conditions de la vie scolaire. Enfin assurer aux réserves une auto-détermination effective en donnant aux chefs de bandes et aux conseillers tribaux de plus en plus de pouvoir de décision.

On le sait : pour nombre de réserves, cette solution est sans espoir. Elles ne vivront jamais que de l'aide fédérale. Les Indiens élèvent des plaintes : sur la modicité des prêts, sur le manque de psychologie et de souplesse des fonctionnaires du ministère, sur l'inadéquation de bien des projets à la véritable nature des réserves et aux goûts des Indiens... Ils réclament l'auto-détermination entière et tout de suite et prétendent à choisir, seuls, sans en référer au ministère, les programmes de développement et leur système d'éducation. « *Nous voulons fixer nous-même nos objectifs et nous voulons prendre nous-mêmes nos décisions* ». Ainsi demandent les Indiens du Manitoba, qui exigent de gérer seuls les fonds qui leur sont octroyés à titre de prêts ou de dons et s'exaspèrent de voir les agents du gouvernement réfuter, s'il se trouve, les dispositions financières de la bande. D'un bout à l'autre du Canada, l'Indien, qui émerge petit à petit — trop lentement à son gré — de sa séculaire misère, revendique, et ses revendications, on le verra, portent loin.

Des traités qui hantent la mémoire

« *Ne l'oublions pas... Nous sommes un peuple qui a des droits particuliers garantis par des promesses et des traités. Nous ne mendions pas ces droits ni n'en remercions personnes.* » Ainsi s'exprime le chef Dan George, une autorité chez les siens. Le ton est donné — et le fond : les Indiens exigent le respect des traités passés, que les Blancs, tout au long d'une trop longue histoire, aux Etats-Unis comme au Canada, ont violé à qui mieux mieux.

Ils dénoncent aussi d'autres traités, particulièrement iniques, que leurs ancêtres ont signé (?) en complète méconnaissance de cause. Les exemples, ici, pullulent, qui relèvent du vol, du dol, de l'abus de confiance : dans les années 1860, le gouverneur de la Colombie Britannique avait passé une série de traités selon lesquels les Indiens de la partie méridionale de l'île de Vancouver renonçaient « *entièrement et pour toujours* » à leur territoire, en échange de seules couvertures ! Par exemple encore, pour l'achat de 500 000 kilomètres carrés de terres autour de Toronto, qu'ils vendirent en 1788, les Indiens reçurent un lot de perles, et, un peu plus tard, 10 shillings. Rien d'autre. On peut dire des traités qu'ils hantent la mémoire de l'Indien.

C'est en pensant à eux qu'il agit, partout au Canada comme partout aux Etats-Unis. Ici, ce sont les Nede de la vallée de la Mackenzie, dans les territoires du Nord-Ouest, qui se plaignent de ne tirer aucun profit de l'exploitation du pétrole et des minéraux de leur pays. Dénonçant l'ennemi : les compagnies pétrolières et le gouvernement fédéral, ils demandent qu'on leur reconnaisse la propriété des 450 000 miles carrés qui forment la Mackenzie. Là, les Indiens de la Nazco Valley, en Colombie Britannique : ils réclament 350 000 hectares de forêt, arguant que les Blancs ont passé avec leurs aïeux des traités dérisoires... La section locale de la plus grande organisation indienne du Canada, la Native Brotherhood, a décidé qu'elle avait droit de propriété, en Colombie Britannique, sur toutes les pêcheries de la côte, sur toute la partie de la mer, sur tous les fleuves, rivières et lacs qui baignent les terres de la province. Et le gouvernement d'Ottawa n'a pas refusé de discuter cette exigence !

Il est allé plus loin encore : le ministère des affaires indiennes a créé une section (*Land-claims*) qui s'occupe exclusivement des revendications territoriales que dressent les Indiens. Depuis 1970, 9 millions de dollars ont été versés aux groupes autochtones pour leur permettre de mener à bien des études sur les traités et pour qu'ils fondent leur argumentation. Aux Cree et aux Inuit de la baie James, Ottawa a donné 500 000 dollars pour qu'ils s'entourent d'avocats capables d'argumenter avec le gouvernement provincial du Québec, qui prétendait déposséder les Indiens de leurs droits sur la baie. Partout, au Canada comme aux Etats-Unis, des juristes blancs et indiens, mandatés par les bandes, étudient les archives (celles, surtout, qui remontent à la reine Victoria) et tentent de prouver, souvent avec succès, le rapt des terres indiennes — pour lequel ils exigent une juste réparation, nécessairement forte.

Les Peigan du sud-ouest de l'Alberta estiment à 40 millions de dollars le vol qu'ils ont subi. Le chef Max Gros-Louis, au nom de l'Association des Indiens du Québec, a fixé à 5 milliards de dollars la somme que le gouvernement provincial du Quebec devrait verser aux Indiens, en compensation des immenses territoires que les Blancs ont ravis. Albert Levy, chef de la réserve de Big Cove, dans le Nouveau-Brunswick, ne veut pas d'argent, lui : il demande simplement que la réserve retrouve ses limites originelles, dont les Blancs l'avaient amputée en déplaçant, voici un siècle, le chef d'alors et en fabriquant de faux documents. Quand on sait que des centaines de Blancs habitent les terres que revendiquent les Miami de Big Cove, on voit la gravité du problème...

Pourquoi le chef Albert Levy, toujours à Big Cove, affirme-t-il que le Nouveau-Brunswick tout entier appartient encore en droit aux Indiens, victimes ici comme ailleurs d'un vol gigantesque ? Ce n'est pas qu'il espère du gouvernement canadien une impossible rétrocession et la mise sur pied d'un Etat indien. Non, son idée est simple : qu'Ottawa, reconnaissant le dol, engage des négociations aux termes desquelles les Indiens, cette fois en pleine connaissance de cause et de plein gré, céderont au Canada leur territoire — en échange de garanties... Il nous a semblé que, dans les réserves pauvres, cette question des garanties hantait les chefs et les conseillers : qu'arriverait-il aux Indiens si, du jour au lendemain, Ottawa, pour une raison ou pour une autre, cessait son aide financière, à quoi l'engage la seule misère des autochtones ?

En attendant, les victoires indiennes se multiplient en Amérique du Nord. Pour nous en tenir au Québec, et à un seul exemple, on citera l'accord de principe que les deux gouvernements d'Ottawa et de Québec ont passé avec le Grand Conseil des Cree et l'Association des Inuits du nord : 8 000 kilomètres carrés de terres distraites de réserves fédérales et provinciales iront grossir la propriété des Indiens, qui, outre 150 millions de dollars, gagent aussi les droits exclusifs de chasse, de piégeage et de pêche sur une superficie de 90 000 kilomètres carrés.

Avec toujours plus d'acuité et de conviction, les Indiens du Canada énoncent leurs problèmes. Impatients, convaincus de la légitimité de leurs revendications, de mieux en mieux aidés par les Blancs les plus sensibles à leur sort malheureux, avec toute la force qui leur vient d'une démographie galopante et d'un sentiment exaspéré de leur différence, dirigés par une nouvelle génération de jeunes chefs pour la plupart compétents et honnêtes, les Indiens du Canada rentrent dans l'histoire, d'où les Blancs les avaient chassés. Ce n'est pas le lieu d'examiner ici, au terme de cette étude, si la nouvelle condition indienne est compatible avec ce qui reste aux autochtones de leur culture (leur indianité) et si l'*American way of life* n'est pas en train d'user, à tout jamais, le vieil homme. Le vieil Indien. Celui de nos visions et vignettes d'enfant, des stéréotypes et des clichés romantiques, que le « bon sauvage » alimentait. Il faut en prendre son parti : en 1976, l'Indien du Canada, dans ses jeans et devant sa télévision, mangeant des hot-dogs en regardant les Blancs disputer ses matches de hockey, l'Indien s'est déplumé.

(1) Recherches amérindiennes au Québec, novembre 1975.

CORRESPONDANCE

Stérilisation forcée chez les Inuits ?

M. Charlik, étudiant en anthropologie à l'université Paris-VII, nous écrit à propos de la politique de contrôle des naissances chez les Indiens du Canada.

Actuellement, dans les territoires du Nord-Ouest, où vivent les populations autochtones Inuit, mieux connues en France sous le nom d'Esquimaux, est menée, de manière très discrète, une politique de contrôle des naissances chez les femmes autochtones. Ce programme est contrôlé par les services du ministère de la santé et du ministère des affaires indiennes. Selon diverses sources autorisées, des stérilisations seraient couramment pratiquées depuis plusieurs années. Un quotidien de la région de Québec a notamment publié le témoignage du révérend R. L. de Igloolik (territoires du Nord-Ouest), qui a visité six localités où, selon lui, des « *stérilisations forcées* » auraient été pratiquées, et il cite des chiffres révoltants indiquant que chez ces groupes, ne dépassant pas une centaine d'individus, environ un tiers des femmes âgées de trente à cinquante ans auraient été stérilisées.

On peut mettre en doute la qualité de l'information donnée aux femmes autochtones quant à la gravité de cette opération et de ses conséquences.

Quelles raisons valables peut donc avancer le gouvernement canadien pour cautionner une telle politique de génocide quand quiconque connaît ce peuple sait que rien n'égale leur amour pour les enfants. Amour qui amène souvent les femmes Inuit à adopter des enfants lorsqu'elles ne peuvent plus enfanter.

Serait-ce un problème de surpopulation ? Dans ces territoires, la densité au kilomètre carré de la population est une des plus faibles du monde !

Cette minorité ethnique gênerait-elle l'exploitation économique du Grand-Nord ?

Faut-il en conclure qu'après avoir amorcé la destruction de la culture traditionnelle Inuit par des programmes d'éducation inadaptés et des aides matériels désuètes, le gouvernement canadien entend mener à son terme aujourd'hui encore l'écœurant génocide des autochtones d'Amérique du Nord, amorcé dès les premiers temps de la colonisation blanche ?

États-Unis

M. HENRY FORD A DÉMISSIONNÉ DE LA FONDATION QUI PORTE SON NOM

New-York (*A.F.P.*). — M. Henry Ford, qui fut de 1950 à 1956 président de la fondation qui porte son nom, a démissionné du conseil d'administration de celle-ci, apprend-on jeudi 13 janvier à New-York. M. Ford reproche à la fondation, qui joue notamment un grand rôle par les bourses et les crédits de recherche qu'elle accorde aux universitaires, une trop grande dispersion, une « *mentalité monolithique* » et « *le manque d'appréciation par certains de ses employés du système capitaliste* », qui a permis, explique M. Ford, de la faire vivre.

« *La fondation existe et prospère grâce aux fruits de notre système économique* » précise M. Ford dans une lettre adressée au conseil d'administration « *et une part importante de l'abondance créée par le monde des affaires américain permet à la fondation et à des institutions du même ordre de poursuivre leur œuvre* ».

● *La commission des forces armées* du Sénat a approuvé jeudi 13 janvier à l'unanimité la nomination de M. Harold Brown comme secrétaire à la défense. Elle a également approuvé la nomination de M. Charles Duncan, président de Coca-Cola, comme secrétaire adjoint à la défense. M. Duncan a été autorisé à conserver ses actions (12 à 13 millions de dollars, 60 à 65 millions de francs) de Coca-Cola, bien que cette société ait des relations d'affaires avec le Pentagone, mais il devra sans doute laisser ces actions « *sous tutelle* » d'une tierce personne, pour se conformer au « *code d'éthique* » que M. Carter a fait signer à ses collaborateurs. — (*A.F.P.*)

Argentine

Le martyre des Santucho ou l'« éradication » comme arme antisubversive

En Argentine, les militaires et la droite utilisent volontiers des métaphores médicales. Pour décrire l'opposition révolutionnaire au régime, ils parlent de « virus ». Pour s'en défendre, expliquent-ils, la société, comme tout organisme sain, sécrète des « anticorps » : ce sont les fameux groupes parapoliciers d'extrême droite, comme l'Alliance anticommuniste argentine (A.A.A.). Leur but est de parvenir à l'« éradication » de la subversion. Ces « physiologues » d'un genre nouveau semblent penser que lorsque la « maladie » a touché une personne, ses proches sont contaminés et qu'il faut, en conséquence, leur appliquer des mesures prophylactiques radicales. L'histoire de la famille Santucho mérite, de ce point de vue, d'être entendue.

« *Nous avons eu dix enfants, huit garçons et deux filles. Tous, sauf Manuela, sont nés à Santiago-del-Estero, une petite ville située au nord du pays, la première cité fondée par les Espagnols en Argentine.* » L'histoire que conte Don Francisco — un vieux monsieur à la mise modeste, portant lunettes noires et courte moustache — et Manuela Juarez, sa femme, une dame au maintien très digne, pourrait être celle d'un paisible couple de fonctionnaires en poste dans une province reculée. Lui est magistrat ; elle est institutrice. Notable honorablement connu dans sa ville, Don Francisco est, à deux reprises, élu député dans les rangs de l'Union civique radicale, une formation progressiste modérée.

Mais son avant-dernier fils, Mario Roberto Santucho, a participé, au début des années 70, à la fondation de l'Armée révolutionnaire du peuple, l'ERP, qui s'inspire de la prédication de « Che » Guevara. Il est nommé chef de cette organisation de guérilla. Dès lors, la famille Santucho ne va plus connaître le repos. Le 22 août 1972, la femme de Mario Roberto, Ana Maria Villareal, est tuée en compagnie de quinze autres personnes détenues dans une prison militaire, à Trelew, dans le Sud. « *Tentative de fuite* », expliquent à l'époque les autorités sans parvenir à convaincre.

Après le retour de Juan Peron au pouvoir — l'ERP ayant lancé quelques audacieux coups de main dans la capitale et créé un foyer de guérilla rurale dans la région boisée autour de Tucuman, — Mario Roberto devient vite l'« *ennemi public n° 1* ». En février 1975, l'armée lance une grande offensive.

En avril 1975, Amilcar, le fils aîné, un avocat qui travaille activement pour la Ligue des droits de l'homme, est menacé par l'A.A.A. Il fuit l'Argentine et passe clandestinement la frontière du Paraguay. Il y est arrêté. Depuis lors, il est détenu, sans inculpation, au commissariat n° 3 d'Asuncion. Quelques jours plus tard, Graziela, dix-sept ans, une fille d'Amilcar, est arrêtée. Elle est aujourd'hui officiellement détenue à La Plata. Vers la même époque, Francisco René, un frère de Roberto, écrivain et journaliste, disparaît à Tucuman. Depuis lors, nul ne l'a revu.

Nouveau coup pour la famille : Oscar Asdrubal, quarante-cinq ans, autre frère de Roberto, « capitaine » dans la « compagnie » de l'ERP qui opère près de Tucuman, périt au cours d'un affrontement avec les forces de l'ordre le 8 octobre 1975. « *Le jour anniversaire de la mort du « Che »*, remarque M. Roberto Guevara — frère d'Esnesto, un avocat membre de la Ligue des droits de l'homme argentine, — qui participe à notre entretien avec les parents Santucho.

Le 8 décembre 1975, un groupe armé fait irruption dans une maison de Rafael-Castillo, une localité du grand Buenos-Aires, où Ofelia, veuve d'Oscar Asdrubal, célèbre un anniversaire en compagnie de ses quatre filles et de quatre enfants de Mario Roberto. Tous sont emmenés. Le plus jeune a neuf mois, l'aîné quinze ans. L'émotion est grande en Argentine, et les protestations fusent. Dix jours plus tard, tous sont retrouvés dans un hôtel du quartier de Flores. Ils étaient restés dix jours les yeux bandés, apparemment dans une caserne. Ils avaient été reconduits sains et saufs par un capitaine de l'armée de terre — qui niait toute responsabilité dans cette affaire. Ofelia emmena aussitôt les enfants — sauf le bébé, laissé à une personne de confiance « *pour en sauver au moins un, en cas de malheur...* » — à l'ambassade de Cuba.

Tous resteront un an et dix jours dans ce refuge, avant d'obtenir, le 28 décembre dernier, une autorisation de sortie. Ils sont aujourd'hui à La Havane « *C'est parce qu'ils sont désormais en sécurité que nous avons estimé le moment venu de dénoncer le génocide perpétré contre notre famille* », explique Don Francisco, qui a quitté l'Argentine, en compagnie de sa femme, au mois de mai dernier. Peu après son arrivée en Europe, le couple devait apprendre d'autres funestes nouvelles. Le 13 juillet, leur fille Manuela, leur fils Carlos Iber et une de leurs belles-filles, Christina, sont enlevés, à quelques heures d'intervalle, en trois endroits différents de la capitale argentine. Six jours plus tard, une information tombe sur les téléscripteurs du monde entier : Mario Roberto Santucho, leader de l'ERP, l'« *ennemi public numéro 1* », a été tué au cours d'un affrontement avec les forces de l'ordre qui encerclaient la maison où il se cachait en compagnie d'un autre responsable de l'Armée révolutionnaire du peuple, Benito Urteaga. Sa deuxième femme, Liliana Delfino, est emmenée. Elle a été vue, en septembre dernier, au Campo de Mayo, près de Buenos-Aires, par Mlle Patricia Erb, une Américaine, fille d'un pasteur, qui y était elle-même détenue, et qui a été libérée depuis.

Pour être complet, ce martyrologe de la famille Santucho doit également mentionner les enlèvements de Maria del Valle, vingt-cinq ans, fille de Carlos Iber, disparue depuis le 19 décembre 1975, et d'Isolina, une cousine éloignée, séquestrée et torturée en février dernier à Tucuman.

« *Un garagiste de Buenos-Aires, qui portait notre patronyme mais n'avait aucun lien de parenté avec nous, a été arrêté en 1975. Il n'a été relâché qu'au bout de quinze jours, après avoir fait la preuve qu'il n'avait rien à voir avec la famille. Les journaux avaient, à l'époque, écrit qu'il était accusé de « port de nom » !* nous déclare Blanca, l'autre fille du couple, qui s'est également réfugiée en Europe.

Don Francisco et Doña Manuela ont décidé de faire une grande tournée d'information sur la situation dans leur pays. Ils ont récemment été reçus par le pape, le Parlement italien et diverses organisations internationales. Leur but : bien entendu, obtenir la libération d'Amilcar et de Grazleia et, s'il en est temps encore, la vie sauve pour Maria del Valle, Carlos Iber, Manuela, Christina et Liliana. Mais ils entendent aussi attirer l'attention sur certaines méthodes d'« *éradication* » de la subversion, dont leur famille n'est pas, d'ailleurs, la seule victime : la même persécution systématique frappe les familles Pujadas, Les Place et plusieurs autres, indiquent les parents Santucho.

JEAN-PIERRE CLERC.

LE CHEF DE L'ÉTAT A ISSOIRE

MM. Giscard d'Estaing et Kirilline ont exalté la coopération franco-soviétique

LORS DE L'INAUGURATION D'UNE PRESSE HYDRAULIQUE GÉANTE

De notre envoyé spécial

Issoire. — L'inauguration par M. Giscard d'Estaing de la presse hydraulique de *l'usine Interforge d'Issoire*, jeudi après-midi 13 janvier, a été l'occasion d'une manifestation d'amitié franco-soviétique. Cette machine, d'une puissance de 65 000 tonnes (ce qui la met au troisième rang mondial derrière les deux presses géantes de 75 000 tonnes fonctionnant en Union soviétique), a été construite, en effet, pour la société Interforge par des entreprises soviétiques avant d'être montée sur le sol français.

Après l'exécution des hymnes nationaux par la musique du 92ᵉ régiment d'infanterie, le président de la République, qu'accompagnaient notamment MM. Jean Lecanuet, ministre d'État chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, et Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, a assisté à la première opération de matriçage d'un train avant d'Airbus.

M. Maurice Ariet, président d'Interforge (née de l'association de quatre entreprises : Forgeal, filiale de Péchiney-Ugine-Kuhlmann, Creusot-Loire, Aubert et Duval et la SNECMA), a ensuite mis l'accent sur l' « *esprit de coopération* » qui s'est manifesté à la fois entre ces quatre sociétés, habituellement concurrentes, entre l'État et l'industrie, enfin entre Français et Soviétiques.

Puis M. Vladimir Kirilline, vice-président du conseil des ministres de l'U.R.S.S. et coprésident de la grande commission franco-soviétique, a noté que la construction de l'usine d'Issoire « *constitue une manifestation éclatante du renforcement de la coopération soviéto-française* ». Il a ajouté : « *Il est particulièrement agréable de constater qu'une collaboration étroite existe entre les techniciens soviétiques et français, ainsi que cette atmosphère amicale qui s'est établie entre les personnels soviétiques et français lors du montage et de la mise au point de cette presse. (...) J'exprime la certitude que la coopération scientifique, technique et économique entre l'Union soviétique et la France continuera à se développer et à s'approfondir pour le bien de nos peuples dans l'intérêt de la paix et de la détente en Europe et dans le monde entier.* »

M. Giscard d'Estaing, après avoir rappelé la part qu'il a prise comme ministre de l'économie et des finances à la mise en œuvre du projet, a déclaré notamment : « *Par ses performances cette réalisation se situe à la pointe du progrès technique et témoigne de la qualité de la technologie soviétique (...). Cette usine fait également honneur à la capacité des entreprises françaises qui ont contribué à la réussite de l'opération.* » Le chef de l'État a souligné à son tour « *le climat de parfaite entente* » qui a régné entre les ingénieurs et techniciens soviétiques présents à Issoire pendant deux ans et leurs homologues français.

Le développement du Massif Central

« *Cette réalisation*, a-t-il poursuivi, *manifeste enfin avec éclat la volonté des gouvernements français et soviétique d'étendre leur coopération économique (...). Cette coopération a une signification qui dépasse de loin son objet. Pour l'Union soviétique et pour la France, elle est l'expression d'une volonté politique de rapprochement dans les relations internationales.* »

Après avoir indiqué que « *le montant total des contrats conclus par la France en Union soviétique a atteint, en 1976, 6 milliards 800 millions de francs, ce qui constitue un record absolu dans l'histoire des relations entre les deux pays* », M. Giscard d'Estaing a conclu par quelques mots en russe, qu'il a aussitôt traduits en français : « *Bravo au président Kirilline pour cette superbe réalisation qui honore les capacités industrielles de l'Union soviétique.* »

Auparavant, le chef de l'État avait évoqué deux aspects du développement du Massif Central.

Inaugurant à Coudes, en début d'après-midi, le tronçon d'autoroute qui permettra désormais d'éviter sur la RN 9 la traversée de ce village, notamment grâce à la construction d'un viaduc de plus de 100 mètres de long, M. Giscard d'Estaing a rappelé que le programme de développement du Massif Central suppose, en priorité, le « *désenclavement* » de cette région. Le « *Plan routier* » mis au point comprend, a-t-il souligné, trois volets : l'aménagement de l'axe Clermont-Ferrand-Méditerranée (par la RN 19), l'ouverture des autoroutes Clermont-Ferrand-Saint-Étienne (en 1981) et Clermont-Ferrand-Paris (en 1983), la réalisation d'un « *maillage routier d'ensemble* ». « *Nous sommes sur la bonne voie* », a conclu le président de la République. « *Faciliter l'ouverture de l'Auvergne et en particulier du Puy-de-Dôme sur toute la France, c'est rompre un isolement dont l'histoire nous dit qu'il finit toujours par être fatal.* »

Le second aspect du développement économique traité par le chef de l'État est l'implantation d'entreprises industrielles. C'est à l'hôtel de ville d'Issoire, en réponse à l'allocution du maire, M. Jean Groller, que M. Giscard d'Estaing a dressé le bilan de l'action menée en 1976. « *Nous savons bien*, a-t-il dit, *que la situation de l'emploi à Issoire est difficile, essentiellement en ce qui concerne les jeunes et les femmes à la recherche d'un premier emploi. Vous savez que notre économie a été dépendante, en 1975 et en 1976, d'une mauvaise conjoncture internationale dont l'amélioration, conjuguée aux effets positifs, déjà perceptibles, du plan Barre, devrait permettre, à condition que nos efforts se poursuivent, un retour à terme à une situation meilleure. Sur le plan régional, la situation devrait s'améliorer également. En 1976, malgré les difficultés de l'année, le nombre de décisions de créations d'emplois industriels a atteint deux mille huit cent cinquante pour l'Auvergne. (...) A l'heure actuelle, pour 1977, onze entreprises ont annoncé ou sont sur le point d'annoncer, la création, d'ici trois ans, de plus de huit cents emplois nouveaux dans notre région du Massif Central.* »

Le chef de l'État a annoncé, d'autre part, que la création d'un C.E.S. de neuf cents places dans la nouvelle zone d'habitation d'Issoire était inscrite dans la programmation régionale, la part de l'État représentant environ 8 millions de francs.

Quelque deux cents sympathisants s'étaient rassemblés devant l'hôtel de ville pour entendre et acclamer M. Giscard d'Estaing, dont le discours était diffusé par haut-parleurs. Un nombre au moins égal de manifestants parcouraient pendant ce temps les rues de la ville, à l'appel des syndicats et des partis de gauche, pour protester contre l'austérité. Si leurs cris ont servi à plusieurs reprises de fond sonore à l'allocution présidentielle, les manifestants n'ont pu, cependant, approcher de la mairie.

THOMAS FERENCZI.

Les Russes repartent...

De notre envoyé spécial

Issoire. — « *Les Russes ? Mais ils sont partis !* », répondent en chœur les vendeuses de Prisunic, en train de faire leur caisse. Erreur : « ils » ne sont pas partis, puisqu'il reste encore à la presse d'Interforge quelque quarante-cinq techniciens soviétiques, plus les trois interprètes et les quelques familles regroupées dans deux bâtiments de la cité H.L.M. des Prés-Ronds. Seulement, pour les Issoiriens, qui, pendant deux ans, ont vu jusqu'à près de quatre cents citoyens soviétiques dans leurs murs, la présence de quelques dizaines de techniciens, restés pour assurer la transition, fait figure de quantité négligeable.

En fait, la « colonie » soviétique, même à l'apogée de sa présence, n'a jamais bouleversé les habitudes de la sous-préfecture et de ses quinze mille habitants. Et pour cause : toutes les familles avaient été regroupées dans une seule et même cité H.L.M., où la municipalité avait mis cent quarante logements à leur disposition. « *Je voulais qu'ils vivent comme les Issoiriens* », explique le maire (républicain indépendant), le docteur Jean Grolier. « *Je leur avais même proposé d'ouvrir une école spécialement pour eux, mais ils ont finalement refusé.* » Or l'absence des enfants d'âge scolaire a eu un double effet : les familles échappaient aux liens qu'établissent forcément les enfants entre eux, et les parents n'avaient qu'une hâte : retrouver leur progéniture, donc l'Union soviétique, au moins pour ceux qui hésitaient à les faire venir pendant les vacances.

La colonie soviétique s'est donc immédiatement organisée pour vivre, sinon en circuit fermé, du moins en toute indépendance : club de loisirs avec bar, bibliothèque, salle de projection, billard et divers jeux de société ; une crèche pour les enfants de trois mois à six ans ; et même un dispensaire avec un médecin soviétique. Les déplacements, pour le travail et le tourisme, ont toujours été assurés par des cars amenés d'U.R.S.S. avec les autres équipements, et les fêtes se déroulaient de préférence au club des Prés-Ronds. Si l'on ajoute que techniciens et ouvriers passaient six jours par semaine sur leur chantier, dimanche compris, on comprend que la population d'Issoire n'ait pas eu le sentiment d'être « envahie ».

Le marché du samedi

Pourtant, surtout au début, en 1975, les Issoiriens remarquaient facilement la présence soviétique. Le samedi, jour chômé et en même temps jour de marché place de la République, leurs groupes compacts étaient vite repérés dans la foule auvergnate, ne serait-ce que par les coiffures des hommes (chapkas, casquettes et chapeaux mous). « *Ils étaient toujours très corrects et très polis* », dit une commerçante, sensible aux sourires et aux « merci » que les Soviétiques multipliaient faute de pouvoir communiquer. « *Et drôlement disciplinés !* », ajoute le gardien d'Interforge, impressionné par leur observation scrupuleuse des règlements (port du casque, respect des horaires, etc.). Tous les commerçants d'Issoire ont maintenant leur histoire de Russes. Le fleuriste : « *Ils se faisaient faire des bouquets avec une fleur de chaque sorte, quelles que soient les couleurs.* » La marchande de cadeaux : « *Ils m'ont commandé plusieurs services complets de porcelaine et des cristaux. Mais c'était pour emporter en Russie.* » Au magasin de sport : « *Ils m'ont acheté toutes leurs chaussures de football, en une seule soirée. Mais, pour le reste, je suis trop cher pour eux.* »

On a beaucoup vu les groupes soviétiques dans les magasins d'électricité-radio : « *A chaque paye, vers le 25 du mois, on en voyait venir chez nous*, raconte une commerçante. *Ils demandaient tous les catalogues, notaient les prix sur leurs carnets, et ils achetaient aussi, surtout les magnétophones à cassettes et les radios à transistors. Leur problème, c'était le poids : ils voulaient tout emporter chez eux, par avion, sans dépasser la limite. Alors ils nous faisaient peser les appareils !* »

M. Alain Chabrier, le gardien des Prés-Ronds confirme : « *Ils étaient venus les mains dans les poches, ils sont repartis avec de pleins camions.* » Mais les Soviétiques n'auront pas remporté que des magnétophones et des édredons : grâce au tourisme (ils ont visité toute la France) et aux échanges interfemmes organisés avec une assistante sociale, Mme Ribeyrolles, ils ont pu découvrir certains aspects de la vie française. Les femmes ont partagé leurs recettes de cuisine, de couture... et de beauté. C'est ainsi que tout le groupe a visité l'école d'esthétique de Clermont-Ferrand, où les femmes se sont initiées à l'art du maquillage...

On les regrettera

« *Finalement, on les regrettera* », conclut M. Chabrier, le seul Français qui ait approché les ménages soviétiques dans leur intimité. Comme tous les Issoiriens, il a apprécié les gestes de camaraderie esquissés par ces étrangers (« *On dirait des Européens* », dit-il !), notamment les distributions de cadeaux — poupées russes et insignes — et aussi les prestations du groupe folklorique. Mais surtout, il regrette ces locataires modèles qui ont tant le souci de l'ordre et de la propreté.

ROGER CANS.

● *M. Jean Lecanuet*, ministre d'État chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, a déclaré :

« *Les décisions d'implantation et d'extension d'industrialisation qui viennent d'être annoncées par onze entreprises entraînent la création de plus de huit cents emplois nouveaux d'ici trois ans dans le Massif central. (...) Ce renouveau est confirmé par l'accroissement notable du nombre des demandes de primes déposées dans les départements concernés et à la Datar. Il peut être considéré comme une première réponse des milieux économiques au plan de développement du Massif central.* »

États-Unis

M. HENRY FORD A DÉMISSIONNÉ DE LA FONDATION QUI PORTE SON NOM

Santucho

arme antisubversive

POLITIQUE

La bataille pour la mairie de Paris

• M. Chirac ne confirme pas la candidature de M. de la Malène
• Le P.C. et le P.S. sont en désaccord pour la composition de listes communes

Rarement dans la majorité comme dans l'opposition, la confusion aura été aussi grande pour la préparation des élections municipales à Paris. L'enjeu est de taille puisque le 23 mars prochain les élus du Conseil de Paris éliront un maire qui deviendra, de par sa fonction, un personnage considérable dans la vie politique française et, comme le dit l'ancien préfet de la région parisienne, M. Maurice Doublet, *« un porte-parole puissant des revendications communales »*.

Côté majorité : l'intervention, le jeudi 13 janvier, de M. Jacques Chirac après la guerre de communiqués à laquelle se sont livrés ces derniers jours le R.P.R., les républicains indépendants et les centristes, marque un tournant important dans la campagne électorale qui s'amorce. La question est posée de savoir si, au travers de M. Michel d'Ornano, M. Jacques Chirac a finalement visé le président de la République. Ce qui est certain, c'est que, sur le plan strictement municipal, le premier ministre apporte deux précisions de taille.

La première est la confirmation que le R.P.R. n'a pas de candidat officiel pour la mairie de Paris. M. Chirac est formel : *« Nous saurons quel sera le futur maire de Paris lorsque les conseillers qui auront été élus au conseil municipal l'auront à leur tour élu. »* Pourtant, le 15 novembre dernier, M. Pierre Bas, député de Paris R.P.R. et président du groupe Paris-Majorité au Conseil de Paris, affirmait : *« L'U.D.R. a proposé comme candidat à la mairie le meilleur des siens, M. Christian de La Malène, rapporteur général du budget. »*

Seconde précision donnée par le président du R.P.R. : *« Le président de la République n'a pas désigné un candidat maire, et ce n'est pas parce que M. d'Ornano a annoncé sa candidature dans la cour de l'Elysée qu'il a été pour autant désigné par le président. On n'engage pas le président de la République par un bavardage sur un perron. »* Or, les déclarations de M. d'Ornano, le 12 novembre à sa sortie de l'Elysée, annonçant qu'il était candidat à la mairie de Paris, ont été à l'époque sévèrement critiquées par le R.P.R. parisien. Elles jouèrent même le rôle de détonateur de la contestation au sein de la majorité.

Enfin, la lettre très dure à l'égard de M. d'Ornan uréaaaoi l'égard de la candidature de M. d'Ornano, que M. Bernard Lafay (R.P.R.) vient d'adresser au président de la République, confirme les ambitions de l'actuel président du Conseil de Paris. Ou M. Bernard Lafay obtient que M. d'Ornano quitte l'arène politique parisienne, et il devient alors, aux yeux du R.P.R., celui qui a réussi à empêcher la candidature du ministre de l'industrie, ou sa lettre n'est pas suivie d'effet et M. Bernard Lafay entame la lutte dans le 17e arrondissement contre M. d'Ornano. Dans les rangs du R.P.R., il représentera celui qui a dit non officiellement aux giscardiens et combat leur leader. Dans les deux cas, M. Bernard Lafay « se place sur orbitre » pur la mairie de Paris si les amis de M. Chirac l'emporte les 13 et 20 mars prochain.

Côté opposition : les délégations des fédérations de Paris des partis de gauche, réunies le lundi 10 janvier pour la formation de listes communes pour les prochaines élections municipales dans les dix-huit secteurs de la capitale, se sont séparées sans se fixer de nouveau rendez-vous. A la fédération de Paris du P.C., on affirme que, si rien n'est rompu, il existe un blocage sérieux et que les exigences socialistes risquent de rendre tout accord impossible. Enfin, la fédération de Paris du P.C. a demandé aux représentants parisiens du P.S. de retirer la candidature de M. Georges Sarre à la mairie. Selon le P.C., la divergence porte sur la composition des listes dans les cinq arrondissements où la gauche est déjà représentée à Paris, les 11e, 13e, 18e, 19e et 20e. La formation des listes pour les autres secteurs, hormis le 12e arrondissement, a abouti, toujours selon le P.C. Au parti socialiste, on conteste cette affirmation et l'on déclare que dans aucun secteur l'accord n'a été réalisé.

JEAN PERRIN.

Une lettre de M. Lafay à M. Giscard d'Estaing

M. Bernard Lafay, président du Conseil de Paris, député apparenté R.P.R., qui conduit la liste soutenue par le R.P.R. dans le dix-septième arrondissement de Paris où M. d'Ornano a décidé de se présenter, a adressé, le mercredi 12 janvier, la lettre suivante à M. Giscard d'Estaing :

« Grâce à votre initiative et à votre persévérance, Paris est redevenu une commune française de plein exercice. Pour la première fois depuis la Révolution, la capitale de la nation retrouve le droit de désigner le maire de la cité. En ma qualité de dernier président du Conseil de Paris, j'ai eu l'occasion de vous exprimer la satisfaction et la reconnaissance de la population. Il m'est agréable de vous les confirmer aujourd'hui.

» C'est cependant avec surprise et, je le dis franchement, avec un sentiment de malaise, que nous avons appris, voici quelques semaines, la désignation de M. Michel d'Ornano comme futur maire de Paris, en tant que candidat unique de la majorité.

» Au moment où la Ville se trouve restaurée dans ses fonctions municipales, est-ce au pouvoir exécutif qu'il appartient de déterminer le premier usage qu'elle doit en faire ?

» Que cette situation ait été ratifiée par le premier ministre et par plusieurs membres du gouvernement ne change rien au fond de l'affaire : on ne procéderait pas autrement pour la nomination d'un préfet.

» Sans doute les Parisiens sont-ils parfaitement libres d'aller chercher un maire à Deauville pour en faire le premier d'entre eux. Ils en sont libres, à condition qu'on ne leur impose pas l'investiture officielle.

» Nous avons voulu ne voir d'abord dans ce choix surprenant et dans cette procédure insolite qu'une simple péripétie, un malentendu, comme la vie publique en offre tant d'exemples. Nous avons attendu dans la conviction que le bon sens prévaudrait et que la cohésion démocratique de la majorité ne serait pas brisée dans une circonstance où elle est plus que jamais nécessaire.

» Pour ma part, conscient des responsabilités que me donne ma charge de président du Conseil de Paris, désigné par tous les groupes de la majorité, je me suis abstenu de toute initiative et de tous propos afin de ne gêner en rien la conciliation.

» Mais le maire de Deauville a fait connaître sa décision de présenter sa candidature dans le secteur dont je suis l'élu. La presse titre : « M. d'Ornano prend l'offensive. » L'offensive contre qui ? Ce ne peut être que contre nous, qu'il n'a même point informés de ses intentions, contre nous, les élus de cette majorité qui soutient le gouvernement dont il est membre.

» Voici qu'il annonce en même temps que plusieurs ministres du gouvernement vont se lancer à l'attaque des différents autres secteurs de la capitale. S'agit-il de secteurs tenus par l'opposition, le dix-neuvième et le vingtième par exemple, qui furent jadis nôtres et dont il serait honorable de tenter la reconquête ? Que non pas ! Il s'agit encore de circonscriptions dont les élus sont des conseillers et des députés fidèles soutiens du gouvernement de Raymond Barre et qui, dans des votes récents, ont accepté le risque d'impopularité qui s'attache à une politique courageuse.

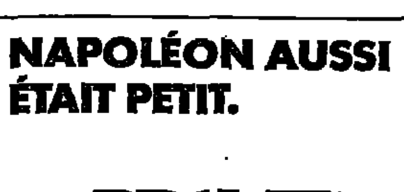
» Amère victoire que celle qui serait remportée par le gouvernement contre ses amis... Mais si ce n'était pas la victoire ? La défaite alors ne serait pas seulement celle du maire de Deauville et de ses ministres candidats. Ce serait peut-être la défaite de la majorité, celle du gouvernement en tout cas.

» Je vous adjure, monsieur le président de la République, de ne pas engager plus avant votre autorité dans ces regrettables circonstances.

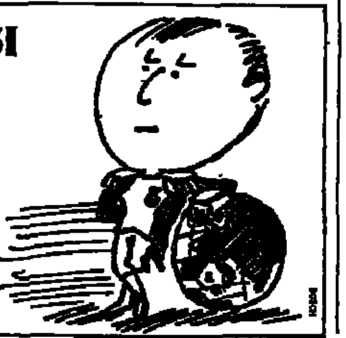
» Pour ma part, je ne déserterai pas un combat que je déplore. Je ne décevrai pas la confiance que mes électeurs m'ont témoignée sans défaillance. A eux de dire demain, à eux seuls, de dire si j'en suis toujours digne.

» Je vous prie de trouver ici, monsieur le président de la République, l'assurance de l'attachement que je vous porte depuis longtemps, de ma reconnaissance pour les témoignages de sympathie que vous m'avez donnés tous récemment et de ma confiance en vous, qui n'est point altérée, mais qui ne saurait ni m'inciter à la faiblesse, ni m'exonérer du devoir de franchise. »

● *La liste soutenue par le R.P.R. dans le septième arrondissement de Paris*, constituée par M. Edouard Frédéric-Dupont, conseiller sortant, député républicain indépendant de la cinquième circonscription, comprend MM. Philippe Mithouard, réformateur, conseiller sortant ; Jean-Philippe Hubin, secrétaire de la fédération R.P.R. du septième arrondissement, et Henri-Dominique Magnin (R.I.), suppléant parlementaire de M. Frédéric-Dupont. La première suppléante de cette liste est Mlle Béatrice de Broutelles, présidente du G.S.L. (mouvement des jeunes giscardiens) du septième arrondissement. M. D'Ornano a fait savoir à M. Frédéric-Dupont qu'il ne présenterait pas de candidats contre lui.







M. Poniatowski : M. d'Ornano ira jusqu'au bout

Le conseil politique de la Fédération nationale des républicains indépendants s'est réuni jeudi matin 13 janvier au siège du parti giscardien. Créé en octobre 1976 afin d'améliorer le du parti giscardien. Cette instance avait été créée en octobre 1976 afin d'améliorer le fonctionnement interne de la F.N.R.I. Sa première réunion, le 2 décembre 1976, avait été marquée par le retour de M. Michel Poniatowski, ancien secrétaire général, ancien président, à la direction effective du mouvement.

Au cours de ses débats, le conseil politique des R.I. a évoqué les divers sujets de l'actualité. Il a rendu publiques, au terme de ses travaux, une série de prises de position sur les sujets suivants :

● LES ELECTIONS MUNICIPALES : Les R.I. apportent *« leur soutien à Michel d'Ornano, seul candidat de la majorité régulièrement investi après l'arbitrage du premier ministre pour conduire les listes d'union de la majorité à la mairie de Paris »*. Sur ce point, M. Michel Poniatowski a été amené à faire les commentaires suivants : *« M. d'Ornano ira jusqu'au bout. Ce n'est pas lui l'agresseur. Il se trouve face à un refus manifesté par une autre formation. Il est disposé à faire l'union. Ainsi, par exemple, il serait sans doute très heureux de prendre M. Bernard Lafay sur sa liste (...). Les sondages dont nous disposons à l'heure actuelle indiquent déjà que le ministre de l'industrie dispose d'une avance certaine à Paris, du moins au niveau global. »* Toujours à propos des élections municipales, le ministre d'Etat a indiqué qu'à Lyon un candidat commun à l'ensemble des formations de la majorité sera bientôt désigné.

● LA SITUATION ECONOMIQUE : *« La bataille économique engagée sur le triple front de la défense du franc, du maintien de l'emploi et de la poursuite de la croissance déterminera le sort ultérieur de la France. Les R.I. rendent hommage au premier ministre pour l'action ferme et persévérante qu'il mène en ce sens. »*

● L'EDUCATION : *« Les R.I. condamnent l'attitude du P.S., qui, en approuvant les conclusions du rapport de son délégué à l'éducation, M. Meixandeau, s'est prononcé conformément à la ligne du programme commun pour une nationalisation de l'enseignement privé. Ils dénoncent la dérobade du premier secrétaire du P.S. devant les protestations légitimes de ceux qui placent la liberté scolaire au rang des libertés fondamentales. »*

● L'EUROPE : Les giscardiens réaffirment *« leur attachement à la construction européenne et à l'élection du Parlement européen au suffrage universel »*. Ils demandent que *« deux actions prioritaires soient menées à bien : la réalisation de l'union économique et monétaire et la poursuite de la politique agricole commune »*.

● LE DIALOGUE NOR-SUD : Les R.I. affirment : *« Ce dialogue est une exigence de notre temps. Le problème de l'énergie et des matières premières n'est pas une question passagère, mais un problème de fond. Nous nous prononçons pour une organisation permanente résultant d'accords tenant compte des intérêts des différents pays. »*

LE NOUVEL ORGANIGRAMME DES R.I.

La transformation des instances internes de la Fédération nationale des républicains indépendants, amorcée en octobre et décembre 1976, a été précisée le jeudi 13 janvier. Le nouvel organigramme traduit fort clairement l'importance du rôle qu'entend jouer M. Michel Poniatowski, qui prend le titre de président du conseil exécutif. Du ministre d'Etat dépendent désormais directement la plupart des organismes de direction : le conseil exécutif (qui rassemble MM. Christian Bonnet, Philippe de Bourgoin, Roger Chinaud, Jacques Dominati, Jean-Pierre Fourcade et Michel d'Ornano) ; le conseil politique (qui regroupe les membres du gouvernement appartenant à la formation, ceux des bureaux des groupes parlementaires, les représentants de l'appareil du parti, des élus locaux et des formations « amies ») ; le secrétariat général (dirigé par M. Jacques Dominati), et la délégation générale, chargée de la préparation des élections législatives (fonction confiée jeudi 13 janvier à M. Alain Griotteray, ancien député).

Ont été également mis en place : un secrétariat national chargé de la presse et des relations extérieures, confié à M. Bernard Lehideux ; un secrétariat national chargé de la formation et de l'information interne, confié à M. Alain Madelin, et un secrétariat national chargé de l'animation générale, dont le nom du titulaire n'a pas été rendu public.

Enfin ont été créés un conseil des cadres et des classes moyennes, qu'animera M. Raymond Marcellin, ancien ministre de l'intérieur, sénateur du Morbihan ; un conseil des travailleurs manuels, qu'animera M. Jacques Blanc, député de la Lozère, et un conseil des fédérations, qui aura à sa tête M. Jacques Dominati.

M. Chirac : la procédure suivie est inadmissible

M. Jacques Chirac, président du R.P.R., a réuni jeudi 13 janvier les parlementaires qui dirigeront les listes patronnées par le Rassemblement pour la République dans les secteurs électoraux de Paris. Au cours de cette réunion, Mme Nicole Chouraqui, membre du bureau du parti radical, a été désignée comme tête liste dans le deuxième secteur (2e et 3e arrondissements), dont l'un des conseillers sortants est M. Jacques Dominati, député républicain indépendant, ancien président du Conseil de Paris, et qui fut longtemps considéré comme le futur candidat R.I. à la mairie de la capitale. Sur la liste conduite par Mme Chouraqui figurent également M. Bertrand Schneider, membre du secrétariat national du Centre des démocrates sociaux et président des clubs Démocratie nouvelle, et M. Rabourdin, ancien député, maire de Chelles, R.P.R. Le quatrième poste n'est pas encore pourvu.

Une mise au point publiée par le R.P.R. en début d'après-midi devait toutefois préciser que Mme Chouraqui bénéficiera d'un « soutien » des amis de M. Chirac plutôt que d'une investiture proprement dite.

M. Chirac a déclaré : *« Le maire de Paris est élu par les conseillers. Ça n'est donc qu'après l'élection du conseil municipal que nous saurons qui dirigera la capitale. (...) Dans un premier temps, et sans aucune consultation préalable sérieuse, le premier ministre a confié à M. Michel d'Ornano la tâche d'être candidat-maire et une mission de coordination. Cette mission a échoué, car un maire n'est pas désigné par le pouvoir exécutif mais élu par les conseillers municipaux. Quant à la procédure, il est inadmissible de désigner des membres du gouvernement contre des parlementaires qui soutiennent ce gouvernement. J'espère que cela ne laissera pas trop de traces. »*

En réponse à une question M. Chirac a ajouté : *« Ne mêlons pas le président de la République à tout. Ne le mettons pas à toutes les sauces. On n'engage pas le président de la République par des bavardages sur un perron. Le président est au-dessus de cette mêlée. »*

A propos d'une éventuelle négociation avec M. d'Ornano, le président du R.P.R. a répondu : *« Nous n'avons pas l'habitude des négociations de couloir. On ne négocie pas le maire de Paris, on l'élit. »*

Pour conclure, M. Chirac a fait remarquer que les listes que son mouvement a publiées, n'étant pas complètes, *« elles restent ouvertes à tous ceux qui veulent participer à de véritables listes d'union »*.

Réunis en convention nationale à Jouy-en-Josas

Les clubs Démocratie nouvelle réclament le renforcement des moyens d'action des associations

Les clubs Démocratie nouvelle organisent, samedi 15 janvier, à Jouy-en-Josas (dans les locaux du Centre d'enseignement supérieur des affaires), leur convention nationale.

Les premiers de ces clubs avaient été fondés en 1974 à l'initiative notamment de M. Bernard Stasi, alors vice-président du centre Démocratie et Progrès. Ils étaient animés le plus souvent par des personnalités appartenant au C.D.P., ou proche de la famille centriste. En mai 1976 à Rennes, lors du congrès constitutif du Centre des démocrates sociaux, ils formaient la *« troisième composante »* du nouveau parti (les deux premières étant le Centre démocrate et le C.D.P.). Depuis cette date, leurs deux principaux responsables, MM. Bertrand Schneider, président, et Claude Goasguen, secrétaire général, sont membres respectivement du secrétariat national et du comité directeur du C.D.S.

Il semble bien que, depuis lors, les rapports structurels entre Démocratie nouvelle et le parti de M. Lecanuet ne soient pas allés au-delà. De nouveaux clubs sont nés — en 1977, les responsables en comptent quarante-cinq, regroupant quelque cinq cents adhérents — dont les membres ne sont pas plus engagés au C.D.S. que dans une autre formation. Certes, MM. Bernard Stasi et Jacques Barrot, dirigeants du Centre des démocrates sociaux, et de nombreux membres de cette formation participeront à la convention nationale. Il n'en demeure pas moins que, globalement, les clubs Démocratie nouvelle ne se considèrent plus comme partie prenante du C.D.S., et revendiquent seulement des *« points d'ancrage ici et là »* dans les diverses formations modérées, comme par exemple le parti radical dont est membre Mme Nicole Chouraqui qui participera au colloque de Jouy-en-Josas.

Nombre d'adhérents participeront à titre personnel aux prochaines élections, municipales ou législatives. Une seule directive nationale sera donnée pour le scrutin de mars prochain : le soutien des clubs sera acquis aux listes ayant mis à leur programme la défense de la liberté des associations, à l'exclusion toutefois des listes communistes et socialo-communistes (seules trouvent donc grâce, à gauche, les listes socialistes homogènes). On notera la participation de M. Bertrand Schneider à l'une des listes présentées par le R.P.R. à Paris (*le Monde* du 13 janvier).

La défense des associations et la promotion de la « vie associative » constitueront d'ailleurs le thème des débats de la prochaine convention. Les clubs Démocratie nouvelle entendent réclamer un renforcement des moyens d'action juridiques et matériels des associations et un large réexamen de la politique des pouvoirs publics à leur égard. Ils demandent en particulier l'accroissement du droit des associations à l'exonération fiscale et la franchise partielle d'impôt pour les citoyens participant au financement d'actions collectives. En la matière, diverses mesures seront suggérées par M. Goasguen dans le rapport qu'il présentera devant la convention. Le secrétaire général écrit notamment dans ce document : *« La finalité de l'association n'est plus aujourd'hui de réaliser seulement un objectif ponctuel de gestion ou de revendication. L'association est devenue une condition essentielle de l'équilibre des sociétés industrielles. L'individu isolé (...) trouve aujourd'hui en elle le sens de la communauté, d'une communauté choisie et non subie. »*

Les clubs Démocratie nouvelle prépareront un Livre blanc consacré au sujet traité au cours de la convention nationale. Ils projettent aussi de réunir dans le courant de l'année 1977 des « états généraux » des associations.

N.-J. B.

Selon l'IFOP

EN BAISSE DEPUIS NEUF MOIS LA COTE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE REMONTE EN JANVIER

Selon le sondage mensuel IFOP-*France-Soir* publié ce vendredi 14 janvier, la cote de M. Giscard d'Estaing remonte de 2 points par rapport au mois de décembre. 41 % des personnes interrogées se disent « satisfaites » du chef de l'Etat (39 % le mois dernier), et 45 % se disent « mécontentes » (47 % le mois dernier). Le pourcentage de ceux qui ne se prononcent pas est inchangé : 14 %. On note que le pourcentage de mécontents demeure supérieur à celui des satisfaits, ce qui est le cas depuis le sondage d'octobre 1976 (45 % de mécontents pour 43 % de satisfaits, 12 % ne se prononçant pas). Cependant, pour la première fois depuis juin 1976, la courbe de popularité remonte : le pourcentage des satisfaits était de 53 en juin, 53 en juillet, 47 en septembre, 43 en octobre, 42 en novembre et 39 en décembre).

De son côté, M. Raymond Barre, d'après le même sondage, gagne 10 points. Les « satisfaits » passent de 25 % à 35 %, et les « mécontents » de 50 % à 44 %. 21 % des personnes interrogées ne se prononcent pas, contre 25 % en décembre.

La cote du premier ministre a évolué de la façon suivante : en septembre, 18 % de satisfaits et 15 % de mécontents, 67 % ne se prononçant pas ; en octobre, 26 % de satisfaits et 36 % de mécontents, 38 % ne se prononçant pas ; en novembre, 26 % de satisfaits et 45 % de mécontents, 29 % ne se prononçant pas.

● *M. Roger Frey*, président du Conseil constitutionnel, a été reçu jeudi matin 13 janvier par M. Giscard d'Estaing, qui s'est entretenu au cours de la semaine avec plusieurs dirigeants politiques pour préparer sa conférence de presse du 17. M. Frey a indiqué qu'il avait évoqué avec le chef de l'Etat *« un certain nombre de problèmes constitutionnels »*.

Un débat au Grand-Orient de France

LA POLICE, LA DÉMOCRATIE ET LA FRANC-MAÇONNERIE

« Pendant la guerre, la police a chassé le résistant et le juif, après la guerre le « collabo », l'Algérien et l'O.A.S. » On aurait pu ajouter le communiste et le gaucyiste à cette liste lancée par un participant au débat sur « La police en démocratie », qui a eu lieu mercredi soir 12 janvier, sur l'initiative du Grand-Orient de France, et auquel participaient les secrétaires généraux des trois principaux syndicats de police.

La police doit être au service du public et de l'Etat, mais n'est-elle pas le plus souvent l'instrument du gouvernement en place, qui l'utilise à des fins contraires à sa fonction véritable, se sont demandés plusieurs orateurs. Certains ont estimé que le mal venait de la longévité du pouvoir et de l'esprit qu'avaient inculqué les gouvernements de la Ve République à ce rouage important de l'Etat. *« On lui apprend ses droits mais jamais ses devoirs »*.

Les représentants syndicaux ont critiqué le manque de moyens dont souffre la police en matière de sécurité publique et l'importance accordée au maintien de l'ordre (un policier sur quatre) ainsi qu'une formation insuffisante et mal adaptée aux exigences d'une démocratie.

Mais la police n'est-elle finalement qu'un bouc émissaire ? Il est trop facile de critiquer cette institution, qui n'est en définitive que ce que le pouvoir a voulu qu'elle soit, ont affirmé plusieurs orateurs. Certes, mais est-elle dans son essence antidémocratique, raciste, réactionnaire et plus encline à la répression qu'à la prvention ? ont répliqué d'autres. Abuse-t-elle de la parcelle d'autorité qui lui est déléguée ?

La police, considérée il y a quelques années, à l'égal de l'armée, comme une grande muette, va-t-elle enfin pouvoir s'affranchir de son assujétissement au pouvoir ? *« Les policiers doivent se considérer comme des citoyens à part entière. Ils doivent obtenir un pouvoir de gestion et la libre expression syndicale et politique »*, a déclaré en conclusion M. Roger Leray, membre du conseil du Grand-Orient de France. Entre une police inféodée au pouvoir et un pouvoir policier, il importe de trouver une troisième voie.

LA QUERE

La fausse guerr

DÉFENSE

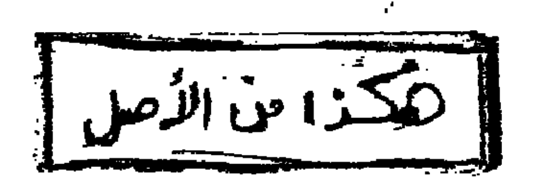
le premier sous-marin français porteur de missiles têtes thermonucléaires est devenu opérationnel

Mis en chantier en 1977 à l'arsenal de Cherbourg et lancé en septembre 1974, le quatrième sous-marin stratégique de la marine nationale dispose, donc, d'un nouveau propulseur nucléaire, qui utilise de l'uranium faiblement enrichi et dont la durée de vie est estimée à plus de vingt ans.

On évalue à environ 1 200 millions de francs le coût de la fabrication de *l'Indomptable* pour ce qui concerne la coque et les aménagements intérieurs. A cette estimation, il faut ajouter le coût des missiles et des têtes nucléaires, c'est-à-dire de l'armement, voisin de 1 500 millions de francs. La construction d'un cinquième sous-marin, *le Tonnant*, a été entreprise de manière à maintenir en permanence à la mer deux à trois sous-marins.

Pour le début de la prochaine décennie, il est prévu de mettre en chantier un nouveau modèle de sous-marin stratégique, plus compact et moins bruyant, ainsi qu'un nouveau modèle de missile balistique, dénommé M 4. Ce missile devrait transporter des têtes nucléaires multiples sur une distance supérieure de 25 % environ à celle des missiles actuels. Dans le même temps, les sous-marins en service seront modernisés, à l'occasion de leur carénage, pour recevoir, d'abord, des têtes thermonucléaires, puis le missile M 4.





ÉDUCATION

LA QUERELLE SUR L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

La fausse guerre des deux écoles

(Suite de la première page.)

Pourtant, l'expérience passée aurait dû montrer à ses dirigeants que les défenseurs de l'enseignement privé avaient toujours l'œil fixé sur les échéances électorales. En 1971, déjà, le renouvellement de la loi Debré avait été discuté à la veille d'élections municipales et voté immédiatement après. En 1973, avant les législatives, une polémique sur l'enseignement priv éavait agité momentanément le monde politique.

S'il en est moins question lors de l'élection présidentielle, c'est que les élections municipales ou législatives se jouent localement. Les défenseurs de l'enseignement privé peuvent peser dans certaines régions — notamment l'Ouest — de manière plus efficace qu'à l'occasion d'un scrutin national. Il n'est pas douteux que dans certaines circonscriptions, voire certaines villes, la question scolaire peut être décisive. Mais ce n'est plus vrai au niveau de la France entière.

Les hésitations du P.S. ont une autre cause que la surprise ou la maladresse. Au sein de ce parti, on peut, en gros, repérer deux pesanteurs contraires. D'une part, il faut tenir compte du fait le milieu *enseignant laïc lui fournit* de nombreux militants, d'autre part, le thème de l'autogestion est aujourd'hui en contradiction avec les thèses socialistes traditionnelles sur le rôle de l'Etat et de l'administration. Conserver les uns sans repousser les autres : la marge est étroite et tout doit se *traiter avec nuances.* C'est à quoi s'efforce M. Mitterrand.

Au sein du courant autogestionnaire, la contradiction apparaît de plus en plus nette entre un objectif de décentralisation des décisions et l'étatisation du système d'enseignement. A la limite, un enseignement privé rénové associant les parents, les maîtres et les élèves ne serait-il pas plus « autogestionnaire » qu'un enseignement public centralisé, autoritaire, et où les réformes seraient octroyées ? *Repères,* la revue du CERES, sort du manichéisme traditionnel lorsqu'elle écrit : « *Ce n'est un mystère pour personne que d'intéressantes innovations pédagogiques ont lieu dans certaines écoles privées et que leur crainte n'est pas d'être nationalisées, mais d'être empêchées de continuer à pratiquer et à expérimenter.* »

L'évolution du parti socialiste à l'égard de l'enseignement privé n'est pas encore entrée dans les textes. On peut prévoir qu'elle ne le sera pas tant que pèsera sur ce parti le poids des organisations issues du milieu enseignant laïc : Fédération de l'éducation nationale, Fédération Cornec des parents d'élèves, etc. Au cours des derniers jours, ces organisations n'ont pas ménagé leurs efforts pour obtenir que le P.S. ne recule pas sur le principe de la nationalisation.

Le parti communiste, pour sa part, est resté assez discret jusqu'à présent. Officiellement, il s'en tient au programme commun mais il n'est sans doute pas mécontent de voir que les coups de l'adversaire se portent plutôt sur son allié que sur lui-même. Moins dépendant, sociologiquement, du milieu enseignant, le P.C. ressent mieux que tout autre la relative indifférence de l'électorat populaire en ce domaine. Tout comme les partis de la majorité, il n'oublie pas que les sondages d'opinion montrent que la grande majorité des Français sont favorables à l'aide de l'Etat à l'enseignement *privé. Le P.S. aussi* le sait, mais il doit tenir compte de ses militants.

La majorité a la partie belle. Reçu récemment par le premier ministre, M. Guy Guermeur, député (R.P.R.) du Finistère, président de l'Association parlementaire pour la liberté de l'enseignement, ne cachait pas sa satisfaction d'avoir entendu M. Barre lui affirmer son attachement à la liberté « *dans ce domaine comme dans les autres* ». Rencontrant aussitôt après M. Chirac, M. Guermeur obtenait la publication d'un communiqué soutenant la liberté de l'enseignement. Ces affirmations de principe ne peuvent enlever aucun électeur à la majorité, elles ne lui coûtent donc guère. En revanche, si la gauche non communiste réaffirme trop nettement son attachement à la nationalisation, elle s'expose à effaroucher — dans certaines circonscriptions — nombre de ces électeurs hésitants qui feront la décision.

L'attitude de l'Église

Si la majorité et l'enseignement privé ont tout à gagner à relancer le débat, il en va tout autrement de la hiérarchie catholique, dont les aspirations ne rejoignent plus toujours celles des APEL. Le conseil permanent de l'épiscopat français n'a pas jugé bon, au début de la semaine, de s'engager dans la polémique. Il s'est contenté de rappeler sa position antérieure fondée sur la constatation que « *des familles* » souhaitent le maintien de l'école privée. Mais le communiqué de l'épiscopat se référait à la *déclaration de Lourdes, en 1969,* qui a fixé sa doctrine à cet égard et qui reposait, pour la première fois, sur un double éloge de l'enseignement privé... et de l'enseignement public. Le dégagement très progressif de l'épiscopat par rapport aux structures de l'enseignement privé ne s'est pas *démenti depuis cette* époque, et ce n'est pas aujourd'hui que l'Eglise de France va se lancer dans une « guerre scolaire » qu'elle ne veut pas ranimer : elle en sent trop bien toutes les implications politiques, qui ne seraient compensées par aucune espèce d'avantage pour sa mission spirituelle.

Peut-on prévoir une évolution future des mentalités à l'égard de cette question qui a, si souvent, empoisonné la politique française ? Il semble que les deux catégories d'« extrémistes » verront leur audience se raréfier : les différences *s'estompent aux niveaux* pédagogique, culturel et même idéologique, entre les deux enseignements. L'idée de l'autonomie des établissements fait son chemin au sein de l'éducation nationale. Dans l'enseignement privé, le « caractère propre » s'estompe peu à peu, sous le double effet de la raréfaction du recrutement de religieux et de religieuses et de la volonté d'une partie du corps professionnel laïc, payé par l'Etat.

Il y a des catholiques de gauche qui mettent leurs enfants dans l'enseignement privé, des catholiques traditionalistes qui mettent leurs enfants dans les lycées d'Etat : des chrétiens militants enseignent dans le public, des athées sont en poste dans les collèges « religieux ». Le rapprochement des deux enseignements est déjà une réalité même si, isolément, subsistent quelques secteurs « *ultras* ». Peu à peu, *toutes* les barrières sauteront, même s'il y faut de longues années. Quand les élèves étudieront les mêmes programmes, dans des classes à effectifs identiques, enseignés par des professeurs payés par l'Etat et formés dans les universités, qui aura peur de nommer « nationalisation » *l'aboutissement de cette* évolution ?

BRUNO FRAPPAT.

● *Les moyens propres à assurer l'extension de l'enseignement du français en République Dominicaine* et le financement de certains projets d'industrialisation dans ce pays ont été étudiés lors des entretiens de mardi 11 janvier au Quai d'Orsay entre une délégation dominicaine, dirigée par le contre-amiral Jimenez Reyes, ministre des affaires étrangères, et une délégation française présidée par M. Taittinger, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

● *L'Ecole des parents et des éducateurs* organise un stage sur « Dynamique et vie affective des groupes » destiné aux personnes qui veulent se former à l'animation de groupe et à la conduite de réunions. Il aura lieu pendant deux week-ends à partir du 5 février.

★ Ecole des parents et des éducateurs, 4, rue Brunel, 75017 Paris, tél. 754-28-00.

Il n'a jamais été question de nationaliser sans discussion les établissements

écrit M. François Mitterrand

M. François Mitterrand consacre son article hebdomadaire de *l'Unité* du 14 janvier à la polémique sur la nationalisation de l'enseignement privé. Après avoir noté que les prises de position antérieures de la gauche n'avaient pas suscité de polémique, le premier secrétaire se demande pourquoi l'avant-projet éducatif soumis par M. Louis Mexandeau au comité directeur du P.S. a connu « *un autre sort* ».

Le premier secrétaire du P.S. écrit : « *Inutile de chercher longtemps. Contre le parti socialiste tous les moyens sont bons. Il suffit, pour n'en pas douter, de regarder d'où est parti le coup, cette « Union des associations des parents d'élèves de l'enseignement privé », l'Unapel, qui sert habituellement de boute-feu aux adversaires de la gauche et que nous retrouvons devant nous à la veille de chaque consultation électorale. Mais qu'il y ait dans cette affaire une évidente volonté de nuire aux socialistes ne me servira pas d'argument pour esquiver le vrai débat. La coexistence de deux structures d'enseignement, le public et le privé, pose un problème qui n'est pas né d'hier et que personne ne résoudra par des habiletés de langage ou en gommant l'histoire (...)* ».

» *Deux conceptions s'opposent. L'une et l'autre s'inspirent de traditions, de convictions, d'engagements dont les racines vont loin dans l'âme et le corps de la nation française. Cela, nul ne l'ignore, et le parti socialiste moins que personne. Mais ne confondons pas. Nous croyons, nous qui récusons tout endoctrinement, toute idée d'école officielle, que le pluralisme des idées, des croyances, des cultures, des ethnies, que le droit à la différence, peuvent et doivent s'exercer au sein du service public d'éducation. Nous redoutons la consécration d'un dualisme scolaire, l'installation permanente de deux systèmes parallèles et concurrents financés par l'Etat, l'un — le privé — orienté de plus en plus à droite par la pesanteur des notables conservateurs qui remplacent peu à peu les ecclésiastiques à la tête des établissements, l'autre — public — vite et imprudemment accusé d'être une école de gauche. (...)*

» *Mais que dit le programme commun ? Lorsqu'il s'agit* [de la nationalisation] *des établissements privés percevant des fonds publics, il emploie la formule : « en règle générale », et lorsqu'il évoque les établissements privés ne recevant pas de fonds publics, il envisage un examen de leur situation « en vue de leur intégration éventuelle ». Que signifient ces précisions ou ces nuances qui ne sont pas des précautions ? Que jamais les partis responsables signataires du contrat historique de 1972 n'ont entendu imposer l'intégration, ni décider d'un monopole, ni même ordonner la nationalisation sans discuter, négocier, préparer les étapes, en tenant compte des réalités multiples de la France (notamment dans ses régions).*

» *La situation d'aujourd'hui est malsaine. Les écoles sous contrat simple échappent en fait à tout contrôle. Les contrats d'association permettraient bien d'autres modalités que celles qui prévalent : témoin la passionnante expérience de la ville de Laval. Le patronat confisque de plus en plus l'enseignement technique. Le système ne tient pas debout. Il faut donc en sortir. (...).*

LE COMPROMIS DE LAVAL

De notre envoyé spécial

Laval. — Le parti socialiste aurait-il découvert ici le moyen de résoudre l'épineux problème posé par l'enseignement privé ? A leur échelle, en tout cas, les socialistes de la municipalité de Laval estiment avoir trouvé un *compromis satisfaisant* qui, *sans* remettre en cause l'existence d'un enseignement privé catholique aidé par l'Etat et par la commune elle-même, leur a permis de ne pas céder sur le principe du « bon » usage des fonds publics. « *Nous avons enterré la guerre scolaire* », disait récemment Mme Buron, veuve de l'ancien *ministre* et *ancien maire* de Laval. « *Pour la première fois en 1973,* dit M. Roger Buard, secrétaire fédéral du parti socialiste, conseiller municipal et conseiller général, *on n'a plus parlé de ce problème. Autrefois, au cours des campagnes électorales, on ne posait qu'une seule question : « Que ferez-vous des écoles libres ? »* Celles-ci pèsent lourd dans ce département dechouannerie : un bon tiers des effectifs pour la Mayenne, si la proportion est plus faible à Laval.

La municipalité à direction socialiste, élue en 1971, avait pourtant hérité une situation embarrassante : une subvention versée par la municipalité précédente cinq ans plus tôt, et couvrant pratiquement toutes les dépenses d'entretien et de fonctionnement des écoles privées (soit 649 000 F en 1971). « *Laval, c'était la ville de l'Ouest qui versait les plus fortes subventions à l'enseignement confessionnel* », affirme M. Buard. Plus modeste, le chanoine Gallienne, directeur diocésain de l'enseignement catholique reconnaît cependant que « *les écoles catholiques vivaient très confortablement* ».

La nouvelle municipalité a joué sur les deux types de contrats qui peuvent lier les établissements privés à l'Etat : le contrat simple, où l'Etat prend essentiellement en charge les traitements des maîtres, et le contrat d'association, où il assume aussi les frais de fonctionnement (dans l'enseignement primaire, cette charge relève, en fait, des communes), en échange d'un contrôle plus précis sur les établissements.

En 1972, les nouveaux élus demandèrent le passage dès l'année suivante des écoles primaires sous contrat d'association, comme les établissements secondaires. Sinon les subventions de la ville seraient supprimées en trois ans.

Les responsables de l'enseignement catholique et des associations de parents d'élèves, après plusieurs mois de discussions (Robert Buron dut négocier avec le secrétariat général de l'enseignement catholique), finirent par accepter, « *contraints et forcés* ». Malgré les réticences, le passage s'est fait en douceur. Comme ailleurs, la modification progressive du recrutement du corps enseignant a évité les difficultés avec l'administration de l'éducation nationale. Celle-ci accepte les propositions faites par les directeurs d'établissements.

Quant à la commune, on reconnaît, du côté de l'enseignement catholique, qu'elle a scrupuleusement respecté son contrat : les écoles privées sont traitées sur un pied d'égalité avec les établissements publics ; elles bénéficient des mêmes crédits de fournitures, de garderies et de services d'entretien, dont le personnel est salarié de la commune. En respectant strictement la loi, la municipalité dépense pour elles plus qu'autrefois. Mais elle contrôle l'usage de ces sommes.

La réalité acceptée »

En fait le changement de statut n'est pas « *une mauvaise affaire pour les établissements* », note M. Hamon, président départemental des Associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL). La vie des établissements n'a pas changé et, pour les parents, la situation actuelle est « *une réalité acceptée* » : il n'est pas question de revenir en arrière. L'opération réalisée grâce en particulier au passé chrétien et aux amitiés catholiques de Robert Buron ne devrait pas causer de difficultés à ses successeurs lors des prochaines élections municipales. « *Je ne suis pas prêt à monter aux créneaux pour la défense de l'école libre* », dit François d'Aubert, un des candidats de la majorité.

En serait-il de même pour les législatives ? Les responsables locaux de l'enseignement catholique déclarent craindre une intégration ultérieure de leurs établissements, qui leur ferait perdre leur « *caractère propre* ». Les animateurs socialistes de la municipalité ne cachent pas que leur objectif est celui d'une intégration de l'enseignement privé, mais celle-ci doit procéder d'une évolution naturelle pour éliminer les doubles emplois, plutôt que d'une nationalisation imposée *ex abrupto,* surtout lorsque l'école privée répond à une demande.

De fait, les établissements catholiques accueillent aussi des enfants de familles modestes. Dans une ville où les traditions sont très vivaces, où les ruraux transplantés sont nombreux, l'école libre paraît donner l'assurance d'une prise en charge plus étroite, plus cohérente des enfants et d'un contact avec les familles (« *l'école, l'association sportive, le patronage, tout cela était pour moi un même milieu* », dit un ancien élève de l'école libre). Aussi, le nombre d'élèves des écoles catholiques reste-t-il à peu près stable, malgré les déplacements de populations.

Mais le souci de préserver le caractère propre des écoles catholiques n'est pas dépourvu d'ambiguïté. Derrière l'agacement des responsables, qui déplorent que la municipalité décide « *du nombre de balais que l'on peut utiliser dans chaque école* », se cache la crainte de voir leur échapper les pouvoirs de gestion. Même si les associations de parents se défendent de vouloir nommer les professeurs, elles redoutent de voir les enseignants maintenus en place contre leur gré.

GUY HERZLICH.

DÉFENSE

Le premier sous-marin français porteur de missiles à têtes thermonucléaires est devenu opérationnel

Le quatrième sous-marin lance-missiles à propulsion nucléaire, *l'Indomptable,* a été admis, jeudi 13 janvier, au service actif, c'est-à-dire qu'il est désormais opérationnel et placé sous les ordres du vice-amiral Lasserre, qui commande la force océanique stratégique depuis un P.C. installé à Houilles (Yvelines). Après sa première traversée de longue durée (*le Monde* du 3 décembre 1976), *l'Indomptable* prend donc la relève — pour des missions de patrouille opérationnelle — du deuxième sous-marin, *le Terrible,* qui, après quatre années de service, subit actuellement un carénage d'une année.

Ainsi, la force océanique stratégique dispose de trois bâtiments opérationnels : *le Redoutable, le Foudroyant* et *l'Indomptable,* qui peuvent prendre, à tour de rôle ou à deux sous-marins à la fois, leur patrouille en mer, dont la durée, chacune, est de l'ordre d'une soixantaine de jours.

L'Indomptable présente, toutefois, deux différences importantes par rapport à ses trois prédécesseurs. D'une part, il utilise un cœur de réacteur métallique au lieu d'un cœur oxyde, ce qui augmente la longévité des éléments combustibles et diminue la consommation de combustible nucléaire. D'autre part, l'armement de *l'Indomptable* est composé de seize missiles, porteurs chacun, pour la première fois, d'une bombe thermonucléaire mégatonnique (plus de cinquante fois la puissance de l'explosion d'Hiroshima). Ces missiles sont capables de franchir des distances supérieures à 3 000 kilomètres.

Mis en chantier en 1977 à l'arsenal de Cherbourg et lancé en septembre 1974, le quatrième sous-marin stratégique de la marine nationale dispose, donc, d'un nouveau propulseur nucléaire, qui utilise de l'uranium faiblement enrichi et dont la durée de vie est estimée à plus de vingt ans.

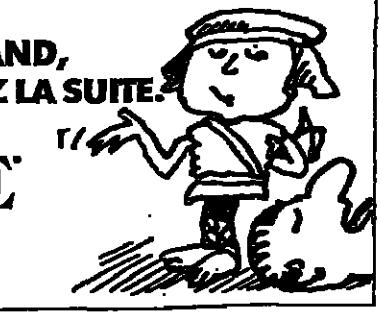
On évalue à environ 1 300 millions de francs le coût de la fabrication de *l'Indomptable* pour ce qui concerne la coque et les aménagements intérieurs. A cette estimation, il faut ajouter le coût des missiles et des têtes nucléaires, c'est-à-dire de l'armement, voisin de 1 500 millions de francs. La construction d'un cinquième sous-marin, *le Tonnant,* a été entreprise de manière à maintenir en permanence à la mer deux à trois sous-marins.

Pour le début de la prochaine décennie, il est prévu de mettre en chantier un nouveau modèle de sous-marin stratégique, plus compact et moins bruyant, ainsi qu'un nouveau modèle de missile balistique, dénommé M 4. Ce missile devrait transporter des têtes nucléaires multiples sur une distance supérieure de 25 % environ à celle des missiles actuels. Dans le même temps, les sous-marins en service seront modernisés, à l'occasion de leur carénage, pour recevoir, d'abord, des têtes thermonucléaires, puis le missile M 4.

PUBLICATION JUDICIAIRE

Un jugement rendu par le Tribunal d'Inst. de Police de Paris, le 27-2-76, a condamné M. PUYSSEGUR Georges, gérant SARL Pierre et Construction, 7, rue Decres, Paris-14e, à 8 amendes de 1.600 F et 148 amendes de 40 F chacune pour avoir contrevenu aux art. 151 et 152 du Code de la Sécur. Soc.





JUSTICE

Après la mort d'un enfant de 12 ans dans une piscine

Le problème de la responsabilité des maîtres-nageurs est posé devant le tribunal correctionnel de Bobigny

Le lundi 28 avril 1975, neuf élèves d'une classe de perfectionnement s'entraînaient à la piscine de Montreuil (Seine-Saint-Denis). Mais c'est seulement après leur départ qu'un des trois maîtres nageurs chargés de la surveillance de la piscine découvrait le corps inanimé de l'un d'entre eux : Djamel Boutiche, âgé de douze ans. Après la plainte déposée par les parents de la victime, la seizième chambre correctionnelle du tribunal de Bobigny, présidée par M. François Crespin, avait à connaître le 12 janvier de l'inculpation d'homicide involontaire retenue contre sept prévenus — dont le maire de Montreuil, M. Dufriche.

Les neuf enfants, seuls dans le grand bassin, s'entraînaient à parcourir par groupes de trois ou quatre deux fois la longueur de la piscine ; un maître nageur les chronométrait, un autre notait leurs temps, tandis qu'un troisième surveillait l'ensemble des nageurs. Aucun des trois ne s'aperçut pourtant de la disparition de Djamel lors d'une traversée du bassin.

Pour le père de la victime, qui réclame 140 000 francs de dommages-intérêts à la municipalité de Montreuil, propriétaire de la piscine, *« il faut arriver à ce que de tels accidents ne se reproduisent plus ; tel est le sens de ma poursuite »*.

La direction de la piscine s'était aperçue, le matin de l'accident, que le filtrage était défectueux et, des maîtres nageurs eux-mêmes, des maîtres-nageurs eux-mêmes, *« l'eau n'était pas très propre l'après-midi »*, et même, d'après l'un d'entre eux, *« on ne voyait pas, par endroits, le fond de la piscine »*. Maître Alain Gaus, avocat de la partie civile, estime que la responsabilité de la direction de la piscine est engagée par *« le caractère trouble de l'eau a pu empêcher qu'on voie le corps à temps pour sauver l'enfant »*.

Il n'y a pas en fait, comme l'a souligné M. Bernard Paucod, substitut du procureur de la République, de texte qui interdise la baignade lorsque l'eau n'est pas parfaitement limpide, même si un arrêté de 1969 prévoit que des épurations régulières sont nécessaires.

Pour l'avocat de la partie civile, les maîtres-nageurs se sont, en tout cas, rendus coupables d'une *« faute d'attention »*, soulignée également par le parquet. En effet, même si l'hypothèse d'un simple malaise est écartée, l'enfant victime d'une hydrocution pouvait être encore sauvé. Le docteur Lartigue, cité par la défense, a reconnu en effet qu'*« il s'écoulait de quelques secondes à quelques minutes entre l'atteinte cérébrale et l'arrêt du cœur »*.

Mais ce témoin a ajouté que, dans une telle hypothèse, *« les traitements dispensés par les maîtres nageurs devraient être la gifle et la saignée, et non le bouche à bouche, l'atteinte étant d'origine cérébrale ; et la saignée ne peut être pratiquée en France par des non-médecins »*. L'avocat de la défense des trois maîtres nageurs, Me Millot, a insisté sur le caractère certain du décès de l'enfant par hydrocution en raison de l'absence d'eau dans les poumons, révélée par l'autopsie : le caractère soudain d'une telle crise explique que les trois maîtres nageurs aient pu, sans être ni négligents ni distraits, ne pas voir la victime couler à pic.

Le parquet a demandé des peines d'emprisonnement avec sursis ou des amendes. Le jugement doit être rendu le mercredi 26 janvier.

NICOLAS BEAU.

Admissions aux grandes écoles

● ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE (par ordre de mérite) :

Mlles Miquel, Binaghi, Conterno, MM. Parneix, Dominique Mathieu, Mme Mourier, Mlles Puzelat, Provost, Lemierre, MM. Pribile, Desset, Mme Narew, Mlles Andre, Aubry, MM. Mazon, Framboise, Jean-Louis Moreau, Bourguignon, Molins, Charollois, Selaries, Bancal, Acquaviva, Peyron, Mlles Turbé-Bion, Moracchini, Dral, Contat, MM. Massu, Tardo-Dino, Prieur, Maron, Berthet, Mlle Balleres, M. Pierre Moreau, Mlles Clede, Arens, Flet, MM. Desmure, Savatier, Barrailla, Gandoliere, Mlle Masson, M. Desport, Mlle Augier, M. Morel-Tivan, Mlle Faessel, M. Garapon, Mlles Rieutort, Monin, Bourjade, M. Hamon, Mme Lagier, MM. Avignon, Lebur, Mlle Marie-France Bruneau, M. Gillet, Mlles Heyte, Bolimann, M. Rolland, Mlle Vigreux, Mme Nicole Joseph, Mlle Alzetta, M. Gominet, Mlle Valee ;

Mlle Crespin, MM. Poirotte, Leroy, Mme Sutter, Mlles Foulon, Blaquisse, Guthmann, M. Guilbert, Mlle Bordenave, M. Berthon, Mlle Rochereau, MM. Mesiere, Rabineau, Delcan, Girardet, Mlles Vigne, Lacoste, Iohalette, Mme Warpechowski, MM. Violette, Broeks, Soubelet, Mlle Froment, Mme Dauriac, Mlles Lauvernier, Latrabe, Mme Humbert, MM. Vouaux-Massel, Vinsonneau, Gasztowtt, Mlle Lebon, M. Lacroix-Andrivet, Mlles Maligner, Gayet, Slama, Aubertin, Frachet, MM. Bruno Richard, Maillard, Mlle Ducrot, MM. Pavy, Bellenger, Reslinger, Mlle Boissel-Dombreval, M. Le Du, Mlle Legeard, M. Dabosville, Mme Dalliant, MM. Soulhol, Patrick Andre, Mlle Chanliat, M. Jaillet, Mme Parrau, Mlle Abelson, Mme Peyron, MM. Cretin, Pierre Jacob, Mlle Saint, MM. Peyroux, Brisset-Foucault ;

Mlles Detolle, Etancelin, Régine Bertrand, MM. Tamalet, Milne, Fouquere, Mme Delaittre, MM. Lauba, Coconnier, Mlle Remes, MM. Lambert, Philippe David, Detre, Richardi, Mlles Hirsch, Devalette, de Puifferrat, Peigne, M. Ruellan, Mlle Rousset, M. Aldigé, Mme Champy, Mlle Odile Poupeney, Mme Claire David, Mlles Bercovici, de Courreges, Gandolphe, Sandre, M. Villette, Mlle Bouthier, Mme Lerner, Mlles Senot, Tardy-Planechaud, MM. Chassin, Coleno, Egret, Mlles Province, Nauté, M. Vignes, Mlles Aubert, Hatt, MM. Compain, Lebeau, Rudloff, Mlles Dompé, Exshaw, Mme Huon ;

Mmes Morin, Zenatti, Mlle Pony, MM. Reynaud, Kircher, Mme Blot, M. Bonzom, Mlle Pilhouse, M. Plevet, Mlle Faivre, Mme Cochaud, Mlle Ballot, Mme Touzery, Mlle Nebesky, M. Stoessle, Mlles Rattier, Meallonnier, M. Maes, Mlle Dominique Lauzanne, M. Marques, Mme Françoise François, M. Bernard Germain, Mlle Sylvette Claude, Mme Roussel, MM. Girod, Gelli, Mlles Girard-Blanc, Martignoles, Dufau-Hitou, Flori, Penichon, M. Touanen, Mlle Catherine Levy, M. Robbe, Mlles Chanaron, Heubès, Mme Maure, M. Cormaille de Valbray, Mlle Roehrich, Mme Porcher.

Liste par ordre de mérite des candidats admis en vertu des places non attribuées au second tour de la session de 1976.

MM. Bruel, Darbeda, Hervé Olivier, Laleure, Regaldo-Saint-Blancard, Mme Dalmaz, M. Buonaguidi, Mlle Buscain, Mme Chagnon, Mlle Bismuth, Mlles Encrenaz, Marilier, Vezant, Mme d'Arvisenet, M. Jeol, Mlles Cottanceau, Matho, Levy, MM. Petricciuolo, Decombe.

Liste complémentaire.

Mme Bousseaut, Mlle Marquant, M. Pain, Mlle Leclercq, M. Coquel, Mlle Oustalniol, M. Sabron.

Second concours (fonctionnaires). MM. Grass, Dages-Desgranges, Fouqueteau, Castelin, Rabatel, Ardiet, Justen, Esteve, Aubert, Getti, Mlle Kouznetzoff, MM. Nicolai, Dannenberger, Azema, Monnet, Lefebvre, Tcherkez, Alacchi, Hector, Courtel, Mlles Mouriau, Daurelle, M. Toullier.

Le scandale de Saint-Quentin-en-Yvelines

QUESTION ÉCRITE DE Mme THOME PATENOTRE

Mme Jacqueline Thome-Patenôtre, député (radical de gauche) des Yvelines, maire de Rambouillet, conseiller général, a posé sur le bureau de l'Assemblée nationale une question écrite attirant l'attention de M. Raymond Barre, premier ministre, ministre de l'économie et des finances, sur les conséquences *« extrêmement préoccupantes »* du scandale qui vient d'éclater à Saint-Quentin-en-Yvelines.

Le député des Yvelines demande notamment à M. Barre *« de bien vouloir lui préciser quelles mesures il compte prendre pour aider les entreprises mises en difficulté »* par ce scandale, et s'il entend *« saisir son collègue de l'équipement pour envisager l'abrogation de la loi du 10 juillet 1970* (dite loi Bosher) ».

LA DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL SUR LA FOUILLE DES VÉHICULES PRIVÉS

SATISFACTION CHEZ LES SÉNATEURS

MM. Henri Caillavet (gauche dém.), Pierre Marcilhacy (non-inscrit) et Etienne Dailly (gauche dém.), tous trois sénateurs, se sont félicités jeudi 13 janvier, au cours d'une conférence de presse, de la décision du Conseil constitutionnel visant la fouille des véhicules automobiles. M. Caillavet a dénoncé, exemples à l'appui, *« les empiètements de plus en plus fréquents du pouvoir exécutif sur le pouvoir judiciaire »* (comité d'étude sur les formes violentes de la délinquance, commission de justice intérieure, commission Chavanon, directives du ministère de l'économie et des finances sur le montant des cautions en matière judiciaire, etc.)

De son côté, M. Marcilhacy s'est étonné qu'un garde des sceaux ait pu défendre un tel texte, qui *« aurait donné des pouvoirs exorbitants à 130 000 personnes »*. *« Cette décision a valeur de morale politique »*, a-t-il ajouté, en faisant remarquer que le gouvernement n'avait donné *« aucun exemple valable pour justifier cette loi »*.

Quant à M. Dailly, il a souligné le fait que *« c'est la première fois depuis le début du septennat de M. Giscard d'Estaing que le gouvernement demande à l'Assemblée nationale de se prononcer en dernier ressort »*.

Les parlementaires ont ajouté que des sénateurs de l'opposition et de la majorité avaient saisi le Conseil constitutionnel.

● *Le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche de l'Assemblée nationale* s'est félicité, jeudi 13 janvier, de la décision du Conseil constitutionnel de déclarer contraire à la Constitution la loi autorisant la famille des véhicules. Cette décision, ont estimé les élus socialistes, démontre que *« la défense de la sécurité des Français ne saurait passer par la violation des principes fondamentaux des droits et des libertés »*.

● *Le Conseil constitutionnel* a jugé le 12 janvier, et non pas le 11 comme nous l'avons écrit par erreur, conforme à la Constitution la loi autorisant Paris à modifier par ordonnance les circonscriptions électorales du territoire français des Afars et des Issas (*le Monde* du 14 janvier).

LE SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE : un coup d'arrêt.

Après la décision du Conseil constitutionnel déclarant la loi sur la fouille des véhicules contraire à la Constitution, le Syndicat de la magistrature observe que cet arrêt *« doit marquer un coup d'arrêt à une politique dangereuse pour les libertés. Sous le prétexte illusoire de la sécurité des Français s'installe progressivement un régime où, en fait, la police peut détenir sans titre, refuser de déférer aux convocations d'un juge d'instruction, décider souverainement de ce qui relève ou non du secret de l'instruction et où, en droit, grâce à des textes tel celui qui vient d'être déclaré inconstitutionnel, elle tente de se réserver des zones d'activité mal définies, mais dépourvues de recours ou de contrepoids d'aucune sorte »*.

« Au-delà d'une emprise d'ailleurs préoccupante du ministère de l'intérieur sur le judiciaire, remarque le Syndicat, *ce qui est en cause, et qui a été rappelé par le Conseil constitutionnel, c'est la nécessité de contrôle et de recours, et ce qu'il s'agisse de l'exercice des pouvoirs administratif ou judiciaire.*

» Le Syndicat de la magistrature (...) se réjouit de constater que ses analyses, partagées par la grande majorité des juristes et de larges secteurs des forces syndicales, aient été reprises au Parlement et ratifiées par le Conseil constitutionnel, confirmant ainsi la pertinence et l'utilité d'un syndicalisme judiciaire pleinement libre. »

LES JEUNES AVOCATS : le dernier gardien.

La Fédération nationale des unions de jeunes avocats (F.N.U.J.A.) se félicite, dans un communiqué publié jeudi 13 janvier, *« de la décision prise par le Conseil constitutionnel »*.

« Le combat qu'elle a mené avec les autres organisations de magistrats et d'avocats s'est terminé, souligne le communiqué, *par la victoire de ceux qui restent attachés avant tout à la défense des libertés fondamentales. »*

Enfin, la F.N.U.J.A. *« est heureuse de constater que le Conseil constitutionnel, après avoir repoussé le texte sur le juge unique en matière pénale, vient de montrer qu'il restait le dernier gardien de la Constitution »*, conclut le communiqué.

FAITS ET JUGEMENTS

Gifle et libertés syndicales.

Le tribunal coorrectionnel de Saint-Etienne a condamné, jeudi 13 janvier, deux dirigeants d'une société stéphanoise pour atteinte et entrave aux libertés syndicales. M. Claude Hebrard, ancien chef de service de la Société automobile du centre Gatly (qui emploie cent quatre-vingts personnes), a été condamné à quatre mois d'emprisonnement avec sursis et 3 000 F d'amende pour avoir brutalement interrompu une communication téléphonique adressée à un délégué syndical de l'entreprise et pour avoir ensuite giflé ce dernier au cours d'une altercation.

Le tribunal a estimé que la victime *« jouissait de la protection spéciale accordée aux délégués syndicaux »* et a ajouté que l'incident s'étant produit devant plusieurs membres du personnel avait *« porté atteinte à sa dignité de délégué »*.

Le président-directeur général de la société, M. Bernard Gatly, président départemental de la chambre syndicale patronale de l'automobile, a été condamné à 1 000 francs d'amende pour avoir renvoyé une employée au prétexte d'une faute professionnelle dont il n'avait pu apporter la preuve. Le tribunal a déclaré que M. Gatly avait pris en considération les activités syndicales de cette personne pour la licencier.

***

Pour entrave aux élections de délégués du personnel, le tribunal correctionnel de Versailles a condamné à 10 000 francs d'amende M. Robert Salgues, directeur de la société S.M.P. d'Epône (Yvelines). La C.G.T., partie civile, a obtenu 1 000 francs de dommages et intérêts.

En juin 1976, l'inspecteur du travail de Mantes-la-Jolie avait demandé au directeur de l'entreprise d'organiser, selon la loi, les élections de délégués du personnel. Mais, après cela, deux militants C.G.T., candidats aux fonctions de délégués, avaient été licenciés. Tout deux devaient être réintégrés par un jugement du tribunal des référés de Versailles en date du 31 août. Les juges avaient déjà estimé que ces licenciements avaient été décidés dans le but d'empêcher le déroulement des élections.

La S.M.P., qui devait finalement fermer ses portes en octobre 1976 et licencier la totalité de son personnel (quarante personnes), faisait partie d'un groupe de vingt-cinq usines dans lesquelles aucun syndicat n'est représenté.

Robert Konzolik condamné à vingt ans de réclusion criminelle.

Après trois jours d'audience et deux heures de délibération, les jurés de la cour d'assises de Paris, présidée par M. Jean-Georges Diemer, ont condamné, jeudi 13 janvier, Robert Konzolik, trente-six ans, à vingt ans de réclusion criminelle pour le rapt du petit Arnaud Synchowitz et le meurtre de sa complice, Josette Rolaz (*le Monde* du 13 janvier). Gilbert Basso, trente-quatre ans, a été condamné à six ans de la même peine.

Les deux hommes se trouvaient en détention provisoire depuis six ans, un mois et vingt et un jours. L'avocat général Yves Thomas avait requis une peine de réclusion criminelle soit à perpétuité, soit de vingt ans contre Robert Konzolik, défendu par Me Philippe Lemaire, et une peine de sept à huit ans de réclusion criminelle contre Glibert Basso, assisté par Me Alain Tincuff.

« Enbata » poursuivi pour apologie de meurtre.

Poursuivi pour *« apologie de meurtre »*, le directeur de l'hebdomadaire basque *Enbata*, M. Jean-Claude Abeberry, a comparu le 13 janvier devant le tribunal de Bayonne (Pyrénées-Atlantiques). Il lui était reproché d'avoir en mars 1976 publié un communiqué de l'organisation séparatiste basque ETA revendiquant l'*« exécution »* d'un *« indicateur »* de la police espagnole. L'organisation ajoutait : *« Qu'aucun indicateur ne s'y trompe. Au moment où il s'y attendra le moins il sera exécuté »*.

Au cours de la même audience, M. Jean-Bernard Acaldeguy, collaborateur d'*Enbata*, a été condamné à 400 F d'amende pour outrage à agent. Il avait publié, au cours du mois d'octobre dernier, une lettre ouverte dans laquelle il se plaignait d'avoir été frappé et malmené par des policiers dans un commissariat de Bayonne.

● *M. Pierre Deiber* (modéré), adjoint au maire de Nancy, condamné par le tribunal de grande instance de Metz à 1 000 F d'amende pour homicide involontaire après l'écroulement d'un immeuble dans le vieux Nancy en janvier 1974, a décidé de faire appel (*le Monde* du 8 janvier). — (*Corresp.*)



POINT DE VUE

Val et les ronds-de-cuir

Incompatibilités notoires

On sait, en effet, que les comptes de gestion des collectivités, établis pour chaque exercice budgétaire, sont ensuite soumis au contrôle du trésorier-payeur général

J.-C. TRESSENS, *directeur de la station de Val-d'Isère.*

(Lire la suite page 14.)

Le Monde du TOURISME et des LOISIRS

POINT DE VUE

Val et les ronds-de-cuir

EN 1972, la commune de Val-d'Isère décidait de se doter d'un office du tourisme municipal, forme d'établissement public à caractère industriel et commercial autorisé par la loi du 10 juillet 1964. Elle répondait ainsi au souhait du législateur et de l'administration de voir les stations françaises confier leur gestion et leur promotion à une véritable structure d'entreprise. Une double préoccupation avait incité les pouvoirs publics à favoriser la mise en place de ce nouveau type d'organisme : d'une part, les subventions communales aux offices et syndicats d'initiative de la loi de 1901 tendaient à prendre des proportions très importantes, surtout bien sûr dans les grandes stations (et il se posait dès lors un problème de contrôle de l'emploi des fonds publics) ; d'autre part, la politique touristique française, pour s'imposer sur le marché de la concurrence internationale, devait pouvoir compter sur, des structures locales mieux armées, sur le double plan juridique et commercial, qu'une simple association privée de la loi de 1901.

C'est dire tout l'intérêt qui s'attachait à la création de ce type d'établissement public, particulièrement dans les stations qui avaient une image de marque internationale à défendre, dans un contexte concurrentiel de plus en plus difficile. C'est dire aussi tous les espoirs que pouvait recéler une telle expérience, quant à la possibilité de conduire un type d'action aussi particulier dans le cadre administratif et financier qui régit la tutelle des collectivités locales.

Pourtant, à Val-d'Isère, la mise en place et les premières années de fonctionnement du nouvel office du tourisme n'allaient pas soulever d'obstacles insurmontables. Certes, on pouvait regretter que, depuis 1964, il n'y ait pas eu davantage d'incitations administratives en faveur de ce type d'organisme dont, au demeurant, aucun texte d'application n'était venu, entre-temps, préciser le statut et les règles de fonctionnement. Des incertitudes subsistaient donc à ce niveau, et non des moindres puisque, entre autres, le statut du personnel de cet établissement public semblait laisser place à un doute : droit privé ou droit public ? Ce personnel devait être néanmoins recruté par contrat, selon les dispositions de la loi de 1964 : librement débattues entre les parties, ces clauses contractuelles s'avérèrent relever du droit privé, qu'il s'agisse du mode de remboursement des frais de mission ou de divers avantages liés aux sujétions de l'emploi ; elles ne soulevèrent alors aucune difficulté de la part de l'autorité de tutelle (préfecture et sous-préfecture), dont l'approbation était bien sûr indispensable.

Incompatibilités notoires

Dans le même temps, les responsables de l'office constataient avec quelque soulagement que cette tutelle administrative s'avérait en définitive assez positive sur plusieurs points : sur ses conseils, en effet, une remise en ordre de la comptabilité, une plus stricte discipline dans la présentation des dépenses et des recettes, allaient contribuer à rationaliser la gestion de l'office et donc en quelque sorte à « rentabiliser » sa mission. Constatation d'autant plus encourageante que les aspects négatifs de cette tutelle — il ne pouvait pas ne pas en exister, les activités de l'office s'accommodant fort mal, sur plusieurs points, de la rigidité du statut de collectivité locale — finissaient toujours par trouver une solution, la compréhension des fonctionnaires en place parvenant le plus souvent à pallier le manque de souplesse de la réglementation qu'ils devaient appliquer. Et si quelques retards ou lenteurs pouvaient être déplorés, du moins les responsables de l'office reconnaissaient que ces inconvénients se situaient au niveau de « régularisations » admises comme indispensables, sans paralyser pour autant le caractère opérationnel de l'institution.

Si bien que pendant quatre années et plus on put croire la partie gagnée : non seulement d'autres stations de sports d'hiver savoyardes s'étaient dotées entre-temps d'une structure similaire (Tignes - Méribel), mais, depuis quelques mois, Val-d'Isère recevait de nombreuses demandes de renseignements émanant de plusieurs stations estivales (Valras-Plage - La Grande Motte, dans l'Hérault), très intéressées par l'expérience, qu'elles considéraient — du moins jusqu'à aujourd'hui — comme exemplaire...

L'étau se referme...

Hélas ! au moment même où des délégations de ces communes se rendent, ou s'apprêtent à se rendre en Haute-Tarentaise, pour vérifier sur place l'efficacité de ces offices, voilà que ceux-ci semblent soudain frappés de paralysie. Plus précisément, c'est la tutelle financière (trésorier-payeur général et receveurs municipaux) qui, depuis quelques semaines seulement, referme de jour en jour son étau. Moins connue que l'autorité de tutelle administrative (préfet et sous-préfet), cette tutelle financière n'en est pas moins la plus contraignante, et les élus locaux en prennent de plus en plus nettement conscience : l'autorité administrative peut difficilement lutter contre la « prééminence traditionnelle » des finances et, surtout, aller à l'encontre de la responsabilité personnelle des comptables, principe draconien dont ces derniers font — à juste titre, on les comprend — un rempart imprenable contre toute atteinte à leurs prérogatives...

Mais pourquoi alors ce blocage brutalement opposé aux activités de l'Office après plusieurs années de fonctionnement? Les interprétations, en cette période pré-électorale, ne pouvaient manquer de déborder largement le cadre administratif... Il est vrai qu'on peut toujours effectivement s'interroger sur les motivations profondes d'un aussi soudain raidissement des services de tutelle : trahirait-on délibérément, au niveau de certains services, la volonté du législateur et celle des instances gouvernementales ? Aurait-on décidé d'une action délibérée contre ces offices et, à travers eux, contre les grandes stations de sports d'hiver ? La réalité est sans doute plus simple et ne sort pas, selon toute vraisemblance, du plan strictement administratif.

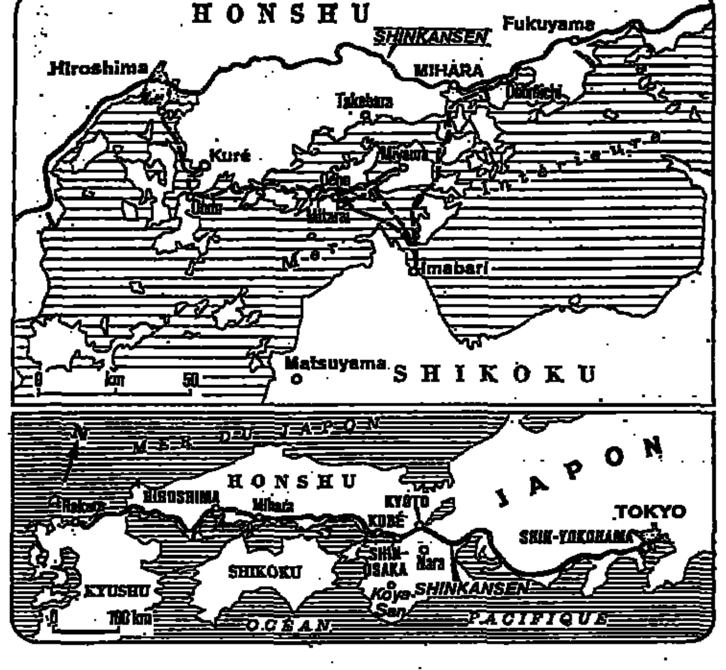
On sait, en effet, que les comptes de gestion des collectivités, établis pour chaque exercice budgétaire, sont ensuite soumis au contrôle du trésorier-payeur général

J.-C. TRESSENS,
directeur de la station de Val-d'Isère.

(Lire la suite page 14.)

LE JAPON HORS DES SENTIERS BATTUS

Avec la courtoisie pour seul langage



OUI, vous pouvez voyager seul au Japon, et même sortir des sentiers battus. Non, il ne faut pas compter sur l'anglais, que l'homme de la rue ne comprend pas. Oui, vous avez cependant un atout maître : la serviabilité des Japonais. Elle est inépuisable : j'en témoigne, pour ne l'avoir, en deux semaines, jamais prise en défaut.

Le tout est de se comporter aussi *courtoisement* qu'eux : sourires, courbettes. Pour dire l'endroit où vous voulez aller, détachez bien chaque lettre, en n'oubliant pas que le « u » se prononce « ou » et le « ch », « tch », en adoptant le ton interrogateur. Tout le monde vous comprendra et se mettra en quatre pour vous aider, par exemple en écrivant une heure ou un prix : par chance, leurs chiffres sont les mêmes que les nôtres. Il ne restera plus qu'à combler de joie votre interlocuteur, en le gratifiant d'un « arigato », formule (simplifiée) du remerciement...

A Tokyo ou à Osaka, le métro, avec un plan en anglais, ne présente pas de difficulté notable, si ce n'est l'action des « pousseurs », aux heures de pointe, mais c'est une autre histoire. Partout, les taxis sont innombrables, impeccables, sans pourboire. Certes, leurs chauffeurs n'ont pas la moindre notion d'anglais, et les adresses ne répondent, au Japon, à aucune logique connue : ne pas oublier la boîte d'allumettes, avec plan et nom en japonais, que vous aura remis *tout* hôtelier, restaurateur et même particulier. Il y aurait sans cela risque de perdition, risque peu redoutable d'ailleurs si l'on l'on sait que, pour appeler au secours, le nombre et la qualité des téléphones sont tels qu'ils laissent les Français rêveurs...

Pour les chemins de *fer*, jeu d'enfant : les noms des gares figurent en caractères latins sous les noms en japonais. Mieux : toutes les indications du Shinkansen, le train le plus rapide du monde, sont doublées en anglais et son organisation est très simple. Pas de problème d'horaires : entre Tokyo et le terminus les trains se succèdent presque à la fréquence de nos rames de métro Un ordre immuable préside à tout : chacune des seize voitures s'arrête, à un centimètre près, à l'endroit prévu, où les voyageurs font sagement la queue. Précision un peu inhumaine : l'un de ces trains, contrôlés automatiquement, fit un jour, dit-on, fort convenablement le trajet sans son conducteur... La stabilité est étonnante malgré une vitesse de croisière de 210 km/heure.

Exemple des lignes de la mer Intérieure, qui permettent la navigation d'île en île, et tracé du Shinkansen, le train le plus rapide du monde.

Pas davantage de problèmes pour se nourrir, car les restaurants ordinaires *ont* en vitrine les fac-similés des plats qu'ils proposent, avec leurs prix modiques (1), et, à la vue du noble étranger, quelque serveuse s'empresse pour qu'il lui désigne cette soupe chinoise ou ces beignets de poisson qu'elle apportera dans la minute.

Se laver avant... de prendre son bain

Plus dépaysante est l'auberge japonaise, le « ryokan ». Ne pas oublier d'abandonner ses chaussures à l'entrée : les Japonais veulent préserver leur intérieur de la souillure de la rue. Utiliser les chaussons qui vous sont offerts, mais les laisser à la porte de la chambre, comme à celle des toilettes, où des sandales *ad hoc*, malgré la propreté des lieux, attendent l'utilisateur, qui n'aura d'ailleurs aucun mal à s'habituer au « japanese style » en ce domaine comme dans les autres.

Dans la chambre, aux portes coulissantes en papier de riz, ne pas poser son bagage dans la sorte d'alcôve où une estampe, un bibelot, des fleurs savamment disposées, sont là pour honorer l'hôte. Ne pas s'étonner de l'absence de lit : de minces matelas et de lourds édredons en tiendront lieu le moment venu ; ni de ce renflement au milieu de la pièce : il y a là, sous une couverture, de la braise, et il sera bien agréable de prendre son repas (il n'y a généralement pas de salle à manger) ou de deviser, assis en tailleur, les jambes bien au chaud sous la couverture et près du foyer. Mais, avant cela, il faut se déshabiller, pour revêtir le yukata léger et le kimono plus chaud, et se rendre en cet équipage au bain, qui sera peut-être collectif et, en tout cas, brûlant à hurler. C'est l'« honorable bain » traditionnel, celui qu'on ne prend pas pour se laver — on le fait avant d'y entrer, afin de n'en pas salir l'eau, — mais pour se régénérer.

Ainsi remis à neuf, il reste à goûter (d'abord du regard, tant leur présentation est artistique), les mets souvent inconnus qui sont servis tous ensemble : crustacés, poissons crus ou grillés, brochettes de volaille, parcelles végétales macérées ou marinées, soupe aux herbes, et, c'est la base, le bon vieux riz, sans oublier l'universelle sauce de soja. Le petit déjeuner ne différera guère du dîner que par la quantité. Soir et matin, le thé vert vous aura été servi libéralement. Le saké, tiède ou froid, est excellent, mais traître, et la bière légère, se marie bien avec lui. A la sortie du « ryokan », le voyageur recevra des salutations dont l'abondance ne devra rien au pourboire, par miracle encore inconnu au Japon.

Subsiste un obstacle infranchissable : la *conduite* automobile, non parce qu'elle est à gauche, mais parce que la quasi-totalité des indications routières ignorent les caractères latins. Voilà l'écueil, celui devant lequel sourires et « arigato » restent sans effet. Mais c'est le seul.

Malgré son gigantisme, l'on peut flâner à pied dans Tokyo. Au bas de la demi-douzaine de gratte-ciel de Shinjuku, à côté de la place où le bruit et la circulation sont tels que des chiffres lumineux indiquent le nombre de décibels et le degré de pollution, à deux pas de la gare où le rush des banlieusards permet de qualifier Saint-Lazare de pastorale, les ruelles de petits restaurants populaires sont un havre de paix. De même, Kagurasaka est presque villageois dès que l'on s'éloigne de l'une de ces avenues où voitures et camions sur deux niveaux, trains sur un troisième, à quelques mètres des immeubles, mènent une sarabande infernale. A Asakusa, c'est la fête soir et matin : guirlandes et illuminations dans l'allée de boutiques qui mène au temple de Kwannon. Le dimanche matin, dans les fumées de l'encens, les claquements de mains rituels devant le Bouddha se mêlent aux déclics des appareils de photo des gens du quartier qui se bousculent pour fixer l'image des ravissantes créatures en kimono descendues *des marches du* temple où elles ont dansé.

Spectacle permanent aussi dans les grands hôtels à l'occidentale, véritables villes où les galeries marchandes *up to date* jouxtent d'adorables jardins traditionnels ; dans les restaurants les plus chers comme dans les bistrots d'étudiants, quand la délicate cuisine s'élabore sous vos yeux ; au marché de poissons de Tsukiji, le plus grand du monde, débordant bien avant l'aurore d'une inimaginable activité.

Kyoto, c'est l'enchantement. Oubliée, la banalité de la ville ; oublié, l'océan de laideur banlieusarde qui la relie à Osaka, l'orgueilleuse rivale de Tokyo, quand apparaît, au sanctuaire de Sanjusangendo, l'armée des mille statues en bois doré : autant de mystérieux sourires, et des bras innombrables dont certains joignent les mains dans l'attitude de la prière, tandis que d'autres brandissent sceptres, tridents et symboles inconnus ; des rayons d'or s'élancent des têtes auréolées ; de l'autre côté du temple, de magnifiques statues nous sont plus familières, *tel cet* ermite qui semble descendu de quelque chapiteau roman.

Un bref ravissement : le Pavillon d'or dans son écrin d'arbres et d'eau. Un *monde* de paix : le Daitokuji, vaste ensemble zen de « cloîtres » et de jardins de méditation, tout de roc et de sable. Une promenade presque campagnarde : à pied, de ruelle en ruelle, depuis les sanctuaires de *Chion-In et de Yasaka, où les* bonnes gens et les geishas viennent faire leurs dévotions, jusqu'au temple de Kiyomizu, dominant la ville du haut de sa colline boisée et de ses pilotis. Une énigme : les geishas, dans leur quartier de Gion ; prêtresses d'un art de vivre menacé de disparition, elles suscitent peu de vocations, mais quantité d'imitations plus ou moins abâtardies, dans les innombrables bars des ruelles du bord de la rivière et de Kawaramachi, grouillants de vie nocturne.

Les excursions organisées vers Nara sont à fuir ; le Bouddha est géant, mais son temple disparaît *sous un énorme échafaudage* ; les daims sont en liberté dans le parc, mais les touristes en oublient le reste ; le déjeuner est « western style », donc rassurant, mais insipide. Et l'on ne trouve pas le temps d'aller au Horyuji, ce temple qui est, comme le définit le guide Nagel, « *la source même de la civilisation et des arts du Japon* », mais que l'on dit trop loin, alors que l'autobus 62 y mène aisément depuis la gare de Nara...

Paradoxes : Hiroshima est aujourd'hui plus riante que les autres villes japonaises ; dans le vaste « jardin de la paix », près du « point zéro », marqué par une *simple arcade, la photo est* de rigueur, et l'étranger pris pour un Américain est invité à y figurer ; le musée, que visitent entre autres de nombreux lycéens dont l'uniforme noir s'accorde bien à l'horreur des vitrines, n'est pas loin d'un terrain de base-ball, devenu jeu national avec l'occupation américaine.

D'île en île dans la mer Intérieure

Si l'on ajoute que les publicités représentent souvent des Occidentaux, que les mannequins de cire des grands magasins n'ont pas les yeux bridés et que les poupées sont blondes, en conclura-t-on que le Japon est devenu une fausse Amérique ? Pour tenter de saisir la réalité, enfonçons-nous dans le « Japon profond », et d'abord dans les îles de la mer Intérieure...

Un haut portique surgissant de la mer montre la voie : celui du sanctuaire de Miyajima, dont les pavillons rouges paraissent à marée haute reposer sur l'eau. Les danses sacrées aux lanternes, la splendeur de la forêt de pins, illuminée à l'automne du rouge des érables, et jusqu'aux bondieuseries vendues dans les ruelles du village, sont plus japonaises que nature. Un téléphérique conduit au sommet, et voici soudain un panorama à couper le souffle : une myriade d'îles vert sombre flottant dans une brume légère sur un bleu d'estampe antique.

JEAN HOUDART.

(Lire la suite page 12.)

(1) On peut se nourrir, dans les restaurants ordinaires, beaucoup plus économiquement qu'en France. Les prix sont comparables aux nôtres pour les transports et les hôtels, qu'ils soient à la japonaise ou à l'occidentale, cette dernière catégorie ne comportant guère d'établissements « moyens ». Demander à la Japan Air Lines (75, Champs-Elysées, 75008 Paris, tél. : 225-55-01) sa brochure « Jaltour », qui présente, à des prix inférieurs à celui du billet seul, des programmes comprenant le transport Paris-Paris et la chambre d'hôtel, en laissant toute liberté. Y demander également, ainsi qu'à l'office de tourisme japonais (8, rue de Richelieu, 75001 Paris, tél. : 742-20-19), la très utile brochure « Welcome to Japan », éditée par le Japan Travel Bureau (77, rue La Boétie, 75008 Paris, tél. 261-51-07).

TOURISME

LES COMITÉS D'ENTREPRISE METTENT LES VOILES

TROIS CENT CINQUANTE MILLE visiteurs vont venir rêver au 16e Salon international de la navigation de plaisance, qui ouvre le 15 janvier *(voir p. 18)*, mais avec des motivations différentes : les mordus de la régate y chercheront l'accastillage sophistiqué susceptible de leur faire gagner de précieuses secondes ; les snobs milliardaires, le yacht de 73 pieds qui ne quittera pas de tout l'été le port de Saint-Tropez ; les vrais amoureux de la mer tenteront d'y trouver une embarcation pour les Grenadines ; les pères de famille s'endetteront en choisissant un bateau au-dessus de leurs moyens. Et beaucoup de curieux se contenteront de regarder les drôles de machines qui les ont tenus en haleine pendant la Transat...

Selon les organisateurs du Salon, 31 % des acheteurs sont des cadres moyens, 30 % des ouvriers et employés, 24 % des cadres supérieurs et membres de professions libérales, et 15 % des clubs et comités d'entreprise. On ne peut évidemment comparer le croiseur de 10 mètres du P.-D.G. au dériveur de 4 mètres choisi par un employé. Mais ces deux genres de voiliers représentent 40 % du marché, « *soit un parc de deux cent mille bateaux* », précise M. Patrick Setter, de la Fédération française de voile. « *Et s'il n'y avait que quatre-vingt-cinq mille licenciés en 1976, on estime entre six cent mille et un million le nombre de personnes « faisant » de la voile.* »

Pour rendre ce sport accessible à un plus grand nombre d'amateurs, la F.F.V., en collaboration avec la société « Yachting-France », lance, à l'occasion du Salon, une opération « *Voile pour tous* ». Leur premier support, un dériveur baptisé « X 4 », vendu 4 900 F T.T.C. au grand public et proposé à un tarif préférentiel de 4 200 F T.T.C. aux collectivités. Ces dernières regroupent à la fois des jeunes qui naviguent à travers les clubs et des adultes qui pratiquent la voile à travers les comités d'entreprise [C.E.(1)], utilisant les bateaux à un taux de rotation maximum.

Depuis trois ou quatre ans, de nombreux comités d'entreprise ont créé une section voile au sein de leur association sportive. Nous en avons interrogé une centaine, tant en région parisienne qu'en province, selon un éventail assez varié, allant de la régie Renault à la Biscuiterie nantaise, en passant par les pétroliers et les centres de recherche. Les réponses reçues font apparaître un effectif global de trois mille quarante pratiquants, ce qui signifie que 1,32 % du personnel des sociétés consultées est inscrit à la section voile de son C.E. et suit avec assiduité cette activité.

Parmi eux, nous avons recensé 16 % de cadres, 19 % d'agents de maîtrise et 65 % d'ouvriers et employés ; 80 % de ces marins font du dériveur, 20 % de la croisière. Si le matériel des premiers appartient généralement au C.E., celui des seconds est le plus souvent loué soit pour la saison, soit pour l'année. Cette formule très souple permet aux groupements disposant d'équipages expérimentés de louer de très belles unités, inaccessibles à de simples particuliers.

Ainsi, l'Association sportive de Rhône-Poulenc, jointe pour la circonstance à celle de Kodak-Pathé (soit cent trente-cinq personnes, ouvriers et cadres, originaires de quatorze usines), a aligné vingt-cinq bateaux de 9 à 10 mètres pour effectuer une course-croisière de trois jours dans le golfe du Morbihan, au printemps dernier.

70 francs la journée-croisière

Cette enquête révèle aussi quelques détails prouvant que la pratique de la voile devient, dans un tel contexte, très abordable. La cotisation annuelle varie en moyenne de 100 à 200 francs, le forfait comprenant souvent l'école de voile. Chaque C.E. possède une école de voile — ou y adhère, — dont les moniteurs sont des membres bénévoles et compétents. Le coût de la journée-croisière se chiffre à environ 70 francs, prix qu'il est impossible d'obtenir lorsqu'on navigue seul ou avec des amis, que ce soit sur son propre bateau ou à bord d'un voilier de location.

Mais, ce tableau plutôt rassurant n'est pas sans ombre, et en particulier dans la région parisienne. « *Nous avons beaucoup de difficultés pour trouver à proximité de Paris un plan d'eau fermé et calme indispensable pour l'initiation des débutants en toute sécurité* », explique M. Jacques Labbé, vice-président du club de voile du commissariat à l'énergie atomique.

Pourtant, le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports promet, à terme, une douzaine de bases de loisirs avec centres nautiques ; mais la demande est très supérieure à l'offre. De même, les petites entreprises ont beaucoup de mal à mettre en place et à faire fonctionner régulièrement une section voile.

L'expérience unique en France du Club nautique populaire havrais constitue, à cet égard, une solution ingénieuse. « *Avant 1970, la section voile de l'entreprise Ato-Chimie, où je travaille, disposait de six bateaux, dont cinq « Optimist »*, raconte M. Gérard Tranvouez, président du C.N.P.H. « *Nous avons donc décidé, en fondant ce club, d'unir nos efforts et ceux de quatorze autres C.E. Aujourd'hui, les deux cent quatre-vingts membres peuvent effectuer de fréquentes sorties sur une trentaine de bateaux. Ils n'ont plus besoin d'attendre plusieurs semaines avant d'embarquer pour un week-end en mer.* »

Mais le succès du C.N.P.H. inquiète un peu ses responsables. De nombreux C.E. de Seine-Maritime ont posé leur candidature pour y adhérer : or la gestion de quinze C.E. est lourde et l'organisation devient de plus en plus délicate, ne serait-ce qu'au plan de la sécurité.

A force de patience et d'enthousiasme, les dirigeants sportifs des C.E., dont les moyens sont souvent limités, ont su créer un noyau de fanatiques. Des « inconditionnels » qui cherchent à faire naviguer un maximum de personnes, dans une ambiance détendue, gommant toute barrière sociale.

La démocratisation de la voile passe peut-être par le bateau à moins de 5 000 F ; mais elle doit aussi offrir à des familles au revenu modeste la possibilité de faire des croisières, et à des amateurs compétents la chance de participer à des courses hauturières.

Les comités d'entreprise sont en train de réussir ce pari, vivement encouragés par Eric Tabarly, qui n'hésite pas, entre midi et 2 heures, à aller dans les usines parler « navigation ».

MIREILLE GIGNOUX.

★ Rond-Point de la Défense ; du 15 au 24 janvier, de 10 h. à 20 h. Nocturnes mardi et vendredi jusqu'à 23 h. Entrée : 10 F.

(1) Chaque fois que nous employons le terme C.E., il faut comprendre : section voile de l'association sportive, créée par le comité d'entreprise.

● *Eric Tabarly vient de créer une société de location de voiliers, avec ou sans équipage*, basée à la pointe du Bout, en Martinique. Trois formules : louer un *Amphora* (sloop de 11,30 mètres pour six-huit personnes) et voguer une ou deux semaines en toute liberté ; suivre un stage de six demi-journées de trois heures sur un voilier-école, le *Pen Duick-III*, logement en hôtel ; enfin, louer à la journée un *Pen Duick-600*.

★ Tabarly Yachting, 156, avenue Paul-Doumer, 92500 Rueil-Malmaison, tél. 749-28-10.

Le Japon hors des sentiers battus

(Suite de la page 11.)

On peut faire de petites croisières sur la mer Intérieure. Mais c'est se contenter de photographier les îles au passage. Il faut y débarquer, en utilisant les nombreux, rapides et confortables bateaux qui desservent ces royaumes marins pour la plupart oubliés des touristes, même japonais.

Quelle joie de parcourir, par exemple, les ruelles du charmant village d'Ocho ! Votre irruption provoque dans la population une curiosité que sa discrétion naturelle dissimule mal et plonge l'aubergiste, à Mitarai, dans une grande perplexité : son premier mouvement est de juger, bien à tort, que son établissement est indigne d'un hôte aussi inattendu. Le soir voit rentrer au port les barques remplies de mandarines, richesse de l'île ; les femmes en coiffe s'affairent à la cueillette au milieu d'une ronde de camionnettes lilliputiennes. L'île n'est nullement coupée du monde, comme en témoignent l'incessant va-et-vient de bateaux venus du « continent » et les antennes de télévision qui hérissent les toits des petites maisons de bois et de boue séchée serrées autour du temple, mais l'américanisation d'Ocho ne semble pas pour demain. Ni celle de Miyaura, avec ses armures de samouraï, ni celle de l'île au trésor ou de l'île des pirates de jadis, même si l'industrialisation les grignote peu à peu.

Un Vatican forestier

Et le Koya-San ? C'est la montagne sacrée de la secte bouddhiste Shingon, fondée au IXe siècle, au sud d'Osaka. Un train de banlieue — échappant aux usines et aux groupes compacts de minuscules maisons incroyablement serrées, d'où émergent quelques constructions traditionnelles, flots de beauté sans doute condamnés tant le Japon est à l'étroit au pied de ses montagnes — se mue en chemin de fer de campagne avant de céder la place à un funiculaire qui mène, à 1 000 mètres d'altitude, à l'étonnant Vatican forestier de la secte, fait de temples, pagodes et monastères aux jardins secrets. Ici, pas d'hôtels, mais certains couvents hébergent, moyennant finance, les voyageurs prêts à affronter le froid — que dédaignent superbement les moines aux pieds et aux bras nus — et la nourriture végétarienne pour assister à l'office de l'aube, ponctué de coups de gong, et parcourir l'immense nécropole. Sous les cryptomérias géants voisinent les tombes modernes et les stoupas antiques à cinq étages des milliers de fidèles qui ont voulu reposer autour du mausolée du fondateur de la secte, dont la légende dit qu'il vit toujours, méditant dans la forêt...

Bouddhisme et shintoïsme, entre lesquels il serait hasardeux de tracer une nette frontière, tiennent face aux assauts de l'Occident. C'est sans doute le plus passionnant dans une brève rencontre avec le Japon, telle que celle qui vient d'être décrite et qui doit tant à Robert Guillain : l'observation, qu'il a magistralement notée, de la double vie des Japonais, à cheval sur deux civilisations et chez qui c'est devenu une seconde nature. N'avaient-ils pas reçu, quinze siècles avant le choc américain, celui de la civilisation chinoise et bouddhique, sans que le Japon primitif et shintoïste disparaisse pour autant ?

JEAN HOUDART.

LOISIRS

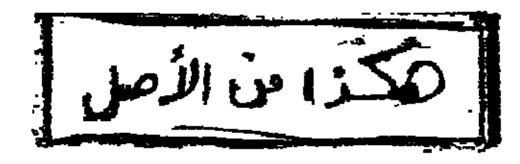
FOURCHETTE EN L'AIR

CHINOIS-LA-VAPEUR

Les festins de l'ambassade

J.-M. D.-S.

FAITS ET GEST



FOURCHETTE EN L'AIR

CHINOIS-LA-VAPEUR

A MOINS d'être Chinois (ou, à défaut, d'avoir longuement vécu ou voyagé en Asie), qui a le droit de porter sur la cuisine de l'Extrême-Orient un jugement valable ? D'ailleurs, « les » cuisines conviendraient mieux, puisque aujourd'hui quelque deux cents enseignes vantent à travers la capitale les mérites respectifs des spécialités cantonnaises, pékinoises, cambodgiennes, vietnamiennes, thaïlandaises, indonésiennes ou même philippines.

Et puis, comment s'y retrouver dans cette jungle colorée, mystérieuse et odoriférante, où les champignons — noirs ici, et là parfumés, — les sauces tantôt aigres - douces et tantôt pimentées, le gingembre et le poivron, le germe de soja et le bambou, le chop-suey et la laque craquante des canetons se donnent des rendez-vous toujours imprévus — pour notre plaisir, et la curiosité qui va tout naturellement de pair avec lui ? Difficile, surtout lorsque l'on n'a, au bout du compte, rien à quoi se référer hormis — à moins d'être Chinois ! — d'hypothétiques comparaisons entre un restaurant et un autre... Essayons tout de même.

Pour une fois, laissons la fourchette et saisissons-nous de baguettes, puisque, comme le fait remarquer Henri Michaux : « Le Chinois pouvait inventer la fourchette, que cent peuples ont trouvée, et s'en servir. Mais cet instrument, dont le maniement ne demande aucune adresse, lui répugne... » Et laissons à l'un des deux messieurs Hou, le père ou son fils, le soin d'orchestrer à sa guise notre festin.

Les festins de l'ambassade

Nous ferons ici un repas léger, varié, insolite et délicat. Comme il est rarement donné d'en faire un chez un Chinois de Paris. Et, ce qui ne gâte rien, à un prix assez raisonnable pour savoir se tenir toujours — dans des agapes arrosées seulement de thé — nettement en dessous de la barre des 50 francs par couvert.

Le charme premier du Ta Yen réside, c'est plus que probable, dans ses plats à la vapeur. La gamme en est étendue, qui va du hakao, ravioli aux crevettes (4,80 F) au dumpling de porc laqué (5,50 F), en passant par le riz étouffé dans une feuille de lotus (7,80 F), les friands au curry (4,80 F), les tranches au navet (4,80 F), les rouleaux farcis au porc laqué (7,20 F), et bien d'autres encore, qui ont en commun la particularité de n'être passés ni par la poêle, ni par la cocotte, ni la marmite, mais d'avoir cuit à la vapeur d'eau. Des bouchées succulentes, dont il ne faut pas hésiter à commander tout un assortiment qu'on se partagera d'une paire de baguettes habiles.

Après quoi, on s'attaquera à un grand « classique », cuisiné à la manière de la région de Hongkong, prédominante ici. Rares sont les plats de viande ou de volaille dont le prix excède 12,80 francs, langoustines et saint-jacques nageotant autour des 15 francs.

On sert jusqu'à minuit trente, et tous les jours de l'année, ces délices, dans la grande salle un peu froide que fréquentent assidûment — ce qui est un brevet de garantie — de nombreux compatriotes du maître de céans, et que les personnels de l'ambassade de la République populaire de Chine à Paris connaissent bien, si bien qu'ils y organisent volontiers de temps à autre de longues tables gourmandes.

J.-M. D.-S.

★ Ta Yen : 32 bis, rue Sainte-Anne (2e), tél. 742-90-15.

TOURISME

APRÈS LA MISE EN PLACE DE LA COMMISSSION BLANC

La fin des inégalités ?

COMMENTANT la décision du président de la République de créer une commission de réforme du tourisme (*le Monde* du 13 janvier), M. Jacques Médecin, secrétaire d'Etat au tourisme, après avoir rappelé qu'il avait manifesté depuis son accession au gouvernement « *son souci de développer en France les activités du tourisme social* », a indiqué qu'une telle commission « *possédant des méthodes de travail souples peut à la fois dresser un bilan des besoins et aspirations et s'enquérir des moyens qui pourraient être mis en œuvre pour définir une politique globale* ».

« *C'est ce souci*, a ajouté M. Médecin, *qui m'a conduit à demander à M. le président de la République la création de la commission, et je me réjouis qu'il ait choisi M. Jacques Blanc, spécialiste du tourisme rural et du tourisme social, pour la présider.* »

« *J'attends de ses travaux*, a-t-il conclu, *le rapport de qualité me permettant de dégager les grands axes de ma politique d'avenir en faveur du tourisme social et de présenter au gouvernement un certain nombre de propositions pouvant aboutir, rapidement, à un accroissement de l'efficacité du secrétariat d'Etat dans l'action entreprise par M. le président de la République pour réduire en France les inégalités sociales.* »

Tourisme et travail : « Situation grave. »

D'autre part, M. Jean Hodebourg, secrétaire général de la fédération nationale Tourisme et Travail, que nous avons interrogé sur la situation actuelle des Français les moins favorisés en matière de vacances, a rappelé qu'une récente étude entreprise par son organisation montre que, « *parmi les travailleurs qui partent, 21,4 % le font en famille alors que seulement 5,7 % le souhaitaient ; 20,5 % campent alors que 14 % y aspirent. Voilà pourquoi nous ne nous contentons pas d'accepter l'idée qu'* « *un Français sur deux part en vacances* ». *La situation est plus grave que cela puisque sont pris en compte dans cette statistique tous ceux qui quittent leur domicile plus de quatre jours* ».

« *La question la plus fondamentale*, a poursuivi M. Hodebourg, *est celle du budget de l'Etat du tourisme, qui est essentiellement orienté vers les opérations immobilières de montagne, les marinas, ports de plaisance, etc. Il est très insuffisant puisque infinitésimal : 0,084 % du budget de l'Etat en 1977, contre 0,099 % en 1976, le tourisme social ne bénéficiant que de 13 % de l'ensemble des crédits d'investissements touristiques.* »

M. J.-C. Murat : « Créer un climat de confiance »

Enfin, pour M. Jean-Claude Murat, président du Syndicat national des agents de voyage (S.N.A.V.), « *la décision du président de la République indique en tout cas, et est en cela intéressante et rassurante, qu'on semblerait vouloir enfin prendre conscience de l'importance du tourisme, une véritable industrie devenue majeure, et non plus un* « *divertissement* » *pour quelques-uns...* ».

Selon M. Murat, les conclusions du rapport Blanc devront consister d'abord « *à créer un climat de confiance, en donnant aux professionnels du tourisme la place qui doit être la leur, et, ensuite, à proposer une politique de bon sens, notamment en matière d'étalement des vacances, l'un des chapitres essentiels du dossier tourisme, comme la fiscalité des professions touristiques, qui souffre de plusieurs non-sens insupportables* ».

PARIS ET SES HOTELS

C'est le dynamisme qui manque le plus

Il serait souhaitable non seulement que l'un des membres de la future équipe municipale de Paris soit spécialement chargé du « dossier tourisme » de la capitale, mais encore qu'un conseiller municipal soit responsable dans chaque arrondissement *des questions du tourisme et de l'hôtellerie* : c'est, en substance, le vœu qu'a émis M. Jacques Médecin, secrétaire d'Etat au tourisme, invité à clore le colloque sur le thème « Demain, Paris et ses hôtels », organisé le 10 janvier par l'Institut national du marketing (I.N.M.) *et le Syndicat général de l'industrie hôtelière*.

Pour M. Médecin, la crise qui affecte actuellement l'hôtellerie parisienne est due en grande partie à un *« manque de conscience et de dynamisme de la capitale »* vis-à-vis du tourisme. Mais, selon le secrétaire d'Etat, la prochaine nomination *d'un maire et d'une équipe* municipale capables d'assumer *« problèmes et responsabilités »* devrait mettre fin à cet état de choses.

Au nombre des solutions suggérées par l'étude récemment réalisée par l'I.N.M. à la *demande du Syndicat général de* l'industrie hôtelière, et qui, toutes, ont reçu l'assentiment de M. Médecin, l'instauration d'une véritable solidarité professionnelle vient en tête. Car — *les* auteurs du rapport sont formels à cet égard — la concurrence ne se situe plus aujourd'hui au niveau du quartier, mais bien plutôt à celui des capitales entre elles, dont la rivalité n'est pas un secret.

Pour mener le combat commun qui s'impose, les hôteliers devraient s'attacher, une fois réduit le cloisonnement qui subsiste encore entre les différentes catégories d'établissements, à réanimer les qualités traditionnelles de l'hôtellerie française, à savoir une restauration de qualité *doublée d'un accueil irréprochable.*

Au chapitre technique, on a mis l'accent sur l'urgence de mettre en place un système de *réservation efficace, tandis que,* dans le même temps, des efforts seraient entrepris pour la promotion tant sur le marché intérieur que sur le marché extérieur.

Enfin, réévaluation des prix, coordination plus suivie avec les organisateurs de manifestations, congrès et salons, sensibilisation de la population parisienne, dont le manque d'hospitalité est notoire, sont autant de soucis, *autant de recommandations*, que l'on examina lors de cette réunion.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

Pas plus de 6 %...

« *Au moment où de nombreux* vacanciers sont en congés d'hiver, soit *dans des hôtels, soit* en location, ils doivent savoir qu'un engagement *national*, conclu entre l'administration et les représentants de la profession hôtelière, prévoit que, dans le cadre du programme de lutte contre l'inflation, les prix de tous les *hôtels* ne pourront, au cours de l'année 1977, être majorés de plus de 6 % par rapport à ceux pratiqués en 1976 », écrit le ministère de l'économie et des finances.

« Cette limitation à 6 % de l'évolution des prix de l'hôtellerie concerne les services suivants : *location des chambres*, petit déjeuner, pension, demi-pension, *trois vins que les hôteliers doivent servir*, eau minérale et bière.

» *Les hôtels dont l'activité* a un caractère essentiellement saisonnier ont *été autorisés* à majorer leurs prix de 6 % dès le 18 décembre 1976. Les hôteliers sont en outre tenus de se conformer à la réglementation relative à l'affichage des prix, du classement, et doivent toujours délivrer une note.

» Comme les loyers d'habitation, les prix des locations saisonnières en meublés ne pourront être augmentés de plus de 6,5 % au cours de l'année 1977.

» En cas de besoin, les consommateurs peuvent s'adresser aux directions départementales de la concurrence et des prix, qui sont *en mesure de les renseigner.* »

FAITS ET GESTES

● *Un parc et la façon de s'en servir.* — Un parc régional ne se « visite » pas comme un zoo. Il n'est d'autre façon de bien le découvrir que de le sillonner à petite vitesse, sac au dos, mains au guidon ou pagaie au poing. *C'est pourquoi le parc* naturel régional du Haut-Languedoc a *édité un répertoire des activités* d'animation sportive qu'il propose de janvier à juin 1977 *à tous ceux* qui veulent faire connaissance avec l'âpre et magnifique terroir des Cévennes méridionales. Escalade, canoë-kayak, cyclotourisme, randonnée pédestre, ski de fond et même tir à l'arc font l'objet d'autant de fiches précises. Toutes ces activités ont pour cadre des refuges ou des fermes.

★ Service animation du parc du *Haut-Languedoc, Mons-la-Trivalle*, 34390.

● *Londres, capitale européenne des jeux.* — Que ce soit sur les tapis verts des tables de jeu, le turf des hippodromes et des cynodromes ou les pelouses des terrains de football de la capitale britannique, c'est plus de 3 milliards de livres qui *ont été* dépensés durant l'année qui vient *de s'achever, mettant Londres au* tout premier rang des capitales européennes de jeux.

Interdit jusqu'en 1960, le jeu a retrouvé droit de cité en Angleterre, *et, si l'on en croit les directeurs* des grands casinos, les joueurs du Proche-Orient, d'Iran *et même du Japon* sont en constante augmentation autour des tables de baccara, roulette, chemin de fer, black-jack, punto banco et backgammon.

● *Pas d'âge pour le voyage !* — Une dame de quatre-vingt-sept ans, mère de treize enfants et déjà deux fois arrière-arrière-grand-mère, Mme Hortense Godet, a pris son baptême de l'air début décembre à bord d'un avion affrété à destination des Baléares par Voyage-Conseil... Hésitants du troisième âge hésiterez-vous encore ?

● RECTIFICATIF. — A la suite d'une erreur de transmission, il était indiqué, dans l'article « La Camargue rive gauche dans les fumées de Fos » (*le Monde du 8 janvier*) que certains mas de la Crau ont « cinquante ou cent ans d'âge ». *En fait*, ceux-ci datent de cinq cents à six cents ans.

TOURISME

VAL ET LES RONDS-DE-CUIR

(Suite de la page 11.)

Or, tant la minutie de ces contrôles que le nombre de documents budgétaires à contrôler expliquent que les services financiers compétents n'en sont généralement saisis qu'après plusieurs années de retard. C'est ainsi que le caractère récent de ces offices leur avait permis de « tourner » jusqu'ici sous la seule tutelle du receveur municipal, lequel, placé beaucoup plus au contact des réalités que ne peut l'être la Trésorerie générale du département, était tout naturellement enclin à rechercher sur place des solutions de compromis, en accord d'ailleurs avec l'autorité de tutelle administrative...

Des errements devaient donc inévitablement se produire au regard de l'orthodoxie des finances locales, et ne pouvaient recevoir leur sanction aussi longtemps que les comptes de gestion demeuraient en attente du « passage au crible » par les services financiers du département. D'où l'impression trompeuse qu'une comptabilité de fait avait pu s'établir entre la nature des offices de la loi de 1964 et un cadre administratif que tout le monde savait cependant inadapté.

L'examen par la Trésorerie générale des premiers comptes de gestion (partie de 1972, année 1973) de l'office du tourisme de Val-d'Isère est venu, en fin d'année 1976, tromper cet espoir.

L'erreur avait été de croire qu'au stade de ces contrôles, c'était encore une préoccupation d'efficacité des offices, un souci de tenir compte des réalités, qui allaient prévaloir. Or, ces contrôles sont, par définition, effectués exclusivement sur pièces, en fonction de textes qui sont appliqués dans toute leur stricte sécheresse. Le résultat ne s'est donc pas fait attendre : certains aspects de la gestion des offices, tolérés jusque-là par le receveur municipal, s'avèrent incompatibles avec les règles de tutelle. C'est ainsi qu'on ne pourra jamais produire une facture en triple exemplaires pour une note de taxi iranien, et que l'administration devra bien admettre certaines factures rédigées en japonais, quelle que soit la volonté des offices de poursuivre un effort de présentation de leurs dépenses !

Par contre, les services financiers mettent à profit toutes les incertitudes laissées par la loi de 1964 pour fonctionnariser le personnel des offices : c'est cette interprétation abusive des textes que les stations dénoncent à l'heure actuelle, alors qu'aucune base légale n'est formellement invoquée et que les services préfectoraux eux-mêmes reconnaissent l'incertitude juridique dans ce domaine. Cette position des services financiers est d'autant plus contestable qu'ils ne peuvent en ignorer les conséquences : remise en cause des contrats approuvés par l'autorité de tutelle et paralysie pure et simple de l'action des offices.

La promotion s'arrête aux portes des stations

On relève, en effet, dans les observations formulées par la Trésorerie générale : que les frais de transport ne sont pas remboursables à l'intérieur du département (il y a 150 kilomètres entre Val-d'Isère ou Tignes et Chambéry, où ont lieu de nombreuses réunions, dont plusieurs à l'initiative de l'administration) ; que les déplacements sont remboursables sur la base du forfait applicable dans la fonction publique (on « oublie » que les déplacements des responsables commerciaux d'offices sont leur raison d'être, et que la mission de relations publiques qui est la leur ne peut s'accommoder d'un tel forfait) ; qu'enfin les « billets d'avion ne sont pas remboursables »...

Tout est dit : la promotion des sports d'hiver français s'arrête désormais aux portes de chaque station, et c'est la position adoptée jusqu'à nouvel ordre par les responsables de Val-d'Isère...

Se consacrer aux vrais problèmes

On imagine dès lors le désarroi des municipalités et des responsables de station confrontés à cette situation apparemment sans issue... Car, ou bien des assouplissements réglementaires viendront sous quelques semaines anticiper sur une véritable réforme du statut des collectivités locales : actuellement, tout est mis en œuvre par les maires intéressés, auprès des instances ministérielles, afin que cette solution de bon sens et de simple logique puisse être rapidement appliquée. Ou bien, plutôt que de voir s'arrêter la promotion de leur station, les communes en reviendront à la formule du syndicat d'initiative : la loi de 1964 n'aura été qu'un espoir déçu parmi d'autres, la politique touristique de la France sera privée d'une structure qui s'était révélée valable au cours de ces dernières années d'expérience, et il est à craindre que la défense des fonds publics, au nom de laquelle aura été menée cette action des services financiers, n'y trouve guère, en définitive, son compte...

Comble de l'ironie, après avoir ainsi démoli l'entreprise qu'elle avait elle-même incité les collectivités à mettre en place, l'administration vient tout juste de lui faire connaître les solutions adoptées... pour l'assujettir à l'impôt sur les sociétés et à la T.V.A. : le fisc ne perd jamais ses droits, mais il est à craindre cette fois qu'il arrive trop tard : il n'y aura plus rien à imposer... Aussi les maires concernés, qui viennent de recevoir, comme leurs 36 500 autres collègues, la lettre personnelle de M. le président de la République leur laissant espérer, entre autres améliorations du statut des collectivités locales, la fin de ces tracasseries administratives si néfastes à l'esprit d'entreprise, attendent maintenant les mesures concrètes que leur situation bien particulière appelle à bref délai.

Les responsables de station qui travaillent à leur côté doivent, en effet, pouvoir consacrer leur énergie aux vrais problèmes — les stations françaises rapportent trop de devises pour qu'ils soient négligés — au lieu de la gaspiller à travers les difficultés suscitées par l'administration de notre propre pays...

J.-C. TRESSENS.

DIX FRANCS LE CATALOGUE

Le temps des brochures — gratuite — où l'on voit, sur fond de palmes et de mer bleue, de jolies jeunes femmes peu vêtues, nonchalamment alanguies, un jus de fruit à portée de la main, est-il révolu ? Pour Voyage-Conseil, en tout cas, oui.

Pour la première fois dans l'histoire du catalogue, la filiale du Crédit agricole a choisi d'éditer un vrai livre, tiré à 415 000 exemplaires, qui ne compte pas moins de 550 pages, et où le lecteur aspirant voyageur pourra faire son choix entre 47 destinations à l'étranger, et, en France, 16 régions, 18 stations balnéaires, 16 stations de sports d'hiver et 19 stations vertes.

Et, pour la première fois, ce « catalogue », qui n'en est pas un, ne sera pas offert, mais vendu au prix de 10 francs, dans les 3 000 bureaux du Crédit agricole, dans les 69 hôtels Novotel et dans les 1 538 kiosques de 6 villes-tests, Lyon, Strasbourg, Lille, Rouen, Limoges et Tours.

« Il fallait mettre un terme au gaspillage des brochures : dix à douze documents distribués pour n'enregistrer qu'une inscription, c'était trop lourd à supporter à la longue... » C'est Pierre Amalou qui parle. Le directeur général de Voyage-Conseil a donc décidé de prendre le taureau par les cornes. Et de réaliser *« un document sérieux, sévère même, bourré d'informatoins, d'avis, d'engagements de notre part »*... Parce que *« vendre un livre, c'est le valoriser, le rendre plus crédible qu'un quelconque catalogue généralement trop publicitaire ».*

Véritable « guide » de vacances, le « Livre de l'été » de Voyage-Conseil sera suivi d'un volume consacré, celui-là, aux vacances d'hiver. Et, peut-être, sait-on jamais, de bien d'autres ouvrages, si toutefois l'idée fait son chemin du côté des confrères d'Amalou-le-Pionnier

● *Le Limousin cherche des pêcheurs.* — Le comité régional du tourisme Limousin-Quercy-Périgord a décidé, au cours de sa dernière assemblée générale, d'entreprendre une action particulière en faveur de la pêche en 1977, dans le but d'attirer un nombre croissant de touristes en avant-saison et en arrière-saison. A cette fin, un document consacré à la pêche dans la région sera édité avec le concours des organismes départementaux de tourisme, et une affiche sera tirée à dix mille exemplaires.

Hippisme

Le problème de l'idole

L'IDOLE a vacillé. Le premier ébranlement s'est produit dans la partie du parcours qu'on appelle l' « intersection des pistes », là où, aux temps heureux, en quelques foulées, se forgeait la victoire. Cette fois, les foulées avaient perdu leur légèreté et leur ampleur. La tête dodelinait sous l'effort. Revenant sur terre, l'idole y éprouvait la lourdeur de la glèbe. C'est aux jeunes que poussent les ailes. En tête, *Fanacques*, l'esprit et le sabot légers à l'aube de ce qui ne sera que son sixième printemps, sentait s'affermir les siennes. Parti, comme tous les concurrents de ce prix de l'Ile-de-France, 25 mètres devant l'idole — crédit accordé par la démocratie trotteuse à ceux qui n'ont pas encore fait fortune, — il lui restait plus de 15 mètres d'avance alors que le parcours était bouclé aux quatre cinquièmes. Un instant, l'idole paraissait se rétablir : l'écart était ramené à une douzaine de mètres. Puis il se creusait à nouveau. Et non seulement l'idole devait laisser *Fanacques* filer au poteau, mais — alors que son jockey, très sagement, et malgré les cris de la foule, renonçait à se servir de la cravache — *Eregoya* et *Feu Vert* lui imposaient également leur loi. *Bellino* ne terminait que quatrième, à 30 mètres de *Fanacques*, à 10 mètres d'*Eregoya* et de *Feu Vert*. *Bellino* n'était plus *Bellino*.

Peut-il le redevenir ? Il n'est pas un habitant du centre d'entraînement de Grosbois qui, cette semaine, ne se soit posé la question ; pas un apprenti qui, dans sa chambre peuplée des ébrouements des chevaux, dans les boxes en dessous, n'ait rêvé qu'il détenait la solution miracle qui allait faire de lui un nouveau Gougeon.

L'énoncé du problème est clair. *Bellino* va avoir dix ans, ce qui, à l'échelle humaine, peut correspondre à une large quarantaine. Il a parcouru à l'entraînement quelque 40 000 kilomètres, le tour de la Terre ; en course, environ 350 kilomètres, lesquels, notons-le, lui ont rapporté 7 366 971 francs (un peu plus de 20 000 francs au kilomètre en moyenne), de quoi envisager l'avenir et une prochaine retraite avec sérénité. D'évidence, trotter ne fait plus partie de sa joie de vivre. On s'en aperçoit bien le matin. Il n'a jamais été un fanatique de l'entraînement ; ce n'est pas d'enthousiasme que ses jambes ont accumulé 40 000 kilomètres de trot. Mais au manque d'entraînement ont succédé des tentations de renoncement. Une sorte de code s'est élaboré entre *Bellino* et l'homme qui veille sur lui depuis son arrivée à l'entraînement, René Sala : quand *Bellino*, le matin, en a assez de trotter, il baisse la tête deux fois de suite. Or, il lui arrive, maintenant, de recourir à ce signal au bout de quelques minutes.

Compatir ou fustiger ?

Ici se situe le dilemme : *Bellino* n'est-il plus *Bellino* en raison des fatigues accumulées et faut-il lui accorder un nouveau repos, s'ajoutant à celui qu'on lui a laissé à l'automne ; ou bien est-ce ce premier repos qui a été trop long, qui a rouillé les muscles et dissous la volonté ? En d'autres termes, faut-il compatir ou fustiger ?

Tout l'avenir du champion — en tout état de cause limité puisque les pistes lui seront fermées à la fin de sa dixième année, le 31 décembre 1977 — est en suspens à la croisée des deux voies. Son propriétaire et son entraîneur inclinent pour la fermeté : après la mauvaise course de dimanche, ils ont décidé, en principe, d'aligner *Bellino*, le 16 janvier, dans le prix de Bédru, épreuve qu'évitait son programme normal de préparation au prix d'Amérique. Mais, chez les chevaux comme chez les hommes, un grand athlète est une manière de laboratoire et, si le propriétaire et l'entraîneur proposent, c'est le vétérinaire qui dispose. En l'occurrence, c'est le Dr Paul Sorel qui, après avoir procédé à un check-up et notamment à une série de numérations globulaires, doit déterminer, cette semaine, s'il y a fatigue réelle — et peut-être vieillissement soudain — ou mollesse d'un sous-entraînement.

C'est seulement si la seconde hypothèse se trouve médicalement confirmée que *Bellino* courra le prix de Béarn et il s'agira alors, pour lui, d'une course de mise au point, l'objectif réel restant le prix d'Amérique, le 30 janvier. Il est des morts qu'il suffit de tuer deux fois, mais *Bellino* est un vaincu qu'il faudra battre trois fois.

Côté laboratoires, et au-delà du check-up de *Bellino*, une grande nouvelle, encore au conditionnel cependant : un laboratoire anglais aurait défini une technique permettant de déceler, lors des contrôles anti-dopages, la présence de stéroïdes, substances développant la musculature, dont il fut beaucoup question en médecine humaine à propos des nageuses des pays de l'Est et qui, jusqu'ici, échappaient à toutes les recherches. Si tel est le cas, 1977 peut, au galop, amener un bouleversement des hiérarchies. On peut voir s'achever, chez les pur-sang, une ère du matriarcat.

Les sociétés de courses ont ajouté à leur gloire. Le 2 janvier, dès la libération des prix, elles décidaient de porter le carnet de tickets de tiercé de vingt à cinquante centimes. 150 % d'augmentation alors qu'ailleurs s'engageaient des négociations laborieuses pour des ajustements de quelques pour cent.

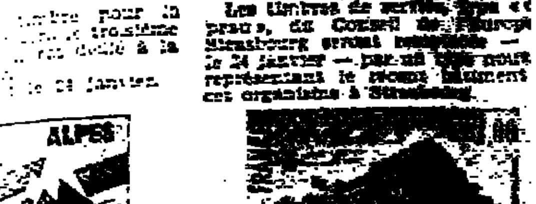
Lorsque la maladresse atteint de tels sommets — déjà atteints, voilà quatre ans quand, pour d'évidentes raisons fiscales, la Société d'encouragement avait admis que la jument alors la plus célèbre du monde, *Pistol Packer*, courût sous un nouveau nom de propriétaire, — on ne peut que penser à un défi. L'attitude est héritée en droite ligne du règne de M. Boussac. Elle était, sinon justifiée, du moins compréhensible de la part d'un personnage qui dominait son époque. Elle est nettement abusive chez des hommes qui ne dominent plus leur propre activité. Jean Yanne l'exprimerait ainsi : *« Tout le monde il est bête ; alors, tout le monde on s'en f..., y compris de la République. »*

La République a fait ramener le carnet de ses tickets de tiercé à vingt centimes.

LOUIS DÉNIEL.



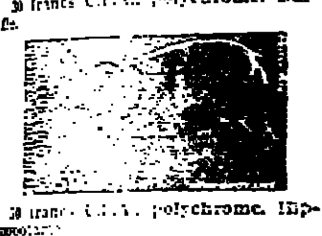
philatélie

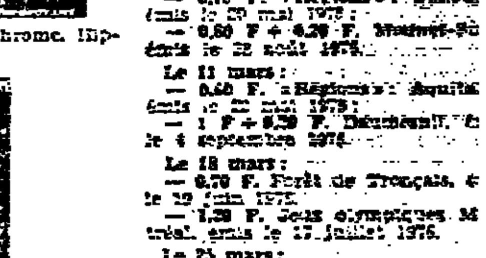


BENIN : Parc national de Pendjari.

FRANCE : Les retraits de timbres.







BUREAU TEMPORAIRE

ADALBERT VITALYOS

philatélie

N° 1468

FRANCE : « Régions » Rhône-Alpes ».

Le quatorzième timbre pour la série des « régions » sera le troisième timbre de l'année, il est dédié à la région Rhône-Alpes.

En vente générale le 24 janvier.

2,75 F, bleu-vert.



Dessin de Jacques Monnet, gravé par Pierre Béquet. Impression taille-douce. Atelier du timbre de France.

La mise en vente anticipée :

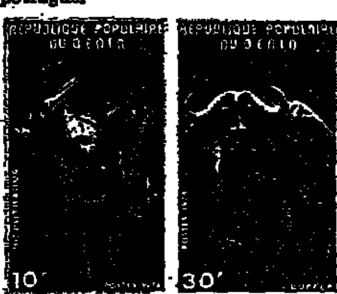
— Les 22 et 23 janvier, de 9 heures à 18 heures, pour le bureau de poste temporaire installé au palais Saint-Jean, 4, place Adolphe-Max, à Lyon. *Oblitération « premier jour »*.

— Le 22 janvier, de 8 heures à 12 heures, au bureau de *poste de* Lyon R.P. — Boîte aux lettres spéciale pour l'oblitération « premier jour ».

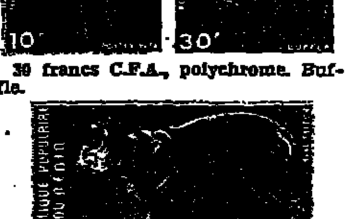
BENIN : Parc national de Pendjari.

Une série composée de quatre valeurs a *été dédiée aux mammifères* du parc national de Pendjari.

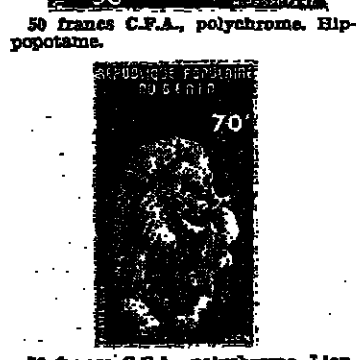
10 francs C.F.A., *polychrome. Hippotrague.*



30 francs C.F.A., polychrome. Buffle.



50 francs C.F.A., polychrome. Hippopotame.



70 francs C.F.A., polychrome. Lion.

Les maquettes sont dues à Odette Baillais.

Impression hélio. Ateliers du timbre de France.

BUREAU TEMPORAIRE

⊙ 83500 La Seyne-sur-Mer (salle des fêtes de l'hôtel de ville), les 5 et 6 février. — Seizième exposition philatélique organisée par l'Entente philatélique C.N.I.M. et locale.

FRANCE : Timbres de « service ».

Les timbres de service, type « drapeau », du Conseil de l'Europe à Strasbourg seront remplacés — dès le 24 janvier — par un type nouveau représentant le récent bâtiment de cet organisme à Strasbourg.





0,80 F, rouge, bistre clair et brun ;
1,00 F, brun, bleu et vert ;
1,40 F, gris, vert et bistre.

Dessin *et gravure d'*Eugène Lacaque. Impression en taille-douce. Atelier du timbre de France.

La mise en vente anticipée :

— Les 22 et 23 janvier, de 9 heures à 18 heures, par le bureau de poste temporaire ouvert au siège du *Conseil* de l'Europe à Strasbourg. — Oblitération « premier jour ».

— Le 22 janvier, de 8 heures à 12 heures, à la recette principale des postes de Strasbourg. Boîte aux lettres spéciale pour l'oblitération « premier jour ».

● Une *précision* : ces timbres ne peuvent être utilisés que sur les objets de correspondance déposés dans les boîtes aux lettres du bureau de poste du *Conseil de l'Europe*, à Strasbourg.

FRANCE : Les retraits de timbres.

Voici la liste des timbres-poste qui seront retirés de la vente des guichets des bureaux de poste :

Le 14 janvier :
— 1,70 F. Concorde, émis le 10 janvier 1976 ;
— 2F. Vénus de Brassempouy, émis le 6 mars *1976.*

Le 21 janvier :
— 1 F. Officier de réserve, émis le 10 juillet 1976 ;
— 0,80 F + 0,20 F. Max Jacob, émis le 22 juillet 1976 :
— *0,60 F, 0,80 F et 1 F.* Conseil de l'Europe (type « drapeau »), émis le 22 *novembre 1975 (les deux premiers)* et le 16 octobre 1976 (le 1 F).

Le *4 février* :
— 1,10 *F*. Vallée du Lot, émis le 11 janvier 1975.
— 1,40 F. Château de Rochechouart, émis le 7 septembre 1974.

Le 4 mars :
— *0,70 F. « Régions » : Limousin*, émis le 29 mai 1976 ;
— 0,80 F + 0,20 F. Mounet-Sully, émis le 28 août 1976.

Le 11 mars :
— 0,60 F. « Régions » : Aquitaine, émis le 22 mai 1976 ;
— 1 F + 0,20 F. Daumesnil, émis le 4 septembre 1976.

Le 18 mars :
— 0,70 F. Forêt de Tronçais, émis le 19 juin 1976.
— 1,20 F. Jeux olympiques Montréal, émis le 17 juillet 1976.

Le 25 mars :
— 1 F. Français libres, émis le 19 juin 1976.
— 1 F. La fête, émis le 10 juillet 1976 ;
— 1,20 F. La communication, émis le 12 juin 1976.

● *A ANNONAY, entrée sud de l'usine, route de Roanne, du 26 au 30 janvier, le club philatélique du C.E. Saviem organise une exposition.*

● *A ASNIERES-SUR-SEINE, 16, place de l'Hôtel-de-Ville, du 28 au 30 janvier, se déroulera la huitième exposition départementale « 92 ».*

ADALBERT VITALYOS.

Plaisirs de la table

PETITES NOUVELLES

Vieil armagnac. — Un armagnac de 1893, ce n'est pas si commun. Mais un armagnac resté *dans son fût depuis cette époque*, oublié, c'est le miracle ! Un miracle qui vient d'avoir lieu au château de Maillac, où l'on a retrouvé et mis en bouteilles (quelques centaines au plus) cette « aygue ardente » vieillie plus de quatre-vingts ans dans le bois.

C'est à Roanne, chez les *Troisgros*, que quelques privilégiés ont pu, après un repas de chasse (ortolans, bécasse, lièvre à la royale), goûter de cet armagnac « Jean de Maillac de 1893 » ainsi que l'indique l'étiquette. Curieusement, ce vieillard a su rester jeune : il est de flamme et de sagesse tout à la fois. Si, au hasard des cartes — dans de grandes maisons, — vous le rencontrez, ne manquez pas de lui rendre hommage !

Etonnant Claude Verger. — Je *fus* le premier à signaler cette *Barrière de Clichy* et ce personnage hors du commun qu'est Claude Verger. Ils devaient devenir célèbres l'un comme l'autre. *Je ne* fus pas le dernier à dire ensuite que, en multipliant ses barrières, Verger se dispersait un peu trop. Clichy était trop petit, Vaugirard trop loin, Poquelin trop improvisé...

Voici que le « roi Claude » vient d'ouvrir une nouvelle *Barrière de Clichy* (à quelques pas de l'ancienne, au 1, rue de Paris, même téléphone : *737-05-18* ; fermé samedi midi et dimanche).

C'est plus spacieux, plus confortable, plus élégant. Et la carte reste somptueusement originale, avec ses salades (au foie gras, aux queues d'écrevisses, aux bouquets), les belons chaudes « à l'eurasienne », le feuilleté de saint-jacques, le turbot au citron vert, le millefeuille de ris de veau, *le foie gras chaud* aux airelles, etc., jusqu'aux desserts innombrables et tentateurs.

Un restaurant d'amitié

La Barrière de Clichy transformée, la *Barrière Poquelin* réanimée et rajeunie, avec, virevoltant de l'une à l'autre, l'étonnant Claude Verger, voilà l'année nouvelle *bien commencée.*

Anniversaires. — L'année disparue, par contre, s'est bien terminée sur le plan des anniversaires. On a fêté les quarante ans du *Relais Plaza* de l'avenue Montaigne par une soirée d'éblouissements divers, où la gastronomie ne perdait point ses droits. On a *fêté* les cinquante ans du *Fouquet's*. On a fêté les cinquante ans de *Georges*, le si gentil restaurant d'amitié du boulevard Pereire n° 273, : 380-31-00), où *s'affirme* la pérennité des quatre grands plats du jour, petit salé, gigot, rôti de bœuf et tendron de veau. On a fêté enfin les dix ans du *Vieux Berlin* (32, avenue George-V, *tél.* : 225-83-96) avec un menu exaltant les mérites peu connus de la cuisine allemande, qui sont grands.

Un grand trou très cher. — Cet énorme et ruineux grand trou des Halles, il faudra bien le boucher un jour ! Est-il vrai que les promoteurs ont fait un pont d'or à un *soi-disant gastronome* pour qu'il s'efforce de rabattre vers eux de téméraires restaurateurs voulant tenter leur chance ? En tout cas, ni Bernard Loiseau (de la *Côte d'Or* de Saulieu) ni d'autres n'ont voulu risquer l'aventure.

Ce ne sont pas les restaurants nouveaux — et médiocres ! et aléatoires ! — qui manquent alentour. Les gourmets ne s'y laissent pas prendre et, en bordure de trou, ne font succès que des solides rescapés d'autrefois : *Le Grand Comptoir* (4, rue Pierre-Lescot, tél. : 233-56-30), *Pharamond* (24, rue de la Grande-Truanderie, *tél. : 233-06-72) avec ses* tripes incomparables et, enfin, *Chez Clovis* (33, rue Berger, tél. : 233-97-07) où le bon Clovis Cornut maintient, en famille, la tradition des plats régionaux, du plat-de-côtes et du haricot de mouton.

Chez eux, au moins, l'ambiance reste *la même*, celle des Halles d'autrefois, même si extérieurement la faune nouvelle défigure quelque peu ce coin de Paris.

LA REYNIÈRE.

MIETTES

● *Excellente initiative d'Hubert* en son *château de Pradon* à Nantua : un menu « A petite becquée ». Chaque plat en quart de portion permettant *pour 85 F nets de goûter son foie* gras de canard, ses feuilletés légers (au roquefort, aux pattes rouges), les saint-jacques à sa façon, etc. En tout onze plats différents.

● *A petits prix.* D'un lecteur qui me rappelle *les petits prix du* restaurant *Champollion*, dans la rue du même nom, et du *Pralognan* de *la rue* Hautefeuille, dont j'ai parlé autrefois, des compliments sur le Théâtre de la Ville dont le restaurant (réservé aux détenteurs d'un billet en cours de validité, aux abonnés et aux *adhérents il est* vrai) propose un menu à 16,50 F et une carte. Le menu à 16,50 F *qu'il m'adresse* propose un choix de cinq hors-d'œuvre, de cinq plats suivis de fromage ou dessert avec boisson comprise. A la carte, on peut manger honorablement pour 30 F.

● *Pour les amateurs de whisky purmalt* un nouveau dans la ville (de Paris), le *Clan*. C'est un « islay » très tourbé de goût et qui doit plaire aux amateurs.

CLIN D'ŒIL

Une fondue à Chicago

MME RUTH M. MALONE est une Américaine qui aime la bonne chère. Cela se voit à son teint rose, à ses joues pleines, à son sourire engageant. Quand elle abandonne la fourchette, c'est pour prendre la queue de la poêle, et quand elle a terminé sa vaisselle elle saisit son stylo pour écrire des livres de recettes. Souvent, elle quitte Little Rock (Arkansas), où elle a ses fourneaux et son bureau, pour parcourir le monde et visiter avec méthode et scrupule tous les hôtels de la chaîne Holiday Inn dont elle rédige entre deux sandwiches, le magazine. Lauréate du Smithsonian Institute, elle est aussi chevalier du Tastevin, ordre que les Américains prisent davantage que la Légion d'honneur.

Mme Malone, allant d'un hôtel à l'autre, a découvert que les chefs d'Holiday Inn avaient tous un plat préféré. Elle a choisi, au prix de centaines de milliers de kilomètres autour de la planète, de réunir dans un volume ces « recettes du chef », certaine ainsi de révéler aux amateurs le nec plus ultra *de la gastronomie universelle.*

C'est ainsi qu'elle a découvert le secret de la truite meunière au Holiday Inn de Maseru en Afrique, les harengs à la crème aigre à l'aéroport de Hanovre, le tournedos « noctambule » à Luxembourg, le bœuf au pot à Barrie, dans l'Ontario.

C'est à Hamilton, au Canada, qu'elle apprécia la meilleure soupe à l'oignon, et à Oshawa que le charme de la crème caramel lui fut révélé. A Mexico, entre deux avions, elle découvrit la salade César (laitue romaine, pain français, œuf dur, jus de citron, olive, parmesan et worcestershire sauce !). A Freeport, aux Bahamas, on lui servit des coquilles saint-jacques et à San-Juan-de-Porto-Rico de la fricassée de cabri avec un bourgogne « lassé d'un long voyage ».

Dans l'Arkansas, à Conway, elle apprit à faire la sauce au roquefort et à Walnut Creek (Californie) les filets de sole Jean Lafitte — pas le banquier, le corsaire ! A Hollywood, on lui proposa le médaillon de veau Oscar, et à San-Francisco une bouillabaisse marseillaise faite avec des poissons qui n'ont jamais approché les calanques de Cassis.

Elle goûta encore la fondue à Chicago, le sandwich Monte-Cristo (qui n'aurait pas plu à Alexandre Dumas, fin mangeur) à Peoria (Illinois), le coq au vin à Springfield, les œufs Benedicte à Clarksville, dans le Tennessee, et le homard Thermidor à Newport-News, en Virginie.

Mme Malone, dotée d'une robuste santé et d'un appétit que rien ne rebute, fait ainsi une excellente publicité à la cuisine française, car, à lire son « cook book » international, on se demande ce que les chefs du monde entier proposeraient à leurs clients, sans les inventions de nos maîtres queux de tous les siècles.

Holiday Inn, qui ouvre des hôtels en France, pourrait bien bénéficier de cette propagande si les voyageurs, alléchés par les menus servis à Acapulco ou à Los Angeles, décidaient de venir apprécier sur place les recettes originales qui font la gloire de la table française.

Les voyageurs bourguignons ou périgourdins savent eux à quoi s'en tenir. Fuyant le canard aux olives du Massachusetts, la poule Henri IV du Colorado et les quenelles du Minnesota, ils peuvent à l'occasion ne pas manquer d'audace pour demander à chaque pays les plats du terroir qui ont au moins le mérite de la sincérité.

MAURICE DENUZIÈRE.

Jeux

« LA SCRABBLITE »

par MICHEL CHARLEMAGNE (*)

LE scrabble a été inventé aux Etats-Unis par un architecte en chômage, Alfred Butts, en 1931. La Dépression n'étant pas l'époque idéale pour lancer un produit nouveau, c'est seulement en 1948 que le scrabble a été commercialisé aux Etats-Unis. Le scrabble franchit l'Atlantique en 1952 et la Manche en 1960 au prix de quelques transformations pour l'adapter au français. En effet, la fréquence et, donc, la valeur des lettres dépendent de la langue pour laquelle le jeu est prévu. Ainsi dans le scrabble français, il y a davantage de voyelles que dans l'anglais, tandis qu'à l'inverse le W, le X et le Y sont seuls de leur espèce et ont la valeur maximum, soit 10 (respectivement, 4, 8 et 4 en anglais). Actuellement, le scrabble se joue également en allemand, en espagnol, en danois, en afrikaan, en arabe, mais pas en russe, bien que Nabokov affirme dans Ada que le flavita est l'ancêtre slave du scrabble.

En France et en Belgique, contrairement à ce qui s'est passé aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, le succès du scrabble a été immédiat et triomphal. Il faut dire que le français se prête admirablement au jeu grâce aux conjugaisons qui permettent d'innombrables rajouts (il suffit qu'un mot nouveau allonge d'une lettre un mot déjà placé sur le damier pour que son auteur encaisse la valeur des deux mots). Ainsi, « jeu » pourra se transformer successivement en « jeun », « jeune », « jeuner », « jeunera », « jeunerai », « jeunerait », etc. La vogue du scrabble en France est confirmée et peut-être confortée par le succès du jeu télévisé « Des chiffres et des lettres. » Il est vraisemblable que des programmes à base de scrabble seraient encore plus télégéniques, mais ce jeu est banni de la télévision par la réglementation sur la publicité, réglementation qui, semble-t-il, n'empêche pas les auteurs de l'émission « Les chiffres et les lettres » de bien vendre des jeux du même nom.

Savoir ses conjugaisons sur le bout des doigts...

Qui pratique le scrabble en France ? Mme Giscard d'Estaing et Edgar Faure, Mouloudji et Annie Girardot, et d'une façon générale les « cols blancs » plus que les « cols bleus ». Parmi les meilleurs joueurs de France, on compte un lycéen, un étudiant en médecine, un professeur d'anglais, le P.-D. G. d'une firme d'informatique, un kinésithérapeute, un médecin, un administrateur adjoint, une collectionneuse de licences de langue, une secrétaire, un cheminot... Le scrabbleur n'est pas obligatoirement un ancien cruciverbiste : il connaît bien son Petit Larousse illustré, ce qui n'est pas forcément une tare à une époque où un journaliste de la télévision parle de « l'enrhumement de M. Brejnev » ou de la forme « sexagonale » de la vignette-auto, et il sait ses conjugaisons sur le bout des doigts. Telle agrégée des lettres a appris au scrabble qu'« éliront » est un barbarisme ; telle femme médecin affûte ses imparfaits du subjonctif en les faisant réciter à sa petite fille : un troisième s'est aperçu, en relisant Au nom du fils après avoir été atteint par le virus, que le vocabulaire d'Hervé Bazin lui semblait beaucoup plus accessible.

Les scrabbleurs jouant en milieu fermé ont tôt fait d'aménager les règles du jeu ; certains interdisent les conjugaisons ; d'autres exigent que les mots se rapportent à un thème donné ; d'autres encore utilisent le Larousse en dix volumes comme dictionnaire de référence, ce qui leur permet de « planter » facilement WE (« orthographe d'un signe phonétique correspondant à une semi-voyelle »).

Aux persécutés qui se plaignent de ne tirer que des consonnes ou d'être abonnés au W, le scrabble duplicate, inventé par des Belges, a été une bénédiction. Cette forme de jeu élimine complètement le facteur chance : chaque joueur joue seul devant son jeu et tire les mêmes lettres que ses adversaires ; plus question — et on peut le regretter — de boucher ou d'ouvrir le jeu, de faire des coups d'attente : à chaque tirage, il faut faire le maximum de points. En quelques années, les joueurs de duplicate ont formé des clubs, qui se sont regroupés en une fédération, qui organise des championnats régionaux, nationaux et internationaux, ces derniers étant pompeusement baptisés Championnats du monde francophone. Enfin une discipline où les Français sont assurés de briller ! Voire... Depuis leur création en 1972, ces championnats ont été gagnés par des Belges (sauf en 1975, où l'auteur de ces lignes a eu la chance de l'emporter). Que nos voisins aient une plus grande expérience de la compétition, que les distances réduites leur permettent de fréquentes rencontres inter-clubs, ne suffit pas à expliquer leur domination. Peut-être aiment-ils le français plus que nous, le sentant menacé par le flamand.

Le scrabble duplicate de compétition procure à ses adeptes des moments d'une rare intensité. Le bridgeur doit compter avec la répartition des cartes adverses, le joueur d'échecs avec la psychologie de son vis-à-vis. Seul devant son damier multicolore et son chevalet, le scrabbleur doit constamment se dépasser lui-même. Il connaît la griserie du beau scrabble (mot qui utilise les sept lettres d'un tirage), de la maçonnerie (mots qui s'imbriquent), du mot quadruplé. Plus souvent il ressent une panique croissante lorsque les trois minutes accordées pour chaque coup tirent à leur fin et qu'il n'a rien trouvé.

Bien que le duplicate y soit inconnu, le scrabble connaît un regain de faveur aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. Les mauvaises langues disent que la conjoncture actuelle explique ce succès : une soirée-scrabble est plus économique qu'une sortie.

Le scrabble peut-il être considéré comme un auxiliaire de la culture ? Disons plutôt que celle-ci lui sert d'alibi. Les heures passées à jouer, à apprendre des listes de mots sont du temps qui pourrait être consacré à la lecture. Trop souvent le scrabbleur se moque des caractéristiques phonétiques, étymologiques et même sémantiques des mots qu'il emploie. Lorsqu'il lit, il a du mal à suivre le fil : les mots ne sont plus les simples supports de l'idée ; ils ont une existence propre par leur côté atypique ou leurs anagrammes possibles.

Il est vraisemblable que le scrabble est devenu un refuge. A une époque où idées et principes sont remis en question, où les œuvres littéraires, théâtrales et cinématographiques dissimulent leur substance dans des symboles ou des silences, le mot conserve la pureté et l'éclat de l'or, et le scrabbleur est son alchimiste : l'esprit tue et la lettre vivifie.

(*) Agrégé de l'Université, secrétaire général de la Fédération française de scrabble, 87, avenue Jean-Baptiste-Clément, 92100 Boulogne.

échecs — N° 692

L'ENTRÉE EN SEPTIÈME

(44e CHAMPIONNAT DE L'U.R.S.S.)
Moscou, décembre 1976
Blancs : L. POLUGAEVSKY
Noirs : A. SACHAROV
Gambit D. Variante Tartakover

1. ç4	Cf6		F×f3 (n)
2. Cf3	é6	21. F×f3	Ta-é8
3. Cç3	d5	22. a3 (o)	Cd5 (p)
4. d4	Fé7	23. F×é7	C×ç7 (q)
5. Fg5	h6	24. Td7! (r)	Cd5
6. Fh4	0-0	25. F×f8	R×f8
7. é3	b6 (a)	26. F×d5	é×d5
8. Db3 (b)		27. Rf1! (s)	Tç8
	d×ç4 (ç)	28. Td6	Tç2
9. F×ç4	a6 (d)	29. T×a6 (t)	Ré7
10. 0-0	b5	30. Tb6	Ta2 (u)
11. Fé2	Cb-d7	31. T×b5	d4
12. Tf-d1	ç5	32. Td5	T×a3
13. d×ç5!	Dç7 (é)	33. T×d4 (v)	Ta2
14. Ta-ç1 (f)	C×ç5	34. g4	Tb2
15. Dç2 (g)		35. h4	Ré6
	Db6 (h)	36. h5	f5
16. b4! (i)	Cç-d7	37. Rg2	Ré5
17. Cé4!	Fb7 (j)	38. Rg3	Tb1
18. C×f6+!		39. f4+	Ré6
	C×f6 (k)	40. g×f5+	R×f5
19. Dç7!! (l)	D×ç7	41. Td5+	Rf6
20. T×ç7 (m)		42. b5!	abandon

NOTES

a) 5..., b6 et 7..., b6 caractérisent un système analysé par Makagonov et Bondarevsky à partir d'une idée expérimentée par Tatakover en 1922. A noter que le C-D étant encore sur b8, le contrôle des cases a6 et ç6 est parfaitement maintenu.

b) Les principales continuations des Blancs sont 8. ç×d5, 8Fd3, 8. Dç2 et 8. Tç1, la variante principale consistant en 8. ç×d5, C×d5 ; 9. F×é7, D×é7 ; 10. C×d5, é×d5 ; 11. Tç1, Fé6 ; 12. Da4, ç5 ; 13. Da3, Tf-ç8 ; 14. Fé2, Rf8, Rf8 ou Db7. Le coup du texte, assez rarement joué, introduit un premier plan : sur 8..., Fb7, les Blancs peuvent échanger sur f6 et sur d5, effectuer le grand roque et attaquer sur l'aile -R via g4 et h4. Un second point de vue est d'empêcher, après 8..., Fb7 : 9. Fé2, l'avance ç7-ç5 : en effet, après 9..., ç5 : 20. d×ç5, lesNoirs ne peuvent jouer 10..., b×ç5, à cause de 11. D×b7, et sont obligés de reprendre par 10..., F×ç5, rendant effectif le clouage de la D. Enfin, une première menace surgit : 9. F×f6, suivi du gain du pion d5.

ç) Une façon comme une autre de s'opposer aux visées de l'adversaire, mais qui cède un temps sur le développement.

d) 9..., Fb7 valait probablement mieux que ce plan nonchalant.

é) Et non 13..., C×ç5? ; 14. T×d8, C×b3 ; 15. T×f8+ et 16. a×b3, avec gain d'une pièce.

f) Les Blancs ont entièrement achevé leur développement, mais les Noirs n'ont plus qu'à reprendre le pion ç5 et à poster leur F-D en b7 pour égaliser le jeu.

g) Menaçant 16. F×f6, F×f6 : 17. Cé4!.

h) Ce nouveau déclouage est nécessaire, mais coûte encore un temps. Si 15..., Fb7 : 16. F×f6, F×f6 ; 17. C×b5, a×b5 ; 18. D×ç5, avec avantage aux Blancs.

i) Début d'une superbe réfutation du traitement imprécis de l'ouverture par les Noirs. Profitant de leur avantage de développement, les Blancs s'emparent de l'initiative.

j) Si 17..., C×é4 ; 18. F×é7! : si 17..., F×b4 ; 18. C×f6+, C×f6 ; 19. F×f6, g×f6 ; 20. Td4, Fé7 ; 21. Tg4+, Rh8 ; 22. D×ç8!, T×ç8 ; 23. T×ç8+, Rh7 ; 24. Tg-g7+, Rh6 ; 25. Fd3, f5 ; 26. Cé5! et les Noirs peuvent abandonner.

k) Forcé, puisque si 18..., F×f6 ; 19. T×d7.

l) L'entrée de la D en septième assure aux Blancs un avantage décisif suivant une stratégie bien connue, qui a été démontrée maintes fois et notamment par Capablanca et Rubinstein. La concrétisation de cet avantage en finale est ici illustrée de façon convaincante et instructive.

m) Une T en septième, avec gain de temps en plus, voilà qui suffit pour gagner.

n) Cet échange est nécessaire.

o) Consolidant le pion b4 avant de s'emparer des pions de l'aile -D sans défense.

p) Ceci coûte un pion, mais il faut bien se dégager de l'étreinte. Si 22..., Fd8 ; 23. Ta7 et si 22..., a5 ; 23. b×a5, F×a3 ; 24. a6, suivi de la promotion du pion.

q) Ou 23..., C×é7 ; 24. Td6 ou 23..., T×é7 ; 24. T×é7, C×é7 ; 25. Td6.

r) Entrée d'une nouvelle T sur la septième rangée.

s) Et non 27. Ta7?, d4!.

t) Le fruit de la manœuvre débutant au seizième coup.

u) Ou 30..., T×a3 ; 31. T×b5, avec une finale également gagnante.

v) Les Noirs peuvent abandonner.

ETUDE
E. POGOSSIANTZ
(1976)

a b c d e f g h

BLANCS (4) : Rg4, Ta4, Pf5 et g7.

NOIRS (3) : Rh1, Tç8 et é7.

Les Blancs jouent et gagnent.

SOLUTION DE L'ETUDE N° 691

L. MITROPHANOV
et E. POGOSSIANTZ
« 64 », 1976

(Blancs : Rf7, Cd6, Pa6. Noirs : Rh8, Pa5 et f5, Ch1, Pd2 et g4.)

1. a7!, Fé4! (et non 1..., d1=D ? ; 2. a8=D+, Rh7 ; 3. Dg8+, Rh6 ; 4. C×f5+, Rh5 ; 5. Dg6 mat) ; 2. C×é4, d1=D ; 3. Cd2!! (si 3. a8=D+, Dd8) une splendide interception. Rh7! (si 3..., D×d2 ? ; 4. a8=D+ et 5. D×h1+. A noter que les cases b3, f3 et f1 sont contrôlées par le C blanc) ; 4. a8=D, Rh6 ; 5. Dh8+, Rg6 ; 6. Dé5+, Rh4 ; 7. Dh2+, Rg5 ; 8. Cé4+, Rf5 ; 9. Cd6+!, Rg5 ; 10. Dé5+, Rh4 ; 11. Cf5+!, Rh3 (si 11..., Rg5 ; 12. Cé3+ et 13. C×d1) ; 12. Dh8+!, Rg2 ; 13. Cé3+ et 14. C×d1. Magnifique.

CLAUDE LEMOINE.

dames — N° 33

LA GRANDE CLASSE

FABRE
« SUR LE VIF » (1910)

Les Blancs jouent et gagnent.

La position du diagramme est tirée d'une partie qui fut disputée par les maîtres français Dambrun et Bizot. Dambrun laissa échapper le gain sur cette attaque semblant assurer la nulle.

L'ancien champion du monde français Fabre, qui suivait cette partie, découvrit, « sur le vif » (et non pas à l'analyse), la marche gagnante (la seule bien sûr), très cachée de par le nombre élevé de suites pouvant être envisagées (les fausses solutions), les variantes, et en raison aussi de l'originalité et de la profondeur des manœuvres stratégiques.

Dans les deux principales variantes, les coups justes vont permettre d'enfermer la dame noire à la case 35.

SOLUTION : 8-2 [c'est évident, mais la suite ne l'est pas du tout] (13×35) 14-23 !! [il faut sans cesse réduire, comme dans d'innombrables exemples, le choix dans les possibilités de mouvement de la dame noire] (35-44 A) 23-45 !! [extrêmement déroutant, mais en fin de marche particulièrement séduisant pour les amateurs de stratégie] (44-35 B) 2-16 !! [l'étau se resserre, mais il est vrai qu'il est encore difficile de concevoir un « enfermé » à la case 35] (35-49 forcé) 12-7 ! [interdit toujours la nulle par la fuite par la case 44] (49-35 forcé) 7-2 ! [à noter que les Blancs n'ont jamais le choix de la case et que toute interversion dans leurs coups conduirait à la nulle] (35-44 ou 35-49) 45-40 (44×35) 16-49 ! + par « enfermé » à la « bande ».

A) (35-49) 2-16 !! [d'abord dans cette variante, car sur 23-45 ? = par (49-43)...] (49-44 forcé) 23-45 !! [toute interversion conduirait à la nulle là encore] (44-49 forcé) 12-7 ! (49-35 forcé) 7-2 etc. + comme ci-dessus.

B) (44-49) 2-16 ! + car si (49-44) 16-11 (44×6) 45-50 [classique]).

JEAN CHAZE.

● ERRATUM. — Dans notre chronique n° 32 (*le Monde* du 1er janvier), une erreur a fait figurer un pion à la case n° 31, alors que c'est une *dame* qui devait s'y trouver.

bridge — N° 689

UN ÉTONNANT MESSAGE

Mettez-vous en Ouest en cachant les mains d'Est (votre partenaire) et de Sud (le déclarant). Vous allez avoir à vous défausser et vous devez vous dire : « Mon partenaire peut-il se tromper ? Comment l'éclairer ? » Et, si par hasard Est se trompe, Ouest doit se demander s'il n'a pas une part de responsabilité.

Nord : ♠ A ♥ A D V 9 7 4 3 ♦ 6 ♣ D 9 6 4
Ouest : ♠ 5 3 2 ♥ 10 6 5 ♦ D 10 9 5 2 ♣ V 7
Est : ♠ 7 4 ♥ R 8 ♦ A 8 7 4 ♣ A R 10 5 2
Sud : ♠ R D V 10 9 8 6 ♥ 2 ♦ R V 3 ♣ 8 3

Ann. : O. don. Pers. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
passe	1 ♥	2 ♣	4 ♠...

Ouest entame le valet de trèfle pour la dame du mort. Est fournit le roi, puis il tire l'as de trèfle et rejoue le 2 de trèfle que Sud coupe avec le valet de pique. *Quelle défense peut faire chuter ce contrat* de QUATRE PIQUES et comment Ouest peut-il l'indiquer à son partenaire ?

Réponse :

Le saut à « 4 ♠ » sur l'ouverture du partenaire indique une belle couleur de sept piques avec un gros honneur à côté ou simplement huit beaux piques sans rien d'autre. Ouest doit donc se rendre compte que, après as roi de trèfle, la façon la plus normale de faire deux autres levées est d'essayer de réaliser deux carreaux. Or Est a certainement l'as de carreau et, dès qu'il prendra la main, il faudra absolument qu'il fasse sauter l'as de pique pour empêcher la coupe d'un carreau.

Cependant, si Est pense que Ouest peut avoir le 10 de pique troisième, il risque de croire que la chute est plus facile en rejouant trèfle sans se préoccuper des carreaux.

Comment empêcher Est d'imaginer cette défense ? Faut-il appeler avec *le 10 de carreau* pour qu'Est ne fournisse pas son as et que Sud, avec roi valet, se trompe quand, après l'as de cœur, il jouera le 6 de carreau du mort ? Ou bien Ouest doit-il défausser le *2 de carreau* pour indiquer la distribution exacte des carreaux ? Ou enfin, n'y a-t-il pas intérêt à jeter le *5 de cœur* pour commencer à montrer la distribution des cœurs ?

Or voici la solution imprévue de Kelsey : « Vous devez envoyer le message qui indique que vous n'avez pas d'atout à promouvoir, et pour cela il suffit de *défausser un atout* à la troisième levée ! Il s'agit donc d'une extraordinaire sous-coupe pour enlever tout espoir de surcoupe. Du vrai bridge où l'imagination vaut mieux que toutes les conventions d'appel ou de refus.

UNE FIN PAR ÉTOUFFEMENT

Lorsque la répartition des atouts adverses est désastreuse, les bridgeurs ont tendance à croire que tout est perdu, alors qu'une bonne technique peut encore sauver la situation.

Voici un exemple typique.

Nord : ♠ R 8 4 2 ♥ 8 7 ♦ A R D V 9 5 ♣ A
Ouest : ♠ V 10 9 7 3 ♥ A R 4 ♦ 7 6 3 ♣ D 6
Est : ♠ — ♥ 10 9 6 3 2 ♦ 8 4 ♣ V 10 8 4 3 2
Sud : ♠ A D 6 5 ♥ D V 5 ♦ 10 2 ♣ R 9 7 5

Ann. : S don. E.-O vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
passe	passe	1 ♣	passe
1 ♠	passe	2 ♦	passe
2 ♠	passe	3 ♠	passe
3 SA	passe	4 ♣	passe
4 ♠	passe	passe	passe

Ouest a attaqué le roi, puis l'as de cœur, et il a joué ensuite le 4 de cœur. Le déclarant a pris avec la dame, et il a tiré l'as de pique sur lequel Est a défaussé un trèfle. *Comment Forquet, en Sud, a-t-il gagné* QUATRE PIQUES contre toute défense ?

Note sur les enchères :

L'ouverture napolitaine de « 1 ♣ » garantissait au moins 17 points, et la réponse de « 1 ♠ » promettait trois contrôles (un as et un roi). Ensuite, les enchères sont naturelles.

L'annonce de « 3 SA » montrait que Sud n'avait pas cinq piques et que la distribution était régulière. Enfin, l'enchère de « 4 ♣ » indiquait l'as de la couleur et était une invitation au chelem à laquelle Sud aurait répondu en disant « 4 ♥ », s'il avait eu le roi de cœur au lieu du roi de trèfle.

PHILIPPE BRUGNON.

Animaux

CHASSES AUX RENARDS

PIEGES, gazés, empoisonnés, déterrés, pendus, achevés à coups de pelle, les renards risquent de l'être encore davantage après la parution, au *Journal officiel* du 30 décembre 1976, des nouvelles dispositions de la lutte contre la rage : elles prévoient qu'« *une prime de 30 francs est attribuée à toute personne apportant la preuve de la destruction d'un renard dans les départements atteints ou menacés par la rage* ».

Ainsi, le génocide des renards se trouve plus que jamais encouragé. De plus, dans les départements où ils sont détruits par gazage des terriers à l'acide cyanhydrique (si dangereux pour les humains), une prime de 50 F est maintenant donnée à toute personne qui indiquera l'emplacement d'un terrier...

Ces mesures sont pour le moins surprenantes, à l'heure où l'opinion publique commençait à prendre conscience de l'inutilité du massacre des renards. L'Association des amis des renards et autres puants (ARAP) (1) est pour beaucoup dans ce revirement, qui apparaît jusque dans les revues de chasse.

Lors d'une réunion à Nancy en janvier 1976, le docteur vétérinaire Louis Andral, directeur du centre d'études sur la rage, avait promis une évolution de la lutte contre la maladie qui devait prendre une tournure plus « écologique ». Et, lors de la signature de la charte de la fourrure le 4 novembre dernier, M. Jean Servat, directeur de la protection de la nature au ministère de la qualité de la vie, s'était engagé à faire disparaître la notion de « nuisible », responsable de tant d'erreurs et de massacres, de notre législation.

Comme nous l'avons déjà maintes fois indiqué (notamment dans *le Monde* des 10-11 octobre 1976) les destructions de renards n'ont en rien arrêté la progression de la rage, et l'ont même plutôt favorisée. Et inversement, presque aucune mesure n'est prise pour limiter les divagations et le transport des chiens de chasse, qui représentent un risque beaucoup plus sérieux.

Et, surtout, il ne faut pas oublier que le renard joue un rôle capital dans l'équilibre écologique de nos campagnes. Son régime alimentaire est extrêmement varié. A. Brosset, du Muséum de Paris, a ainsi étudié l'alimentation des renards de la forêt de Sénart (Essonne) (2). Ils se nourrissent surtout d'ordures ménagères, auxquels ils ajoutent des campagnols, des oiseaux, des animaux domestiques trouvés écrasés, etc. En pleine campagne, ils s'attaquent davantage à la faune sauvage, dans laquelle, comme les autres prédateurs, ils éliminent de préférence les sujets malades ou déficients.

Plus de deux millions de renards ont été mis à mort en France depuis la réapparition de la rage ! C'est le plus grand génocide de l'histoire de notre faune. Mais aujourd'hui, zoologistes, écologistes, associations de protection, ne veulent plus rester les bras croisés et envisagent pour bientôt une journée d'information et de protestation.

JEAN-JACQUES BARLOY.

(1) 50, rue Molitor, 75016 Paris.
(2) Régime alimentaire d'une population suburbaine de renards au cours d'un cycle annuel. *La Terre et la Vie*, 29, 1975, pages 20-30.

Sévère Parsifal

HENRI SAUGUET n'avait pu résister au petit siamois bleu qui s'appelait Parsifal et qui lui était proposé dans une exposition féline. Dix ans après, Parsifal est toujours le compagnon du compositeur, et il n'a pas trahi son nom. Car il est, en effet, très sensible à la musique, et surtout à celle dont le mouvement est rapide : il est alors pris de frénésie et met les tapis en pièces.

Mais Henri Sauguet lui pardonne vite, comme il a pardonné leurs espiègleries aux nombreux chats qu'il a eus depuis son enfance. Le premier d'entre eux, Cody, avait une passion pour le Cortège, de Debussy, *et venait du jardin pour l'écouter.*

Les observations d'Henri Sauguet révèlent une étonnante sensibilité à la musique de la part des chats. Certains ont une préférence pour les voix légères et aiguës.

« Lorsqu'une chanteuse de mes amies, *nous raconte-t-il*, se mettait au piano, ma chatte grimpait sur celui-ci et essayait d'attraper les sons qui sortaient de sa bouche. Manifestement, elle les « voyait » sous une certaine forme matérielle... »

Mais les chats sont des juges sévères. L'une de ses chattes faisait comprendre à Henri Sauguet qu'il faisait fausse route dans sa composition ! Parfois, un chat quitte une pièce lorsqu'une musique l'importune.

Inversement, un chat abyssin que posséda longtemps Henri Sauguet ne manifestait aucun intérêt pour la musique.

« Le regard des animaux, ces « êtres d'ailleurs », *nous dit encore le compositeur*, m'a toujours forcé à les aimer. J'ai de longues conversations avec Parsifal qui est loin de m'avoir livré tous ses secrets. »

Au contraire des écrivains, les musiciens ont rarement la passion des chats. Henri Sauguet, lui, les a fait entrer dans son œuvre, avec d'autres animaux. Dans le concerto d'Orphée, il fait parler ceux-ci. Il a conquis les ballets russes avec la Chatte, *et c'est un divertissement mettant en scène... les chats du cardinal de Richelieu qui lui a ouvert les portes de l'Amérique.*

J.-J. B.

Maison

Confort tout cuir

...places). Trois nouvelles créations d'Yves Christin sont simultanément présentées au Salon du meuble de Paris et seront en vente à partir du 20 janvier. Il s'agit de sièges sagement contemporains, soit de formes cubiques, comme « York », soit à accotoirs très plats, tel « Schéhérazade », soit à haut dossier droit et légèrement convexe, comme « Aquarium ».

Enfin, la Boutique danoise présente les derniers modèles de la firme DeSede. Ils sont en cuir lavable très épais (peaux de taureaux), dans la lignée de cette luxueuse fabrication artisanale suisse. Les sièges de l'un de ces nouveaux salons ont une assise qui s'avance, augmentant ainsi leur confort (le canapé trois places 9 604 F). Des éléments juxtaposables, à gros plis d'angle, permettent de composer un canapé panoramique sur mesure.

JANY AUJAME.

★ Cuir Center, ...boulevard de Charonne, 75020 Paris.
Boutique du Brésil, ..., avenue de Friedland, 75008 Paris.
Steiner, ..., boulevard Raspail, 75006 Paris.
Boutique danoise, ..., avenue de Friedland, 75008 Paris.

Les Am... dans leurs drôl...

LA « contre-culture » des années 60 n'a pas, finalement, bouleversé les mœurs et encore moins la vie politique aux Etats-Unis. Du moins n'a-t-elle pas disparu sans laisser de traces. Elle a, en vérité, avant d'être « absorbée par la culture dominante et conventionnelle, modifié le paysage urbain. En France, tout finit, dit-on, par une chanson. « *L'affaire de l'Amérique étant de faire des affaires* », comme l'affirmait le président Calvin Coolidge, rien d'étonnant à ce que tout finisse à la devanture des magasins.

L'impact épicurien du grand soubresaut moral et esthétique qui caractérisa le « passage des hippies » a fait surgir dans les quartiers centraux et résidentiels des grandes métropoles une floraison de boutiques. Se creusant des niches entre deux supermarchés, se faufilant entre les grands magasins, s'incrustant entre les pilotis des snack-bars où le temps de consommation est minuté, où le passage du client est noté sur ordinateur, d'innombrables petits magasins de luxe, de demi-luxe, de pseudo-luxe mais toujours individualistes, offrant un choix limité mais « différent » de jupes, de chaussures, de verres et d'assiettes, de chandelles et de paniers, de livres et de disques (importés, faits à la main ou simplement triés sur le volet en fonction du goût particulier du propriétaire) se sont solidement implantés.

Fouiller, tripoter soupeser...

Leurs vitrines bigarrées tranchent nettement sur la grisaille des Howard Johnson, des Korvette, des McDonald, et redonnent un but aux promeneurs, un sens à l'art de flâner et au sport du lèche-vitrines. Ces petits magasins, descendants lointains des échoppes encombrées d'Europe, d'Afrique et d'Asie, ravissent le cœur des citadins : leur dimension modeste, leur chaleur, leur vivacité, apportent un démenti cinglant au mythe sacro-saint selon lequel « plus c'est grand, plus c'est mieux » (*« biggest ... best »*). Acheter signifia pour des millions d'Américains, pendant longtemps, choisir sur les catalogues envoyés par les grands...

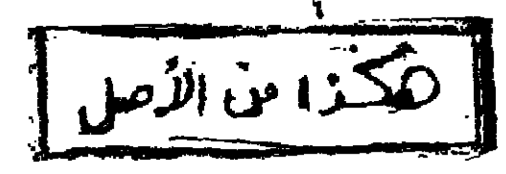
TRUCS

● Encore une nouvelle boutique ... de second choix (*le ... du 13 novembre 1976*). On ... de la porcelaine blanche — ..., tasses, plats — mais aussi ... d'olivier : couverts à salade, ..., saladiers, dessous-de-plat et ... à fromage.
● La Vaisselerie, 85, rue de Rennes, ... Paris.

● Pour se réveiller ou s'endormir ..., un nouvel appareil de ..., en forme de U. La lumière du cadran, à chiffres sauteurs, ... en fonction de l'obscurité .... Un programmateur permet ... s'endormir en écoutant la radio ... s'arrête automatiquement) ... se réveiller avec les nouvelles ....
● Form 990 I.T.T.-Océanic, 455 F ... grands magasins et spécialistes radio.

● Une exposition des arts du ... est présentée jusqu'au ... à l'hôtel de Sens, siège ... la bibliothèque Forney. Des ... de pièces anciennes et des ... contemporaines de bijouterie et d'orfèvrerie permettent de juger l'évolution de ces ... d'art. En complément ... œuvres présentées, une animation audio-visuelle illustre les ... gestes de travail et la ... de ces métiers dans la vie d'aujourd'hui.
● Hôtel de Sens, 1, rue du Figuier, ... Paris. Jusqu'au 15 mars, du ... au samedi inclus, de 13 h. 30 ... heures.

● La Biennale des éditeurs ... de tissus d'ameublement se tient, actuellement, à la ... de la Bastille. Réservé dans ... aux professionnels, ce ... international est ouvert au ... le soir. Soixante-douze ... y présentent leurs nouveautés pour rideaux, dessus ..., sièges et tenture murale. ... de démonstration sur ... « revêtement mural » permet ... à décorer son appartement ... du tissu.
● ... jusqu'au 17 janvier, gare de la ..., de 18 h. à 22 h. Entrée : ...



Maison

Confort tout cuir

LES sièges recouverts de cuir ? Une élégance qui ne se démode pas, une solidité et un confort qui ont fait leurs preuves, des avantages que ne contrecarrent pas les prix, souvent *à peine plus élevés que pour* un recouvrement en beau tissu. Autres atouts du cuir : un entretien facile et une patine de bon ton au fil des ans.

L'engouement actuel pour les sièges en cuir fait éclore une multitude de modèles dont les écarts de prix peuvent laisser perplexes les acheteurs. Les cuirs souples, utilisés pour recouvrir canapés et fauteuils, proviennent du veau et de la vachette, dont les peaux sont plus ou moins belles selon la qualité de l'élevage. Poncé (pour effacer les défauts), regrainé et peint au pistolet, un cuir perd de sa souplesse, car il ne « vit » plus. Moins travaillé, parce que moins marqué, un beau cuir est teint à l'aniline ; il continue de « respirer », se patine mieux et offre un toucher lisse et glacé, dit « à la bougie ». Le prix d'un siège dépend donc d'abord de la qualité des peaux (et de la surface utilisée), mais *aussi du travail de sellerie et du* matériau choisi pour le rembourrage des coussins ; du demi-duvet luxueux à la mousse de polyester de faible densité.

Ouvert depuis trois mois, le *Cuir Center* est un très vaste magasin où ne sont présentés que des mobiliers de cuir. Les cent dix ensembles de canapés et fauteuils qu'on peut y voir représentent tous les styles, du classique (du fauteuil Louis XIII au canapé Chesterfield) au contemporain. Les prix de ces salons varient de 4 000 à 25 000 F, en un large éventail couvrant les productions de divers pays. Prenant comme prix de base un canapé à trois places, nous avons vu des sièges néerlandais à monture de bois et coussins séparés (2 840 F), des canapés et fauteuils italiens à accotoirs plissés (4 650 F), un salon français de forme cubique à accotoirs bas, 5 200 F le canapé.

La *Boutique du Brésil* diffuse les sièges de Lafer, le plus important fabricant brésilien. Ses modèles sont très diversifiés, et vont du salon à monture de bois foncé et larges coussins de cuir clair remontant en manchettes souples (5 870 F le canapé trois places) aux sièges à accotoirs surbaissés, de lignes très modernes, et dont les dossiers peuvent se remonter, 8 990 F le canapé.

Steiner, spécialiste français du siège, voit également augmenter ses ventes de modèles en cuir. Parmi les plus récents, le salon « Cannelle », de formes douces, est revêtu d'un veau naturel très souple (7 592 F le canapé trois places). Trois nouvelles créations d'Yves Christin sont actuellement présentées au Salon du meuble de Paris et seront en vente à partir du 20 janvier. Il s'agit de sièges sagement contemporains, soit de formes cubiques, comme « York », soit à accotoirs très plats, tel « Schéhérazade », soit à haut dossier droit et légèrement convexe, comme « Anturium ».

Enfin, la *Boutique danoise* présente les derniers modèles de la firme DeSede. Ils sont en cuir lavable très épais (peaux de taureaux), dans la lignée de cette luxueuse fabrication artisanale suisse. Les sièges de l'un de ces nouveaux salons ont une assise qui s'avance, augmentant ainsi leur confort (le canapé trois places 9 604 F). Des éléments juxtaposables, à gros plis d'angle, permettent de composer un canapé panoramique sur mesure.

JANY AUJAME.

★ Cuir Center, 176-182, boulevard de Charonne, 75020 Paris.
Boutique du Brésil, 43, avenue de Friedland, 75008 Paris.
Steiner, 63-67, boulevard Raspail, 75006 Paris.
Boutique danoise, 42, avenue de Friedland, 75008 Paris.

TRUCS

● *Encore une nouvelle boutique de vaisselle* de second choix (*le Monde* du 13 novembre 1976). On y trouve de la porcelaine blanche — assiettes, tasses, plats — mais aussi du bois d'olivier : couverts à salade, *bols, saladiers, dessous-de-plat et* plateaux à fromage.

★ La Vaissellerie, 85, rue de Rennes, 75006 Paris.

● *Pour se réveiller ou s'endormir en musique*, un nouvel appareil de *radio-réveil, en forme de U.* La luminosité du cadran, à chiffres sauteurs, diminue en fonction de l'obscurité ambiante. Un programmateur permet de s'endormir en écoutant la radio (le poste s'arrête automatiquement) et de s'éveiller avec les nouvelles du matin.

★ Form 990 I.T.T.-Océanic, 455 F environ, grands magasins et spécialistes radio.

● *Une exposition des arts du métal* est présentée jusqu'au 15 mars à l'hôtel de Sens, siège de la bibliothèque Forney. Des copies de pièces anciennes et des créations contemporaines de bijouterie et d'orfèvrerie permettent de juger l'évolution de ces artisanats d'art. *En complément* des œuvres présentées, une animation audio-visuelle illustre les gestes rituels de travail et la place de ces métiers dans la vie d'aujourd'hui.

★ Hôtel de Sens, 1, rue du Figuier, 75004 Paris. Jusqu'au *15 mars*, du *mardi au samedi inclus*, de 13 h. 30 à 20 heures.

● *La Biennale des éditeurs créateurs de tissus d'ameublement* se tient, actuellement, à la gare de la Bastille. Réservé dans la journée aux professionnels, ce Salon international est *ouvert* au public le soir. Soixante-douze exposants y présentent leurs nouveaux tissus pour rideaux, dessus de lit, sièges et tenture murale. Un stand de démonstration sur le « revêtement mural » permet d'apprendre à décorer son appartement avec du tissu.

★ Jusqu'au 17 janvier, gare de la Bastille, de 18 h. à 22 h. Entrée : 10 F.

Vitrines

Dans les grands magasins parisiens, la première semaine de janvier a mis en vedette le blanc, les vêtements d'intérieur, la lingerie et les peignoirs de bain.

Aux *Galeries Lafayette*, une vitrine évoque *la Dame aux camélias*, tout en blanc, avec des mannequins à grands chignons lourds, habillés de nappes rondes en broderie anglaise, aux corsages et aux manches superposant de jolies serviettes de table ajourées, en fichus et volants. Une bonne idée à retenir pour les goûters costumés du Mardi gras !

Tout en « collant » à l'austère réalité, le *Printemps* a pensé aux femmes qui jardinent, avec une présentation vive de tabliers écossais et rayés de tons alertes et d'enveloppantes chasubles bicolores à nouer autour de la taille au-dessus d'une confortable poche kangourou.

Plusieurs vitrines des *Trois Quartiers* évoquent la salle de bains, avec des peignoirs de velours éponge *croisés à la judoka et des burnous* de bain blancs appliqués d'animaux pour les petits enfants. On fait la queue pour payer ses mouchoirs, dont le choix, la taille et la modicité des prix permettent d'affronter le premier rhume de l'année avec bonne humeur. — *N. M.-S.*

Les Américains dans leurs drôles de boutiques

LA « contre-culture » des années 60 n'a pas, finalement, bouleversé les mœurs et encore moins la vie politique aux Etats-Unis. Du moins n'a-t-elle pas disparu sans laisser de traces. Elle a, en vérité, avant d'être ré-absorbée par la culture dominante et conventionnelle, modifié le paysage urbain. En France, tout finit, dit-on, par une chanson. *« L'affaire de l'Amérique étant de faire des affaires »*, comme l'affirmait le président Calvin Coolidge, rien d'étonnant à ce que tout finisse à la devanture des magasins.

L'impact épicurien du grand soubresaut moral et esthétique qui caractérisa le « passage des hippies » a fait surgir dans les quartiers centraux et résidentiels des grandes métropoles une floraison de boutiques. Se creusant des niches entre deux supermarchés, se faufilant entre les grands magasins, s'incrustant entre les pilotis des snack-bars où le temps de consommation est minuté, et où le passage du client est noté sur ordinateur, d'innombrables petits magasins de luxe, de demi-luxe, de pseudo-luxe mais toujours individualistes, offrant un choix limité mais « différent » de jupes, de chaussures, de verres et d'assiettes, de chandelles et de paniers, de livres et de disques (importés, faits à la main ou simplement triés sur le volet en fonction du goût particulier du propriétaire) se sont solidement implantés.

Fouiller, tripoter soupeser...

Leurs vitrines bigarrées tranchent nettement sur la grisaille des Howard Johnson, des Korvette, des McDonald, et redonnent un but aux promeneurs, un sens à l'art de flâner et au sport de lèche-vitrines. Ces petits magasins, descendants lointains des échopes encombrées d'Europe, d'Afrique et d'Asie, ravissent le cœur des citadins : leur dimension modeste, leur chaleur, leur *vivacité, apportent un démenti cinglant* au mythe sacro-saint selon lequel « plus c'est grand, plus c'est mieux » *(« biggest is best »)*. Acheter signifia pour des millions d'Américains, pendant longtemps, choisir sur les catalogues envoyés par les grandes entreprises de distribution, se laisser emporter par les escaliers roulants des grands magasins, d'un super-rayon à l'autre, ou se perdre dans le dédale à étages multiples des super-supermarchés.

Bric-à-brac et mets exotiques

Depuis l'apparition des boutiques, ils s'habituent à s'aventurer dans les petits magasins, à remuer, à fouiller, à tripoter, à soupeser, à renifler, à essayer, à discuter même au lieu de se laisser mettre un article entre les mains d'autorité et de s'entendre dicter ce qu'ils devaient en penser et ce qu'il leur en coûterait. Bien sûr, l'éclosion des boutiques résulte aussi, aux Etats-Unis, d'un double phénomène social : la fin des arrivages massifs d'immigrants et la « réussite » des classes moyennes, dont le goût s'affine à mesure qu'elles deviennent plus opulentes.

D'innombrables cafés et restaurants exigus — grecs, indiens, italiens, serbo-croates, japonais, et j'en passe — offrent aux passants des boissons et des plats exotiques. Les boutiques de bric-à-brac, les marchés aux puces entre quatre murs (signe que l'Américain cesse de priser uniquement ce qui est neuf), les petits magasins spécialisés dans la pacotille de haute fantaisie, le kitsch ou l'article d'importation de luxe (grands et moyens noms de marques françaises, italiennes, anglaises) sont venus semer la pagaille dans le système de distribution, répandre l'anarchie dans les habitudes des consommateurs et strier le décor monotone des artères où déambule l'Amérique moyenne.

LOUIS WIZNITZER.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	98 F	175 F	252 F	330 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	188 F	355 F	523 F	690 F
ETRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE - LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	125 F	230 F	335 F	440 F
II. — TUNISIE	163 F	305 F	448 F	590 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger *tous* les noms propres en capitales d'imprimerie.

Mode

Au travail !

LA lettre d'une lectrice demandant s'il existe en France, comme aux Pays-Bas ou aux Etats-Unis, des vêtements de travail coupés pour habiller les femmes valait quelques recherches. *En effet*, mises à part les créatures de rêve illustrant les dépliants publicitaires des fabricants de matériels de jardinage que l'on y voit parées de shorts impeccablement blancs, guidant d'un doigt léger de lourds engins à moteur, il ne semble pas que les fournisseurs des maisons de vente par correspondance aient beaucoup cherché à se mettre à la portée de celles qui jardinent vraiment, font à fond le ménage de leur maison des champs ou bricolent leur installation électrique...

Elles n'ont donc guère le choix et doivent se contenter d'une salopette ou d'une combinaison masculine, généralement trop grande (excepté aux hanches), à raccourcir avant utilisation faute de pouvoir s'en servir...

Pourtant, *Henri Lafont*, l'un des premiers fabricants français de tenues professionnelles, avait lancé l'an dernier une combinaison taillée *selon les proportions* féminines, mais sans guère obtenir d'échos auprès des acheteurs de grands magasins. A la *Samaritaine*, où l'on trouve un très grand choix de costumes de bougnat, de blouses et de salopettes de peintre en chevron de coton blanc cassé, de tabliers de bonne sœur, de vestes blanches de cuisinier et de pâtissier et les mêmes, mais en fin pied-de-poule bleu et blanc, de garçon charcutier, pour ne citer que les plus courants, les vendeurs ne s'étonnent plus de l'arrivée de jeunes filles prêtes à passer le temps qu'il faut pour constituer leur ensemble de week-end ou de vacances.

Tenues de pompiste et salopettes

Jacques-Yves Cosqueric, administrateur de ce secteur à la Samaritaine, cherche à étendre la gamme de tailles, notamment dans les métiers féminins. Pour le moment, elles commencent à douze ans, qui était autrefois l'âge du début d'apprentissage. *Les femmes achètent les premières* tailles d'hommes et d'adolescents, mais peuvent déjà trouver des combinaisons de pompiste ainsi que des salopettes coupées pour elles, jusqu'au 52. Les couleurs mettent en vedette le bleu gauloise, le marine, le marron *et le* beige, le blanc cassé et le noir. Ainsi, entre la coule monastique du Moyen Age et l'uniforme bleu indigo des Chinois, la Française au travail a-t-elle le choix des formes et des coloris qui lui soient le plus seyants.

NATHALIE MONT-SERVAN.





(Croquis de MARCQ.)

Tournée vers des activités très variées pendant la journée, l'élégante de 1977 n'en oublie pas moins sa féminité. Pour illustrer cette double tendance nous avons choisi une combinaison de travail et... une robe de nuit ; elles ont en commun la même facilité d'entretien et un égal confort.

SAMARITAINE : combinaison de « Royal Picard », en polyester noir, à emmanchures raglan, taille blousante à coulissage élastique et fermeture à glissière. Quatre poches à glissière et une à la cuisse. Elle existe en tailles d'adolescent à partir de douze ans et jusqu'au 52. (132,50 F.) Porté ici avec des Kickers à dessus toile bicolore et semelles antidérapantes. (80 F env. chez Bally et aux Galeries Lafayette.)

CANDIDE : robe de nuit à grand volant soulignant le décolleté, dans un « floralie » imprimé d'un semis de fleurs bleues sur fond blanc de Clerc et Bonassieux. (450 F, 4, rue de Miromesnil, Paris-8e.)

Chiffons

● *La Belle Jardinière continue d'habiller les avocats*, en robe de tergal (à partir de 850 F, et au-dessus de 1 000 F) en gabardine ou serge de laine plus fines. Elles durent quinze ans, en moyenne, et il est courant que les nouveaux inscrits au barreau reprenne celle d'un camarade... Les magistrats, pour leur part, se fournissent chez *Bosc* (3, boulevard du Palais), en grandes robes noires ou rouges à rabat et en mortiers correspondants.

● *Ernestine 1884* est le premier point de vente de Chantal, créatrice de bijoux fantaisie et d'accessoires. Dans un décor blanc, bois naturel et plantes vertes, on trouve des bijoux, des sacs, des chemisiers en crêpe de Chine coordonnés (26, passage Choiseul).

● *Michel Axel* a ouvert le *16 décembre une nouvelle boutique* de luxe (2, rue de Tournon), spécialisée dans les tenues du soir au masculin comme au féminin. Les modèles, conçus par son styliste Patrick Utrera, sont en soies fluides, à effets de transparences voilés de grandes capes ou ponchos de mousseline imprimée. Les hommes se verront proposer des costumes de mohair et d'alpaga, ainsi que des smokings de soie.

● Dans un décor noir, *la styliste anglaise Théa Porter* propose un genre d'exotisme à l'indienne pour le soir, avec des tuniques, des pantalons de harem et de grandes robes, en superbes soies imprimées, en mousselines noires rebrodées d'or. A partir de 1 500 F la tunique et aux environs de 1 000 F le pantalon (9, rue de Tournon).

● *La Maison de la Thaïlande* apporte ses couleurs chatoyantes à la galerie marchande du « Sèvrien », avec des soies vendues au mètre ou confectionnées en coussins, des cotons, des bronzes dorés en assiettes, verres, couverts et ménagères complètes, des laques, du teck, des bijoux, des meubles en rotin et en osier, ainsi qu'un très grand nombre *d'accessoires*.

Le nécessaire de bar se vend 200 F, la chaise « Emmanuelle » 600 F, la robe longue brodée à la main 90 F, les bagues ornées de rubis ou de saphirs montés sur argent 300 F, et les bijoux de jade à partir de 30 F (99-103, rue de Sèvres).

● *Charles Jourdan, a été la première marque de chaussures française* à avoir, après la *deuxième* guerre mondiale, étendu sa gamme de fabrications aux variantes de tailles en longueur et largeur en pratique aux Etats-Unis. Puis — du moins, sur notre marché — les pieds longs et étroits ont eu, peu à peu, du mal à se chausser, surtout avec l'évolution de la mode vers des talons plus bas, suivis des grosses semelles compensées, tout en largeur.

Maintenant, les « Berthe-aux-grands-pieds » se voient proposer les modèles Charles Jourdan et Christian Dior en trois largeurs par demi-taille, dans la boutique du 5, boulevard de la Madeleine. De même, les petites tailles sont-elles réunies (à partir du 35) dans la boutique du 12, faubourg Saint-Honoré.

LE SALON DE LA NAVIGATION DE PLAISANCE

Une vedette : le voilier habitable de 8 mètres

Dans l'ensemble, la plaisance se porte bien. Certes, on a vu au cours de l'année écoulée de grands chantiers de l'Atlantique et de la Méditerranée changer de mains après avoir connu des moments difficiles. Mais on a pu remarquer que d'autres maisons importantes continuaient à progresser, tandis que des entreprises récemment créées se développaient rapidement, en particulier quelques constructeurs spécialisés dans le voilier habitable de 6 à 8 mètres

L'année 1975 avait été marquée par un ralentissement des ventes dans presque tous les secteurs. 1976 a fait heureusement apparaître un redressement de la situation : 32 466 bateaux, chiffre jamais atteint, ont été immatriculés l'an dernier contre 25 683 en 1975, et 1977 pourrait bien confirmer cette tendance. Toutes ces données vont se vérifier du 14 au 24 janvier, grâce au seizième Salon de la navigation de plaisance qui se tient à Paris.

A travers les hauts et les bas de l'activité économique, le goût de plus en plus marqué qu'affichent les Français pour l'eau et pour le vent représente un élément moteur qui se manifeste dès le mois de janvier : les visiteurs du Salon, de plus en plus nombreux (voir page 12) pensent à l'été prochain et choisissent leur bateau parmi les innombrables modèles exposés au palais de la Défense.

Innombrables ? On en compte plus de mille trois cents, dont une centaine de nouveautés. C'est trop. Il ne faut jamais oublier que l'industrie de la plaisance demeure très dispersée ; elle est constituée par beaucoup de petites entreprises et par quelques grands chantiers. Encore faut-il s'entendre sur le sens du mot « grand ». Le chiffre d'affaires annuel d'un constructeur considéré comme important est du même ordre de grandeur que celui d'un gros concessionnaire d'une marque d'automobiles. Comment en serait-il autrement ? Fabriquer mille exemplaires par an d'un même voilier représente une performance assez exceptionnelle. Or plusieurs modèles de voitures sortent d'usine au rythme de mille unités par jour et même davantage.

La concentration de l'industrie nautique s'opère très lentement. Il ne faut d'ailleurs pas souhaiter qu'elle soit poursuivie de façon impitoyable. Dans certains domaines, en effet — étude de formules nouvelles, réalisation de prototypes, par exemple, — la très petite entreprise et même l'artisan peuvent être préférés au « géant ».

En revanche, il est un secteur dans lequel la plaisance pourrait utilement s'inspirer de l'automobile, c'est celui de l'exportation. En période de crise comme dans les années fastes, les constructeurs de voitures ont toujours vendu hors des frontières plus d'un véhicule sur deux. Or, en 1975, la plaisance n'a exporté que 25 % de sa production, invoquant les difficultés économiques de nos clients traditionnels pour expliquer un fléchissement brutal : l'exportation absorbait en effet plus de 40 % de cette activité il y a quelques années.

Les voiliers habitables

La proportion des unités vendues à l'étranger varie beaucoup d'un secteur à l'autre. Elle est élevée (50 % environ) dans le domaine du pneumatique, qui reste un des meilleurs atouts de l'industrie nationale. Pour le dériveur comme pour le voilier habitable de plus de 7,50 m, le taux d'exportation se situe aux environs de 30 %. Il est dérisoire — 10 % environ — pour les canots de pêche promenade, pour les petits voiliers habitables et surtout pour les bateaux à moteur.

D'autre part, nos importations, qui demeurent heureusement inférieures à nos ventes à l'étranger, sont constituées pour les trois quarts par des bateaux à moteur, et 70 % de ces transactions sont effectuées dans la région méditerranéenne. Un tiers de ces ventes sont faites à des étrangers non résidents.

C'est dans le domaine des voiliers habitables de dimension mesurée que les chantiers français font preuve de l'activité et de l'imagination les plus marquantes. Chaque salon confirme cette vocation et cette tendance. Actuellement, le palais de la Défense abrite trente et un nouveaux voiliers habitables, dont dix-neuf entre 7 et 9 mètres de long, contre seulement deux dériveurs inédits.

D'une façon générale le dériveur plafonne ou régresse. Sur le plan sportif, bien des équipages se détournent de cette activité dominée par un tout petit nombre de spécialistes très bien entraînés et quasi invincibles. Sur le plan commercial, il est presque impossible d'imposer un nouveau modèle en face de séries bien établies, reconnues et organisées au niveau national ou international. C'est pourquoi on suivra avec intérêt les débuts du X-4 de 4,20 m proposé pour la première fois au public. On sait que, à l'initiative de la Fédération française de voile, ce dériveur en solitaire a été conçu pour être vendu à un prix inférieur à celui du Laser et pour intéresser les constructeurs amateurs.

Parmi les voiliers habitables, les modèles inédits sont nombreux et souvent très intéressants. Citons le Gallian 13 de 13 mètres de long, à sept couchettes, construit sur plans de J.-J. Huberlot en contreplaqué plastifié ; cette formule originale autorise des prix de revient assez bas. Le Mallard, 10,40 mètres, à cockpit central, dessiné par le groupe Finot, abrite trois cabines de deux couchettes. Il présente la particularité d'être proposé soit avec une quille — tirant d'eau 1,60 mètre, — soit avec une dérive — tirant d'eau 1,05 mètre à 2,15 mètres. Sa coque est en plastique, comme celle de toutes les autres créations mentionnées ici.

Chez Wauquier, le *Gladiateur*, sur plans de Holman et Pye, mesure 10 mètres de long ; il comporte des emménagements spacieux pour six personnes.

D'une dimension voisine — le voilier habitable de 8 mètres est très en vue cette année, — l'Aloa 25 de 7,80 mètres est produit par le chantier cannois, qui, sous une nouvelle direction dynamique, retrouve une belle activité après être resté longtemps fermé. Aloa expose le Ms 45, un grand voilier mixte à deux mâts, de 13,80 mètres de long ainsi que le M 36, vedette de pêche de 11,36 mètres à deux moteurs.

De Vannes nous vient le Kelt *8 mètres, grand frère* du Kelt 6,30 m largement diffusé. Ce jeune chantier breton, en expansion rapide, a déjà recueilli de nombreuses commandes pour ce nouveau sloop très large — 2,98 m, à six couchettes — dessiné par Gilles Ollier. Comme on le voit, la concurrence s'annonce très vive entre les bateaux de cette dimension.

De Cannes à La Rochelle

A La Rochelle, le chantier Michel Dufour, qui a depuis quelques mois un nouveau propriétaire et une nouvelle direction, présente deux nouveautés. Le Dufour 29, long de 8,95 mètres, à cinq couchettes, est le successeur du célèbre Arpège. Le cockpit est spacieux et le tableau arrière très large.

Nous voyons apparaître aussi le Dufour 2 800, long de 8,75 mètres et plus léger que le modèle précédent puisqu'il pèse 2,8 tonnes contre 3,3 pour le 29. Pour la première fois un bateau est désigné par son poids en kilos. Cette innovation mérite d'être signalée. Le chantier rochelais adoptera désormais cette formule qui lui paraît plus significative que celle fondée sur la longueur. Celle-ci est d'ailleurs quelquefois exprimée en mètres, et quelquefois en pieds ; les deux échelles sont utilisées simultanément en France comme en Grande-Bretagne : sur l'eau, le système métrique ne s'est imposé dans aucun des deux pays.

Yachting-France propose le Jouët 26, de 7,72 mètres, désigné comme le Jouët 22 par le Danois Elvström. La coque est inspirée de celle du quarter tonner Go qui avait été remarqué à Deauville. *Yachting-France* présente d'autre part la vedette à moteurs Arcoa 760.

LES PROGRÈS DU SALON

Années	Nombre d'exposants	Nombre de visiteurs
1962	176	58 000
1965	495	140 000
1968	580	205 000
1971	600	303 000
1975	650	347 530

Une surprise à Saint-Gilles

Le First de Janneau mérite une mention spéciale. Jusqu'à maintenant, ce chantier vendéen s'était spécialisé dans le bateau de pêche-promenade et de croisière tranquille, domaine dans lequel il s'était assuré une position exceptionnelle, avec une gamme très variée allant du canot de 3,80 m à l'Evasion 32, de 9,70 m, à deux mâts, abritant six couchettes. Or voici qu'à Saint-Gilles-Croix-de-Vie on lance le First, un half-tonner dessiné par André Mauric. Cette unité rapide offre des emménagements agréables pour la croisière ; la hauteur sous barrots est de 1,84 m dans le carré. La décision de Béneteau fait quelque bruit dans le monde de la plaisance.

Est-ce à dire que la compétition gagne du terrain ? Il serait bien hardi de le prétendre, car elle n'intéresse qu'une très faible minorité d'équipages. En revanche, le renom d'un architecte très en vue ou le prestige acquis par une coque au cours d'une rencontre internationale attire toujours une clientèle appréciable.

Dans cet esprit, on peut rappeler que la France verra se dérouler cet été trois grandes confrontations dont les résultats attendus par un large public influencent d'une manière sensible la construction de série.

La Three Quarter Ton Cup, disputée en août à La Rochelle, réunit des bateaux de 10 mètres qui sont à la fois rapides et très habitables pour la croisière. Elle a donné naissance à des modèles connus, comme le Delph 32, Nicholson 33, Contention 33 à six couchettes, proposés à des prix voisins de 220 000 francs.

La Mini Ton Cup courue en juin, également à La Rochelle, rassemble des voiliers plus petits mesurant environ 6,50 mètres et intéressant un large public.

Enfin la Micro Cup, organisée pour la première fois, attirera à Lorient, au début de septembre, des bateaux de 5,50 mètres de long à trois couchettes. A ce niveau, le marché est très large : le Corsaire est diffusé en France à deux mille huit cents exemplaires tandis que le jeune Edel V vient de dépasser le cap des mille unités. A ces deux modèles qui se retrouveront à Lorient s'ajouteront des créations qui figureront dans de prochains salons et seront réalisées en série.

Ainsi nous croyons savoir que Kelt fait étudier par Gilles Ollier un Micro Cupper qui pourrait bien apparaître ensuite dans le catalogue du chantier. Le Kelt 5,50 mètres s'ajouterait ainsi aux 6,20 mètres et au 8 mètres du même constructeur. On peut dire qu'une fois par an le palais de la Défense rassemble et reflète l'activité de tous les chantiers comme celle de tous les plans d'eau français.

YVES ANDRÉ.

Renseignements pratiques

LIEU : Centre national des industries et techniques (CNIT), rond-point de la Défense. 92800 Puteaux.

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE : les 13 et 14 janvier sont réservés aux professionnels. (10 à 20 h.) Ouvert au public le 14 janvier de 18 à 23 h. ; du 15 au 24 janvier de 10 à 20 h. ; les 18 et 21 janvier jusqu'à 23 heures.

ACCES : métro express R.E.R., S.N.C.F. : ligne de Saint-Lazare. Autobus : 73, 141 B, 158, 159, 161, 178, 262, 272, 344, 360, 373.

PRIX D'ENTREE : 10 F. Enfants de sept à quatorze ans : 6 F. Moins de sept ans : gratuit. Etrangers : entrée gratuite sur présentation du passeport.

La flotte de plaisance au 30 septembre 1976

Voiliers	142 263
Navires à moteur	245 359
Autres types de bateaux	1 342
Total	388 964

Immatriculations

24,4 % Manche-Mer du Nord

33,7 % Atlantique

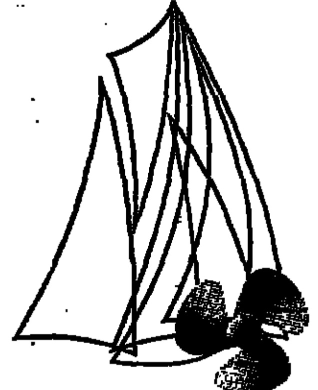
41,9 % Méditerranée

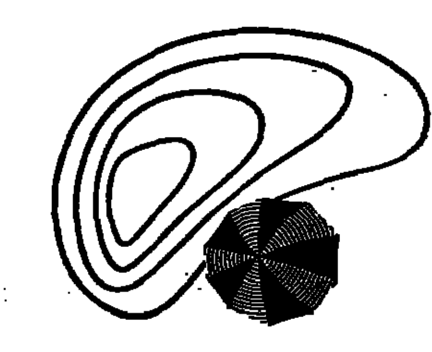
Il existe, d'autre part, quelque 80 000 bateaux non immatriculés parce qu'ils naviguent sur les eaux intérieures, ou parce que leur longueur ne dépasse pas 2,50 m. On peut donc estimer le parc national à 469 000 bateaux.

Le matériau de construction

Parmi les unités construites en 1975 :

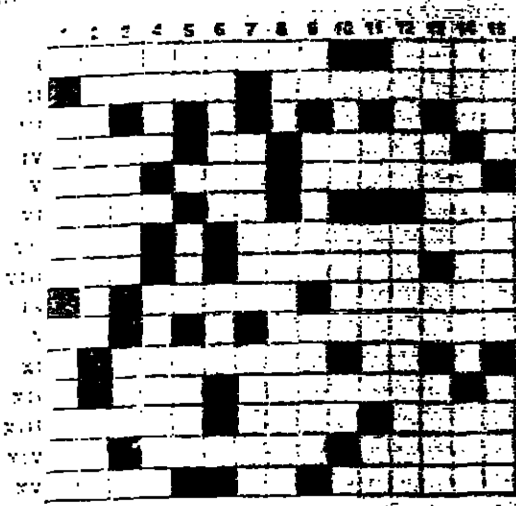
Plastique	72,9 %
Pneumatiques	16,9 %
Bois	9,1 %
Métal ou dans une autre substance.	1,1 %







MOTS CROISÉS



GUY BROUTY.

SPORTS

AUTOMOBILISME

...ncé les essais d'endurance ...Quatre Heures du Mans

De notre envoyé spécial

...doute qu'a pris fin la première partie de l'essai d'endurance, et il faudra attendre pour savoir si les modifications — pistons, culasses, distribution — apportées au moteur pour en augmenter la fiabilité donnent de bonnes garanties de robustesse pour les prochaines Vingt-Quatre Heures du Mans, qui sont, en 1977, l'objectif prioritaire (1). Dans la soirée, la pose d'un deuxième alternateur a cependant résolu le problème électrique et un deuxième test a pu avoir lieu, avec un autre moteur, sans incident cette fois.

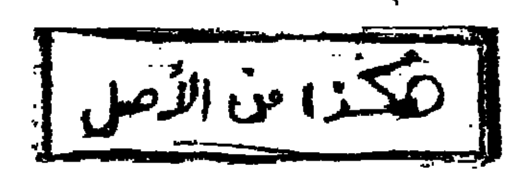
Le prototype de la Régie, tel qu'on a pu le voir le 13 janvier, était dans sa configuration pour Le Mans. Carrosserie allongée pour améliorer l'aérodynamisme et augmenter la vitesse, qui devrait être proche de 350 kilomètres à l'heure, nouveaux freins permettant un changement rapide des disques, pignons de la boîte de vitesses revus par Renault, nouveau capot avant pour loger de plus grandes roues, etc. Afin d'habituer les équipes d'assistance et de les placer autant que faire se peut dans l'environnement qui est celui du Mans, un stand des Vingt-Quatre Heures a même été reconstitué sur la piste du Castellet.

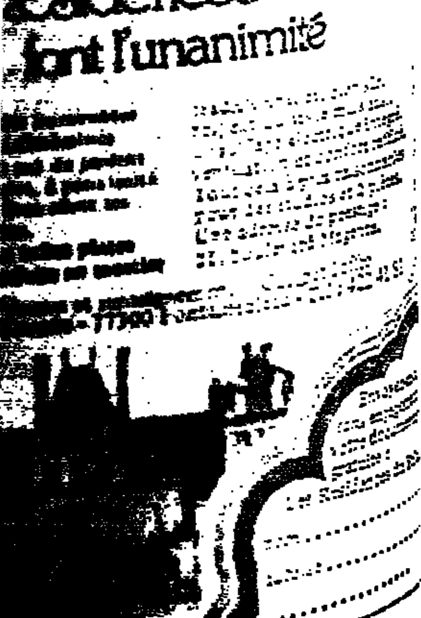
Deux autres essais sont prévus en février et avril, mais il n'est pas impossible que le programme de préparation en comporte plus si la nécessité l'impose. La Régie a engagé trois prototypes turbo-compressés pour les Vingt-Quatre Heures, et des moteurs seront confiés à Mirage — dont la participation sera forte de deux voitures, — qui fera des essais de son côté, aux Etats-Unis, probablement au mois d'avril.

L'adversaire de Renault — et de Mirage — sera Porsche, vainqueur en 1976, autant par le nombre que par la qualité des voitures. Le constructeur allemand a le projet de prendre part aux Vingt-Quatre Heures avec deux ou trois prototypes 936 et deux voitures dites « silhouettes » 935. En tout, dix voitures, toutes équipées de moteurs turbo-compressés, qui ont donc les meilleures chances de gagner les Vingt-Quatre Heures en 1977.

FRANÇOIS JANIN.

(1) En 1976, Renault avait engagé un prototype aux Vingt-Quatre Heures du Mans sans autre ambition que celle de procéder à une répétition. La voiture, conçue pour les courses de courte durée (1 000 kilomètres), avait abandonné à la onzième heure, moteur cassé.





AUJOURD'HUI

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 662

HORIZONTALEMENT

I. Pour elle, la vie n'est souvent qu'un... passage ; N'entre que pour une faible part dans les aspirations d'Alexandre le Grand. — II. En proie à toutes les tentations humaines ; Fit preuve d'un courage certain. — III. Couvert ; Donne facilement la main à l'adversaire. — IV. Cours étranger ; Commence anarchiste et finit tyran ; Homme d'expériences. — V. C'est le dernier qui a le plus de chances de l'emporter ; Au Pérou ; Respectas les formes. — VI. Evoquent une parfaite candeur ou une gentille imbécillité ; préposition ; *Grande*, à l'étranger. — VII. Abréviation commerciale ; Peuvent rester dans leur lit si on les empêche de suivre leurs cours. — *VIII. N'est donc* pas inactif ; S'expriment dans le langage des cours ; Fin de participe. — IX. Ne laissa pas de glace ; En mauvais état. — X. Saint ; Ne sauraient alimenter un débat. — XI. Parvient à transporter les gens les plus maussades ; Préfixe. — XII. Centre de belles envolées ; Nom de famille. — XIII. Pas insipide ; Une bonne partie du globe ; Beau, est toujours séduisant. — XIV. Symbole ; *Fabriquée d'une certaine manière* ; A lui le pompon ! — XV. Les grandes eaux ; Abréviation ; Gagnent parfois à être réchauffés.

VERTICALEMENT

1. Des clous sur la route ; Défauts de suspension. — 2. Ce dont l'homme et les animaux ne peuvent se passer ; Grand, il passe rarement inaperçu. — 3. Quelle horreur ! ; Héritière ; Ne rejette pas un amendement. — 4. Nappe ; Fort lourd. — 5. Etape céleste ; Attaque par les murailles ; A éteindre. — 6. Use de son droit de correction ; Pas démodé. — 7. Orifice ; C'est évidemment son maître qui commande. — 8. Il a parfois une grande gueule ; Ennuyer fort. — 9. En effet ; Agent de liaisons ; A quelque chose d'irritant. — 10. Coule à flots à Bruxelles ; Amer ; Terme musical. — 11. Symbole ; En Europe ; Pronom. — 12. Homme de *prix* ; *Useras d'arguments* frappants. — 13. Préposition ; Passe à Millau ; Participe ; L'arbitre incorruptible des destinées humaines. — 14. Déplaça ; Mettra donc quelque part ; Genre de tourbe. — 15. Vise haut et loin ; Epicées ; Braves *quand* elles sont bonnes.

Solution du problème n° 1 661

Horizontalement

I. Boxe ; Poux. — II. Alertes. — *III. Li ; Raseur.* — *IV. Ivoire* ; Né. — V. Se ; OE ; Vis. — VI. Eson ; Lev. — VII. Usé ; Ues. — VIII. RR ; Lèvre. — IX. Vase ; Test. — X. Iso ; Rusée. — XI. Tentai.

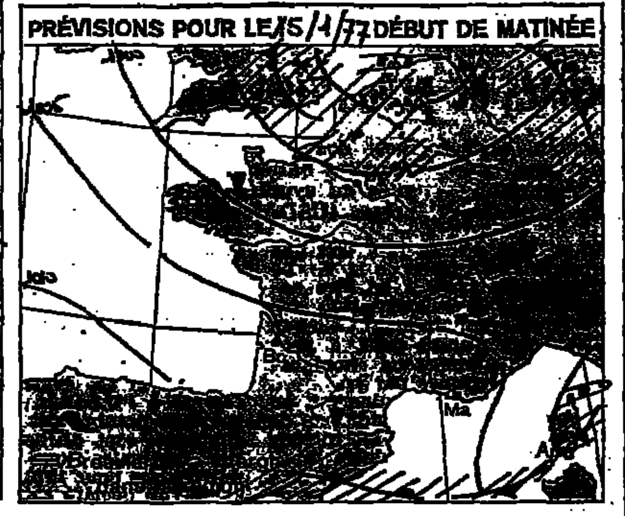
Verticalement

1. Balises ; Vit. — 2. Olives ; Rase. — 3. Xe ; Ourson. — 4. Errions. — 5. Taré ; El ; Râ. — 6. Pèse ; Etui. — 7. Ose ! ; Veuves. — 8. Universel. — 9. Xérès ; Sète.

GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE





Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)

Zone de pluie ou neige ▽ averses ⚡ orages → Sens de la marche des fronts

Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 14 janvier à 0 heure et le samedi 15 janvier à 24 heures :

La dépression centrée vendredi matin sur l'Angleterre se déplacera lentement vers la mer du Nord en se comblant un peu. La perturbation qui l'accompagne s'éloignera vers le Danemark, l'Europe centrale et l'Italie. Elle est suivie d'air plus frais et instable, qui s'étendra progressivement sur toute la France.

Samedi matin, le temps sera couvert sur le nord du pays, avec des pluies localement mêlées de neige. Il pleuvra aussi, passagèrement, de la Provence à la Corse.

Sur le reste de la France, le ciel sera peu nuageux, et des gelées sont à attendre dans l'Ouest, le Centre et le Sud-Ouest. Au cours de la journée, le ciel deviendra très variable en toutes régions, les éclaircies alternant avec des nuages passagers, qui donneront des averses avec parfois de la neige.

Les vents seront assez forts dans le Midi méditerranéen, surtout en mer ; ils tourneront progressivement au secteur nord. Ailleurs, ils souffleront d'ouest à nord-ouest ; assez forts au nord de la Loire, ils seront plus faibles au sud.

Les températures maximales seront en légère baisse par rapport à celles de la veille.

Vendredi 14 janvier, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris-Le Bourget, de 993,4 millibars, soit 745,1 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 13 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 13 au 14) : Ajaccio, 11 et 5 degrés ; Biarritz, 12 et 8 ; Bordeaux, 11 et 7 ; Brest, 9 et 4 ; Caen, 7 et 3 ; Cherbourg, 6 et 2 ; Clermont-Ferrand, 7 et 4 ; Dijon, 4 et 2 ; Grenoble, 3 et —4 ; Lille, 2 et 1 ; Lyon, 6 et 2 ; Marseille, 9 et 3 ; Nancy, 1 et 0 ; Nantes, 10 et 3 ; Nice, 12 et 3 ; Paris-Le Bourget, 4 et 4 ; Pau, 13 et 5 ; Perpignan, 11 et 1 ; Rennes, 9 et 4 ; Strasbourg, 3 et —1 ; Tours, 7 et 2 ; Toulouse, 10 et 5 ; Pointe-à-Pitre, 23 et 20.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 15 et 4 degrés ; Amsterdam, 1 et 3 ; Athènes, 16 et 8 ; Berlin, 0 et —4 ; Bonn, 2 et —1 ; Bruxelles, 2 et 1 ; îles Canaries, 19 et 13 ; Copenhague, 0 (max.) ; Genève, 2 et —8 ; Lisbonne, 13 et 13 ; Londres, 4 et 3 ; Madrid, 7 et 6 ; Moscou, —9 et —12 ; New-York, —7 et —7 ; Palma-de-Majorque, 14 et 13 ; Rome, 11 et 2 ; Stockholm, 3 et —6 ; Téhéran, 1 et —5.

Chasse

LE COMMERCE DE VINGT ET UNE ESPÈCES D'OISEAUX MIGRATEURS EST INTERDIT

Les chasseurs n'ont plus le droit de vendre le produit de leur chasse lorsque celui-ci appartient à une liste de vingt et une espèces migratrices, dont le ministre de la qualité de la vie, M. Vincent Ansquer, vient de décider une protection « relative ». L'achat, « sous toutes leurs formes » de ces espèces est également interdit.

Adopté après avis du Conseil national de la chasse, l'arrêté ministériel s'applique tant en France continentale qu'en Corse et que dans les départements d'outre-mer (Guadeloupe, *Martinique et Réunion*).

Les oies, les canards « souchet », « pilet », « chipeau » et « siffleur », la sarcelle, les canards plongeurs « milouin », « milouinan », « nyroca » et « morillon », la bécassine, le courlis, le râle, le pluvier, le chevalier, le bécasseau, le gravelot, le tourne-pierre, la barge, la tourterelle *et le bruan ortolan pourront* toujours être tirés en saison, mais ne pourront plus faire l'objet d'un négoce par les chasseurs. La décision ministérielle précise en outre que la vente et, « a fortiori », l'achat de ces espèces est interdite sous quel*que forme que* ce soit, notamment les conserves.

● *Les épreuves de l'examen du permis de chasser* se dérouleront le 23 avril prochain pour ceux qui demanderont en 1977 leur premier permis. L'Office national de la chasse, qui indique cette date, précise qu'une seconde session sera, à l'automne, exclusivement réservée aux candidats inscrits à la première session, et qui, pour un *motif* « reconnu valable », auront été empêchés d'y participer. Les candidats à cet examen devront être âgés de quinze ans révolus au 31 mars 1977. Ils devront retirer les demandes d'inscription en mairie. Ce formulaire, accompagné d'une fiche individuelle d'état civil, doit être adressé à la préfecture de leur lieu de domicile, qui leur enverra une *convocation* aux épreuves.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 15 janvier 1977 :

UN ARRETE

● Fixant les taux annuels de l'indemnité pour charges militaires.

SPORTS

AUTOMOBILISME

Renault a commencé les essais d'endurance pour les Vingt-Quatre Heures du Mans

De notre envoyé spécial

Le Castellet. — *Le premier essai d'endurance de la régie Renault, entrant dans le programme de préparation des Vingt-Quatre Heures du Mans, a été interrompu, jeudi 13 janvier, au Castellet, au bout de quatorze heures. L'arrêt a été provoqué par un ennui de moteur, qui a laissé perplexe toute l'équipe de compétition de Renault.*

Depuis le début de l'essai, la *ronde du prototype avait été* perturbée par des problèmes électriques, nécessitant de nombreux changements de batterie, de sorte que jeudi, dans l'après-midi, personne ne pouvait être sûr de la cause de cette avarie. Gérard Larrousse, directeur de la compétition de Renault, n'écartait pas l'hypothèse que le bris de moteur soit la conséquence de la baisse du débit des pompes électriques, et donc de l'élévation de la température dans les cylindres.

C'est en conséquence sur un doute qu'a pris fin la première partie de l'essai d'endurance, et il *faudra attendre pour savoir si* les modifications — pistons, culasses, distribution — apportées au moteur pour en augmenter la fiabilité donnent de bonnes garanties de robustesse pour les prochaines Vingt-Quatre Heures du Mans, qui sont, en 1977, l'objectif prioritaire (1). Dans la soirée, la pose d'un deuxième alternateur a cependant résolu le problème électrique et un deuxième test a pu avoir lieu, avec un autre moteur, sans incident cette fois.

Le prototype de la Régie, tel qu'on a pu le voir le 13 janvier, était dans sa configuration pour Le Mans. Carrosserie allongée pour améliorer l'aérodynamisme *et augmenter la vitesse, qui de*vrait être proche de 350 kilomètres à l'heure, nouveaux freins permettant un changement rapide des disques, pignons de la boîte de vitesses revus par Renault, nouveau capot avant pour loger de *plus grandes roues, etc. Afin d'ha*bituer les équipes d'assistance et de les placer autant que faire se peut dans l'environnement qui est celui du Mans, un stand des Vingt-Quatre Heures a même été reconstitué sur la piste du Castellet.

Deux autres essais sont prévus en février et avril, mais il n'est pas impossible que le programme de préparation en comporte plus si la nécessité l'impose. La Régie a engagé trois prototypes turbocompressés pour les Vingt-Quatre Heures, et des moteurs seront confiés à Mirage — dont la participation sera *forte* de deux voitures, — qui fera des essais de son côté, aux Etats-Unis, probablement au mois d'avril.

L'adversaire de Renault — et de Mirage — sera Porsche, vainqueur en 1976, autant par le nombre que par la qualité des voitures. Le constructeur allemand a le projet de prendre part aux Vingt-Quatre Heures avec deux ou trois prototypes 936 et deux voitures dites « silhouettes » 935. En tout, dix voitures, toutes équipées de moteurs turbo-compressés, qui ont donc les meilleures chances de gagner les Vingt-Quatre Heures en 1977.

FRANÇOIS JANIN.

(1) En 1976, Renault avait engagé un prototype aux Vingt-Quatre Heures du Mans sans autre ambition que celle de procéder à une répétition. La voiture, conçue pour les courses de courte durée (1 000 kilomètres), avait abandonné à la onzième heure, moteur cassé.

D'un sport à l'autre...

BASKET-BALL. — *Au terme du match « aller » des quarts de finale de la Coupe d'Europe des clubs champions de basket-ball féminin, le Clermont-Université-Club, sur son terrain, a battu l'Etoile Rouge de Belgrade 86 à 70. A Prague, Bucarest a battu Sparta Prague 86-61. A Barcelone, Dangawa de Riga (U.R.S.S.) a battu Evax de Barcelone 79 à 43.*

NATATION. — *Meilleure nageuse américaine sur 100 et 200 mètres, Shirley Babashoff a annoncé le 13 janvier à Los Angeles sa décision de renoncer à la compétition. Agée de dix-neuf ans, Shirley Babashoff a notamment été championne olympique du relais 4 fois 100 mètres nage libre avec les équipes américaines, en 1972 à Munich et en 1976 à Montréal.*

OMNISPORTS. — *L'Académie des sports a décerné son Grand Prix, jeudi 13 janvier, à la gymnaste roumaine Nadia Comaneci. D'autres prix sont allés à Eric Tabarly, Guy Drut et l'équipe de France d'équitation. Le prix Henri-Desgranges, réservé à un journaliste, un auteur ou un artiste, est allé à Jean Lacouture pour ses articles sportifs publiés dans* le Monde.

LOTO — TIRAGE DU 12 JANVIER 1977 — n° 2

8 — 15 — 16 — 17 — 31 — 43

NUMERO COMPLEMENTAIRE 24

	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 bons numéros	1 360 724,00 F
5 bons numéros + numéro complémentaire	194 389,10 F
5 bons numéros	13 884,90 F
4 bons numéros	170,90 F
3 bons numéros	11,10 F

CAGNOTTE POUR LE TIRAGE SUIVANT 1 243 500,90 F

PROCHAIN TIRAGE LE 19 JANVIER 1977

VALIDATION JUSQU'AU 18 JANVIER 1977 APRES-MIDI

SECRETARIAT GENERAL DE LA LOTERIE NATIONALE

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

PRESSE

GRÈVE RECONDUITE A « OUEST-FRANCE »

(De nos correspondants.)

Rennes. — Par 193 oui contre 61 non et 2 bulletins blancs, les journalistes d'*Ouest-France*, réunis en assemblée générale jeudi 13 janvier, ont décidé de reconduire leur mouvement de grève jusqu'à ce que leurs délégués syndicaux soient reçus par la direction. Le quotidien n'a donc pas paru ce vendredi 14 janvier.

Les journalistes demandent la réintégration de Pierre Duclos, *licencié le 12 janvier (le Monde* du 14 janvier). Ils sollicitent en second lieu la création d'un conseil de rédaction susceptible d'intervenir lors des différends avec la direction. En cas d'échec de la rencontre souhaitée pour ce vendredi 14 janvier, les journalistes ont décidé par 172 oui contre 84 non et 2 bulletins blancs de prolonger leur grève *jusqu'à une nouvelle assemblée* prévue samedi 15 janvier.

De Saint-Brieuc, notre correspondant nous signale que, jeudi 13 janvier, le conseil général des Côtes-du-Nord (vingt-six membres de la gauche et vingt-deux de la majorité présidentielle) a mandaté à l'unanimité son président, M. Charles Josselin, pour recueillir des explications de la direction du journal sur le licenciement de Pierre Duclos, qui était correspondant du journal dans ce département.

La F.D.S.E.A. (syndicats agricoles) des Côtes-du-Nord, de son côté, a décidé d'expliquer par écrit la justification des propos tenus à l'encontre de deux avocats, propos qui ont été repris par *Pierre Duclos* dans un *article* et ont entraîné la condamnation pour diffamation de la direction d'*Ouest-France*.

Enfin, la fédération départementale du parti communiste a pris position en faveur du journaliste licencié.

Un échange de télégrammes de soutien aux mouvements en cours a eu lieu entre les rédactions d'*Ouest-France* et des *Echos*, où la grève de la rédaction a également été reconduite.

LA GRÈVE DU « TIMES » ÉVOQUÉE JEUDI A LA CHAMBRE DES COMMUNES

(De notre correspondant.)

Londres. — Le *Times* a reparu vendredi matin 14 janvier, après l'arrêt de travail déclenché la veille par les ouvriers du Livre. L'article de M. Astor, qui était à l'origine de la grève, a été finalement publié, mais le syndicat a obtenu un droit de réponse.

Cette affaire a provoqué des échanges extrêmement vifs, jeudi, à la Chambre des communes, où les conservateurs ont reproché au premier ministre, M. Callaghan, de ne pas prendre clairement position contre les tentatives des syndicats du Livre visant à établir une « censure » de la presse.

D'autres attaques de l'article de M. Astor visent le syndicat des *journalistes* ainsi *que* la B.B.C. et la télévision indépendante, qui, non seulement ne dénonceraient pas avec assez de vigueur les exigences des ouvriers de l'imprimerie, mais participeraient à une véritable *« conspiration du silence » sur ces « exactions »*.

J. W.

LES NOCES D'ARGENT DU GROUPE HERSANT

A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la création de son groupe de presse, M. Robert Hersant a convié cent cinquante personnalités du monde de la publicité et leurs conjointes à une croisière outre-Atlantique.

Le départ de Paris s'effectue ce jeudi à destination de Disneyland.

C'est le paquebot *Renaissance* qui conduira ensuite de la Jamaïque les invités vers Haïti, la Martinique, la Guadeloupe et Porto-Rico. On évalue à 8 millions de francs le coût de cette croisière.

● *M. Jean Mottin*, le médiateur désigné par le gouvernement dans l'affaire du *Parisien libéré*, a précisé, jeudi 13 janvier, à la presse qu'il ne remettrait son rapport définitif que le 15 février prochain, au lieu du 15 janvier, comme prévu.

La rencontre que M. Mottin a eu jeudi avec le Livre, la septième, n'a abouti qu'à fixer une nouvelle réunion pour le 20 janvier. Les syndicalistes souhaitent, d'autre part, que des négociations directes s'engagent le plus rapidement possible avec M. Claude Bellanger, nouveau président du *conseil d'administration* du quotidien.

Dans un communiqué, publié jeudi en fin d'après-midi, la délégation du Livre C.G.T. constate que « *la position du gouvernement consiste à entériner la situation actuelle dans les nouvelles imprimeries du* Parisien libéré *et à ignorer la légitimité des droits des travailleurs des anciennes imprimeries de la rue d'Enghien et de la rue des Petites-Ecuries* ». La délégation du Livre C.G.T. a décidé de convoquer ce vendredi, à 16 h. 30, les délégués syndicaux des imprimeries de presse.

RADIO-TÉLÉVISION

Alors que la C.G.T. (majoritaire) réserve sa réponse

Les artistes-interprètes autonomes signent un protocole d'accord avec les sociétés de production télévisée

Un accord est finalement intervenu, tard dans la nuit du 13 au 14 janvier, au terme de presque deux mois de grève, entre les représentants de la direction des chaînes de programmes, des sociétés de production privées, de l'Institut national de l'audiovisuel et les délégués du syndicat autonome des artistes-interprètes (USDA) réunis au cinéma L'Empire.

Les délégués du S.F.A. (C.G.T.) n'ont pas signé ce protocole d'accord, considérant que leur réponse ne pourrait, en tout état de cause, intervenir qu'après consultation de l'ensemble de la profession.

Un conseil national extraordinaire du S.F.A. s'est réuni, ce vendredi 14 janvier, à 10 heures. Ce syndicat (majoritaire dans la profession) a décidé de maintenir pour le moment les consignes de grève.

Les points principaux de l'accord esquissé, jeudi, concernent la garantie, pour les trois années à venir, d'un volume de créations originales (374 diffusions en 1977, 416 en 1978, 457 en 1979, soit une progression annuelle de 11 %). Le financement devrait en être assuré par une augmentation des ressources des chaînes. Celles-ci s'engagent, d'autre part, à produire trente émissions chorégraphiques et lyriques par an.

L'accord prévoit également, en ce qui concerne les conditions de travail des artistes-interprètes, que le montant du salaire minimum journalier garanti soit fixé à 380 F en cas d'engagement prolongé, et à 400 F pour une journée unique.

Selon un porte-parole du S.F.A., les clauses de ce protocole ne représentent aucun fait nouveau, l'ensemble du collège patronal étant resté sur des positions affirmées dès le début des négociations. Le syndicat C.G.T. demandait, en particulier, environ 450 F de salaire minimum garanti pour une journée unique.

L'analyse est évidemment différente à l'U.S.D.A., où l'on fait valoir le nombre des quatre cent cinquante-sept diffusions de fiction originales (que l'accord ne prévoit que pour 1979, il est vrai) et où l'on déclare avoir reçu l'assurance, de la part du gouvernement, que l'accroissement du volume de création pourrait être financé, d'ici deux ans, par une augmentation en valeur réelle du budget des chaînes.

D'autre part, un rendez-vous a été pris pour mardi entre une délégation de l'ensemble des sociétés de programmes, la S.F.P. (Société française de productions) et l'INA (Institut national de l'audiovisuel), et les syndicats de réalisateurs C.G.T., C.G.C., F.O. et C.F.D.T.

Il est probable qu'au cours de cette discussion seront abordés le problème des documentaires de création ainsi que l'établissement d'un protocole d'ensemble régissant la profession.

En effet, la profession de réalisateur est la seule — avec celle d'artiste-interprète — qui n'ait pas, à l'heure actuelle, une convention collective à la télévision.

TRIBUNES ET DÉBATS

VENDREDI 14 JANVIER

— *La Fédération sportive et culturelle de France* dispose de la tribune libre de FR 3, à 19 h. 40.

— *M. Michel Rocard*, secrétaire national du parti socialiste, donne son opinion à propos des problèmes des jeunes sur Radio-Monte-Carlo, à minuit.

SAMEDI 15 JANVIER

— *MM. André Bergeron*, secrétaire général de Force ouvrière et président des ASSEDIC, et *Guy Metais*, directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi, participent à « Questions pour un samedi », à propos du chômage, sur France-Inter, à 10 heures.

— *André Fontaine*, rédacteur en chef du *Monde*, commente l'actualité sur R.T.L., au journal de 13 heures.

— *M. Alain Peyrefitte*, ancien ministre, est l'invité de Radio-Monte-Carlo, à 13 h. 30.

DIMANCHE 16 JANVIER

— *M. Jean-Jacques Servan-Schreiber*, député de Meurthe-et-Moselle (réf.), est l'invité du « Club de la presse », sur Europe 1, à 19 heures.

VENDREDI 14 JANVIER

CHAINE I : TF 1

20 h. 30, Au théâtre ce soir : « le Coin tranquille », de M. André. Mise en scène M. Vocoret, avec C. Marin, Amarande, M. Vocoret, S. Rougerie, B. Winstel.

Un hasard, un orage, et une jeune femme se retrouve dans le même lit que le meilleur ami de son mari.

22 h. 25, Allons au cinéma ; 23 h. 15, Journal.

CHAINE II : A 2

20 h. 30, Feuilleton : les Brigades du tigre ; 21 h. 30, Documentaire de création : « Une voix dans le cœur » : André Siniavsky ; 22 h. 30, Ciné-club : « la Prisonnière », de H.-G. Clouzot (1968), avec L. Terzieff, E. Wiener, B. Fresson, D. Carel.

Une femme est attirée par un photographe aux penchants pervers et, par vice, tombe sous sa domination. Un véritable amour naît pourtant entre eux. L'étude d'un enfer de la perversion sexuelle admirablement mis en scène.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, Magazine vendredi : Faits divers. (Elèves perdus, enquête et réal. J.-M. Perthuis.)

Qui sont les élèves d'Annick Menu, la jeune institutrice qui s'est suicidée à Reims, dix jours après la rentrée ? Et comment réagissent les élèves d'une classe pratique du C.E.S. de Prieur-de-la-Marne ?

21 h. 30, Astronomie : Voyage dans le cosmos (un grand précurseur : Camille Flammarion).

La première émission d'une nouvelle série de Jean Lallier et Monique Tosello.

22 h. 20, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., L'endoscopie, par I. Barrère, en liaison avec TF 1 ; 21 h. 30, Musique de chambre (L. Bienvenu, H. Barraud, L. de Pachemann, Hindemith) ; 22 h. 30, Entretien avec J.-P. Richard ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 20, Cycle franco-allemand... Orchestre symphonique de Sudwestfunk, dir. F. Huybrechts : « Fantaisie », d'après l'opéra « la Femme sans ombre » (R. Strauss), « Variations pour piano sur un thème de Paganini » (Brahms), « Sonate pour piano en si mineur opus 58 » (Chopin), « Suite d'orchestre Roméo et Juliette » (Prokofiev), avec N. Magaloff, piano ; 23 h., Généalogie de la musique... « La Clarté » (Rameau, Bach, Mozart, Beethoven, Satie) ; 0 h. 5, Cabaret du jazz... Les orchestres de Graham Collier et de Harry Miller ; 1 h., Serguei Rachmaninov.

SAMEDI 15 JANVIER

CHAINE I : TF 1

De 11 h. 30 à 20 h., programme ininterrompu (à 14 h. 10, Restez donc avec nous).

20 h. 30, Variétés : Numéro un (Eddy Mitchell) ; 21 h. 35, Série : Chapeau melon et bottes de cuir ; 22 h. 30, Les comiques associés.

22 h. 50, Journal.

CHAINE II : A 2

De 12 h. à 20 h., programme ininterrompu (à 15 h., Rugby : Pays de Galles-Irlande).

20 h. 30, Feuilleton : Les beaux messieurs de Bois doré ; 21 h. 50, Entretien : Questions sans visage, de P. Dumayet, P. Pesnot et Ph. Alfonsi ; 22 h. 45, Cabarets et café-théâtre : Drôle de baraque, réal. R. Sangla.

23 h. 25, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, Téléfilm : « l'Homme en fuite », de D. Siegel, avec H. Fonda, A. Baxter, M. Parks.

Une chasse à l'homme dans la tradition de l'Ouest américain, réglée et filmée par un réalisateur de série B qui a toujours beaucoup travaillé pour le petit écran.

22 h., Journal.

FRANCE-CULTURE

14 h. 5, Les samedis de France-Culture... musique autour de la France : la Drôme ;

20 h., « la Manifestation », de P. Madral, d'après « le Cheval de Troie », de Paul Nizan (deuxième partie), avec G. Jor, F. Biot, C. Georges, réal. J.-J. Vierne ; 21 h. 20, Libre parcours variétés ; 21 h. 55, Ad lib., par M. de Breteuil ; 22 h. 5, « La fugue du samedi » ou « Mi-fugue, mi-raisin », divertissement de B. Jérôme ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

20 h., Soirée lyrique... Nouvel Orchestre philharmonique et Chœurs de Radio-France, dir. R. Norrington : « The Fairy Queen », opéra de Purcell, d'après Shakespeare, avec B. Valente, F. Lott, J. Chamonin ; 23 h., Vieilles cires... Kurt Weill et Hans Eisler, les musiciens allemands prolétariens (Brecht) ; 0 h. 5, Un musicien dans la nuit... Martine Cadieu reçoit Georges Aperghis.

DIMANCHE 16 JANVIER

CHAINE I : TF 1

De 9 h. 15 à 20 h., programme ininterrompu (à 17 h. 45, Téléfilm : Situation sans issue. Réal. J. Trent.

Une diabolique machination par le biais des transplantations cardiaques.

20 h. 30, Film : « les Seins de glace », de G. Lautner (1974), avec M. Darc, Cl. Brasseur, A. Delon, N. Machiavelli, A. Falcon.

Un feuilletonniste de télévision rencontre sur la Côte d'Azur une folle femme qui semble menacée et traquée. Il s'éprend d'elle et tombe dans un guêpier. Un film d'amour et d'angoisse, tiré d'un roman de Richard Matheson, et réalisé un peu trop froidement pour qu'on s'y laisse tout à fait prendre.

22 h., Questionnaire : Scenari pour l'an 2000.

Jean-Louis Servan-Schreiber reçoit M. Wassily Leontiev, prix Nobel d'économie en 1973.

23 h. 10, Journal.

CHAINE II : A 2

De 10 h. 30 à 20 h., programme ininterrompu (à 14 h. 45, téléfilm : la Maison dans l'Ouest).

Les difficultés que rencontre un jeune couple pour s'installer dans l'Ouest américain.

20 h. 30, Music-hall, de R. Pradines ; 21 h. 30, Série : Rush ; 22 h. 30, Documentaire : Le musée imaginaire de Michel Butor ; 23 h. 35, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, Magazine : L'homme en question (le dessinateur Jacques Faizant) ; 21 h. 30, Aspect du court métrage français ; 22 h. 30 (R.), Cinéma de minuit (cycle l'âge d'or hollywoodien) : « Aventure en Birmanie », de R. Walsh (1945), avec E. Flynn, W. Prince, J. Brown, G. Tobias et H. Hull (v.o. s.-tit. N.).

En 1944, en Birmanie, un groupe de parachutistes américains va détruire une station de radar japonaise et se trouve traqué par l'ennemi dans la jungle. Un grand film de guerre américain qui tend vers le style documentaire, et où les acteurs apparaissent comme d'authentiques combattants.

FRANCE-CULTURE

14 h. 5, La Comédie-Française présente... « le Voyage de M. Perrichon », d'E. Labiche.

20 h., Poésie ; 20 h. 40, Atelier de création radiophonique : « La vérité décolle mieux par vent contraire » ; 23 h., Black and Blue, par L. Malson ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

14 h., La tribune des critiques de disques : « Carmen » (Bizet) ;

20 h. 30, Concert à l'abbaye de Royaumont par le Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. E. Krivine, avec H. Barda, pianiste : « Siegfried Idyll » (Wagner), « Concerto n° 9 » (Mozart), « Concerto brandebourgeois n° 3 » (Bach), « Suite Holberg » (Grieg) ; 22 h. 30, Musique de chambre ; 0 h. 5, N. Macalou et B. Lissoko, chanteuses maliennes ; 1 h. 15, Trêve.

— VU —

AU THÉATRE JEUDI SOIR

L'œil de la caméra s'ouvre et se referme, c'est une pupille qui se dilate, une paupière qui se rabat : retransmission théâtrale. Antenne 2 diffusait jeudi soir le Baladin du monde occidental, *de John Maynard Synge, mise en scène de Brigitte Jacques, un spectacle enregistré en septembre dernier avec le concours financier du secrétariat d'Etat à la culture.*

Sur l'opportunité de retransmettre ce spectacle, on peut s'interroger, tant le décalage paraissait grand entre le lyrisme, l'humour, l'onirisme de Synge, et l'espèce d'état d'empêchement où paraissaient les comédiens ; drôle de manière de représenter l'Irlande sans s'y laisser prendre, celle de Brigitte Jacques ; c'est plus que de la mise à distance, une véritable mise à plat. Mais le point de vue « vidéographique » de Bernard Rothstein sur la pièce — Rothstein est homme de théâtre à ses heures sous le nom de Sobel, — lui, montre ce qu'on pourrait faire pour ce passage tant désiré des œuvres, des créations de la scène au petit écran : le Baladin *enregistré par lui montre le chemin à d'autres retransmissions qui ne seraient pas ces télescopages d'images et de répliques, façon football, ce qu'on nous présente à l'ordinaire comme des instruments modernes d'une démocratisation de la culture. La culture, ce n'est pas seulement l'œuvre en multiples, mais le regard qu'on porte sur elle.*

La caméra unique, dont Bernard Rothstein a pris le parti, donne un « point de vue » exclusif poussé jusqu'à son extrême. Et alors, quand il n'y a plus rien à voir sous un angle, c'est le noir ou alors un carton qui évoque les Vampires de Feuillade. *La caméra, ici, respecte l'espace du théâtre, et le fait éclater, tant elle affirme la réalité de la représentation, et la fiction de l'argument.* Le Précepteur, *diffusé en 1975 (du même réalisateur), était encore plus exemplaire dans ce sens.*

A propos, en ces temps de pénurie, dit-on, qu'attend TF 1 pour diffuser le Candidat, *de Flaubert, une autre création de Bernard Rothstein, qui dort dans les tiroirs depuis trois ans, et dont le passage ne coûterait pas un sou ? D'avoir épuisé le répertoire d'« Au théâtre ce soir » ?*

M. E.

ANNA ROTOR RETA...

Anna ressassé rotor reta... Remplacez les trois points par les lettres manquantes. Facile, dira-t-on, mais de quoi s'agit-il, d'un jeu, d'une devinette ? Non, d'un test de facteur G, l'un des plus simples, d'accord. D'autres le sont beaucoup moins, destinés à mesurer l'intelligence générale d'un cadre en chômage soumis aux investigations d'un cabinet de retraitement. Ces tests, que l'on fait passer au rythme minuté de quarante à cinquante à l'heure à un candidat ému, inquiet, souvent perturbé par la perte de son précédent emploi, l'équipe d'« A la bonne heure » en dénonçait jeudi les limites et les dangers.

On ne se contente pas, en effet, d'évaluer le quotient intellectuel du postulant, on tente de révéler, voire de violer, son caractère, sa personnalité, sa conscience même. Tout cela pour savoir si l'homme, simple pièce de rechange, fiche ainsi perforée, pourra s'intégrer à la machine à fabriquer de l'argent, l'entreprise.

Au lieu de déboucher sur l'emploi proposé, certaines petites annonces-pièges ne mènent, paraît-il, qu'à l'offre ruineuse d'un profil psychologique inutilisable sinon par l'officine. Attention, méfiez-vous. — C. S.

INSTITUT

● *L'Académie des inscriptions et belles-lettres* a élu M. Robert Flacelière comme vice-président pour 1977, M. Henri Marrou devenant président. Elle a entendu une communication, illustrée de nombreuses projections, de M. François Chamoux sur les nouvelles fouilles conduites, sous sa direction, à Apollonia de Cyrénaïque, en Lybie. Les thermes ont été dégagés, ainsi que l'acropole.

ARTS ET SPECTACLES

Musique

Ouverture de « Passage du XXe siècle »

Salle comble au Théâtre de la Ville, jeudi, pour le premier concert de « Passage du XXe siècle », le festival de l'Institut de recherche et de coordination acoustique-musique (IRCAM), qui s'étendra sur toute cette année. Tout le monde (sauf Boulez) était là, bien sûr, mais l'on ne sentait pas l'excitation des grands événements. Beaucoup retrouvaient sans doute avec plaisir une atmosphère « Domaine musical ». Se trompe-t-on en disant que l'accueil assez uniforme fait aux quatre œuvres (mis à part quelques « Hou ! Hou ! » à l'adresse de Xenakis) traduisait un certain nivellement de la curiosité et de l'enthousiasme ?

On était loin, en tout cas, de la fraîcheur du public, qui, au T.N.P. de Villeurbanne, avait manifesté avec beaucoup plus de contrastes ses réactions toutes neuves au même programme (le Monde *du 15 décembre). L'Ensemble intercontemporain, dirigé par Michel Tabachnik, bien que toujours excellent, avait peut-être alors marqué plus de mordant et de bonheur de jouer, ou bien est-ce l'acoustique moins favorable du Théâtre de la Ville ?*

L'ordre des œuvres a pu aussi intervenir. Placé, à Villeurbanne, après la rude ascèse de Numéro cinq, *de Philippe Manoury,* « bâti sur un choix arbitraire et conscient d'un ensemble de règles et de contraintes », *et qui répudie toute* « transe mystique ». Souvenirs à la mémoire, *de Giuseppe Sinopoli, éclatait d'une sorte de lyrisme vigoureux et libre. A Paris, après* cummings ist der Dichter, *de Boulez, et sa mouvante poésie sonore aux couleurs frémissantes, ces* Souvenirs *apparaissaient dans un climat plus expressionniste, d'une poésie étrange, à la manière des marais de Wozzeck (dans les deuxième et quatrième mouvements), ou d'une violence presque panique ; cela reste incontestablement une des partitions les plus nouées et captivantes, dans son étincelant vêtement orchestral, de ces dernières années.*

Phlegra, *de Xenakis, avec sa puissante démarche « titanesque », ses arborescences qui jaillissent, foisonnent et s'écrasent en « glissando » comme des gouttes de pluie sur une vitre, et sa pulsation rythmique simple et rude, s'impose de plus en plus comme le défrichage ou le déchiffrage d'une musique inconnue, tandis que le* Concerto de chambre, *de Ligeti, tourne toujours dans le cercle enchanté de ces unissons et de ces sonorités qui peu à peu se décalent, se frottent tendrement, s'éloignent ou se désagrègent, pour mieux se recomposer après mille jeux harmonieux et pointillistes.*

On retrouvait le merveilleux John Alldis Choir dans cummings et les voix suaves aux lointains frissonnants de Judith Nelson, Jane Manning et John Patrick Thomas dans l'œuvre de Sinopoli.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Le John Alldis Choir chantera des œuvres « a cappella » de Gesualdo, Stravinski, Schoenberg, Ligeti, Smalley, Bussotti, Finnissy, Webern et Bedford pour le deuxième concert de « Passage du XXe siècle », le 17 janvier, au Théâtre de la Ville de la Ville.

Formes

Un réel créé de toutes pièces

La peinture de Gerardo Chavez n'a pas perdu sa vertu de surprise percutante. C'est toujours le choc, assez comparable au choc que reçut le jeune Péruvien alors inculte de reproductions de Brueghel et de Jérôme Bosch, et que ne semblent avoir amorti ni l'éblouissement du trésor des musées, ni l'apprentissage hérissé d'obstacles d'un métier qu'il connaît trop bien pour ne pas se défier de sa propre virtuosité. Des créatures imaginaires, symbiose des espèces humaine et animale, grouillant dans l'amnios du cauchemar, propice à *la Naissance du minotaure*. Cette toile maîtresse, datée 1970, on la retrouve (1) aux côtés des principales de celles qui ont ponctué la progression de Chavez et auxquelles on a joint, comme pour rendre plus sensibles l'évolution d'un artiste pleinement conscient de ses plongées dans l'inconscient, le tohu-bohu baroque et éclatant de *la Fête du Soleil* (1965).

Ses mythes d'ailleurs, obsédants et revécus littéralement dans ses tripes, sont nés de ses lectures, de Baudelaire à Lautréamont, de Rimbaud à Bachelard — et les grands latino-américains. La couleur s'intègre parfaitement aux formes — ainsi un œil bleu illumine la grisaille ambiante — de ces êtres dont les rotules peuvent être des têtes de bielles, les pieds se transformer en roues. Tout est métamorphose. De monstrueuses têtes de batraciens ou de bêtes plus ou moins fabuleuses prolongent des corps anthopomorphes. Les muscles changer de place, les glandes, parfois démesurément gonflées, s'extériorisent.

Dans des toiles monumentales aux pastels gras, où de plus en plus, naguère violents, les coloris s'assagissent — tels les roses et les bleus de *Depuis longtemps*, l'aura crépusculaire des corps à corps de *la Montagne des agités* — comme dans les tableautins du *Journal de voyage* (I et II) la mort et l'érotisme conjuguent leur attirance.

Chez Guermaz (2) on se retrouve dans le domaine de l'imaginaire. Un royaume pacifié, au contraire, qui vit loin de toute agitation au rythme de l'Univers. Il y a juste un an, la précédente exposition de ce peintre à qui l'épithète d'initié convient mieux que celle de visionnaire, m'avait permis d'en louer les mérites. Pas de déception devant les fruits de la nouvelle récolte. Guermaz s'est acheminé vers un épurement plus poussé, une sobriété accrue dans l'emploi des couleurs, les roux, les bistres de ces outre-voyages, étagés ou non, où nulle présence humaine ne vient perturber les nappes de silence. A y regarder de près, le travail formel fait preuve d'une qualité picturale sur laquelle j'avais déjà insisté, qui va de pair avec les « pré-méditations » d'un cœur contemplatif. D'un artiste aux prises avec la matière et qui tient compte de ses exigences, qui exploite sa générosité. C'est flagrant dans ses encres : il a guetté les réactions sulfureuses qui créent ou ne créent pas la piste. Il y a une part de hasard comme dans la cuisson des émaux. Il arrive que des cercles cosmiques surgissent. Il en va de même dans les pastels rehaussés et les gravures pour lesquelles j'ai un faible.

Le Pays nu, c'est l'Ardèche, si l'on se borne à regarder les photographies de Jean-Pierre Ramel au premier degré. Ce qui serait un grossier contresens et là nous retrouvons cet imaginaire qui est du réel créé de toutes pièces. C'est l'Ardèche « et beaucoup plus que l'Ardèche », dit Georges Mounin qui, en sémiologue, rectifie le tir : Ramel « a tenté de photographier non pas des paysages mais ses émotions pour des paysages ». L'Ardèche dite verte avec l'eau, le roc, la forêt. La montagne nue, la pierre nue, les arbres nus. Ou dénudés par la lumière, la lumière qui sur les pentes remodelées par l'homme

remonte terrasse après terrasse
au pas las et bon du labeur de la [journée

pour citer un des poèmes de Gabriel Cousin qui font corps avec les images.

Où peut-on les voir, ces photos et ces poèmes ? Actuellement à Lyon (3) (la Part-Dieu) à FR 3 où cette admirable exposition s'accompagne de la projection d'un film qui s'appelle lui aussi *le Pays nu*, un « poème télévisuel » de Gabriel Cousin, réalisé par Geneviève Bastid et l'équipe de FR 3 de Grenoble.

Texte et images font aussi l'objet d'un livre fabriqué et diffusé en dehors des circuits commerciaux.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) Galerie de Seine, 18, rue de Seine.
(2) Entremonde, 50, rue Mazarine.
(3) 14, rue des Cuirassiers, 69003 Lyon.

CULTURE

LA MINUTE TRENTE-NEUF DU LIVRE

Dans l'exposé d'une heure fait le 13 janvier par Mme Françoise Giroud sur les activités et réalisations de son département (le Monde *du 14 janvier), la part faite au livre a été d'une minute trente-neuf secondes. C'était vraisemblablement suffisant, puisque le secrétaire d'Etat à la culture convenait lui-même qu'il n'avait, sur ce chapitre, « pas énormément de choses à dire ».*

Mme Giroud peut rétorquer qu'elle n'entendait pas « faire des promesses mais annoncer seulement des réalisations ». Constatons que pour le livre peu de mots sont nécessaires pour les énumérer. Serait-il mieux loti que la musique, le théâtre, le chant, la danse, le cinéma, les arts plastiques ? L'affirmer serait oublier qu'il n'y a encore que soixante et onze bibliothèques centrales de prêts. Autrement dit, entre le 16 janvier 1976, date à laquelle M. Michel Guy, prédécesseur de Mme Giroud, déclarait en vouloir une par département, et, le 13 janvier 1977, une seule aura été ouverte — celle du Var. Ce serait oublier aussi les difficultés rencontrées si souvent pour les éditions d'œuvres complètes : après la Correspondance de George Sand tirée de l'ornière non sans mal, chez Garnier, ne faudra-t-il pas s'inquiéter de l'avenir des Œuvres complètes de Michelet entreprises par Flammarion ?

Mais si Mme Giroud fut à la fois brève et discrète, son auditoire s'en est, en général, parfaitement accommodé. Et l'auditoire d'une conférence de presse ministérielle, s'il n'est pas l'opinion publique, est censé, dit-on, la représenter. — J.-M. Th.

La mort d'H...

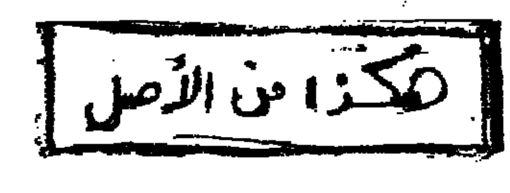
1968 : L'« AFFAIRE »

Une fabuleuse Atlantide

Cinéma

PRIX DELLUC : « LE JUGE FAYARD DIT LE SHERIFF »

« Dans le déso...



ARTS ET SPECTACLES

La mort d'Henri Langlois

La passion du cinéma

1968 : L'« AFFAIRE »

C'est le 9 février 1968 que le gouvernement — André Malraux est alors ministre de la culture — charge M. Pierre Barbin de la gestion d'ensemble de la Cinémathèque, ce qui revient à *évincer Henri Langlois.* Les cinéastes et les membres de la profession réagissent immédiatement. Presque tous les réalisateurs français tiennent à marquer leur indignation et interdisent la projection de leur film à la Cinémathèque. Un comité de défense *est créé.*

Plus de cinquante cinéastes étrangers s'associent aux *protestations,* ainsi que des dizaines d'écrivains, de comédiens, de critiques. Des hommes politiques, de François Mitterrand à Henri Caillavet et Pierre Mendès France, puis des universitaires et des chercheurs apportent leur soutien. Les *pétitions* se *multiplient,* les manifestations de rue se succèdent et annoncent « *mai 1968* ».

Il faut attendre quinze jours pour connaître *officiellement* les raisons de l'éviction d'Henri Langlois. Le mouvement s'amplifie encore, gagne les villes de province et les télégrammes de *solidarité arrivent du monde* entier. Fin avril, un « comité des sages », regroupant des membres des *professions du cinéma* et des *représentants* des pouvoirs publics, propose une solution qui sera finalement retenue : Henri Langlois est réélu *secrétaire général, mais* l'État n'a plus de représentant au conseil d'administration de l'association de la Cinémathèque, qui retrouve son statut d'association privée régie par la loi de 1901, avec des subventions réduites.

(Suite de la première page.)

Retrouver, acheter, préserver, collectionner comme des livres et des manuscrits rares (représentations de la culture depuis longtemps sacrées) les bobines de pellicule de films muets devenues inexploitables avec l'avènement du parlant et qui étaient destinées à être jetées ou à finir dans les industries de récupération. Avec son ami Georges Franju, Langlois se mit à recueillir *les bandes muettes. « J'ai commencé cette collection, disait-il, parce que j'aimais ces vieux films et qu'il n'était plus possible de les voir. »*

On sait qu'il les entreposa d'abord dans sa baignoire, mais il aurait pu aussi bien les conserver dans ses placards et les vouer à son seul culte, à son seul plaisir. Non. Avec l'idée de la collection, le *principe d'une cinémathèque était né* en France.

Avec l'aide financière de Paul-Auguste Harlé, fondateur-directeur de la revue « la Cinématographie française », Langlois et Franju purent sauver une bonne part du passé historique du cinéma. La *création, en 1935, du Cercle du* cinéma où l'on projetait des films, puis celle, en 1936, de la *Cinémathèque française,* concrétisèrent ce qui aurait pu n'être qu'une chimère et marquèrent les débuts d'une longue aventure.

Une fabuleuse Atlantide

C'est surtout après 1945 et *l'essor officiel* de la Cinémathèque que toute une génération a découvert Langlois et a appris à partager sa passion. La cinéphilie, de nos jours, est plus froide, plus *raisonnée, plus tatillonne.* Ceux qui ont fait leurs classes de cinéphiles dans la petite salle — toujours pleine — de l'avenue de Messine puis, plus tard, dans celle plus grande, mais également bondée, de la rue d'Ulm, venaient là le cœur battant, conscients de cette chance inouïe qu'ils avaient de voir des œuvres qu'on ne pouvait *voir nulle part ailleurs* et dont leur avaient parlé les travaux d'historien de Georges Sadoul. Oui, nous *avions l'impression que Langlois,* et Langlois seul, nous donnait à voir le cinéma, tout le cinéma, qu'il soit « commercial » ou « artistique », car ces mots, avec lui, n'avaient pas cours. La Cinémathèque était *comme une fabuleuse* Atlantide, un continent retrouvé. Il *arrivait* bien — c'est resté une tradition, c'est devenu une légende ! — que le programme *annoncé soit remplacé en dernière* minute par un autre, que des films passent en version originale sans sous-titres, que des *bobines se mélangent* pendant la projection. Nous acceptions cela sans broncher. L'image était *l'image,* le *cinéma* était *le* plus fort. *Aujourd'hui,* le public des salles de Chaillot est beaucoup moins fasciné. Il y a toujours des films à *découvrir : Langlois* ne s'est pas contenté d'entretenir le culte du passé mais il a fait connaître les cinémas contemporains, les jeunes cinéastes. Seulement, la Cinémathèque est une institution naturelle, établie. On y va comme au cinéma de son quartier. Pourtant, sans Langlois...

Il faut bien toujours y revenir, même si l'on *peut* discuter, à propos de cette institution subventionnée, des rapports de Langlois avec l'État... la Cinémathèque est son œuvre et il a donné un exemple au monde. Cet homme de passion a soulevé les passions, et sa succession va poser des *problèmes. L'avenir corrigera, infléchira* peut-être le portrait historique de Langlois, qui organisait la Cinémathèque à sa manière, entouré d'un groupe de fidèles (en particulier de Mary Meerson, de Lotte Eisner, de *Marie* Epstein), *qui fit souvent* l'effet d'un gêneur ou d'un autocrate. Nous retiendrons *ce qu'il* nous a donné : le goût, *l'amour, la passion du cinéma,* toute une culture qui nous a façonnés et qui ne pouvait être *réduite en termes de comptabilité,* de gestion.

« Quels sont ces dirigeants du cinéma qui ne savent pas, qui n'ont pas *conscience une seconde qu'en* renvoyant Langlois *c'est* au cinéma tout entier *qu'ils s'en* prennent et que le cinéma tout *entier va leur tomber dessus ?* Quels planificateurs sont-ils eux-*mêmes ceux qui reprochent à Langlois sa gestion ? », demandaient* « les Cahiers du cinéma » en rendant compte de *l'éviction de Langlois, le 9 février 1968, à* l'expiration de son mandat de directeur artistique et technique. « *L'affaire Langlois », qui éclata au début de cette fiévreuse année 68, qui fut comme une prémonition* de mai, provoqua une *véritable mobilisation de cinéastes et de* techniciens français et étrangers, d'auteurs, d'acteurs, de cinéphiles de tous âges. On prit alors conscience de la popularité d'Henri Langlois et de cet étrange phénomène *qui le reliait, tel un père,* tel un dieu, à une foule de partisans, de fervents. Après la mort, à l'heure des bilans — ce moment-là vient toujours, — *certains* s'emploieront sans doute à démythifier cette « religion ».

Qu'ils le fassent ! A Langlois, passionné du cinéma, nous gardons ce que nous lui devons : l'amitié, l'admiration et la reconnaissance.

JACQUES SICLIER.

[Né le 13 novembre 1914 à Smyrne, Henri Langlois a d'abord été journaliste. Fondateur du Cercle du cinéma (1935), puis de la Cinémathèque *française (1936),* dont il devient le secrétaire général en 1964, Henri Langlois avait reçu en 1964 un Oscar spécial à Hollywood.]

CE QU'IL DISAIT

« Dans le désordre apparent de la vie »

« J'étais mauvais élève, le dernier de la classe. J'ai échoué à tous mes bacs. Je m'en moquais, je ne m'intéressais qu'au cinéma et j'ai fondé, en 1935, avec Georges Franju, le Cercle du cinéma. »

« Où vouliez-vous mettre tous les films ? J'ai eu l'idée de les prendre dans ma salle de bains parce qu'elle était très grande (10 mètres sur 6 mètres). La plupart des cinémathèques ont commencé ainsi, dans les appartements. »

« Nous avions peu d'argent et j'étais bien obligé de présenter les films moi-même. Je bafouillais, mais tant pis, j'ai du reste toujours bafouillé... »

« Pour moi, le vrai rôle de la cinémathèque c'est sa fonction de laboratoire. On nous reproche de passer les mêmes films, et puis un jour j'entends ceci : « Il paraît que les programmes de la cinémathèque redeviennent éblouissants, tout le monde va venir. » Tout le monde, c'était cinquante personnes. Or qu'y a-t-il de plus important ? Avoir mille spectateurs qui garderont de très bons souvenirs quand ils seront contrôleurs d'État, inspecteurs ou simplement employés, ou avoir dans la salle le futur Truffaut, le futur Chabrol, le futur Torre Nilsson, le futur Nicholas Ray et d'autres ? »

« Ma « dictature » consiste non à rejeter les films qui me déplaisent, mais à en glisser de temps en temps dans le programme un que j'aime. »

« La programmation doit être subtile pour servir la créativité. Il y a toute une science camouflée derrière un programme bien fait, c'est comme ce qu'on appelait la haute couture. Les coutures ne se voient pas. Des liens se créent entre les films. Il se passe des choses, c'est comme un accrochage de tableaux : des surprises fabuleuses sont possibles. »

« A mon sens, on oublie de considérer le film comme un être vivant, qui s'étiole dans une atmosphère confinée. Un film doit être manipulé et a été fait pour être projeté. »

« Je joue, pour une part, un rôle de médium. Le conservateur de cinémathèque, le vrai, a la manie des listes, et son travail tient alors de la géométrie abstraite, de l'algèbre. Sur ces listes, vous n'avez pas toujours les noms des metteurs en scène. Quand c'est le cas, on regarde les titres et on voit, par exemple, un jour, le Retapeur de cervelle. *Une voix intérieure vous dit qu'il faut « tirer » ce film. On se persuade que c'est un comique des environs de 1909, que c'est sûrement un film à truquages et que l'on a raison d'intervenir. On découvre alors que c'est le chef-d'œuvre d'Emile Cohl. Ça fait partie du calcul des « improbabilités. »*

« L'art ne s'acquiert pas par des explications, on y atteint par une compréhension du sentiment. Ce que j'ai voulu faire, toujours à la Cinémathèque, c'est placer le public dans un climat de compréhension, sans utiliser des petits schémas, sans indiquer que le film untel a été fait à telle date, avec une analyse critique qui était très bien en 1936, mais devient ridicule longtemps après.

« Je ne suis pas un professeur. Jamais. Je fais des anti-cours. Y a-t-il des écoles d'écrivains ? Cette littérature autour du cinéma m'effraie. On ne peut pas mentir aux gens. Ils comprennent ce qu'ils veulent. J'essaie seulement de les faire regarder. Non, je ne fais pas une histoire du cinéma : il n'y avait pas d'histoire de l'art avant les maniéristes et Vinci existait, non ? »

« J'ai été considéré comme un fou par des tas de gens. J'étais le monsieur qui achetait des bouts de papier, ces bouts de papier qui sont tout de même des dessins de Méliès. Nous avons, nous collectionneurs, un esprit commun, un sens de la « mafia » et, au fond, nous n'amassons des trésors que par amour de l'art et pour en assurer la pérennité. »

« Les cinémathèques qui n'auront pas compris qu'elles doivent, d'abord, être des musées, seront des armoires, rien de plus. Le cinéma, c'est l'écran immense de Lumière, ce n'est pas le mouchoir de poche d'Edison. Depuis le parlant, nous sommes dans le cinéma d'Edison, et le rôle des cinémathèques, c'est de continuer l'ère de Lumière. Elles ne peuvent le faire qu'au sein d'un musée. »

« Comment je travaille ? D'instinct. Et avec mon subconscient. Je suis moi-même étonné d'avoir pensé à telle couleur de mur, d'alcôve, alors que je n'avais aucune idée précise ni souvenir des objets que j'allais y exposer. Je travaille dans l'improvisation, dans le désordre, je veux dire dans le désordre apparent de la vie. Un arbre pousse au jour le jour, il ne pousse pas selon des plans d'architecte. »

(Extraits d'interviews tenues dans *le Monde* des 21 août 1962, 15 juin 1972 et 19 février 1976.)

Cinéma

PRIX DELLUC : « LE JUGE FAYARD DIT LE SHERIFF »

Après Henri-Georges Clouzot, Henri Langlois : la brusque disparition de ces deux amis, de ces deux *serviteurs du cinéma,* a endeuillé, jeudi soir, la réunion des jurés du prix Delluc.

Jamais pourtant la discussion ne fut plus âpre ni, jusqu'à la dernière *minute, le résultat plus indécis.* Entre les partisans de *Barocco,* d'André Téchiné, de *la Communion solennelle,* de René Féret, film encore inédit et qui confirme la personnalité d'un jeune cinéaste dont le premier long métrage, *Histoire de Paul,* n'avait pas remporté le succès qu'il méritait, de *Une femme à sa fenêtre,* de Pierre Granier-Deferre, de *M. Klein,* de Joseph Losey, et de *le Juge Fayard, dit le Sheriff,* d'Yves Boisset, l'accord parut longtemps impossible.

Finalement restèrent seuls face à face le film de Losey et celui de Boisset. Mais couronner Losey n'eût pas signifié grand-chose. Tandis que, en attribuant le prix Delluc au *Juge Fayard,* les jurés inscrivaient à leur palmarès un réalisateur dont l'ambition, *le* courage *et le talent* vigoureux sont riches de promesses, en même temps qu'ils attiraient l'attention sur un film dont on peut discuter les partis pris, mais qui a, *du moins, le* mérite d'aborder des problèmes qui sont ceux de la France d'aujourd'hui.

On pourrait ajouter, bien que l'argument ne soit pas entré en ligne de compte, qu'il est bon et salubre qu'un film mutilé, sinon censuré, ait été récompensé par un jury dont la vocation est *finalement de défendre* le cinéma. — J. B.

● PRECISION. — Dans certaines de nos éditions du 14 janvier, la date de création du SAC n'apparaissait pas. Rappelons que le Service *d'action civique* est né officiellement à la fin de 1958, à partir du noyau d'anciens membres du *service d'ordre* du Rassemblement du peuple français (R.P.F.).

■ Plusieurs films de Jacques Tati vont être réédités et distribués de nouveau en France : « Jour de fête », « les Vacances de M. Hulot », « Mon oncle », « Play Time », dont les négatifs avaient été bloqués par des créanciers du réalisateur, et seront remis en circulation à partir du mois de février.

■ Le film « Victoire à Entebbe », de David L. Wolper, a été retiré de l'affiche à Athènes, à la suite de menaces reçues par les propriétaires des salles où le film était programmé.

Théâtre

« LES BRIGANDS » au Théâtre de la Ville

Lorsqu'il y avait des pavillons aux Halles et qu'ils étaient transformés en théâtres sauvages, Anne Delbée avait monté *les Brigands,* de Schiller, dans une sorte de sous-sol plein de colonnes et de trous d'ombre d'où surgissaient, en caracolant, des jeunes gens vêtus de noir. C'était sa première mise en scène. Avec le recul, on en oublie les maladresses ; on se souvient d'une pauvreté arrogante, d'une naïveté ardente.

1968 vivait encore dans les cœurs, et cette histoire d'étudiants qui fuient une société ennuyeuse et perfide en se faisant brigands dans la forêt se chantait sur l'air de *Continuons le combat.* Les acteurs étaient fougueux, les années ont passé ; aujourd'hui, au Théâtre de la Ville — l'institution, — ils jouent « fougueux » avec un clin d'œil du côté des feuilletons de cape et d'épée. La pauvreté est voulue. Le décor — de Jean-Pierre Regnault, — tout carton-pâte, avec des charrettes à grandes roues, ressemble à une réduction de la cour du Palais des papes dans un studio de la Cinecitta.

Un décor unique, qui représente à la fois la forêt des brigands, où se réfugie la bande à Karl (Gérard Ismaël), le jeune révolté, et le château où son méchant frère Franz (José-Maria Flotats) mijote ses intrigues. L'histoire est irracontable, tant s'accumulent les déguisements, les quiproquos, les batailles, les morts qui ne sont pas morts, les machinations infernales, les cris de haine, de désespoir et de passion.

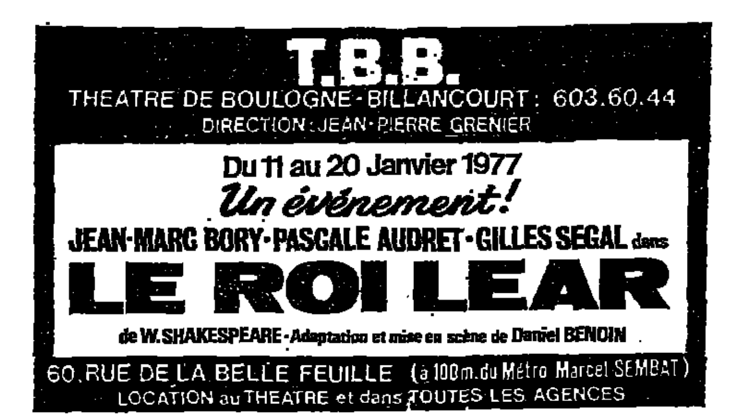
En gros, il s'agit de l'affrontement entre le bien et le mal, entre la pureté et l'ambition, affrontement sans victoire, où seule la folie triomphe. Dans le texte original sans coupures, la représentation tiendrait plusieurs soirées. La version élaborée par Anne Delbée et François Regnault dure trois heures et demie, et c'est déjà beaucoup, car, pendant tout ce temps, *on se demande pourquoi* Anne Delbée a remonté *les Brigands,* et la réponse ne vient pas.

Il est écrit dans le programme que la pièce n'est, de la bouche même de Schiller, « *rien d'autre qu'un récit dramatique, une sorte de roman de chevalerie... Quelques habitudes de cinéma (fondus, flash-back, etc.) permettent de rendre sur le théâtre l'allure du roman. Ce qui revient à confier aux effets de la scène l'organisation même du drame...* ».

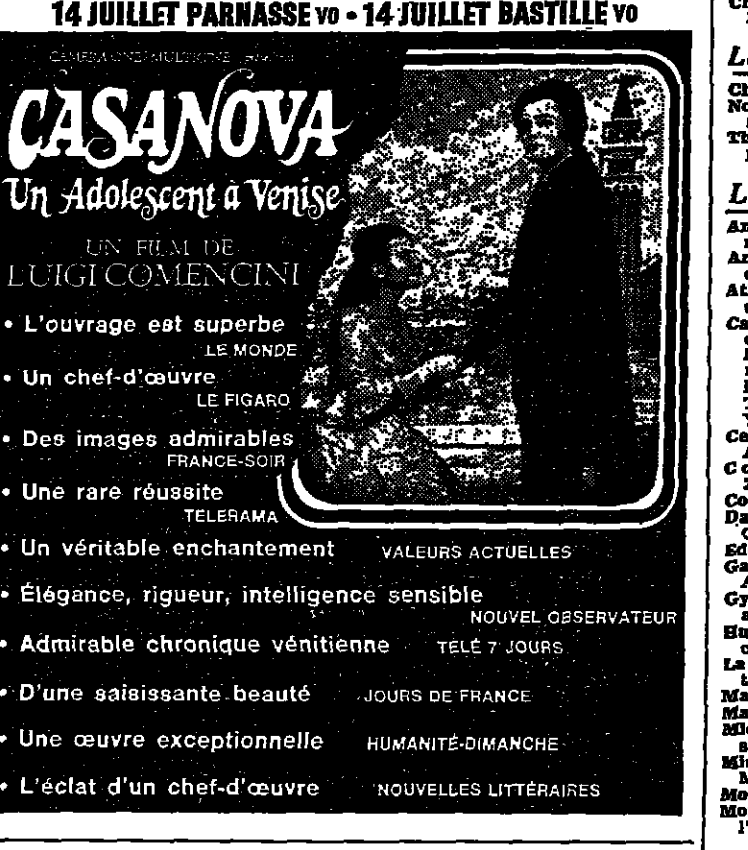
Tout est tellement confus que le mot « *organisation* » est de trop. Les références, les gags gratuits et répétitifs, tombent à plat. Les acteurs boitillent entre la parodie et le jeu franc, sans pouvoir se résoudre à un ou à des partis pris. Schiller ne se laisse pas aisément déplacer sur le Boulevard du crime, et, si l'on voulait retrouver une démesure lyrique, il manque un Verdi. La musique, lieder et pastiches de Guy Bontempelli, ne convient pas du tout. Ce spectacle est un vrai gâchis d'excellents comédiens, un gâchis tout court.

COLETTE GODARD.

★ Théâtre de la Ville, 20 h. 30.



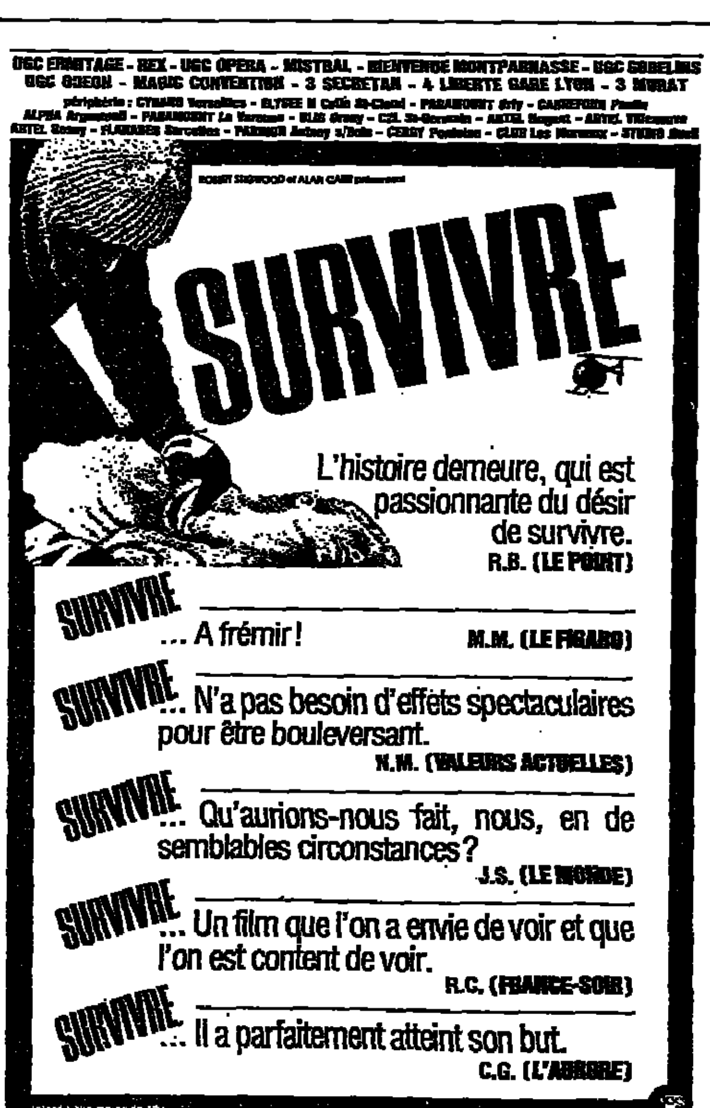
ÉLYSÉES-LINCOLN vo • MARIVAUX vo • HAUTEFEUILLE vo
14 JUILLET PARNASSE vo • 14 JUILLET BASTILLE vo



MARIGNAN v.o. - SAINT-GERMAIN HUCHETTE v.o. STYX v.o. - STUDIO PARNASSE v.o. - SAINT-LAZARE PASQUIER v.f. - OLYMPIC ENTREPOT v.f.

Grand Prix de la mise en scène CANNES 1976





SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Comédie-Française, 20 h. 30 : le Verre d'eau.
Chaillot, 20 h. 30 : A. A. Théâtres d'Arthur Adamov. — Salle Gémier, 20 h. 15 : Mère Courage et ses enfants.
Odéon, 20 h. 30 : Ton nom dans le feu des nuées, Elisabeth.
Petit Odéon, 18 h. 30 : Paraichimie.
Opéra, 20 h. : l'Or du Rhin.
TEP, 20 h. 30 : Chicago, crime and crash.
Petit TEP, 20 h. 30 : PAR. 34-41.
Chapiteau TEP, 20 h. 30 : Grand Magic Circus.

Les salles municipales

Châtelet, 20 h. 30 : Volga.
Nouveau Carré, I, 20 h. : Parole de femme. — II, 20 h. : Emma Santos.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Quilapayun ; 20 h. 30 : les Brigands.

Les théâtres de Paris

Antoine, 20 h. 30 : les Parents terribles.
Arts-Hébertot, 20 h. 45 : l'Ecole des cocottes.
Athénée, 21 h. : Victor ou les Enfants au pouvoir.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de l'Aquarium, 20 h. 30 : La jeune lune tient la vieille lune toute une nuit dans ses bras. — Théâtre de la Tempête, 20 h. : Penthésilée. — Théâtre de l'Epée-de-Bois, 21 h. : Yuro (dernière).
Centre culturel du XVIIe, 21 h. : les Amours de Jacques le Fataliste.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 : Chers zoiseaux.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : l'Arménoche.
Daunou, 21 h. : le Portrait de Dorian Gray.
Edouard-VII, 21 h. : Amphitryon 38.
Gaîté-Montparnasse, 20 h. 30 : les Amoureux.
Gymnase-Marie-Bell, 21 h. : Une aspirine pour deux.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
La Bruyère, 21 h. : Pour 100 briques, t'as plus rien maintenant.
Madeleine, 20 h. 30 : Peau de vache.
Mathurins, 20 h. 45 : les Mains sales.
Michel, 21 h. 10 : Joyeux anniversaire.
Michodière, 30 h. 45 : Acapulco, Madame.
Moderne, 21 h. : Qui est qui ?
Montparnasse, 20 h. 30 : Même heure, l'année prochaine.
Nouveautés, 21 h. : Nina.
Œuvre, 20 h. 45 : le Scénario.
Le Palace, 19 h. : Rock and Roll Clown; 21 h. : le Rêve d'un homme ridicule (Pip Simmons).
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Plaisance, 20 h. 45 : la Reine de la nuit.
Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : Isaac et la Sage-Femme.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : la Dispute.
Récamier, 20 h. 30 : Chatterton.
Saint-Georges, 20 h. 30 : Lucienne et le Boucher.
Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : les Dames du jeudi.
Studio-Théâtre 14, 20 h. 30 : la Fausse Suivante.
Théâtre d'Art, 20 h. 30 : Bonsoir, Monsieur Tchekhov ; 22 h. 30 : l'Amant arabe.
Théâtre des Arts, 20 h. 45 : l'Ecole des cocottes.
Théâtre de la Cité internationale, la Resserre, 21 h. : Deux.
Théâtre de l'Epicerie, 20 h. 30 : la Glace à trois faces ; le Prix Martin.
Théâtre Essaïon, 21 h. : la Représentation.
Théâtre du Marais, 20 h. 45 : Electre.
Théâtre Oblique, 21 h. : le Zoulou.
Théâtre d'Orsay, grande salle, 20 h. 30 : Equus. — Petite salle, 20 h. 30 : Madame de Sade.
Théâtre de la Péniche, 20 h. 30 : En attendant Godot.
Théâtre de la Plaine, 20 h. 30 : Hier dans la nuit de Zelda.
Théâtre Présent, 20 h. 30 : le Pavé de l'ours ; le Tombeau d'Achille.
Théâtre 347, 20 h. 45 : Egmont.
Tristan-Bernard, 20 h. 30 : Antoine et Cléopâtre.
Troglodyte, 22 h. : Contes sauvages.
Variétés, 20 h. 30 : l'Autre Valse.

Les théâtres de banlieue

Aubervilliers, Théâtre de la Commune, 20 h. 30 : Schippel.
Boulogne, T.B.B., 20 h. 30 : le Roi Lear.
Cergy-Pontoise, Théâtre de Louvrais, 21 h. : Haute-Autriche.
Charenton-le-Pont, Théâtre municipal, 21 h. : le Messie.
Créteil, Maison des arts, 20 h. 30 : Grand-peur et misère du IIIe Reich. — M.J.C. du Mont-Mesly, 20 h. 30 : Jo Maka.
Ivry, Studio, 21 h. : Martin Eden.
Le Vésinet, Centre des arts et loisirs, 21 h. : le Mime Marceau.
Nanterre, Théâtre des Amandiers, 21 h. : le Songe d'une nuit d'été.
Saint-Germain-en-Laye, Gymnase, 21 h. : Daniel Guichard.
Saint-Maur, Théâtre de la Pie, 21 h. : la Chanson morte.
Sartrouville, Théâtre, 21 h. : la Mort blanche.
Sceaux, les Gémeaux, 21 h. : Gros câlin.
Vitry, Théâtre Jean-Vilar, 21 h. : l'Amant militaire.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Vendredi 14 janvier

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 21 h. : la Collection ; 22 h. 15 : N. Mons ; 23 h. 30 : A. Bruant.
Les Blancs-Manteaux, 20 h. : Romain Bouteille ; 21 h. : Jean Bois ; 22 h. 30 : C'est la surprise.
Café d'Edgar, 21 h. : le Désert rose ; 22 h. 30 : la Frappe. — II, 20 h. 30 : Nous chantons, ne vous déplaise ; 22 h. 15 et 23 h. 45 : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.
Café de la Gare, 20 h. 15 : Topiques ; 22 h. : Une pitoyable mascarade.
Au Coupe-Chou, 20 h. 30 : l'Arménoche ; 22 h. : Pourquoi pas moi ? ; 23 h. 30 : Bruno Garcin.
La Cour des Miracles, 20 h. 30 : les Jeannes ; 22 h. : la Flemme.
Dix-Heures, 22 h. : Teca et Ricardo.
Le Fanal, 20 h. : le Président.
Fer-à-Cheval, 22 h. : Tramille, Pavail, Fatrie.
Le Petit Casino, 21 h. 15 : Partez du pied gauche ; 22 h. 30 : J.-C. Montells.
Le Sélénite, 20 h. 30 : Une maille à l'endroit... une maille à l'envers ; 22 h. : Dix dernières ; 23 h. 30 : Eh ! Mec. — II, 21 h. : C'est très important ; 22 h. 30 : Jeanne au boucher ; 24 h. : les Hommes-Loups.
La Veuve Pichard, 20 h. 30 : Marianne Sergent ; 22 h. 15 : la Revanche de Louis XI.
Théâtre-Cabaret rouge, 22 h. 30 : Monique Morelli et Leonardi.
Théâtre du Marais, 22 h. 30 : Jeanne d'Arc et ses copines.
La Vieille Grille, salle 1, 20 h. 30 : Orchidée ; 21 h. 15 : Handicap ; 22 h. 30 : Michel Bulher. — Salle 2, 22 h. 30 : Rocker's Digest.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : R. P. R. ou Le nouveau-né a une grande barbe...
Deux-Anes, 21 h. : Marianne, ne vois-tu rien venir ?

La danse

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Ballet de Roland Petit (Casse-Noisette).
Théâtre de la Cité internationale, Grand Théâtre, 21 h. : Ballets Ethery Pagava.

Le music-hall

Bobino, 20 h. 30 : Georges Brassens.
Concert Mayol, 21 h. 15 : Bouquet de nus.
Olympia, 20 h. 45 : Dalida.
Renaissance, 21 h. : Guy Bedos.
Théâtre des Arts, 18 h. 30 : Roger Mason.

Les concerts

Hôtel Hérouet, 20 h. 30 : Trio Revival et S. Escure, piano (Bach).
Maison de la radio, 20 h. 30 : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. R. Dufallo et D. Porcelijn, avec G. Causse, alto, et M. Portal, clarinette (R. Koering, Tchaïkovski).
Théâtre Mouffetard, 20 h. 30 : G. Pinchevsky, violon.
Théâtre Essaïon, 20 h. 30 : Quatuor Bernède et J. Bowie, guitare.
Eglise Saint-Germain-des-Prés, 21 h. : Chœurs Jean-Baptiste Lully (chants grégoriens).

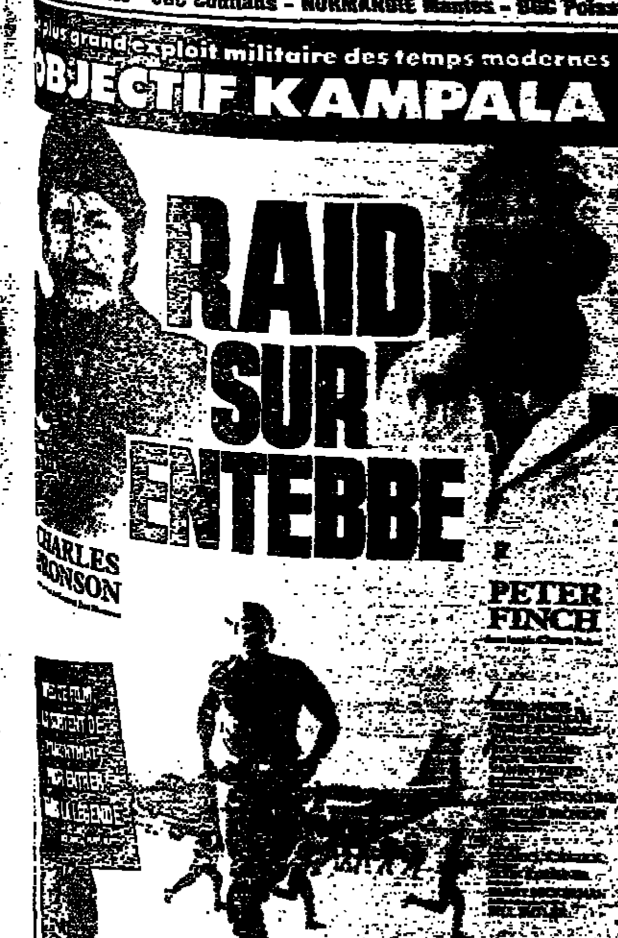
Jazz, pop' et rock

La Tanière, 20 h. 45 : les Litanies du feu.
Nouvel Hippodrome de Paris, 21 h. : Manu Dibango.
Théâtre Paris-Nord, 20 h. 45 : Groupe Here and Now.

cinémas

EDVARD MUNCH, LA DANSE DE LA VIE (A.), v.o. : Racine, 6e
ENNEMIS COMME AVANT (A.),





هكذا من الأصل

SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans ; (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : les Désemparés, de M. Ophüls ; 18 h. 30 : Judex, de G. Franju ; 20 h. 30 : l'Opéra de quat' sous, de G. W. Pabst ; 22 h. 30 : The Boy Friend ; 0 h. 30 : les Chasses du comte Zaroff, d'E. Schoedsack et I. Pichel Cooper.

Les exclusivités

L'AFFICHE ROUGE (Fr.) : Quintette, 5e (033-45-40).
AFFREUX, SALES ET MECHANTS (It.), v.o. : Saint-Germain Huchette, 5e (633-87-59) ; Styx, 5e (633-08-40) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; jusqu'au 13, à partir du 14 : Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic-Entrepôt, 14e (387-35-43).
L'AGE DE CRISTAL (A.), v.o. : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Elysées-Point Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
L'AILE OU LA CUISSE (Fr.) : A.B.C., 2e (233-55-54), Mercury, 8e (225-75-90) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; jusqu'au 13 : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
AMBULANCES TOUS RISQUES (A.), v.o. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Omnia, 2e (233-39-36) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90).
LA BANANE NOIRE (Isr.) v.o. : Le Seine, 5e (325-95-99), à 14 h. 20 et 22 h. 20.
BAROCCO (Fr.) (*) : Quintette, 5e (033-35-40), Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80), Biarritz, 8e (723-69-23), Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
BARRY LYNDON (Angl.), v.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LE BERCEAU DE CRISTAL (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
CASANOVA, UN ADOLESCENT A VENISE (It.), v.o. : Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Elysée-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
LE CHASSEUR DE CHEZ MAXIM'S (Fr.) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), Paris, 8e (359-53-99), Maxéville, 9e (770-72-86), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LE COUP DE GRACE (All.), v.o. : Bonaparte, 6e (326-12-12), Studio des Ursulines, 5e (033-39-19), Biarritz, 8e (723-69-23).
CRIA CUERVOS (Esp.), v.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
LA DERNIERE FOLIE (A.), v.o. : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37), Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52). Jusqu'au 13.
DERSOU OUZALA (Sov.), v.o. : Studio Alpha, 5e (033-39-47), Arlequin, 6e (548-62-25), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), Paramount-Gaîté, 13e (326-99-34) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33).

Les films nouveaux

LE DESERT DES TARTARES, film italien de Valerio Zurlini. v.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Rive gauche, 6e (548-26-36), Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Lumière, 9e (770-84-64), Nations, 12e (343-04-67), Cambronne, 15e (734-42-96).
FRANCE, MERE PATRIE, film français de Guy Barbero : Jean-Renoir, 9e (874-40-75).
LE JUGE FAYARD DIT « LE SHERIFF », film français d'Yves Boisset : Rex, 2e (236-83-93), U. G. C. - Odéon, 6e (325-71-08), Normandie, 8e (359-41-18), Paramount-Opéra, 9e (770-49-89), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Paramount-Maillot, 17e (758-34-24), Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).
SUNDAY TOO FAR AWAY, film australien, de Kenn Hannam, v.o. : Studio Médicis, 5e (633-25-97), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
VIOL ET CHATIMENT, film américain de Lamont Johnson (**), v.o. : Cluny-Ecoles, 5e (023-20-12), Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Rotonde, 6e (633-08-22), Helder, 9e (770-11-24), Liberté-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), Mistral, 14e (539-52-43), Murat, 16e (288-99-75), Convention-St-Charles, 15e (577-09-70).
RAID SUR ENTEBBE, film américain d'Irvin Kershner, v.o. : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93), Balzac, 8e (359-52-70), Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (539-52-43), Murat, 16e (288-99-75), Convention-Saint-Charles, 15e (577-09-70).
ERIC TABARLY ET LES AUTRES, film français d'Yves Bussenot : Studio J.-Cocteau, 5e (033-47-62).
L'APPRENTI SALAUD, film français de Michel Deville : Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Colisée, 8e (359-29-46), Français, 9e (770-33-88), Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Caravelle, 18e (387-50-70), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

EDVARD MUNCH, LA DANSE DE LA VIE, (A.), v.o. : Racine, 6e (633-43-71).
ENNEMIS COMME AVANT (A.), v.o. : Quintette, 5e (033-35-40), France-Elysées, 8e (723-71-11) ; v.f. : Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), jusqu'au 13.
L'EMPIRE DES SENS (Jap.) (**), v.o. : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; v.f. : Balzac, 8e (359-52-70).
L'ESPRIT DE LA RUCHE (Esp.), v.o. : Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Monte-Carlo, 8e (225-09-83), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
FACE A FACE (Suéd.), v.o. : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
LE GRAPHIQUE DE BOSCOP (Fr.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
LE GRAND ESCOGRIFFE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Bosquet, 7e (551-44-11), Ambassade, 8e (359-19-08), Athéna, 12e (343-07-48), Victor-Hugo, 16e (727-49-75) jusqu'au 13, Wepler, 18e (387-50-70).
L'HEROINE DU TRIANGLE D'OR (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).
JONAS QUI AURA 25 ANS EN L'AN 2000 (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
LE JOUET (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40), Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82), Nations, 12e (343-04-67), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Caravelle, 18e (387-50-70) ; jusqu'au 13 : Français, 9e (770-33-88), Cambronne, 15e (734-42-96).
LE JOUR DE GLOIRE (Fr.) : Omnia, 2e (233-39-36) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19 ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (326-41-02) ; Grand-Pavois, 15e (531-44-58) ; Les Images, 18e (522-47-94).
KING KONG (A., v.o.) : Studio-Jean-Cocteau, 5e (033-47-62), jusqu'au 13 ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Boul'Mich', 5e (033-48-29) ; George-V, 8e (225-41-46) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention-St-Charles, 15e (577-09-70) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LACHE-MOI LES BASKETS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LES DOUZE TRAVAUX D'ASTERIX (Fr.) : Calypso, 17e (754-10-68).
MADO (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88).
LA MALEDICTION (A., v.f.) (*) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
1900 (1re partie, It., v.o.) (**) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; v.f. : Templiers, 3e (272-94-56) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
1900 (2e partie, It., v.o.) (**) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : Templiers, 3e (272-94-56) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
MOI, PIERRE RIVIERE... (Fr.) : Studio-Logos, 5e (033-26-42).
MONSIEUR KLEIN (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-47-19).
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LA PREMIÈRE FOIS (Fr.) : Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41). Jusqu'au 13 : Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
RED (Can., v. québ.) : Studio Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
RUE HAUTE (Belg.) : Panthéon, 5e (033-15-04) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Fauvette, 13e (331-56-86). Jusqu'au 13 : Calypso, 17e (754-10-68).
SALO (It., v.o.) (**) : Studio Galande, 5e (033-72-71).
SANTHALA, NAISSANCE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h. et 13 h.
SARTRE PAR LUI-MÊME (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Marais, 4e (278-47-86).
SCANDALO (It., v.o.) (**) : Biarritz, 8e (723-69-23).
SÉRAIL (Fr.) (**) : La Clef, 5e (337-90-90).
SURVIVRE (Mex., v.f.) (*) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Liberté-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (288-99-75).
THE MARATHON MAN (A., v.o.) (**) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Dragon, 6e (548-54-74) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-86). Jusqu'au 16 : Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
UN CADAVRE AU DESSERT (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
UNE FEMME A SA FENÊTRE (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
UN ÉLEPHANT, ÇA TROMPE ÉNORMÉMENT (Fr.) : Paris, 8e (359-53-99) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).
UN MARI, C'EST UN MARI (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Haussmann, 9e (770-47-55) ; Royal-Passy, 16e (527-41-16).
UNE FILLE UNIQUE (Fr.) : La Seine, 5e (325-95-99), à partir de 18 h. 30.
LA VICTOIRE A ENTEBBE (A., v.o.) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
LA VICTOIRE EN CHANTANT (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), à 14 h. 30 et 22 h. 30.
LE VOYAGE AU BOUT DU MONDE (Fr.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
WEEK-END SAUVAGE (A., **, v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention-Saint-Charles, 15e (577-09-70).
WINSTANLEY (Ang., v.o.) : Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

offres d'emploi

IMPORTANTE SOCIÉTÉ PÉTROLIÈRE
recherche pour l'Algérie

INGÉNIEURS

dans les spécialités suivantes

— *Electricien*
— *Instrumentaliste*
— *Génie civil*
— *Mécanicien*
— *Planification*
— *Téléphone*
— *Radio*
— *Frigoriste*
— *Raffinage*
— *Chauffage et climatisation*
— *Sécurité et prévention*
— *Lutte contre l'incendie*

Une solide formation de base et une expérience professionnelle d'au moins 5 années sont nécessaires.

IL EST OFFERT :

— Salaire intéressant
— Logement assuré
— Nombreux avantages sociaux
— Durée contractuelle : deux années.

Ecrire en joignant curriculum vitae détaillé sous la référence 8220 à « le Monde » Publicité 5, rue des Italiens. — 75427 PARIS (9e), qui transm.

Marchés de Construction

Moyen Orient et Afrique du Nord

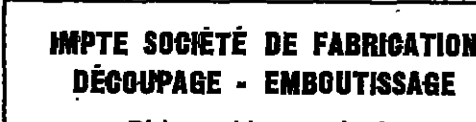
Kellogg International, l'un des plus importants entrepreneurs en pétrochimie ayant son siège à Londres a lancé un important programme de recrutement pour 1977.

A cause de la signature de nouveaux contrats substantiels et de l'accroissement attendu de nos besoins en main d'oeuvre sur nos chantiers de construction en Afrique du Nord et au Moyen Orient nous recherchons des candidats pour tous les postes allant du contremaître spécialisé ayant de l'expérience et de bonnes références dans la construction pétrochimique au jeune ingénieur ou administrateur cherchant à faire carrière dans cette industrie en développement.

Un diplôme et une bonne connaissance du français seraient utiles.

Une entrevue sur place sera accordée aux candidats qui auront été retenus.

Envoyer, s'il vous plaît, en anglais les détails concernant vos diplômes, expérience et salaire actuel à:-
Director of Construction, Kellogg International Corporation, Kellogg House, 62/72 Chiltern Street, London, W1M 2AD, England.



Kellogg International Corporation
A subsidiary of Pullman Incorporated

INDUSTRIE ITALIENNE PRODUCTRICE de

PAPIERS PEINTS ET P.V.C.

cherche

AGENT COMMERCIAL

ou organisation de vente pour tout le territoire français.

On désire entrer en contact avec des personnes qui sont très connues auprès de grossistes régionaux de papiers peints.

Ecrire à N° 8247 « Le Monde » Publicité 5, rue des Italiens - 75427 PARIS-9e

---



emplois régionaux

GROUPE PHOTOGRAPHIQUE INTERNATIONAL
recherche
pour son unité de la Région Lyonnaise

INGÉNIEUR DE PROJET

(conception, réalisation et mise en service)

Le candidat :

- Age : 30 ans environ
- Formation supérieure : AM, ICAM, ou ECAM, INSA, BREGUET
- Connaissances de mécanique électromécanique thermique et automatisme
- Expérience de bureau d'étude confirmée : 2 à 3 ans minimum
- Créatif et novateur
- Esprit d'équipe
- Anglais indispensable

Rémunération en rapport avec expérience

Adresser lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions à :
HAVAS LYON N° 1733 qui transmettra

IMPTE STÉ MULTINATIONALE

Fabriquant du matériel d'équipement industriel de haute technicité, recherche dans le cadre de son expansion

INGÉNIEURS DÉBUTANTS

DIPLOMES GRANDES ECOLES

Pour postes technico-commerciaux basés dans la Métropole Nord.
Formation assurée et larges possibilités d'avenir au sein du groupe.

Adr. C.V. manuscrit très complet ss la réf. 838 à : CAMPBELL, B.P. 57, 75824 PARIS CEDEX 17, qui tr.

SOCIETE SISE A VICHY recherche pour direction service entretien général et travaux neufs, INGENIEUR ou ancien O.M., M.N. ou M.M., 35 ans min. Connaissances et expérience bâtiment, organisation et direction chantiers. — Ecrire avec C.V. et prétentions à HAVAS, 03201 VICHY, n° 6.404, qui tr.

AGENCE DE PUBLICITE ch.
CHEF DE PUBL. JUNIOR
pour succursale ROUEN.
Adr. C.V. s/n° 564.182, Régie-Pr., 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

Société de Location DEMANDE pour LYON 1 Directeur d'agence exp., réf. exig.. V.L., util., P.L. Ecrire C.V. à M. Pierre BERNARD, 15, avenue des Sports, 01004 BOURG-EN-BRESSE.

Festival mondial du Théâtre
à NANCY
recrute
UN ADMINISTRATEUR-SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Ecr. N° T 97582 M Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

STÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION
recherche
COMPTABLE 2e échelon
Expérience Cabinet souhaitée
RÉVISEUR DÉBUTANT
SEGOR - 8 bis, rue d'Annam. Paris 20e - Tél. 797-09-49

MINISTERE INTERIEUR recrute
PROGRAMMEUR SYSTEME CONTRACTUEL
Connaissant système C II, IRIS 60 et 55, Sous SIRIS 3 et STRATEGE.
URGENT.
Adres. candidature avec C.V. à M. le Sous-Directeur de l'Organisation et de l'Informatique, Direction des affaires financières, administratives et sociales, Ministère de l'Intérieur, 2, pl. des Saussaies, PARIS-8e.

J.P. HERAL, 12, Villa Laugier, Paris-17e, rech. pour le seconder branche locaux cciaux, H.E.C., E.S.S.E.C., SC. ECO..., excell. présentat. Adres. C.V. et photo.

Organisme coopération recherche ECONOMISTE expérimenté Afrique pour étude et suivi projets de développement rural et formation de cadres. — Ecrire n° 8.234, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

---

S.G. 2 rech. J.F. COMPTABLE deuxième échelon. — Téléphoner pour r.-vous 524-52-22, poste 294.

Le Service central des approvisionnements Camp de SATORY-VERSAILLES recrute
TROIS DESSINATEURS D'EXECUTION
(spécialité mécanique)
— Salaire après examen professionnel : 2.500 F environ.

Se présenter ou téléphoner au 953-92-35, poste 87-16-72.

RECHERCHE
AGENT TECHNICO-COMMERCIAL
Position assimilé cadre
— Niveau 5 - 2e ECH. ;
— Formation E.N.P. - L.T.E. - I.U.T.
Section Mécanique, spécialité Technico-Commercial ;
— Age minimum 25 ans ;
— Expér. de vente 2 ans biens d'équipement Mécanique ;
— Déplacement : durée max. 2 semaines - 90 % ;
— Véhicule non fourni ;
— Niveau d'affaires à traiter : de 10.000 à 200.000 F ;
— Libre de suite ;
— Formation prévue en atelier ;
— Siège social banlieue Sud ;
— Activité réparation, traitement de surface - anticorrosion.

Ecr. avec C.V., photo (ret.) et prétentions ss n° 1.553 à : PROMULTIS, 47, rue des Tournelles (3e), qui transmettra.

Chemisier-Habilleur luxe quart. Champs-Elysées rech.
VENDEUR
qualifié ayt référ. dans la même branche exclusivement. Connaissance anglais. Place stable bien rémunérée. Env. C.V. sous n° 5.298 à SIPEP, 3, r. de Choiseul, 75002 Paris.

IMPORTANT CABINET de CONSEILS JURIDIQUES ET FISCAUX recherche pour toutes régions
JURISTE (S)
Formation Universitaire droit privé.

Pour occuper ce poste, il faut avoir 25 ans min., et acquis déjà une solide expérience professionnelle.
(Expérience notariale apprèc.)

Ecr. N° 93.716, Contesse Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er.

SOCIÉTÉ D'ÉLECTRONIQUE recherche
JEUNES INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS
pour laboratoire d'études.
Adr. C.V. dét. et prét. à C.G.P. no 483, 25, rue Cavendish, 75019 PARIS, qui transmettra.

IMPTE SOCIÉTÉ DE FABRICATION DÉCOUPAGE - EMBOUTISSAGE

Région parisienne, recherche

DIRECTEUR TECHNIQUE

Formation A.M., ICAM ou équivalent

- Connaissances approfondies de la conception et de la réalisation d'outillages de presses
- Expérience de bureau d'études, de méthodes et de fabrication de pièces de grandes séries
- Poste à hautes responsabilités, dépendant directement de la Direction générale
- Anglais apprécié

Adresser C.V. et prétentions à M. LEVALE 7, rue Georgette-Agutte — 75018 PARIS

IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL
recherche
pour ses activités bâtiment région parisienne :

CADRES COMMERCIAUX

CHARGÉS DE PROSPECTION ET VENTE
5 ans d'expérience Entreprise ou Architecture requise.

Rémunération : Fixe + Intéressement.

Les candidats seront sélectionnés en fonction de leur aptitude à la vente. Adresser C.V., photo à n° 92.547, CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris (1er), qui transmettra.

SINTRA

recherche

PROGRAMMEURS

niveau BAC - D.U.T.
Connaissance LANGAGE ASSEMBLEUR exigée.

Envoyer C.V., prétentions à la DIRECTION DU PERSONNEL 26, rue Malakoff, 92600 ASNIERES.

Important Groupe de Services
(activités financières et sociales)
recherche son

SECRETAIRE GENERAL

Le candidat sera issu d'une grande école avec formation d'expert comptable souhaitée.

Il jouera auprès du directeur général dans un groupe en expansion un rôle important le mettant en prise directe avec l'ensemble des sociétés et services de ce groupe.

Adresser C.V. manuscrit et photo sous N° 4423 à PARFRANCE P.A. 4, rue Robert Estienne 75008 Paris qui transmettra

---

INGÉNIEUR
PLANNING pour construction usine clés en main, méthode PERT, anglais souhaité. Ecrire SFAT, 20, rue des Acacias, 17e ou Tél. : 227-76-76 pour R.-V.

ECOLE POLYTECHNIQUE FEDERALE LAUSANNE - SUISSE

Laboratoire génie atomique :
INGÉNIEUR MÉTALLURGISTE
propriétés mécaniques alliages physique métallurgique

Offres avec pièces usuelles à : Service du personnel, EPFL, 33, av. de Cour, CH-1007 Lausanne.

SOCIETE PRESTATAIRE DE SERVICES en pleine expansion recherche
TECHNICO-COMMERCIAUX (IALES
une expérience de plusieurs années serait appréciée.

Rémunération en conséquence. Sera répondu à toutes les candidatures.

Env. C.V., photo et prétentions à 93.576 CONTESSE PUBL., 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

RÉDACTEURS
SINISTRES ASSISTANCES
Environ 4.000 F/mois
SOPRAS 29, bd Saint-Martin - 3e 277-81-01

CEGEDUR PECHINEY
recherche
ANALYSTE-PROGRAMMEUR CONFIRMÉ
Expérience système O.S.V.S. 2 assembleur Cobol IMS - DL 1 pour méthodes programmation et assistance à équipe d'études (plus de 30 personnes)
Env. C.V. et prét. Cégédur Pechiney - Service Systèmes 98, bd Victor-Hugo, 92110 Clichy. Tél. : 739-95-00

Impte Société d'automatisme recherche
INGÉNIEURS
ayant une bonne expérience
MITRA 15 - T 1600 T 2000 - PDP 11
Pour postes :
CHEF DE PROJET
Env. C.V. man., photo et prét., à SWEERTS B.P. 269, 75424 Paris Cedex 09, ss réf. 655, qui trans.

NOUS RECHERCHONS
RESPONSABLE
COMPTABLE ET ADMINISTR. pour
BANQUE PARIS
Formation et expérience COMPTABLE BANCAIRE exig. Tél. pour rendez-vous : 538-71-87.

CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE-MALADIE DE PARIS recherche
COMPTABLES
titulaires du BAC G2
Adr. lettre et C.V. très détaillé à Mme le Chef du Personnel, 17-19, rue de Flandre, 75935 Paris - Cedex 19.

IMPTE SOCIETE 13e recherche
EMPLOYÉ (E)
ADMINISTRATIF DUT GESTION
Bil. anglais-portugais apprécié. Excellente présentation. Age min. 30 ans. Poste stable. Tél. pr R.-Vs. : 523-34-46.

Sté recherche
COMPTABLE
de chantiers expér. min. 3 ans étranger, anglais parlé et écrit, disponible immédiatement pr affectation Afrique. Ecr. av. C.V. sous N° 90033 B, Bleu, 17, r. Lebel, 94300 Vincennes, q. tr.

---

représentation offres

DOLF HARTOG ASSOCIATES
SÉLECTIONS
464 - LES GEMEAUX
92400 - COURBEVOIE

recherche pour un de ses clients néerlandais importateur de matériau céramique, rustique de luxe pour le Bâtiment :

REPRÉSENTANT GÉNÉRAL

DE MATERIAU CERAMIQUE

- Dynamique et jeune, qui, ayant plusieurs années d'expérience de représentation dans cette branche, pourrait, seul, démarrer et faire fructifier cette entreprise.
- Il lui faut assez de connaissance de gestion générale pour, par la suite, gérer la Société : « prévisions financières, marketing, publicité, personnel, etc... ».
- Une rémunération largement suffisante au début sera, par la suite, proportionnelle aux bénéfices.

Adresser C.V. manuscrit et photo (récente) sous référence R G C.

SOCIETE D'EDITIONS MEDICALES
recherche
pour **PARIS** et **RÉGION PARISIENNE**

2 REPRÉSENTANTS EXCLUSIFS

Expérience du milieu médical nécessaire pour vente à professionnel

— Formation rémunérée
— Tous avantages sociaux cadre
— Salaire lié aux résultats
— Voiture indispensable.

Env. lettre man., curriculum vitae et photo, à :
M. J. VOISARD/MLS - E.T. 123, r. d'Alésia 75014 PARIS.

---

secrétaires

Secrétaire de direction

Frederic R. HARRIS (Holland) B.V. Consulting Engineers in the Hague require the services of an excellent bilingual

EXECUTIVE SECRETARY

For this position the following requirements should be met :
1° Recognized secretarial training ;
2° Excellent command of the French and English languages both written and spoken ;
3° Shorthand capability in both languages ;
4° Mature personality and free to travel in Europe at any time.
Interested parties are requested to address their detailed application to n° 92.940, CONTESSE PUBLICITE, 20, av. de l'Opéra, PARIS (1er), who will forward.

IMPORTANT
GROUPE IMMOBILIER
recherche
pour l'un de ses directeurs
SECRÉTAIRE DE DIRECTION

ON DEMANDE :
— Très bonne sténodactylo ;
— Expérience et références ;
— Disponibilité immédiate.
ON OFFRE :
- Situation stable ;
- Rémunération réajustée périodiquement ;
- Avantages socx tr. import. ;
- Restaurant d'entreprise.

Adr. C.V., photo et prétentions à SOFIG, service recrutement, 9, rue de Téhéran, 75008 PARIS.

Secrétaire

DIRECTEUR des Services administratif et financier d'un groupe de sociétés proche gare de Lyon recherche
SECRÉTAIRE
PARFAITE STENODACTYLO
— Elle sera entre autres responsable de la gestion complète des immeubles du groupe ;
— Elle devra avoir des connaissances comptables et juridiques (niveau licence).

42 h. 30 par semaine.
Restaurant d'entreprise.
Ecrire avec références et prétentions n° 4.333, à L.T.P., 31, bd Bonne-Nouvelle, Paris-2e.

Sténodactylos

Groupe de Presse situé 6e arrdt recherche

BONNE STENODACTYLO

capable d'initiatives, cultivée, 28 ans minimum. Libre de suite. Expérience magnéto si possible. 5 X 8 X 13.
Tél. : 722-55-35, poste 211 ou 255 (9 h. 30/13 h. et 15 h./19 h.).

capitaux ou proposit. com.

KINESI D.E. recherche cabinet MK. en vue association ou assistanat éventuel. Banlieue Ouest. Tél. : 963-38-45.

SARL. Belle affaire de forage. Installations pompage et diffus. matériel agricoles, gr. chiff. à dévelop. Px de base 1 000 000 F. Ecrire HAVAS TOULON 56 729.

animaux

Vd 2 st-bernard frère + sœur, 30 m., tr. beaux, bon pédigree. Tél. sem. avant 10 h. 783-22-80.

demandes d'emploi

Jeune homme dégagé O. M. cherche emploi ds secteur automobile, formation de technicien supérieur automobile (diplômé), région OUEST souhaitée. Ecrire HAVAS ORLEANS, n° 105.439.

J.H. 23 a., D.U.T. Informatique, libéré O.M., ch. travail France ou outre-mer. Libre immédiat. Ecr. n° 188, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Compt. dactylo, longue expér. 13 ans, orig. Afrique noire, plus. diplôm. droit, au courant toutes déclarat., paie, C.A., lois soc., rech. emploi stable ou remplac. Ecr. n° 6.427, « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

information emploi

POUR TROUVER UN EMPLOI

Le CIDEM (Centre d'information sur l'emploi, association sans but lucratif) vous propose GUIDE COMPLET (280 pages)
Extraits du sommaire :
- Les 3 types de C.V. : rédaction, exemples, erreurs à éviter.
- La graphologie et ses pièges
- 12 méthodes pour trouver l'emploi désiré : avec plans d'actions détaillées.
- Réussir entretiens, interviews
- Les bonnes réponses aux tests
- Emplois les plus demandés
- Vos droits, lois et accords.

Pour informations, écr. CIDEM, 6, sq. Monsigny, 78-Le Chesnay.

cours et leçons

MATH. Rattrap. par prof. exp. Px modéré. T. 278-77-71

autos-vente

Vds GS 72, 70.000 km., bon état. Prix Argus à débattre. Tél. : 873-52-85, heures bureau.

Particulier vend Jaguar X 76, coupé, 1977, 7.000 km., boîte mécanique. — DURAND, Téléphone : (40) 75-12-94, Nantes.

MERCEDES 280 SE, 3,5 litres, avril 73, voit. direction 1re main, conduite chauff., boîte automat., radio. Argus 18.000 F. Téléphone, heures de bureau : 508-49-06, 07.

Taxi anglais, parf. état, 10 ans, 10.000 F, présentation factures. 734-28-49, 11 à 19 h. ; 548-49-51.

Part. à Part.. vd CABRIOLET VOLKSWAGEN, ann. 77, noire, capote blanche, 9 CV, 50.000 km., jantes larges. — Tél. : 577-26-34.

GRAND CHOIX BMW OCCASIONS
TOUS MODELES
63, boul. Jean-JAURES 92110 CLICHY
270-09-39 - 737-13-29
OUVERT LE SAMEDI

B M W
520 - 525 - 528 - 30 S
1976, peu roulé - Garantie.
63, rue Desnouettes - 533-69-95.

GARAGE JEAN-JAURES
CONCESS. BMW
VOITURES DE DIRECTION

1502	mar. mét.	33.000 km
320	roues all. leg. ..	7.800 km
525	bleu mét. VT ..	5.000 km
528	autom. beige ..	1.800 km
2800 L	aut. ttes opt.	5.000 km

63, boul. JEAN-JAURES 92110 CLICHY
270-09-39 - 737-13-29
OUVERT LE SAMEDI

FIAT 850 74. BERL. - Crédit 228-20-20

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

L'immobilier

appartements vente

Paris Rive droite

PARIS XXe
9-11, rue du Télégraphe.
« LES HAUTS DE PARIS ».
Un petit immeuble de qualité PIERRE DE TAILLE MASSIVE Reste quelques 2 et 3 pièces. HABITABLES IMMEDIATEM.
Sur pl. tous les jours, de 11 h. à 18 h. ou GECOM, 747-59-50, 171, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 NEUILLY.

17e Particulier vend STUDIO tout confort, téléph., très lumineux - (90) 98-32-80 ou écr. no T 97.660 M REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris 2e.

AV. RAYMOND-POINCARÉ
Rénovation en cours
Immeuble bon standing
STUDIO entrée, cuisine entièrement équipée, s. de bains marbre, chf. cent. imm. MOQ. TEL. Pl. soleil. Prix total **225.000 F** Excellent placement
Pptaire direct., 705-85-96, p. 47.

9e Immeuble ravalé 1er étage sur rue Ravis. STUDIO + cuis., sal. de bains, chauff., wc. Prix 87.000 F. 526-04-30.

DUGOMMIER Immeuble neuf
1974, lux. séjour + gde chbre, tt confort, tél., cave, park. 255.000 F. - 345-66-16.

PART. vend 2 p., s. de bains, tr. bon plac., 58.000 F. Visible 14-19 h., vend. et sam., 11, rue Sambre-et-Meuse. Tél. 526-10-68.

16e Parc-des-Princes. Immeuble ancien P. de T., vrai 2 p., sur rue et cour, entrée, cuis., s. d'eau, wc, tél., 224-02-86. Soleil, calme. Prix exceptionnel vu urgence, 135.000 F. Propriétaire sur place, 5e étage sans ascens., de 15 h. à 17., sam., dimanche, lundi, 131, boulevard Murat.

CHATELET, entre QUAI et RIVOLI, PETIT IMMEUB. DE CARACTERE, STUD. et 2 P. CH. MAHOUT, 563-11-99.

17e - STUDIO TOUT CONFORT Excellent placement refait neuf. Tél. 109-000 F. - 548-27-13.

TUILERIES. Rue du 29-Juillet, grand 3 p., tt conft, 100 m², 1er étage sur rue, chauff. cent., tél. Prix intéressant - 526-04-62.

Paris Rive gauche

RIVE GAUCHE. 3 beaux duplex Broca : 100 m2 + balc. 60 m2 Maine : 75 m2; Huchette : 95 m2 EIRS : 542-40-90 - 542-34-84.

CONVENTION Bel immeuble très clair
3 P. cuis., w.-c., possib bains. 210.000 F. Vis. 14 à 17 h les 14 et 15 : 129, R. BLOMET

XVe 3 P., cab. toil., 4e étage, cft, tél., à rénover, bon ancien, avec 60.000 F. 579-47-99.

MONTPARNASSE
Rénovation exceptionnelle STUDIOS et 2 P. à partir de 108.000. Livraison avril 1977. Visites 14-18 h. Samedi 15, Lundi 17 au 20, rue Didot, ou tél. : 325-70-74.

AFFAIRE UNIQUE
RUE MAZARINE
Splend. 2 P. ref. nf gd caract. A SAISIR. 033-56-72.

Mo MOTTE-PICQ. - GRENELLE
DANS IMMEUBLE RENOVE STUDIO, cuis., wc. pos. bains, calme, excellent PLACEMENT. J. et A., 5, r. ALPHONSE-DE-NEUVILLE-17e, 766-04-17, p. 255.

Esplanade INVALIDES même, vue exceptionnelle, 6e étg. appt 4 pièces, 140 m²+service+gar. PASTEYER, 266-35-84, le matin.

14e Alésia, ds lux. H.P., magn. 120 m² + petit jardin privé, charme exc. 589-28-97 apr. 18 h.

Corvisart/Tolbiac - Luxueux immeuble P. de T. 66. Studio 40 m²+terrasse 16 m², 3 et 4 p. + grande terrasse. Samedi, dimanche, 11 h. à 17 h., 49, rue Moulins-des-Prés, PARIS (13e).

ST-GERMAIN/BAC - ODE. 95-18 228 m², 7 pièces, CALME - SUR JARDINS.

NOTRE-DAME-DES-CHAMPS Bel appt standg. 200 m², 6e étg., asc., 2 chambres de service, tél., bon état. Prix 1.200.000 F. 548-67-61 - 222-70-63.

SEVRES-LECOURBE Reste un seul 2 p., 6e étage, ascens. Très bel imm. 239.000 F. Visite 14 à 17 heures, samedi, 19, RUE FRANÇOIS-BONVIN.

AV. DU MAINE (près). Raviss. STUDIO + cuis., s. d'eau, W.C. chauff. Prix 76.000 F. 526-04-30.

Région parisienne

SAINT-CLOUD VAL-D'OR
Propriét. vd 120 m2, 5e étage, ascenseur, living, 3 chambres, bains + cabinet de toilette, 2 w.-c., cuisine luxueuse, dressing, 2 balcons, terrasse, téléphone, cave, box. Téléphone : 771-76-85.

CHATOU Appart. 87 m2, séjour av. balc., 3 chbres, s. de bains, asc. Prix 288.000 F. AGENCE CARLIER 6, place Maurice-Berteaux **976-37-61**

NEUILLY Rez-de-chaussée 2 pièces, cft. 566-02-85

BECON GARE Part. à Part.
Ds résid. récente, 3 pces, 4e ét. 255.000 F - 789-01-68, domicile. 776-41-32, p. 40-588 H.B.

MEUDON/BELLEVUE Résidence (LES BALYSIS) APPTS de qualité, du STUDIO au 5 PIECES, livrab. avril 1977. APPARTEMENT TEMOIN SUR PLACE, SAM., DIM., 14-19 h. Tél. 027-14-13, 34, av. Gallieni, réalisation et vente : COCIM Marc FLEURY S.A.R.L., 38, rue de Lisbonne - 522-83-10.

Mo MAIRIE-D'ISSY P. a P. Vd appt 1 ch. cuis. aménagée, entrée, cab. débarr., wc, chauff. cent collectif, cave, tél., 92.000 F. - Téléphone : 645-18-94.

LA CELLE-SAINT-CLOUD Urgt. appt gd conft, 80 m², dernier étg., loggia vitrée 11 m² + balcon, environnem. exceptionnel, vue Sud-Ouest, entrée, cuis., séj., dégagements, rangements, 2 chb., cave, parkg. TEL. Prox. commerces, écoles. Px 390.000 F. J.M.B. - 970-79-79.

NEUILLY. Propriétaire vd, ds bel immeuble P. de T. en rénovation, asc., 3 p., cuis., wc, débarras. - Téléph. : 757-70-36.

SAINT-MANDE. IMM. RECENT grand standing, dernier etage, grande terrasse, vue sur bois, 4 p., tout confort, bs, s. eau, box en sous-sol, 760.000 F. Après 14 heures, samedi, lundi, 46, avenue Sainte-Marie.

78-PLAISIR P. à P. Appt 4 p., cuis. equipee, dressing, salle de bs, garage. 215.000 F dont 33.000 F Crédit Foncier. Tél. 055-59-77.

MELUN/LE MEE Part. vd appt gd stdg, libre de ste à la vente, 5 p., duplex, c., s. de bs, cab. de toilette, séchoir électrique, nbrx placards amén., cave, park. en s-sol, prox. écol., ctre comm. S.N.C.F. 899-45-11.

LE PECQ, 15' RER. Vends à P. appt duplex, séj. dble, 4 ch. tt cft, tr. b. état, vue dégagée. Prix 370.000 F. Tél. 963-52-12 après 19 heures et SAMEDI.

COLOMBES, près gare. Calme, 4-5 p., 100 m², cft, 527-50-25.

SAINT-MANDE Bel immeuble, soleil, 105 m², vend., sam., de 13 h. à 16 h., 11, AVENUE FOCH.

LE CHESNAY - PARLY II dernier étg., appt type II 84 m² + balc., entr., séj. dble 30 m², cuis. équipée, 2 chbr., wc séparés, rangements, s. bs, tél., cave, parkg extérieur, excellent état. Sud-Ouest. CALME. Prix 329.500 F - J.M.B., 970-79-79.

Près VERSAILLES. 4-5 pièces, résidence calme, 106 m², dernier étage. Impecc. blr 300.000 F + atelier 25.000 F. Tél. 460-31-22.

Vds appt St-Denis F-3, tt cft, asc., près gare, métro, canal Ourcq. Vue splend. s/Paris. Px : 275.000 F. Agence CROSNIER, 6, rue A.-Leprince, BEAUVAIS. - Téléphone : (15-4) 445-28-78.

SAINT-CLOUD Appt de stdg, ref. nf, étg. élevé, 120 m² habit. Séjour, 3 chbr., s. de bs, cab. de toil., cuis. équip. Gde loggia s/2 façades, cave, gar. Apr. 18 h. 460-35-68.

BUCI - ST-GERMAIN
Affaire à saisir - Propriétaire vd sans agences, prix coûtant, 80 m2, rénovés, grande qualité. Jamais habité Tél. matin : 336-14-84

MAISONS-LAFFITTE
Ds pt. imm. p. de taille, 7' gare, ttes commodités, vendons seul et dernier appartement neuf, hab. suite, 78 m2 + terrasse agrément compr. : entrée, cuis., séjour 32 m2, 2 ch., s. de bns, w.-c., 6 m2 penderies et placards aménagés, chauff. centr. indiv. Asc. Dépendances en sous-sol. PRIX : 375.000 F
1re mutation, frais acquisition réduits. - Crédit 80 %. Vis. sur place : 16, rue du Haut-des-Petits-Bois, samedi 15, dimanche 16, de 10 h. 30 à 12 h. 30 et de 14 h. 30 à 18 h.

7' PONT DE NEUILLY
(Rond-point des Bergères) Appt 105 m2, 4 chbres, 2 bains, balcons. - Imm bon standing. 440.000 F — 772-56-60

BOULOGNE
Emplacement exceptionnel Près du bois et face à la Seine 3 petits immeubles de 3 étages, dans un parc privé de 7.000 m2, appartements de grande classe, du studio au 5 pièces + grandes loggias et jardins privatifs. Prix de lancement : à partir de 8.000 F le m2, ferme et non révisable.
SECIM - 225-07-80
et sur place appart. témoin tous les jours sauf dimanche, 14 h. 30 à 18 h. 30 et sam. 10 h. 30 à 12 h. 30 et 14 h. 30 à 18 h. 30, 40, rue Anna-Jacquin.

VINCENNES
Exceptionn. Bord bois (pr. Mo) De particulier à particulier Appart. très gd standg. 5 P. 3e ét. Surf. habitable 150 m2, dont liv. 70 m2 + balcon 35 m2. Cuis. amén. Tél. Asc. Box fermé. Cave. Px 600.000. Tél. 328-36-07.

ATHIS-MONS (91)
Près gare. Petit imm. standing Calme, verdure, parc. 4 p., cft. 80 m2, gd balcon. - 277.000 F. Dont C.F. 27.000 F. Vis. samedi, dim., 10-17 h., 7, clos Perrault. Tél. : 938-21-30

Province

CHAMONIX
Exceptionnel - Lux. STUDIOS, APPARTS, tt meublés, équipés.
HABITABLES DE SUITE
Avec 35.000 - 135.000 F
Long crédit possible
JOUISSANCE, PLACEMENT
AVIS 68, bd Sébastopol, Paris. 277-78-50

PRAZ-DE-LYS
FACE AU MONT-BLANC Dernière-née des gdes stations Au pied des pistes, dans GDS CHALETS SAVOYARDS du STUDIO au 2 PIECES. Rentabilité locative assurée. Renseignements et vente : ETUDE FOCH, 15, av. Victor-Hugo, Paris-16e. - 553-00-26 Sur place : Anthonioz-Blanc. La Pallud-Taninges (Haute-Savoie). Tél. : (50) 90-21-71.

RÉSIDENCE L'OLIVIER
TOURS
F. 4 - F 5, chauff. électrique intégré. Pierre de Taille. Cave en roc. Parc. Tennis. Livrable de suite. Centre Loire Promotion, 6, rue Néricault-Destouches, Tours. Tél. : 05-74-12.

CANNES
Du studio au 4 pièces luxe prix intéressant, calme. Brochure gratuite. AZUR EDEN, 26, bd Gambetta, 06-Le Cannet.

LA VRAIE MONTAGNE Studios et + à partir de 3.500 F le m², à St-Sorlin-La Rosière, 1.850 m. Crest Voland. Renseignements (79) 33-65-45.

SKI en HAUTE-SAVOIE (74) à CHATEL. studio 95.000 F avec 19.000 cpt. 2-3 p. - Rentabilité assurée. ERIGE : 524-66-87.

Strasbourg. Appt quart. Orangerie/Conseil de l'Europe, 110 m² + balc., 5 p., cuis., s. bs, asc., chauff. cent., concierge. A saisir 350.000 F. Libre à la vente. Ecr. à 8.138, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

O U I S T R E H A M 220 km. Paris. S/côte normande, 24 ppts tt conft. Vue sur mer, du studio aux 4 p., loggias. Ag. Le Lay. Tél. (31) 97-18-39.

appartements occupés

DANS BEL IMM. brique et de stdg, proche Porte d'ORLEANS, s/Bagneux, gd 2 p., tt cft, 60 m², bail 6 a., loyer annuel 12.000 F. Prix 145.000 F. Crédit 80 % Voir pptaire : 720-89-18, poste 33.

OCCUPÉS - Près CONVENTION
IMMEUBLE RENOVE SUR RUE ET COUR/JARDIN APPTS. 1, 2, 3 PIECES. TEL. : 766-04-17, poste 255.

appartem. achat

Rech. PARIS, 15e, 7e arrdts, pr bons clients, appts ttes surfaces et immeubles. Paiement compt. Jean FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet-15e. Tél. 566-00-75.

Société GIERI, spécialiste des 11e, 12e, 20e, rech. appartements dans ces secteurs - 373-05-81.

locations meublées Offre

Paris

17e STUDIO, tout confort, téléph., calme, 800 F charges comprises. - 460-14-53.

Région parisienne

PART. loue à étudiant chbre meublée Clamart. - 642-14-28.

A louer VAL-GUERMANTES pav. tt cft, 150 m² hab., jd. 600 m², patio, 2 gar., s. d'eau, cuisine aménagée, cellier, cheminée, tél. Aut. Est. 2.000 F mens. Tél. : 706-22-54. de 20 h. à 22 h.

Etranger

A louer, Crans-s-Sierre, Suisse, studio 3 personnes, 800 F F la semaine. Téléph. (50) 57-21-89.

locations non meublées Offre

Paris

8e 78, AV. CHPS-ELYSEES Escalier A, 5e étage Studio 573 F (cuis., bains), tt confort, tél., 1.400 F charges compris. Samedi 14 h 30-16 h 30.

Région parisienne

BANLIEUE SUD PRES DE **ÉVRY - CORBEIL**
à louer
ds résidence grand standing
APPARTEMENTS NEUFS
— STUDETTES dep. 650 F + ch.
— 3 PIECES dep. 850 F + ch.
— 4 PIECES dep. 1.000 F + ch.
— 5 P. duplex dep. 1.500 F + ch
— 6 P. duplex dep. 1.600 F + ch
Visite sur place de 9 h. 30 à 12 h. et 14 à 18 h. (mme dim.) Sauf mardi et merc., s'adress. TERRASSES DU COUDRAY AV. CHARLES-DE-GAULLE, 91-COUDRAY-MONTCEAUX. Tél. : 498-52-79/496-18-81. LIAISON S.N.C.F. et aut. A 6

CHATOU. 7' RER. Part. loue 3 p., 82 m², 1re occupation, papier, moquette, nbrx placards aménagés, balcon, box, cave, tél., 1.650 F. Rens. 747-75-77, ou s/pl. ts les jrs, de 14 à 17 h. : rue de la Paroisse, Chatou. Bureau de vente SEMICLE.

locations non meublées Demande

Paris

Part. ch. gd studio ou 2 p. avec tél. et parkg, 7e, 15e, 17e ou Neuilly. Tél. 758-11-55, poste 240, heures bureau.

Région parisienne

URGENT - PRES PARIS Collaborateur journal rech. appt 3 p., cuis., s. de bs + tél. Téléphoner au 578-88-07 ou écr. à 6.414, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Etude cherche pour CADRES villas, pavillons, ttes banl. Loy. garanti 4.000 F maxi. 283-57-02.

villégiatures

COMBLOUX 74. Pr. pistes, appt 6 pers., Mardi-Gras, Pâques et à la sem. Tél. : (78) 24-57-58.

locations meublées Demande

Paris

INTERNATIONAL HOUSE ch. STUDIOS, 2 à 8 PIECES, pour CADRES SUPERIEURS, MEDECINS, DIPLOMATES. LOYER GARANTI - 556-17-49.

Immobilier (information)

LOCATIONS SANS AGENCE OFFICE DES LOCATAIRES 18, r. La Michodière, Mo Opéra. Seuls frais 300 F. — 742-78-93.

hôtels-partic.

LOUVECIENNES
Hautement résidentiel Ravissant Hôtel part., conft et aménagement exceptionnels Parc 5.000 m2 - Piscine, tennis

RAMBOUILLET
HOTEL particul. historique Dépend. Parc 1 ha. Affaire de classe strictement sélect. PACY-SUR-EURE 16 (32) 36-95-09 **VALDEUR** Chaignes, route nationale 13

FONTENAY-SOUS-BOIS
Situation exceptionnelle face bois - Hôtel particulier 37, av. de la Dame-Blanche Liv. + 4 chbres, gd cft, 2 gar., s/380 m2. A voir 1.380.000 F. Visites samedi-lundi, 14 h - 18 h.

bureaux

8e SAINT-AUGUSTIN
A LOUER
dans immeuble grand standing
BUREAUX
Climatisation Parkings - Tél. **293-62-52**

viagers

RUEIL - VIAGER LIBRE Villa neuve, 6 Pces, cuis., conft, petit compt. + rente. 027-57-40.

NICE. - Particulier vends : APPARTEMENT RESIDENTIEL dans villa 2 appartements, exceptionnel, viager, 2 têtes, 77 et 85 ans (femme), 3 Pièces, bains, w.-c., cuisine, garage, dépendances. Vue mer, jardin. Comptant : 110.000 F, rente : 950 F. Valeur : 300.000 F. Tél., CANNES : (93) 99-63-73.

locaux commerciaux

MAGASIN DE BROCANTE. Bail à céder 100.000 F, loyer 700 F mens., surf. 28 m2 + 24 m2 cave. T. : 734-28-49, de 11 à 19 heures.

(76) LE HAVRE Particulier vd sur gde artère : local commercial 1.000 m2. Ecr. no 178, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

A céder droit au bail, magnif. local, pl. centre pl. Beaubourg. Téléphone : 278-48-45.

Place Clichy, à louer local commercial, R.-de-Ch., tél., 40 m2, meublé, 900 F mensuellement. Téléphone, matin : 797-65-15.

PARC MONCEAU
Très beaux bureaux. 98, boul. Malesherbes, Paris 17e. 400 m2 + 2 CAVES + 3 chbres de serv.
EN LOCATION
TELEPHONE : 755-97-32

SAINT-DENIS (93)
près autoroute Nord Part. loue hangar et bureaux de 650 m2 sur terrain de 3.500 m2. Possibilité 4.500 m2. Accès GROS PORTEUR. Bail 3, 6, 9. Agence s'abstenir. Ecr. no 6.433, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens. 75427 Paris-9e.

fonds de commerce

V. vdre hôtel-restaurant 2 **nn, 15 ch., parc. Pourrait convenir mais. repos. « Le Mas St-Yves » 04130 VOLX près Manosque.

S.-O. RADIO, TELE, MENAGER, gd logement tt cft, dépend, jdin. TERRIEN, 77, rue République, 33230 ST-MEDARD-GUIZIERES.

A vdre Corse imple aff. de loc. de bateaux en pleine expansion, voile et moteurs. Matériel réc. Plusieurs agences européennes. Excellents résultats financiers. Ecr. no 8 245, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Cède BOUCHERIE - CHARCUT., gde ville Oise, ss tournée, 13 000 la sem. Cause fatigue Agence CROSNIER, 6, rue Angrand-Leprince, 60000 BEAUVAIS. TEL. : 445-28-78.

CHERCHE COMMERCE ou LOCAL Tél. : 834-09-24 et 522-22-00.

6e ARRDT. P. à P. vd restaur.
SPÉCIAL. ORIENTALES
GRANDE LICENCE Tél. à partir de 16 h : 326-87-86.

NICE
Sacrifions magasin gd standing, pr. hôtel Méridien, Promenade Anglais, env. 400 m2 s/2 niveaux, 1.700.000 F (prix à débattre). CAMPUS, 45, avenue Friedland, 75008 Paris RACO : 225-71-18.

l'agenda du Monde

Offres de particuliers

AFFAIRE à SAISIR Part. vend living teck avec table et quatre chaises. Très bon état, prix à débattre. Tél. : 208-95-48, après 18 heures.

Collect. « le Monde » 75-76. Très bon état. Tél : 589-29-30, le mat.

Particulier vend magnifique peau de tigre 2,70 m x 1,60 m. Tél. : 237-64-89.

Agencement

V.I.P. DECORATION-SERVICES vous propose tous travaux d'aménagement, décoration de votre appartement, vos bureaux et locaux commerciaux, votre résidence secondaire. Tél. : 256-07-78. Après 20 heures : 225-07-18.

Antiquités

Achète Meubles anciens toutes époques pour exportation Etats-Unis. Bronze, pendules, bibelots anciens, cheminées, poupées 18-tes porcelaine. Paris - Province. Tél. : 533-36-87, de 9 h. à 11 h. et de 17 h. à 20 h.

Artisans

Transformation d'appartement, rénovation d'immeuble, ravalement. Sér. réf. 324-12-81.

POUR TOUS TRAVAUX bâtiment maçonnerie, plomberie électricité, peinture. 644-91-04. (878-00-75, le soir.)

ARTISAN ferait tous travaux peinture, revêtem. murx, trav. soigné. Tél. 344-59-12, ap. 17 h. BROMME MICHEL, 72, r. Crozatier. 75012 Paris.

ARTISAN Fabrique et répare tous types d'enceintes acoustiques. Tél. : 772-28-08.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS, BAGUES ROMANTIQUES. Se choisissent chez GILLET, 19, rue d'Arcole, Paris (4e) - Téléph. : 033-00-83.

Décoration

Jusqu'à épuisement des stocks pose av. molet. et galon au m²
— Le lin (260) à 30 F H.T.
— Le shantung (260) à 37 F H.T.
— Le daim (140) à 39,60 F H.T.
Téléphone : 370-23-69.

Cours

CENTRE AMERICAIN COURS PIANO p. dipl. C.N.S.M. POSSIB. COURS PARTICULIER à DOMICILE. - ODE. 99-92.

MATH. 6e à 3e par professeur expérimenté. - 278-75-92.

Cours de tapisserie de haute lice p. ancienne élève Gobelins. Semaine - week-end. 580-28-74.

Apprendre l'Américain à l'American Center, 261, bd Raspail-14e. Tél. : 633-67-28. Cours du soir. Conversation. Inscriptions immédiates. Début de la nouvelle session : 24 janv.

Cours théâtre-cinéma par réalisateurs-scénaristes. Placement des élèves. 522-87-05.

PIANISTE, CLAVECINISTE, COMPOSITEUR organise cours solfège, piano, clavecin pour débutants. Prix modérés. 526-58-58.

Débarras

Débarras immédiat cave, grenier. Tél. 533-36-87, de 9 h. à 11 h. et de 17 h. à 20 h.

Déménagement

Dets F.L. Service. Ts volumes qualité artisanale. 12, r. Valadon Paris-7e. Tél. : 555-23-48 - 23-89.

DEMENAGEM. DEBARRAS LIVRAISONS Paris-banlieue-Province. Prix réduits et forfaitaires. Tél. : 843-38-74.

Fourrures

FOURRURES OCCASION DEPOT-VENTE exclusivement de fourrures, gd choix vêtements parf. état, 91, rue du Théâtre, Paris-15e TEL. : 575-10-77.

Part. vend manteau vison dark allongé + manteau cachemire alpaga. T. 40. Tél. : 525-52-31.

Expert

BOUTEMY ET DECHAUT Pierres précieuses, joaillerie, orfèvrerie. 9, rue St-Florentin, Paris-8e. Tél. : 260-34-80.

Homes d'enfants

« LES BARTAVELLES » home d'enfants du monde entier 1 200 m hiver 3 à 13 ans. Téléski privé. Moniteurs de ski attachés aux « Bartavelles ». Patinage, luge. Cours scolaires d'entretien. B.P. 48, 74220 LA CLUSAZ. TEL : 02-24-06.

Instruments de musique

PIANOS D. MAGNE Sélection meilleures marques. Neuf, occasion, location, vente, achat, réparation, entretien. Dix ans garantie. Crédit, location-test, livraison 58, rue de Rome, 75008 PARIS. Tél. : 522-30-90 et 522-21-74.

Matériel chirurgical

Terres des Hommes France, association d'aide à l'enfance malheureuse, recherche pour hôpital de brousse :
— Petit matériel médico-chirurgical (pinces, ciseaux).
— Tout matériel de pansement.
Tél. : D. ROBERT, 350-95-52 Mercredi ou jeudi matin.

Mode

SOLDES de Robes du Soir. Collect. couture Nina Ricci. Philippe Venet, T. 40-42. Vendredi 14 et samedi 15. JAIN, 2, rue Pierre Guérin, 75016 Paris. Tél : 525-52-31.

Moquettes

Société spécialisée propose CONTRAT MOQUETTE à part. 2 000 F d'achat : vente moquettes grandes marques POSÉ INCLUSE (facturation fourniture) Moquettes depuis 40 F le m2. Devis gratuits 965-01-50. Renseignements : 979-10-97. 979-18-57.

Photo

Cours photo av. modèle féminin. TEL. : 355-86-99.

Rencontres

RENCONTRES Relat., réunions, bridge, échecs, scrabble, débats, yoga, danse, etc. 8, rue du Dragon. T. : 222-88-38.

Si vous voulez agrandir le cercle de vos relations participez aux réunions amicales que nous organisons. Notre proch. rencontre autour de la piscine d'une discothèque parisienne. Téléph. : 747-13-67.

Ne rêvons plus d'amis avec qui partager nos joies, nos goûts, quels qu'ils soient : artistique, sportif, touristic Vs les trouverez grâce à « Goûts communs ». Colette LESURE, Paris-7e. TEL : 548-95-16.

Sécurité

BLINDAGE DE PORTES serrurerie réalisée sous 48 h. Paris, banlieue, prix modérés. KEN ROLL, 15-17, rue des Rasselins, Paris-20e. Tél. : 370-85-69.

Vacances-Tourisme-Loisirs

790 F T.C. SKI DE FOND SKI DE PISTE Paris-Paris, 1 sem févr. à avril MIGRATOR, 25, r. des Boulangers, Paris-5e. Tél. : 033-05-19.

Hôtes payants reçus ds château Empire aux envir. Aix-en-Prov. Tr. beau cadre, parc 6 ha, gd calme. Sej. conv. particul. aux pers. ayt bes. de détente ds une atmos. de cult. et de gentil. Ecr. CHATEAU-BAS, 13120 MIMET

TREKKING AU NEPAL avec guides de haute montagne 18 avril/11 mai : ANNAPURNA, - MUKTINITH-MUSTANG : 8-31 octobre, massif de l'EVEREST, Ecr. LEBLANC, 618, rte des Pèlerins, 74400 CHAMONIX. TEL. : (50) 53-10-72.

l'agenda du Monde
Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.) Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 233-44-21, postes 396 et 364.

constructions neuves

SUISSE
Occasion unique pour étrangers
MAGNIFIQUES APPARTEMENTS
LAC LÉMAN
construits au milieu d'un parc dans un quartier résidentiel privilégié d'une charmante cité historique au bord du lac entre Lausanne et Genève.
Devenez propriétaire avec 5 Fr 50 000 hypothèques à disposition : 20 ans.
UN BON PLACEMENT, SUR.
Les intéressés, particuliers et agents, peuvent demander aujourd'hui encore des renseignements au propriétaire : M. Dante Luini, 1111 TOLOCHENAZ, Suisse. TEL. : (021) 71-61-61.

7, rue Geoffroy-St-Hilaire - 5e
LE GEOFFROY SAINT-HILAIRE
Imm. de qualité, façade classée. Disponible : 12 appts luxueux, de la chambre au 4 pièces PRIX FERME ET DEFINITIF Livraison : 1er trimestre 1977. Informations : sur place tous les jours de 14 à 19 h, sauf mardi. SAGE, tél. 874-49-32.

PRES VERSAILLES - BUC Dans parc 4.000 m2, rue L.-Blériot, imm. de 20 appts. Visites samedi et dimanche. Promoteur BERNARD, 17, r. Godot-de-Mauroy, 75009 PARIS. — 742-99-09.

A 200 M. DU BOIS DE VINCENNES
Une petite résidence de prestige pierre de taille.
JEANNE DU LAC, 20-22, rue Jeanne-d'Arc,
SAINT-MANDÉ (94)
DU STUDIO AU 5 PIECES. Balcons ou terrasses, prestations raffinées et le CONFORT TOUT ELECTRIQ.
Bureau de vente sur place tous les jours, de 10 h. 30 à 18 h. (sf mardi et mercr. matin), ou GECOM, 747-59-50, 171, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 NEUILLY.

LES JARDINS DE GARCHES, 29-33, rue Henri-Regnault,
à GARCHES (92)
Une petite résidence en pierre de taille massive APPTS DE GRANDE QUALITE 2, 3 et 4 pièces PRIX FERME ET DEFINITIF Livraison immédiate.
Sur place tous les jours, de 11 h. à 18 h. (sf mardi), ou GECOM, 747-59-50, 171, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 NEUILLY.

TROCADÉRO
48, r. de Lonchamp, PARIS-16e. Disponibles : 13 appts luxueux du studio au 3 pces, 1 triplex 5 pièces terrasse. Prix ferme et définitif. Livraison 1er trimestre 1977. Informations sur place tous les jours, de 14 h. à 19 h., sauf dimanche. SAGE. — Téléph. 874-49-32.

villas

CENTRE LE VÉSINET
MAISON FAMILIALE - parfait état, avec grand jardin d'angle 1 350 m2, réception, 5 chambres, 3 bains, cuisine moderne, tout confort, dépendances 3 pièces. AGENCE de la TERRASSE LE VESINET, T. : 976-85-90.

SURESNES
maison récente (1960) 190 m2 habit., jdin d'hiver + terrasse, 850 000 F. A débattre. TEL. : 772-56-60.

L'ÉTANG-LA-VILLE
près forêt, VILLAS NEUVES ILE-DE-FRANCE, surface hab 7 P., 2 bains, 160 m2. Jardin 600 m2 à 740 m2. PX TTES T. COMPR. S/pl. samedi-dimanche 13 h. 30 à 17 h. 30 «Nid d'Aigle». Route de Saint-Nom-la-Bretèche. Entrée par sente des Jumelles.

LA CELLE-ST-CLOUD. - Lux. Prop. 200 m2 hab., salon 42 m2, S. à M. 14 m2, cuisine équipée, 4 ch., bains, dégagem., dressing, salle d'eau en sous-sol, chbre de serv., gar. 2 voit., chaufferie, cave, parc 1.500 m2 somptueus. arborisé. — Prix élevé justifié. J.M.B. : 970-79-79.

MARNES-VAUCRESSON. - Villa, surface habitable 130 m2, entrée, bureau, séjour avec cheminée et terrasse PLEIN SUD, cuisine, 3 chambres, S. de B., garage, cave, chaufferie, excellent état. Prix 560.000 F. J.M.B. 970-79-79.

VAUCRESSON, PROPR. 1930 200 m2 habitables, séjour, S. à M., cuisine. 4 chbr. + 2 chbr. serv., 2 S. de B., 1 douche, environnement exceptionnel. Calme, parc 1.400 m2. Prix 1.200.000 F. J.M.B. : 970-79-79.

pavillons

FONTENAY-SOUS-BOIS
Particulier vd pavillon 6-7 pces. Salon-salle à manger 45 m2, coin feu, 150 m2 habit., jard. 350 m2. A 1 km du Bois de Vincennes. Renseign. et visite soir à partir de 19 h. 30, ou sam. et dim. à 875-58-24.

CHATOU Villa en cours de finitions - Entrée, séjour, 4 chbres, 2 s. de bains, garages. 400 m2 terr. Px 560.000. AGENCE CARLIER 6, place M.-Berteaux **976-37-61**

CHAVILLE Agréable pavillon
Excell. construct. Living, 3 ch., tt cft, ss-sol, gar. Jard. 350 m2. Près gares, sect. résid. 550.000. Immobilier Service - 926-70-91.

FONTENAY-SOUS-BOIS (Centre) belle maison, entrée, séj., salon, 5 chbres, cuis., 2 wc, S. de B., salle d'eau, tt cft, jardin 400 m2, garage, sous-sol. Prix 580.000 F. Sur place : 85, rue DALAYRAC.

propriétés

Rég. Villeneuve-sur-Yonne. P. à part. ppté sit. uniq. brd Yonne, vue dég., s. vaste pl. d'eau, 125 km. Paris, séj. 45 m², pout. app., chem., 8 ch., 1 s.b., 3 c.t., cuis. off., tr. gde dépend., terrasse. Jard. 1.000 m², chauf. centr. fuel. Et. impec. Tél. 16 (86) 87-14-43.

PROVENCE LUBERON Mas ancien, 300 m² habitables + dépend., 10 ha terrain agrément, possibilité cultures. Très belle vue. Arbres, sources. Village à 2 km. — AGENCE E. GARCIN, 8, boulevard Mirabeau, 13210 ST-REMY-DE-PROVENCE. Téléph. (90) 92-01-58.

65 km N.-D. Joli site du Vexin
Très belle PROPRIETE
Dans parc 10.500 m2 - Grand confort. - Parfait état. - Prix : **850.000 F** Possib. avec 170.000 F cpt
G. LEMOR, EXPERT FNAIM 60 - Noailles. - T. 15 (4) 446-30-52.

PROVENCE SUD LUBERON
LOURMARIN Tr. bel. propriété maison maître
Gd conft. 250 m2 hab., repas voûté, séjour 50 m2, 6 chbres + maison gardien 100 m2, dépend., caves voûtées. - Parc arbres centen. Piscine, source, bassins. 10 ha culture. - Site protégé. Exclusiv. AG. CATIER 84360 LAURIS. - Tél. 46.

PROVENCE LUBERON MAS + 5.000 m2
A RESTAUR. 9 pces + vastes dépend. E. Elect. Grds arbres. 220.000. Marchant, 84220 Gordes.

VENDEE 200 m Sables-d'Olonne
Prop. vd belle résid. récente. Sur 2.000 m2 de verdure. Av. 5 ch., cuis., grand séjour, véranda + 160 m2 garage et dépendances. - Calme. - Confort. 400.000 F. - Tél. (30) 32-26-02.

MAINTENON (28)
5 km gare, belle PROPRIETE CAMPAGNE habit. suite, sél. + salon 65 m2, poutres, cheminées, 3 ch., cuis., s. bns, w.-c., cave, chf. mazout, vaste grenier, sal. jeux. Gd gar. Terrain 1 800 m2 clos. A SAISIR 425 000 F. Crédit possible. AGENCE PRIMAULT, 7, rue C.-Harleville, 28130 MAINTENON. 15 (37) 23-04-35.

50 km PARIS OUEST
environ HOUDAN
merveil. située orée hameau en lisière forêt domaniale. RAVISS. GENTIHOMMIERE somptueuse réception, 5 chambres + maison des gardes. 2 ha splendide parc paysagé. Rendez-vous CHANTACO Téléph. : 478-32-83 et 478-33-24.

terrains

A vendre terrain, Belle-Ile-en-Mer (56), 5 ares, zone ædificandi, poss. eau, électr., 200 m mer. Prix : 50.000 F. Ecrire à : no 8.139, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

CHANTILLY, 3 km., très joli terr. à constr. de 10.000 m2. Prix 250.000 F. - Tél. : (4) 457-38-98.

Avec une extraordinaire vue imprenable sur la Loire : Part. vd, 18 km. NANTES, sép. ou totalité, 2 terrains contig. de 2.000 m2 avec 100 m. de façade, électr., eau, tt-à-l'égout, téléph., perm. constr. AFFAIRE TOUT A FAIT EXCEPTIONNELLE. Ecr. no T 97.659 M, Régie Pr., 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

EN
FORÊT DE MARLY
Terrains en toute propriété à partir de 430 F le M2. RESIDENCE PARC BOISE 400 m de la gare.
L'ÉTANG-LA-VILLE
Pour visiter : F.P.I. 976-87-86.

CROISSY-SUR-SEINE
calme: 3 LOTS DE TERRAIN 828 m² à 915 m², gdes fac., entièrem. viab. PRIX T.T.C. AGENCE DE LA TERRASSE LE VESINET. 976-85-90.

maisons de campagne

YONNE Sortie village proche JOIGNY
Belle vue. MAIS. CAMP. constr. récente. Séj. 20 m2 av. cheminée, cuis., chbre, s. eau, w-c, grenier, cave, gd garage, terr. 1.500 m2. Px 130.000 F. CAB. BOUVRET 27, avenue Gambetta, JOIGNY. Tél. : (86) 62-19-44-62-16-73

Vends, à Saint-Rémy, maison avec 500 m2 jardin. Ecrire à : François GROS, « les Jardins », 13210 Saint-Rémy-de-Provence.

PÉRIGORD
Ancienne MAISON DE MAITRE dépendances, terrain 1 hectare, ombrage, vue étendue. 185.000 F PROPINTER, B.P. 33, 24103 Bergerac. Tél. (53) 57-53-75

GERS
Ancien MOULIN à eau, 8.000 m2 bordé cours d'eau, beaux arbres, environnement très agréable. 180.000 F. PROPINTER, B.P. 33 24103 Bergerac. Tél. (53) 57-53-75

fermettes

SUD (72) FERMETTE avec dépend.
Sur 1.000 m2 - Eau ss pression. Electr. 69.000 F, av. 6.900 cpt.

2 h. PARIS 500 m du LOIR
EXCEPTIONN. - FERMETTE avec plan d'eau et ruisseau à truites. 4 pces et gdes dépend. S/3.500 m2. - Prix : 140.000 F. Avec 14.000 F comptant.
C.I.O. 8, rue Gambetta, LE MANS (72). Tél. : (15) 43-28-79-16

Dans cadre très agréable, 10 km. Berck/mer, excell. climat, vends ancienne fermette en transform., très habitable, 900 m2 terrain, poutres. — Prix : 100.000 francs. 986-03-70, à partir de 21 heures.

châteaux

EN BERRY, sur hauteur, belle propriété compr.: Château 60 p., salles d'eau, chauff. cent., tél., 2 pavillons, chapelle, garages. Parc 2 ha 30.
PRIX : 550.000 F
CREDIT POSSIBLE
PROGECO 2 : 107, r. Nationale, 36400 LA CHATRE (15) 54-48-10-66

CARNET

Mariages

— Gérard Allaire, géomètre expert, et Frédérique Hamon ont le plaisir de faire part de leur mariage, célébré dans la plus stricte intimité le 30 décembre 1976.

2, rue Delacour, 95300 Pontoise.

Décès

Général Bernard CHALLE

Nous apprenons le décès, survenu le 12 janvier, du

général de corps aérien (C.R.)

Bernard CHALLE,

grand-croix de la Légion d'honneur, dont les obsèques seront célébrées le samedi 15 janvier, à 8 h. 30, en l'église Saint-Louis des Invalides, à Paris.

[Né le 16 octobre 1906 à Commercy (Meuse), le général de corps aérien (cadre de réserve) Bernard Challe est sorti de Saint-Cyr et a obtenu son brevet de pilote d'avion en 1930. Il sert au Maroc de 1932 à 1938. A la tête d'un groupe de chasse, durant l'hiver 1939-1940 de la seconde guerre mondiale, le capitaine Challe, avec ses co-équipiers, abat trente avions ennemis, dont dix-sept en trois jours. En juin 1942, il entre dans la Résistance — il remplit pendant huit mois les fonctions de chef régional de la Résistance de l'armée — et il est arrêté par la Gestapo pour être déporté, en août 1944, au camp de Buchenwald, d'où il sera rapatrié en avril 1945.

Colonel de l'armée de l'air en décembre 1945, il est inspecteur tactique à l'Inspection générale, puis inspecteur adjoint aux forces aériennes d'outre-mer, avant d'être affecté, en mai 1948, au cabinet militaire de Robert Schuman, président du conseil. Il commande l'armée de l'air en Tunisie, en 1949, et il est promu général de brigade aérienne en 1951.

En 1953, il commande la zone aérienne de défense du Sud-Est et il devient, l'année suivante, inspecteur de l'aviation de chasse. En 1955, il commande la 1re région aérienne et, en 1957, il est mis à la disposition du commandement suprême allié en Europe. Promu général de division aérienne en septembre 1958, il assure le commandement de la 2e région aérienne (Paris) en janvier 1959. Elevé au rang et à l'appellation de général de corps aérien en août 1960, il est remplacé à son poste, le 25 avril 1961, par décision du ministre des armées, qui affirme avoir noté des retards de transmission des ordres donnés à l'armée de l'air durant le putsch des généraux à Alger. Le seul rapport entre le général Bernard Challe et le général Maurice Challe, alors chef du directoire militaire qui a pris le pouvoir en avril 1961 en Algérie, a été l'homonymie. Le général Bernard Challe quitte l'armée de l'air en octobre 1961.]

Hubert LEFÈVRE PONTALIS

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Hubert LEFÈVRE PONTALIS,
avocat à la cour,
ancien député de la Sarthe,
ancien conseiller municipal de Paris et conseiller général de la Seine,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,

pieusement décédé en son domicile, à Paris.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 18 janvier, à 10 h. 30, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, 75007 Paris.

De la part de :
Mme Robert Lefèvre Pontalis, sa belle-sœur,
Ses cousins et amis et ses fidèles et dévouées gouvernantes Marie et Denyse.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Montmartre dans le caveau de famille.

Ni fleurs ni couronnes, des messes.

[Né le 8 août 1909 à Paris, Hubert Lefèvre Pontalis était un descendant de Guillaume le Conquérant (1027-1087) par Elisabeth, duchesse de Suffolk, sœur de Richard III et d'Edouard IV, rois d'Angleterre, ainsi que de Jean Secondat de Montesquieu. Il était le petit-fils d'Amédée Lefèvre Pontalis, député, président des Messageries maritimes et vice-président de la Société générale.

Après des études à la faculté de droit de Paris, Hubert Lefèvre Pontalis, avocat, a été député de la Sarthe à la première Assemblée nationale, le 10 novembre 1946. Apparenté au groupe du P.R.L. (parti républicain de la liberté, que présidait Joseph Laniel), il avait siégé à la commission de la presse et à celle de l'intérieur. Hubert Lefèvre Pontalis s'était représenté sans succès aux élections législatives de 1951, puis aux élections sénatoriales de mai 1952 et de nouveau aux élections législatives de 1956 à la tête d'une liste pour la réforme de l'Etat et la défense des libertés électorales. Hubert Lefèvre Pontalis était d'autre part ancien conseiller municipal de Paris, ancien conseiller général de la Seine.]

— Mme Harmès Bornerie-Clarus,
M. et Mme Claude Bornerie,
Isabelle et Axel Bornerie,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Harmès BORNERIE-CLARUS,

leur époux, père, beau-père, grand-père et parent, survenu le lundi 10 janvier à Paris (12e).

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 17 janvier, à 10 h. 30, en l'église Saint-Eloi (56, rue de Reuilly, 75012 Paris), où l'on se réunira.

Priez pour lui !

L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille au cimetière de Montmartre.

18, boulevard Voltaire, 75011 Paris.
65, boulevard H.-Marquès,
94200 Ivry.

— Le recteur de l'académie de Dijon, chancelier de l'Université,
Les inspecteurs de l'académie de Dijon,
Le secrétaire général de l'académie,
Le personnel du rectorat,

ont le très grand regret de faire part du décès de

M. le recteur Marcel BOUCHARD,
recteur de l'académie de Dijon et président du conseil de l'Université de 1946 à 1967.

[Marcel Bouchard est né le 30 juin 1898 à Vosne-Romanée (Côte-d'Or). Ancien élève de l'Ecole normale supérieure et agrégé des lettres, il fait toute sa carrière dans l'enseignement, d'abord aux lycées de Vesoul, Belfort et Dijon, puis à l'université de Nancy, dont il devient doyen en 1944. Nommé recteur de l'académie de Dijon en 1946, il conserve cette fonction jusqu'en 1967, date à laquelle M. Alain Peyrefitte, ministre de l'éducation nationale, met fin à ses fonctions de recteur pour limite d'âge. Marcel Bouchard protestera longtemps contre cette « disgrâce », notamment dans un ouvrage de souvenirs publié en 1973 : « Pour la Bourgogne, son université ». Marcel Bouchard exerça les fonctions de président de la conférence des recteurs des universités européennes (1959-1964) et de vice-président de l'Association internationale des universités (1960-1965) ; il a publié des études sur Lamartine, Fontenelle et Rousseau.]

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— Mme Vincent Cardi,
M. et Mme Jean Cardi et leurs enfants, Jean, Bruno, Olivia et Patricia,
M. et Mme Claude Nielsen,
M. et Mme Yves Delafond-Nielsen,
Eric, Patrick, Christian Nielsen,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Vincent CARDI,
ancien directeur des finances,
croix de guerre 1914-1918,

survenu à Paris le 2 janvier 1977 à l'âge de soixante-dix-sept ans.

La cérémonie religieuse a été célébrée en présence de ses parents et amis en l'église d'Arrens (Hautes-Pyrénées) le 7 janvier.

— Les obsèques de

Henri-Georges CLOUZOT,

auront lieu samedi 15 janvier, à midi, au cimetière de Montmartre, où l'on se réunira.

Une cérémonie religieuse aura eu lieu auparavant dans la plus stricte intimité.

— Angers, Loudun (86).

Mme Georges Delaunay, sa tante,
M. et Mme Camille Marcoux et leurs enfants,
Mme Janine Boutin et ses enfants,
Ses cousins et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès, survenu le 12 janvier à Angers, dans sa soixante-septième année, de

M. André DAVID-CAVAZ,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1940,
commandeur des Palmes académiques,
proviseur honoraire du lycée David-d'Angers, à Angers.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Joseph d'Angers le samedi 15 janvier, à 9 heures, et l'inhumation aura lieu au cimetière de Loudun (86), à 11 h. 30.

7, rue du Haras, 49000 Angers.
14, rue Saint-Martin,
86000 Poitiers.
5, place des Ternes, 75017 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Marcel LAFARGE,
née Rachel Béraud,

survenu le 12 janvier 1977.

De la part de :
Mmes Catherine et Claude Lafarge,
Mme Rose Pablet,
Des familles Béraud, Lafarge, Baud, Peycelon, Jobard.

Le service religieux sera célébré en l'église réformée de Pentemont, 106, rue de Grenelle, 75007 Paris, le samedi 15 janvier, à 13 h. 45.

123, rue de Grenelle, 75007 Paris.

— Le président-directeur général,
Le conseil d'administration,
Et le personnel de la Société des grands travaux de l'Est,

ont le regret de faire part du décès, à La Teste (Gironde), le 7 janvier 1977, de

M. Claude VIDAL,
ingénieur des Arts et Manufactures,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

âgé de cinquante et un ans, directeur à la Société des grands travaux de l'Est, où il était entré en 1953.

Remerciements

— Paris, Vichy.

Mme Henri Bouculat et sa fille Valérie,
M. et Mme J. Bellios,

remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie par leurs présence, de la sympathie par leur présence, leurs messages et leurs envois de fleurs lors du décès de

M. Henri BOUCULAT.

— Robert Chevenot et ses enfants,
Les familles alliées,

remercient les personnes qui compatissent à leur deuil.

La messe paroissiale de Saint-Germain-des-Prés du 24 janvier, à 19 heures, sera célébrée à la mémoire de la défunte.

Messes anniversaires

— La messe pour le cinquième anniversaire du retour à Dieu de

Maurice CHEVALIER

sera célébrée à Notre-Dame-de-la-Croix, 69 bis, rue de Ménilmontant, 75020 Paris, le dimanche 16 janvier 1977, à 10 heures.

Le Père Carré, des Frères prêcheurs, prononcera l'homélie.

Les amis de Maurice Chevalier sont invités à participer à cette action de grâce ou à s'y unir par la prière.

Visites et conférences

SAMEDI 15 JANVIER

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 13 h. 30, grille des Tuileries, place de la Concorde, Mme Garnier-Ahlberg : « Château de Champs ». — 15 h., métro Jussieu, Mme Allaz : « La Mosquée ». — 15 h., 62, rue St-Antoine, Mme Bachelier : « Hôtel de Sully ». — 15 h., 116, rue de Grenelle, Mme Lamy-Lasalle : « Connaissance du Faubourg Saint-Germain ». — 15 h., musée Jacquemart-André, 158, boulevard Haussmann, Mme Pennec : « Les Oiseaux de Saint-John Perse ». — 15 h., 43, avenue de Villiers, Mme Zujovic : « Musée J.-J. Henner ». — 15 h. 30, hall gauche, côté parc, Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte ». — 16 h. 30, 62, rue Saint-Antoine, Mme Legregeois : « Montmartre ».

14 h. 30, 12, rue Daru : « La cathédrale du culte orthodoxe russe » (L'Art pour tous). — 15 h., Opéra, devant la statue de la danse : « Le palais Garnier et l'exposition Wagner » (Visages de Paris). — 15 h., hall des pas perdus, devant le buffet : « Le poste de commandement de la gare Saint-Lazare » (A travers Paris). — 14 h. 30, 109, rue de Rivoli, Mme Colette Lehmann : « L'architecture française du premier quart du vingtième siècle ». —

CONFERENCES. — 14 h. 45, Théâtre Tristan-Bernard, 64, rue du Rocher, Mme Catherine Ammar : « Les ailes du souvenir », professeur René Rémond : « Vivre notre histoire. Les rapports histoire-société », M. Georges Sauge : « La lettre d'information ». « Le communisme est-il encore une menace ? » (Club du Faubourg). — 16 h., 13, rue Etienne-Marcel : « Méditation transcendantale et normalisation du système nerveux ».

DIMANCHE 16 JANVIER

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques. — 10 h. 30, 87, rue Vieille-du-Temple, Mme Zujovic : « Le Parisien chez lui de 1815 à 1914 ». — 15 h., 24, rue Pavée, Mme Allaz : « Hôtels de Lamoignon et Bouthillier de Chavigny ». — 15 h., 44, boulevard Saint-Germain, Mme Lemarchand : « Le lycée Saint-Louis ». — 15 h., 7, rue Tronchet, Mme Pajot : « Hôtel Pourtalès ». — 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Zujovic : « Hôtel de Sully ». — 15 h. 30, hall gauche, côté parc, Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte ». — 15 h. et 17 h. 15, salle du Musée des monuments français, palais de Chaillot, Mme Thibaut : « L'Europe romane ».

10 h., musée du Louvre : « Exposition de Watteau à Picasso » (L'art pour tous). — 15 h., hôtel de Rohan, 87, rue Vieille-du-Temple : « Le Parisien chez lui au dix-neuvième siècle » (Visages de Paris). — 16 h., 3, rue Malher : « Les synagogues du vieux quartier israélite de la rue des Rosiers. Le couvent des Blancs-Manteaux » (A travers Paris). — 15 h., 23, quai de Conti : « Sous la célèbre coupole » (Mme Barbier) (entrées limitées). — 15 h., 93, rue de Rivoli : « Salons du ministère des finances » (Mme Camus). — 10 h. 30, métro Monge : « Mouffetard et ses secrets » (Connaissance d'ici et d'ailleurs). — 10 h., 2 bis, place Denfert-Rochereau : « Catacombes et carrières » (Connaissance de Paris). — 15 h., 123, boulevard du Port-Royal : « Le monastère de Port-Royal de Paris » (Mme Ferrand). — 15 h., centre de la place du Palais-Bourbon : « Les salons de l'hôtel de Lassay » (Mme Hager). — 15 h., 101, rue de Grenelle : « Salons et jardin de l'hôtel de Rothelin » (Histoire et archéologie). — 15 h., 60, rue des Francs-Bourgeois : « Le palais de Soubise » (M. de La Roche). — 10 h. 30, Musée national des techniques, 292, rue Saint-Martin : « Naissance et évolution de l'automobile » (entrée gratuite). — 15 h., grille du Palais de justice : « La Cité mystérieuse » (Paris inconnu). — 15 h., 23, rue Clovis : « Les vestiges de l'abbaye Sainte-Geneviève » (Paris et son histoire). — 10 h. 30, métro Saint-Paul : « Le Marais inconnu » (Mme Rouch-Gain). — 15 h., place du Puits-de-l'Ermite, Mme Augarde : « La mosquée, le souk, le café maure » (Tourisme culturel).

CONFERENCES. — 16 h., 13, rue Etienne-Marcel : « Méditation transcendantale et conscience illimitée ». — 9 bis, avenue d'Iéna, M. Roger Orange, 15 h. : « Yémen » ; 17 h. : « Népal ». — 15 h. 30, 15, rue de la Bûcherie, docteur Michel Valentin : « Le maréchal de Vauban » (Les artisans de l'esprit). — 14 h. 30, salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, M. Albert Mahuzier : « La vie du fleuve Amazone » (Connaissance du monde). — 15 h. 30, centre Védantique-Ramakrishna, angle des boulevard Victor-Hugo et Romain-Rolland, à Gretz : « Fête de Swâmi Vivekânanda ». — 15 h., salle de cinéma du Club des ingénieurs des arts et métiers, 9 bis, avenue d'Iéna, M. J.-C. Stevens : « Croisière au fil de l'histoire sur le Nil, dans l'Egypte des pharaons » (Découverte du monde).

A L'HOTEL DROUOT

EXPOSITIONS

Samedi

S. 2 - Objets d'art, Extrême-Orient.
S. 4 - Tabl., céram. Mbles anc. Plan.
S. 28 - Tableaux. Obj. fouilles.

VENTE A VERSAILLES

Mes P. et J. MARTIN, C.-P. ass.
3, imp. Chevau-Légers - 950-58-08
DIMANCHE 16 JANVIER
GAL. CHEVAU-LEGERS, 10 et 14 h
TABLEAUX MODERNES
HOTEL CHEVAU-LEGERS, 14 h
SIEGES et MEUBLES ANCIENS
Exposition : vendredi et samedi

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

APRÈS LA LIBÉRATION DE M. EDMOND SIMEONI

Une interview du leader autonomiste corse à l'A.F.P.

« J'ai le ferme espoir que la paix et la sagesse prévaudront sur l'aventure »

Dans l'entretien qu'il a accordé à M. Aimé Pietri, *correspondant* de l'Agence France-Presse à Bastia, M. Edmond Simeoni a notamment fait les déclarations *suivantes :*

« Le très long séjour que je viens d'effectuer dans les prisons françaises n'a entamé en rien ma volonté de poursuivre la lutte, afin de donner à mon pays et au peuple corse les moyens de sa survie et de son épanouissement. Il est évident que la situation a évolué dans l'île, après les *drames* d'Aléria et de Bastia en août 1975.

» Cependant, j'ai désormais la ferme conviction qu'une crise historique d'identité ne saurait être valablement résolue par des palliatifs matériels. C'est davantage de confiance dans le dialogue et la concertation que de crédits d'Etat dont la Corse a besoin aujourd'hui.

» Mon séjour en prison, par mes contacts permanents, m'a ancré au cœur des réalités insulaires. *Je n'entends pas seul*, après une analyse approfondie sur le terrain, choisir les voies et les moyens de la lutte. J'entends cependant apporter ma contribution à l'œuvre commune, dans la recherche de l'unité la plus large avec toutes les forces représentatives de notre peuple, tant dans l'île que dans la diaspora.

» Il m'apparaît évident que le postulat de base intangible est le sauvetage du peuple corse et de son patrimoine, le peuple corse qui a un droit imprescriptible à la vie, au-delà de toutes les lois écrites, y compris la Constitution française. Cette brève analyse exclut le séparatisme, car nous entendons obstinément poser le problème aigu actuel en termes de *complémentarité* et non d'antagonisme.

» Il faudra encore, bien sûr, que la partie adverse apprécie la situation de façon plus objective et renonce, sous peine de voir la Corse, et notamment sa jeunesse, basculer dans le clan de l'anti-France, à une politique coloniale à base de répression, de mensonges, de manœuvres subalternes.

» Tout esprit éclairé, et ma formation humaniste m'y prédispose singulièrement, ne peut que condamner toutes les violences. Mais comme apparaissent dérisoires les actes de désespoir des patriotes ayant désormais perdu *toute* confiance si on les compare à la violence institutionnalisée, *historique de l'Etat* et conjoncturelle du pouvoir issu de 1958...

Peut-on décemment priver un peuple de sa terre, de sa langue, de sa culture, bafouer la démocratie, instaurer une justice discriminatoire, se livrer à une provocation par le biais des police *parallèles, sans voir inévitable*ment fleurir, puis s'amplifier, des actes de légitime défense ? Cela dit, dans la conjoncture actuelle, il serait vain d'espérer réprimer les effets sans traiter les causes essentielles. »

» Il faut désespérément rechercher l'unité, le dialogue, afin de *débloquer la situation et promou*voir une Corse fraternelle, démocratique, pacifique, résolument tournée vers l'avenir et ayant trouvé sa place spécifique au sein de l'ensemble français.

» On ne peut mener, depuis plus de dix ans, un combat aussi ardu et inégal sans avoir des *manifestations nationalistes. Mais* celles-ci, loin de s'enfermer dans un sectarisme étriqué et xénophobe, doivent, à mon sens, s'investir dans un statut d'autonomie interne qui dote la Corse de moyens institutionnels lui permettant de s'insérer dans le contexte méditerranéen et européen, afin de *jouer au maximum* son rôle d'échangeur au carrefour des pays industrialisés de l'Occident et des Etats du tiers-monde, notamment les Etats riverains de la Méditerranée.

» J'envisage de rentrer dans les prochains jours en Corse pour y retrouver ma famille, mes amis, *mes occupations professionnelles*, avant de découvrir les hommes, sans exclusive de dialogue et de progrès. Il appartiendra au pouvoir de prendre acte des réalités objectives puis de conformer son attitude aux exigences du consensus populaire. J'ai le ferme espoir que la paix et la sagesse prévaudront sur l'aventure.

Et maintenant ?

De notre correspondant

Ajaccio. — Toutes les déclarations concordent : la mise en liberté d'Edmond Simeoni est *considérée comme une mesure* d'apaisement. C'est ce qu'expriment notamment MM. Nicolas Alfonsi, député d'Ajaccio-Calvi, et Jean Zuccarelli, député et maire de Bastia, tous deux radicaux de gauche, Charles Ornano, maire d'Ajaccio, bonapartiste. M. François Giacobbi, sénateur radical de gauche et président du conseil régional, ajoute : « *C'est une décision qui correspond à l'idée que je me fais de la justice française.* »

Pour M. Marcel Bartoli, secrétaire général du Mouvement autonomiste, l'Association des patriotes corses (A.P.C.), *« le combat pour l'autonomie continue. Il ne cessera que lorsque nos objectifs seront réalisés »*. Quant à M. Jean Riolacci, préfet de région, il estime n'avoir aucun commentaire à faire, se bornant à observer : *« La décision d'élargir ou non M. Edmond Simeoni n'était pas, n'a jamais été, de mon ressort. »*

Dans l'île, la mise en liberté d'Edmond Simeoni est d'autant plus favorablement accueillie qu'elle n'est assortie d'aucune assignation à résidence. Ainsi, M. Simeoni pourra-t-il regagner la Corse et y retrouver sa famille et ses amis. L'élan de solidarité qui s'était traduit par de nombreuses manifestations et fait l'objet d'une démarche des parlementaires de l'île à Paris, ces derniers jours, trouve aujourd'hui son aboutissement logique. Pour le reste, le procès d'Aléria a fait la lumière sur les événements tragiques du 22 août 1975.

Survenant après cinq cent vingt-trois jours de détention, la libération d'Edmond Simeoni ne peut pourtant être considérée comme une fin en soi. Le retour en Corse du leader autonomiste est un événement générateur de promesses. On peut penser que *l'action engagée en vue de la* réforme des institutions pourra désormais se dérouler dans le seul cadre de la légalité républicaine. C'est là l'unique moyen d'éviter tant de bavures qui font du mal à la cause de la Corse, d'une part, et, d'autre part, entraînent une répression qui n'est pas davantage une fin en soi.

Il ne fait de doute pour personne qu'Edmond Simeoni poursuivra son combat pour l'autonomie. Tout citoyen est libre d'exposer ses idées et de lutter pour les faire triompher. Mais encore faut-il que ce que Mgr Jean-Charles Thomas, évêque de l'Eglise de Corse, appelle la *« violence mère »*, cesse elle aussi de constituer un élément fondamental d'un blocage de la situation.

En d'autres termes, les obstacles à une réforme régionale intelligente et réaliste peuvent être levés si le pouvoir central comprend enfin que la Corse française n'est pas la Bretagne ni le Pays basque. Alors, les autonomistes eux-mêmes devront admettre une approche pragmatique du problème, donc jouer le jeu du suffrage universel dans un climat nouveau qui passe aussi par un meilleur assainissement des listes et des pratiques électorales. Dans ce domaine comme dans bien d'autres, Edmond Simeoni a un rôle très important à jouer. Ceux qui sont convaincus des vertus du dialogue sincère — entre insulaires d'abord, entre les insulaires et l'Etat ensuite — souhaitent aujourd'hui que chacun en prenne totale conscience.

PAUL SILVANI.

M. JEAN RIOLACCI : n'oublions pas.

M. Jean Riolacci, préfet de *région*, a fait, le vendredi matin 14 janvier, la déclaration suivante, devant le conseil général de la Corse du Sud :

« Le docteur Simeoni a retrouvé la liberté. En application d'une décision prise dans le cadre d'une procédure juridictionnelle normale. Le représentant de l'Etat n'a pas à la commenter. Il peut seulement être enclin à penser que l'absence d'agitation dans la rue et une baisse de tension dans les esprits ont pu la rendre plus facile.

» Au plan des sentiments — je n'en suis pas démuni, mais je suis sans humeur, — je comprends *qu'une large fraction* de la communauté insulaire éprouve un profond soulagement au retour de l'un des siens, au-delà du jugement que l'on peut porter sur ses idées ou sur son action. Puisse ce retour, comme beaucoup le disent, être un élément d'un retour à l'équilibre collectif, puisse ce souhait devenir un constat.

» Mais le soulagement n'éteint pas la mémoire. Je demande à l'assemblée un instant de nourrir une pensée pour les deux gendarmes mobiles tombés à Aleria, au terme d'un fatal engrenage, au service de la paix publique. Et plus particulièrement à l'endroit de la veuve et des quatre enfants du maréchal des logis chef Michel-Jean Hugel, pour qui la Corse reste une terre de drame. J'aimerais que ces malheureux, et l'ensemble de la *gendarmerie* nationale, sachent qu'elle n'est pas une terre d'oubli. »

TRANSPORTS

Les syndicats de cheminots rendent le gouvernement responsable du déficit de la S. N. C. F.

L'ensemble des fédérations de cheminots ont tenu à exprimer au cours d'une conférence de presse réunie à Paris, le jeudi matin 13 janvier, leur *« profonde émotion »* après les *« violentes attaques »* de MM. Jean-Pierre Fourcade et Michel Durafour, ministre délégué, chargé de l'économie et des finances, contre les entreprises publiques en général et la S.N.C.F. en particulier.

Contestant les *« prétendues erreurs de gestion » mises* en avant par ces deux membres du gouvernement pour expliquer la mauvaise situation financière de la S.N.C.F., les organisa*tions professionnelles* ont exprimé la crainte que ces propos ambigus ne cachent la volonté *« d'une dénationalisation totale ou partielle de la société »*. *Elles auront* l'occasion de s'en expliquer avec M. Fourcade, qui a accepté de les recevoir le mercredi 26 janvier.

Pour les syndicats, le gouvernement porte la responsabilité de la crise que traverse le rail en France, en s'opposant, *« au nom du libéralisme et de l'économie de marché, à toute incitation à un report de trafic su rie fer »*. En outre, soulignent-ils, *« il n'existe au départ aucune égalité des conditions de concurrence entre les modes de transport, notamment pour ce qui concerne la tarification d'usage des infrastructures, l'harmonisation des conditions de travail, le contrôle des réglementations »*. Cette politique de « laisser faire » aboutit, selon eux, *« à un gaspillage de moyens et à un suréquipement contraires à l'intérêt de la collectivité »*.

La productivité du travail a augmenté en moyenne de 8,4 % par an durant la période du contrat de programme (1969-1974). *« La limite est largement atteinte,* notent les syndicats. *Il est, en effet, de nombreux cas où la bonne marche du service se trouve compromise par l'insuffisance des investissements et le manque de personnel. »* Il est donc faux de laisser entendre que les cheminots ne feraient pas le maximum pour promouvoir le rail.

D'après les organisations professionnelles, c'est plutôt le retard tarifaire dont souffre la S.N.C.F. qui a gravement obéré sa situation financière. *Le plan Barre, qui limite la* hausse des barèmes à 6,5 % en 1977, et ce à compter du 1er avril prochain, aura un effet négatif sur les comptes *de la société nationale. « Cette dégradation est irréparable,* notent-elles, *car, pour arriver à un niveau de tarifs correct, des majorations importantes seraient nécessaires et donc difficilement supportables par la clientèle. »*

Seule issue pour obtenir, à terme, un redressement de la S.N.C.F. : une planification véritable, étant reconnue sans ambiguïté la mission de service public de la société nationale. Pour ce qui *concerne les investissements, « il y aura lieu,* selon les syndicats, *d'améliorer la part relative consacrée au rail, le mode de transport le plus sûr, le moins polluant et le plus économe en énergie »*. A ce sujet, l'éventualité de la création de lignes ferroviaires *nouvelles et la réouverture de lignes* secondaires doivent être *« très sérieusement envisagées »*.

● HAUSSE DE 20 % DES TARIFS FERROVIAIRES ITALIENS. — *Les tarifs* ferroviaires augmenteront en Italie à partir du 1er mars prochain. Les tarifs voyageurs subiront une majoration de 20 % en première et deuxième classes, et les tarifs marchandises une hausse moyenne de 30 %.

● LA SITUATION FINANCIERE DE LA S.N.C.F. — M. Paul Gentil, directeur général de la S.N.C.F., qui nous a accordé un entretien paru dans *le Monde* du 13 janvier, tient à préciser qu'en faisant allusion à *« la baisse probable du pouvoir d'achat en 1977 »*, il entendait par là faire état d'*une baisse probable de l'accroissement du pouvoir d'achat »*.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

CONJONCTURE

M. Rocard : ralentissement de l'inflation cet été mais « rien ne sera réglé »

« La nouvelle obstination du premier ministre peut obtenir des résultats psychologiques à court terme à des fins électorales, mais, au regard de la véritable situation actuelle, on se demande s'il faut se réjouir que la propagande tienne lieu de politique économique », écrit M. Michel Rocard, secrétaire national du parti socialiste, dans *la Presse économique*, hebdomadaire dépendant du *Nouvel Observateur*. Grâce à l'action sur les prix et à une compression de la demande salariale, le gouvernement, prévoit M. Rocard, *« pourra engranger un ralentissement de la hausse des prix à la fin du premier semestre »*, tandis que *« la déflation aura dégagé une réserve de croissance qui viendra nourrir une politique de relance au second semestre »*.

« Avec un peu de chance, cette politique, synchronisée avec celle du président Carter, permettra à la relance française d'être tirée à la fois par l'exportation et par la demande intérieure ». Les fruits de ce scénario *« seront mûrs au premier trimestre 1978 »*. Mais, ajoute M. Rocard, *« au fond rien ne sera réglé concernant les grands problèmes : inflation, chômage, échanges extérieurs et équilibre des finances publiques »*. [...]

Pour le chômage, c'est *« plus dramatique encore »*, car, selon le secrétaire du P.S., le gouvernement *« joue le chômage contre les prix, alors que la solution du dilemme est justement dans la lutte contre les facteurs inflationnistes de la croissance. (...) Il faut maintenir la croissance et non en avoir peur »*.

Quant aux échanges extérieurs, *« l'héritage laissé par la politique giscardienne risque d'être tout aussi lourd »*, le gouvernement n'ayant proposé aucune politique d'ensemble *« visant à limiter les importations à l'indispensable et à donner aux exportations une assise industrielle et commerciale... à l'instar des exportations allemandes »*.

En conclusion, M. Rocard se défend de *« noircir la situation, car personne n'y a intérêt »*. Le secrétaire du P.S. estime que son bilan *« est la simple observation des conséquences d'une politique hésitante et sans moyens »*.

PROGRÈS DE LA PRODUCTION EN NOVEMBRE APRÈS LA CHUTE D'OCTOBRE

L'indice mensuel de la production industrielle en France, calculé par l'INSEE, s'est inscrit à 126 en novembre 1976 contre 123 en octobre (sur la base de 100 en 1970), soit une hausse de 2,4 % en un mois et de 11,5 % en un an.

[L'indice avait fortement augmenté entre juillet-août et septembre, passant de 124 à 129 (+ 4 %), puis avait rechuté plus fortement encore (123 en octobre, soit une baisse de 4,7 %). En fait, il apparaît que, compte tenu des difficultés rencontrées par l'INSEE dans la collecte des informations de base nécessaires à l'établissement chaque mois de cet indice, septembre avait été *surévalué, incorporant une partie des progrès réalisés* en juillet-août, et qu'octobre avait été nettement *sous-évalué* en raison des statistiques peu « fiables » concernant l'énergie.

***L'évolution*, en fait, semble avoir été la suivante : 123 en juin, 124 en juillet-août, 125 en septembre et en octobre, 126 en novembre. La croissance, si elle se poursuit, va donc à un rythme très lent.]**

AGRICULTURE

L'initiative de la Colombie visant à geler les prix du café semble vouée à l'échec

L'initiative prise par le président colombien Alfonso Lopez de convoquer une réunion extraordinaire des producteurs de café, *afin de parvenir à un accord de* gel des prix, semble vouée à l'échec, indiquent, le 13 janvier, les observateurs à Bogota.

Cette proposition a été rejetée par le Brésil, le premier pays contacté. Au siège de l'Organisation des producteurs, à Londres, on précise que, jusqu'à présent, aucune demande concernant une éventuelle réunion extraordinaire n'a été reçue.

Selon certains observateurs, le gouvernement brésilien, qui appuyait au début la proposition colombienne, a été contraint de reculer face aux pressions de ses exportateurs privés. Le gel des prix, destiné à faire face au boycottage décidé principalement aux Etats-Unis pour lutter contre la hausse spectaculaire des prix du café, était considérée en Colombie comme le seul moyen d'en finir avec ce boycottage.

Sur les principaux marchés, les cours ont continué de progresser. Ils ont atteint, le 13 janvier, 2,22 dollars la livre à New-York, 2 640 livres sterling la tonne à *Londres et 2 390 F le quintal* à Paris.

Parallèlement, la hausse des cours du cacao se poursuit. Les prix ont plus que triplé, depuis dix-huit mois, sur le marché à terme new-yorkais, atteignant 1,62 dollar la livre pour l'échéance de mars. Certains experts estiment *que le niveau des 2 dollars la* livre pourrait être atteint rapidement.

A l'origine de cette hausse : la diminution de l'approvisionnement mondial, en raison notamment d'une baisse de production dans plusieurs pays ouest-africains, surtout le Ghana et le Nigeria, *qui, selon certaines informations*, ne vendent actuellement plus de cacao sur le marché mondial.

En revanche, la poussée de fièvre enregistrée sur le marché du sucre en début de semaine n'a pas eu de suite, les cours retombant à moins de 1 200 F le quintal, à Paris.

M. Bonnet veut sensibiliser les agriculteurs à la notion de compétitivité

« Il faut donner à l'agriculture un surcroît de considérations », a déclaré M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture, en présentant jeudi 13 janvier ses vœux à la presse en compagnie de M. Pierre Mehaignerie, secrétaire d'Etat à l'agriculture.

Evoquant le rôle stratégique dévolu à l'agriculture par les Etats-Unis et l'effort d'investissement engagé par l'Union soviétique dans ce secteur, M. Bonnet a indiqué qu'il convenait de sensibiliser les agriculteurs à la notion de compétitivité. Dans une économie ouverte, il convient, selon le ministre, de veiller à la contraction des coûts de production, d'éviter le surendettement et le suréquipement, d'augmenter l'agressivité commerciale, d'améliorer les contrôles sanitaires, la recherche et l'information.

En ce qui concerne les perspectives d'élargissement de la C.E.E. à la Grèce ou à l'Espagne, M. Bonnet a déclaré : *« J'ai le sentiment que les pays du Nord, qui seraient intéressés par l'adhésion de la Grèce et de l'Espagne pour se procurer des fruits et légumes bon marché, ont la crainte que le centre de gravité de la C.E.E. ne soit tiré vers le Sud. »*

Traitant ensuite des prochaines négociations commerciales multilatérales à Genève, le ministre a assuré que la France s'opposerait à ce que les questions agricoles ne soient pas traitées dans une commission spécifique comme tentent de le faire les Etats-Unis.

[On comprend que M. Bonnet veuille redorer le blason de l'agriculture française, singulièrement terni au moment de l'indemnisation des dégâts provoqués par la sécheresse. *On comprend moins bien*, en revanche, que le ministre ait l'ambition de faire de l'agriculture un élément de la puissance économique nationale, alors que les crédits d'investissement de son ministère ont été réduits de 29 % pour 1977 et que l'enveloppe des prêts bonifiés dont pourraient bénéficier les exploitants a baissé de 12 % pour cette année. Les moyens ne paraissent guère à la hauteur de l'ambition. — A. G.]

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● REGROUPEMENT DANS LE LAMINAGE A FROID. — Les *sociétés Aciers et Outillage* Peugeot et Creusot-Loire vont regrouper leurs activités de laminage à froid de produits plats en acier au carbone alliés et inoxydables, avec la participation de leur principal fournisseur de demi-produits, la Compagnie industrielle Chiers-Châtillon. Une nouvelle société, Peugeot-Loire, recevra la division « aciers » du groupe Peugeot (usine de Pont-de-Roide, dans le Doubs), le département « feuillards » de Creusot-Loire (avec notamment les installations de laminage à froid de l'usine de l'Ondaine, dans la Loire), et une participation de 30 % dans l'aciérie d'Isbergues, dans le Pas-de-Calais, apportée par Creusot-Loire (10 %) et Chiers-Châtillon (20 %). Aciers et Outillage Peugeot détiendra 51 % du capital de Peugeot-Loire, Creusot-Loire 31 % et Chiers-Châtillon 18 %.

● L'INSTITUT DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (I.D.I.) vient de prendre une *participation de 70 % dans le* capital de la société Delacoste et compagnie, un fabricant de jouets (balles et ballons). A la demande de l'I.D.I., M. Jahiel, président du groupe du Jouet français, a accepté de prendre la présidence et la direction générale de Delacoste.

A l'étranger

● LE COUT DE LA VIE AU CANADA a augmenté de 0,3 % en décembre, ce qui porte à 5,8 % sa progression en un an (décembre 1975 - décembre 1976).

● LE COUT DE LA VIE EN ITALIE a augmenté de 1,2 % en décembre. En un an, la hausse des prix de détail a atteint 21,8 % (décembre 1976 comparé à décembre 1975), taux double de celui qui était enregistré il y a un an à la même époque (11,2 % entre décembre 1974 et décembre 1975).

Emploi

● LA DIRECTION DES ACIERIES DE POMPEY (quatre mille six cents salariés) vient d'annoncer au comité central d'entreprise qu'elle envisage de supprimer six cents emplois d'ici à 1980. La société affirme son souci d'éviter dans la mesure du possible des licenciements de personnel, mais a l'intention de faire usage de mesures de mise à la retraite anticipée. La C.G.T. a déclaré ne pouvoir *« tolérer cette légèreté avec laquelle un problème aussi important est envisagé. — (Corresp.)*

Immigration

● *LE COMITÉ* DE COORDINATION DES FOYERS D'IMMIGRÉS DE LA SONACOTRA qualifie de *« grande victoire »* les décisions prises le 11 janvier par les tribunaux de Pontoise et de Sannois. Ceux-ci ont fait droit aux résidents des foyers de Saint-Ouen-l'Aumône, de Sannois, de Cormeilles-en-Parisis et Argenteuil et ont prononcé le sursis à statuer sur les saisies arrêts sur salaires, demandées par le SONACOTRA contre les résidents qui font la grève des loyers ; les juridictions pénales et administratives sont saisies de plaintes pour pratique de prix illicites et irrégularité dans l'homologation de ces prix.

LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

ÉNERGIE

LES IMPORTATIONS FRANÇAISES DE « BRUT » ONT PROGRESSÉ DE 12 % EN 1976

La France a importé en 1976 de l'ordre de 121 millions de tonnes de pétrole brut contre 106 millions de tonnes en 1975. Sur ce total, 2,5 millions de tonnes ont été raffinées pour le compte de l'étranger et une partie des « bruts » exportés sous forme de produits finis.

Les pétroles du Proche-Orient représentent désormais 80,4 % des approvisionnements de la France (dont 36 % pour l'Arabie Saoudite et 8,8 pour Abou-Dhabi). L'Afrique fournit 14,1 %, la mer du Nord 2,3 %, l'U.R.S.S. 1,6 % et le Venezuela 0,6 %. La production contrôlée par les compagnies françaises a atteint 79 millions de tonnes.

La consommation s'est élevée à 103,9 millions de tonnes (+ 8 % du total, dont 5,5 % pour les carburants, 8,5 % pour le gas-oil, 4 % pour le fuel domestique et 14 % pour le fuel lourd, en raison des achats de l'E.D.F. lors de la sécheresse). Malgré la reprise du marché, les raffineries n'ont fonctionné qu'à 71 % de leurs capacités.

Les capacités de stockage se sont accrues de 500 000 mètres cubes pour atteindre 67 millions de mètre cubes.

L'Union des chambres syndicales de l'industrie du pétrole (UCSIP) précise que pour la troisième année consécutive l'industrie du raffinage-distribution subit des pertes importantes du fait du retard apporté à répercuter sur les prix les incidences des augmentations du « brut » et du cours du dollar. M. Demargne, président de l'UCSIP, a donc réclamé une revalorisation des marges de raffinage et de distribution et la compensation immédiate des charges relatives au coût en francs du « brut ».

MALGRÉ LE DOUBLE PRIX DU « BRUT »

Les pouvoirs publics n'envisagent pas d'instaurer une péréquation sur le marché français

Le cheikh Yamani, a précisé jeudi 13 janvier à un hebdomadaire libanais que l'Arabie Saoudite allait porter sa production de pétrole à 10 millions de barils par jour, dans les trois mois à venir. En novembre, près de 9,2 millions de barils par jour avaient été produits.

Conséquence de l'instauration d'un double prix pour le « brut » ; le Koweït et l'Iran éprouvent, eux, des difficultés à écouler leur production. Le gouvernement koweïtien considérant que « les accords conclus doivent être exécutés » a repoussé une demande des compagnies pétrolières qui étaient désireuses de réduire leurs achats. Le chah, de son côté, a indiqué dans une interview accordée à « Business Week » que l'Iran ne vendrait plus jamais de pétrole aux compagnies étrangères qui rompraient leurs contrats d'achat.

En France, le système du double prix laisse perplexe compagnies et administrations, qui s'interrogent sur sa pérennité et sur les mesures à adopter pour en atténuer les effets.

Les pays membres de l'OPEP ont annoncé des hausses allant de 3 % pour les « bruts » lourds d'Arabie Saoudite à 11,03 % pour le pétrole de Qatar. Un seul pays, l'Indonésie, n'a, jusqu'à présent, pas entièrement respecté la décision prise à Doha par le groupe des « onze », en n'augmentant l'essentiel de sa production que de 5,87 %.

En ce qui concerne les niveaux de la production, bien des incertitudes subsistent. L'Arabie Saoudite a annoncé qu'elle augmenterait la sienne, mais elle semble vouloir porter ses efforts sur l' « arabe lourd ». Quant aux Emirats arabes unis, les conséquences varient selon la localisation et la qualité de leur « brut ». Le Venezuela, bénéficiant de la proximité des Etats-Unis, n'a guère de mal à vendre son pétrole, non plus que les pays africains (Nigéria, Libye, Algérie, Gabon), qui profitent des différentiels de qualité et de distance. De même, les Algériens n'ont eu aucune difficulté à écouler leur « brut », très apprécié sur un marché américain où la demande de produits pétroliers n'a jamais été aussi forte.

C'est au Proche-Orient que s'est fait particulièrement sentir la concurrence. Rien là d'étonnant dans la mesure où l'on peut constater des différences de prix allant jusqu'à 7 % pour des « bruts » de même qualité et de même origine géographique. été les pays le plus rapidement touchés. Mais si le premier pays Le Koweït, l'Iran et l'Irak ont été les pays les plus rapidement touchés. Mais si le premier pays peut sans grands problèmes être amputé d'une partie de ses ressources pétrolières, il n'en est pas de même des deux autres, qui ont de grands besoins financiers.

« *Le système actuel ne peut pas durer. Il est incompatible avec l'économie de marché* », affirment les représentants des compagnies pétrolières. Mais, outre qu'en matière pétrolière le rationnel n'est pas toujours sûr, nul ne peut dire quand ou comment cette uniformisation des prix interviendra : conférence extraordinaire de l'OPEP en février, rabais des pays les plus touchés, unanimité après la prochaine conférence de l'OPEP prévue pour juillet ?

« *En attendant*, affirme-t-on au ministère de l'industrie et de la recherche, *les sociétés opérant en France font la bête et répercutent automatiquement les hausses de prix de leurs producteurs.* » « *Cette transparence des prix, les pays producteurs comme les pays consommateurs veilleront à ce qu'elle soit respectée* », ajoute un des responsables d'une des sociétés françaises. Mais si un communiqué saoudien du 10 janvier a précisé que Ryad prenait des dispositions pour que sa modération ne profite pas aux seuls intermédiaires, il n'envisage des mesures — semble-t-il — que pour le supplément de production annoncé.

L'expectative prévaut donc sur le marché au moment où chaque pays va s'efforcer de disposer du maximum possible de pétrole « bon marché ». Avec plus de 45 % de ses approvisionnements originaires d'Arabie Saoudite et des Emirats, la France est bien placée. Elle pourrait d'ailleurs — pour maintenir ce courant — obliger les compagnies à respecter les plans d'approvisionnement qu'elles sont tenues de déposer à la direction des carburants (ce qui a été fait début décembre). Mais « *la contrainte peut être risquée* », explique un haut fonctionnaire. Tant il est vrai que de bonnes relations politiques avec un pays producteur ne remplacent pas la conciliation inévitable avec les grandes compagnies internationales qui règnent encore sur la commercialisation.

Pour les mêmes raisons, le ministère de l'industrie, contrairement à ce qui avait été envisagé rue de Rivoli, n'a nullement l'intention d'instaurer une taxe de péréquation pour rétablir une certaine égalité entre les compagnies. Le pourcentage de pétrole « bon marché » dans les approvisionnements de celles-ci est, en effet, fort différent de l'une à l'autre. Sur les dix premier mois de l'année, il a été de 93 % pour Esso, 67,5 % pour Mobil, 57,9 % pour Elf-Aquitaine, 53,2 % pour le groupe Total, 12 % pour Shell et 9,7 % pour B.P. « *Une péréquation chasserait le pétrole le plus cher* », dit-on. Et puis, favoriser la balance des comptes paraît, actuellement, plus important que de réaliser l'équité complète sur le marché intérieur.

L'administration attend donc, elle aussi, d'y voir plus clair. Pour le bonheur des filiales des membres de l'ARAMCO, tel Esso, qui ne cache pas qu'un système quelconque de péréquation « *découragerait les initiatives des compagnies pour obtenir le brut le moins cher* ».

BRUNO DETHOMAS.

CONFLITS ET REVENDICATIONS

La Confédération des syndicats médicaux français prend une position souple mais ferme

Retrait provisoire des consignes de dépassement de tarifs, annonce d'une grève nationale administrative, à partir du 26 janvier, si la Sécurité sociale maintient ses sanctions contre quatre-vingt-dix praticiens : telles sont les deux décisions, empreintes à la fois de souplesse et de fermeté, qu'a prises, mercredi 12 janvier, le bureau de la Confédération des syndicats médicaux français (C.S.M.F.) en réclamant une rencontre « immédiate » avec les dirigeants des caisses d'assurance-maladie.

Comment éviter un conflit qui léserait des millions d'assurés et créerait aussi de graves remous au sein du plus important syndicat de médecins — la C.S.M.F. — sans faire perdre la face à ce même syndicat, qui, à la fin de 1976, avait décidé de déclencher une grève administrative si des sanctions étaient prises contre certains de ses adhérents ? Tel est le problème qu'ont essayé de résoudre les dirigeants de la C.S.M.F.

Le conflit est né des consignes lancées l'été dernier par la C.S.M.F., qui demandait à ses adhérents d'appliquer un « tarif syndical », c'est-à-dire des honoraires dépassant le barème négocié et accepté par un autre syndicat, la Fédération des médecins de France. Six mois plus tard, des sanctions ont été prises contre quatre-vingt-dix médecins de la région parisienne par la caisse-maladie des salariés.

La double décision prise mercredi montre le souci de la C.S.M.F. d'offrir aux caisses le moyen d'éviter un conflit qui démolirait la politique conventionnelle entre le corps médical et la Sécurité sociale :

- La C.S.M.F. renonce au « tarif syndical », mais seulement du 17 au 30 janvier, et elle demande aux caisses en conséquence d'accepter l'ouverture de discussions et de suspendre les sanctions ;
- La C.S.M.F. décide de déclencher dans toute la France une grève administrative à partir du 26 janvier si les caisses maintiennent leur position contre les quatre-vingt-dix praticiens sanctionnés. En outre, si les discussions éventuelles ne donnent aucun espoir de réévaluation des honoraires, la C.S.M.F. se prononcera le 30 janvier en assemblée générale sur la reprise ou non de consignes de dépassement de tarifs.

Un geste de bonne volonté des caisses

Au lendemain des décisions de la Confédération des syndicats médicaux français, les caisses nationales d'assurance-maladie ont répondu par un premier geste de bonne volonté : elles ont décidé de suspendre la procédure de déconventionnement à l'égard de dix-huit médecins parisiens sur dix-huit médecins parisien sur les quatre-vingt-dix praticiens menacées de sanctions.

JEAN-PIERRE DUMONT.

- GREVE DU SERVICE DES AUTOROUTES. — L'ordinateur central du ministère de l'équipement est bloqué depuis le 3 janvier par une grève du personnel du Service d'études techniques des routes et autoroutes (SETRA) installé à Bagneux (Hauts-de-Seine). La grève des agents de la division informatique, soutenue financièrement par le reste du personnel (six cent cinquante employés au total) a été lancée par les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. pour protester contre le transfert dans la ville nouvelle du Vaudreuil, près de Rouen (à 80 kilomètres de Bagneux) des cent soixante agents de la division informatique.

- LES SALARIES D'ARTELEC (ex-Grandin), à Montreuil (Seine-Saint-Denis), qui occupent à nouveau leur entreprise depuis le 20 septembre après l'échec d'une première relance de l'activité, ont fait l'objet d'une ordonnance d'évacuation prise en référé par le tribunal de Bobigny

- LA VISITE DE M. BARRE A L'ANPE — Après la visite de M. Barre à l'agence nationale de l'emploi de Nanterre, nous avons publié un communiqué des syndicats C.G.T. et C.F.D.T. de l'ANPE des Hauts-de-Seine reprochant au premier ministre et à M. Beullac de « *s'être bien gardés d'effectuer cette parade publicitaire un jour de pointage* ». Vérification faite, le 7 janvier était jour de pointage pour les femmes à l'agence de Nanterre.

[Les auteurs du communiqué, que nous avons interrogés, reconnaissent s'être trompés, confondant avec une autre agence où ce n'était pas jour de pointage. La précipitation à vouloir condamner toute initiative dès le moment où elle émane du gouvernement amène parfois les syndicalistes à négliger l'exactitude dans l'information et l'argumentation.]

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

LA C.G.T. PROGRESSE A L'USINE RENAULT DE BOULOGNE-BILLANCOURT...

Les résultats des élections des délégués du personnel (premier collège, ouvriers), qui ont eu lieu le jeudi 13 janvier à l'usine Renault de Billancourt, révèlent un progrès sensible de la C.G.T. par rapport aux élections de 1976, où elle avait subi un léger recul, et même par rapport à celles de 1975.

La *C.G.T.* récupère des voix au détriment de la *C.F.D.T.*, de *F.O.* et de la C.F.T. Il faut noter, par ailleurs, une progression de la C.F.T.C. et une augmentation des abstentions.

Résultats : Inscrits, 20 809 (21 115 en 1976) ; suffrages exprimés, 13 717 (14 612).

C.G.T., 9 896 voix, soit 72,14 % des suffrages exprimés, au lieu de 69,80 % en 1976 et 71,54 % en 1975 ; C.F.D.T., 1 826 voix, soit 13,31 %, au lieu de 14,10 % l'an dernier ; F.O., 1 260 voix, soit 9,19 %, au lieu de 10,19 % ; C.F.T.C., 420 voix, soit 3,06 %, au lieu de 2,73 % ; C.F.T., 315 voix, soit 2,29 % au lieu de 3,52 %.

... ET F.O. DANS LES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

Aux élections des administrateurs de la caisse de prévoyance des organismes de Sécurité sociale, où, il y a quelques semaines, 133 482 salariés ont pris part au vote sur 169 176 inscrits (participation : 79,07 %), Force ouvrière a progressé au détriment de tous les autres syndicats par rapport au précédent scrutin de 1972.

Inscrits : 169 176 (130 192). Exprimés : 133 482 (104 241).

Ont obtenu : C.G.T., 48 186 voix (38 334 en 1972), soit 36,1 % (36,77 %) ; F.O., 40 137 voix (29 392), soit 30,1 % (28,2 %) ; C.F.D.T., 27 956 voix (22 537), soit 20,9 % (21,6 %) ; C.F.T.C., 11 690 voix (9 496), soit 8,7 % (9,11 %) ; C.G.C., 5 513 voix (4 482), soit 4,1 % (4,3 %).

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

UNIPREMIÈRE

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette SICAV, patronnée par la Banque Vernes et commerciale de Paris, réunie le 23 décembre 1976, a approuvé les comptes du premier exercice clos le 30 septembre 1976, ainsi que les résolutions qui lui ont été soumises.

Elle a décidé la mise en paiement d'un dividende de 84,60 F par action, assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de 9,28 F, ce qui porte le revenu global à 93,88 F.

Ce dividende a été mis en paiement le 27 décembre 1976.

La société offre jusqu'au 27 mars 1977 à ses actionnaires la possibilité de remployer leur dividende en souscrivant de nouvelles actions en franchise de tout droit d'entrée.

UNI-OBLIGATIONS

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette SICAV, patronnée par la Banque Vernes et commerciale de Paris, réunie le 23 décembre 1976, a approuvé les comptes du premier exercice clos le 30 septembre 1976, ainsi que les résolutions qui lui ont été soumises.

Elle a décidé la mise en paiement d'un dividende de 88,55 F par action, assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de 6,26 F, ce qui porte le revenu global à 94,81 F.

Ce dividende a été mis en paiement le 27 décembre 1976.

La société offre jusqu'au 27 mars 1977 à ses actionnaires la possibilité de remployer leur dividende en souscrivant de nouvelles actions en franchise de tout droit d'entrée.

PROJET DE REGROUPEMENT DANS LES ACTIVITÉS DE LAMINAGE A FROID DES SOCIÉTÉS ACIERS ET OUTILLAGE PEUGEOT ET CREUSOT-LOIRE

Afin de développer leur activité de laminage à froid de produits plats en aciers au carbone, alliés et inoxydables, et de parvenir à une meilleure intégration industrielle, les sociétés Aciers et Outillage Peugeot et Creusot-Loire ont arrêté le projet d'un regroupement dans ce domaine, auquel s'associera leur principal fournisseur de demi-produits d'acier inoxydable, la Compagnie industrielle Chiers-Châtillon.

Il sera créé, après accord des autorités compétentes, une nouvelle société, Peugeot-Loire, ayant pour actionnaires Aciers et Outillage Peugeot, Creusot-Loire et la Compagnie industrielle Chiers - Châtillon. Ce regroupement permettra en outre de réaliser, dès la création de Peugeot-Loire, un important programme d'investissements en laminage à froid.

Cette société recevra par voie d'apport :

— la division aciers d'Aciers et Outillage Peugeot, avec notamment l'usine de Pont-de-Roide (Doubs) ;

— le département feuillards de Creusot-Loire, avec notamment les installations de laminage à froid de l'usine de l'Ondaine (Loire) ;

— une participation de 30 % dans l'aciérie électrique d'Isbergues (Pas-de-Calais), provenant pour 10 % d'un apport de Creusot-Loire et pour 20 % d'un apport de la Compagnie industrielle Chiers-Châtillon.

Sous réserve de l'évaluation définitive des apports, les pourcentages de participation devraient être approximativement les suivants :

— 51 % pour Aciers et Outillage Peugeot ;

— 31 % pour Creusot-Loire ;

— 18 % pour la Compagnie industrielle Chiers-Châtillon.

NOUVELLE ÉTAPE DANS L'EXPANSION DE GILLETTE FRANCE S.A.

Le développement des activités de Gillette France au cours de ces derniers mois a amené la direction de la société à restructurer ses services commerciaux avec la création de deux divisions marketing autonomes.

La division Gillette, dont la direction est confiée à Alain Pons de Vier, est désormais responsable de la commercialisation des lames, rasoirs et produits de toilette.

La division produits diversifiés, dirigée par Jean Roberti, assure de son côté la commercialisation des instruments à écrire (Tempo et Papermate) et des briquets jetables (Cricket et Supercricket).

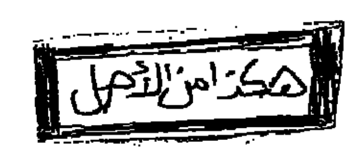
Les deux divisions sont placées sous l'autorité du directeur commercial, Maurice Mescam, de même que les services administratifs des ventes, que dirige Pierre Ducret.

Cette nouvelle organisation va permettre à Gillette France d'aborder la prochaine étape de son expansion.

BURROUGHS

La société Burroughs vient d'annoncer le RT 5000, un distributeur automatique de billets capable également d'exécuter une gamme complète d'opérations financières, telles que le transfert électronique de fonds à distance pour les banques, les caisses d'épargne et de prêt, les crédits mutuels et les organismes de crédit.

Les premières livraisons de RT 5000 commenceront au second trimestre 1977, la gamme de prix de ces systèmes allant de 125 000 F à 200 000 F.



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

13 JANVIER

Reprise sélective

Une franche éclaircie est apparue jeudi dans le ciel de la Bourse. Déjà nettement plus résistant la veille après deux jours de forte baisse le marché s'est montré mieux déposé et une reprise sélective a été enregistrée.

D'entrée de jeu, le ton a été donné par la vive hausse de Peugeot-Citroën (+ 6,4 %) à l'annonce de résultats brillants pour l'exercice écoulé (voir d'autre part), et par celle de C.S.F. déjà activement recherché la semaine passée. Toutes traces de baisse n'ont pas pour autant disparu. Une bonne vingtaine de titres ont encore fléchi, de sorte que les différents indices ont généralement peu varié.

L'amélioration n'en a pas moins été manifeste bien que l'espoir d'un abaissement du taux de l'escompte, nourri un peu prématurément par certains, n'ait pas été confirmé. Mais, dans une certaine mesure, la baisse d'un quart de point du loyer de l'argent au jour le jour y a suppléé.

L'effet négatif du vif repli enregistré mardi commence donc à s'effacer, ce qui permet aux investisseurs d'apprécier plus sereinement l'évolution de la situation des entreprises. Ainsi, la reprise de Club Méditerranée s'est confirmée avec la publication de résultats en vive hausse.

Aux valeurs étrangères, les américaines ont été soutenues, en dépit de la nouvelle baisse de Wall Street.

Reprise des pétroles internationaux et nouvelle avance des mines d'or.

Sur le marché du métal, toujours aussi peu actif avec 3,5 millions de francs contre 3,14 millions de francs, les cours ont peu varié : 100 F de mieux sur le lingot et 1,90 F sur le napoléon.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	13/1	14/1
dollar (en yens) ..	292 45	292 15

LONDRES

Reprise

Le mouvement de reprise s'amplifie vendredi à l'ouverture. Les industrielles et les pétroles gagnent jusqu'à 8 points. Progrès des fonds d'État. Hausse des étains, mais léger repli des mines d'or.

OR (ouverture) (dollars) : 131 25 contre 132 20

VALEURS	CLOTURE 13/1	COURS 14/1
War Loan 3 1/2 %	27 5/8	27 3/4
Beecham	374 ...	382 ...
British Petroleum	794 ...	800 ...
Shell	468 ...	475 1/2
Vickers	158 ...	158 ...
Imperial Chemical	345 ...	350 1/2
Courtaulds	96 ...	97 ...
De Beers	206 ...	207 1/2
*Western Holdings	14 1/4	14 ...
Rio Tinto Zinc Corp.	182 ...	181 ...
*West Driefontein	17 1/2	17 1/4

(*) En livres.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

VINIPRIX. — Les sociétés Viniprix, Berthier-Saveco et Beaujolaise-Végaprix étudient le principe d'un regroupement de leurs activités au sein d'un nouvel ensemble réalisant un chiffre d'affaires de 2,5 milliards de francs, dont Viniprix serait le pivot.

UFIMEG. — Le dividende est porté de 6,60 F à 7 F, dont 1,61 F exonéré d'impôt.

DE DIETRICH. — Élévation de 120 F à 175 F de la valeur nominale des 255 598 actions composant le capital, ce qui correspond à une augmentation du capital de 45 %.

I.T.T. — Avant expertise comptable, le bénéfice net pour 1976 ressort à 489 millions de dollars, soit 3,95 dollars par action, contre 398 millions de dollars en 1975, soit 3,20 dollars par action. Le chairman du groupe, M. Geneen, a indiqué que la société avait réalisé, en 1976, un volume de ventes sans précédents, à 11,70 milliards de dollars, contre 11,40 en 1975.

ROYAL DUTCH-SHELL. — A la suite de la réforme de l'impôt britannique sur les bénéfices, les administrateurs des sociétés Royal Dutch et Shell sont convenus de modifier la répartition des bénéfices entre leur actionnaires. Cet accord se traduira par une majoration de 15 % de la somme globale allouée aux actionnaires de Shell pendant les exercices 1977 à 1984 inclus.

DUQUESNE-PURINA. — Le dividende global afférent à l'exercice clos le 31 août 1976 s'élève à 34,50 F contre 30 F précédemment.

NEW-YORK

Très sensible redressement

Après deux séances de forte baisse, les cours se sont très sensiblement redressés jeudi à Wall Street, où, malgré de nouvelles ventes bénéficiaires, l'indice Dow Jones s'est finalement inscrit à 976,15, en hausse de 7,90 points.

La séance a été assez active : 24,78 millions d'actions ont changé de mains contre 22,87 millions la veille.

Cette reprise a surtout revêtu un caractère technique, une baisse de 20 points en deux jours sur le Dow Jones paraissant à beaucoup pour le moins exagérée.

La confiance n'apparait pas pour autant totalement rétablie. La forte hausse des prix de gros en décembre (+ 0,9 %) et l'augmentation de la masse monétaire au cours de la semaine dernière ont même ravivé les craintes d'une reprise de l'inflation et d'une hausse des taux d'intérêts.

Le nombre de hausses l'a cependant largement emporté sur celui des baisses par 1 036 contre 437.

Indices Dow Jones : transports, 234,74 (+ 1,62) ; services publics, 107,33 (+ 0,77).

VALEURS	COURS 12/1	COURS 13/1
Alcoa	56 ...	55 5/8
A.T.T.	62 5/8	62 3/4
Boeing	39 5/8	40 3/8
Chase Manhattan Bank	30 3/4	31 1/4
Du Pont de Nemours	129 1/8	129 1/8
Eastman Kodak	82 3/4	83 1/2
Exxon	52 3/4	52 3/4
Ford	60 1/2	61 ...
General Electric	53 1/2	54 ...
General Foods	31 1/8	30 3/4
General Motors	74 7/8	75 1/2
Goodyear	22 3/8	22 7/8
I.B.M.	269 ...	270 1/2
I.T.T.	33 1/4	33 3/4
Kennecott	28 ...	29 1/2
Mobil Oil	62 5/8	62 5/8
Pfizer	28 3/8	28 1/4
Schlumberger	89 5/8	90 1/2
Texaco	27 5/8	27 3/4
U.A.L. Inc.	25 5/8	25 7/8
Union Carbide	58 3/4	58 3/4
U.S. Steel	46 1/8	47 1/8
Westinghouse	17 7/8	17 1/2
Xerox	55 3/4	56 5/8

Taux du marché monétaire
Effets privés .... 9 7/8 %

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE. Base 100 : 31 déc. 1976.)

	12 janv.	13 janv.
Valeurs françaises ..	110,1	100,4
Valeurs étrangères ..	99,6	100,3

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	64,4	64,6

BOURSE DE PARIS - 13 JANVIER - COMPTANT

[illegible]

SICAV

*Cours précédent

... te tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote ... plète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer ... les cours. Elles sont corrigées le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
	4,50 % 1973	611 50	611 50	611 50	611 50
	C.N.E. 3 %	1654 ..	1655 ..	1656 ..	1655 ..
	[illegible]				

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 13/1	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
États-Unis ($ 1)	4 975	4 981	4 92
Canada ($ can. 1)	4 940	4 951	4 89
Allemagne (100 DM)	209 550	208 575	208 50
Autriche (100 sch.)	29 525	29 450	29 45
Belgique (100 F.)	13 635	13 560	13 75
Danemark (100 krd)	84 850	84 600	85 50
Espagne (100 pes.)	7 277	7 274	7 02
Grande-Bretagne (£ 1)	8 494	8 520	8 47
Italie (1 000 lires)	5 885	5 892	5 825
Norvège (100 k)	94 750	94 460	96 .
Pays-Bas (100 fl.)	200 125	199 330	200 50
Portugal (100 esc.)	15 620	15 625	13 75
Suède (100 krs)	119 020	118 140	120 ..
Suisse (100 fr.)	201 100	200 650	201 50

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 13/1
Or fin (kilo en barre)	21500 ..	21575 ..
Or fin (kilo en lingot)	21500 .	21600 ..
Pièce française (20 fr.)	235 10	237 ..
Pièce française (10 fr.)	205 10	213 ..
Pièce suisse (20 fr.)	214 ..	206 ..
Union latine (20 fr.)	195	194 80
Souverain	215 60	215 30
Pièce de 20 dollars	999 60	1005 20
Pièce de 10 dollars	542 ..	540 ..
Pièce de 5 dollars	340 ..	346 ..
Pièce de 50 pesos	880 .	885 ..
Pièce de 10 florins	206 50	209 50

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 14 janvier 1977 a été tiré à 579 172 exemplaires.

L'instruction du meurtre de Jean de Broglie

M. De Ribemont est inculpé de complicité d'homicide volontaire

Après avoir longuement étudié le dossier qui lui a été confié le 30 décembre 1976, M. Guy Floch, le magistrat instructeur chargé de l'affaire de Broglie, a décidé d'inculper M. Patrick Allenet de Ribemont pour complicité d'homicide volontaire.

Cette décision annoncée, jeudi 13 janvier, à Mᵉ de Geouffre de la Pradelle, défenseur de M. de Ribemont, devrait être notifiée directement à ce dernier dans la journée de vendredi. M. de Ribemont devient la sixième personne inculpée dans cette affaire, après M. Gérard Frèche, inculpé d'homicide volontaire, et MM. Guy Simoné, Jacques Tessèdre, Simon Kolkowicz et Pierre de Varga, inculpés, eux, de complicité d'homicide volontaire.

Cette décision de M. Guy Floch a surpris et déçu Mᵉ de Geouffre de la Pradelle, qui a déclaré, jeudi 13 janvier : « *J'ignore les motivations de M. Floch. Je sais seulement qu'il a le dossier depuis dix jours et que, pendant ces dix jours, aucun fait nouveau sur le plan judiciaire n'est apparu. Il lui a donc fallu tout ce temps pour réfléchir, pour hésiter et pour, enfin, se décider à cette inculpation. Si je n'avais pour M. Guy Floch le plus grand respect et la plus grande confiance, ainsi que la certitude de sa haute conscience, je penserais, comme beaucoup le feront sans doute, que c'est en dehors du dossier que se trouvent les véritables raisons de cette inculpation.* »

Après cette sixième inculpation, décision qui, en l'absence de toute information sur le contenu du dossier d'instruction, semble renforcer la thèse avancée par la police au début de l'affaire, M. Guy Floch va pouvoir procéder aux auditions et interrogatoires nécessaires. Le magistrat instructeur entend y consacrer trois semaines.

Au cours de la semaine du 17 au 22 janvier, il doit recueillir, avec l'assistance de Mme Françoise Pujol, sa greffière, les explications de MM. Simon Kolkowicz et Jacques Tessèdre, la semaine suivante celles de MM. Gérard Frèche et Guy Simoné, enfin celles de MM. Pierre de Varga et Patrick de Ribemont durant la semaine du 31 janvier au 5 février.

Pour que M. Floch puisse se consacrer davantage à l'affaire de Broglie, M. Jean Delmas-Goyon, premier vice-président chargé du service de l'instruction au tribunal de Paris, l'a dessaisi d'un des nombreux dossiers qui lui ont été confiés : celui qui concerne le meurtre du brigadier-chef Leroy, président du syndicat des gradés de la police nationale, commis le 6 décembre par le brigadier-chef Jean Larcher, secrétaire général de cet organisme. Le magistrat n'avait pas encore pu interroger au fond l'inculpé. Ce dossier a été transmis à un autre juge d'instruction, Mlle Martine Anzani.

Continuant une politique entreprise depuis trois ans

La SNIAS prévoit de supprimer mille cinq cent cinquante emplois en 1977

Devant le comité central d'entreprise réuni ce vendredi 14 janvier à Paris, la direction générale de la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS) devait annoncer la suppression, durant cette année, de mille cinq cent cinquante emplois. A ce jour, la SNIAS emploie, avec ses filiales, quarante mille trois cents personnes et, pour ses seules usines aérospatiales, environ trente-cinq mille cent vingt personnes.

Les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. de la SNIAS estiment, de leur côté, qu'il s'agit, en réalité, de mille cinq cent cinquante licenciements, et ils ont appelé les travailleurs de la société nationale à manifester, à 15 heures, devant le siège social.

Depuis 1974, la direction générale de la SNIAS tente d'adapter les effectifs au niveau prévisible du plan de charges de travail, lié aux commandes nationales ou étrangères d'avions, d'hélicoptères ou de missiles reçues par la société. C'est ainsi que, depuis trois ans, on a enregistré plus d'un millier de suppressions d'emploi chaque année, qui sont obtenues par des départs en préretraite à cinquante-huit ans, la réduction de l'embauche ou par la mutation de personnels dans des secteurs de la SNIAS qui disposent de charges de travail jugées satisfaisantes. Pour l'année 1976, par exemple, la mise en œuvre cumulée de ces différentes solutions s'est traduite par une déflation des effectifs globaux de la société supérieure à 4 %.

Toutefois, à la fin de l'année dernière, notamment pour les ateliers de Châteauroux ou les bureaux d'études de Suresnes qui doivent fermer, il a été annoncé qu'une procédure de licenciement sera engagée (*le Monde* du 16 décembre 1976) à l'encontre des personnels qui refuseraient les mutations d'une usine à l'autre ou le bénéfice d'actions de conversion et de formation.

Chômage partiel ?

Les compressions d'effectifs pour 1977 devront être obtenues, d'abord, selon la direction générale de la SNIAS, par des mises à la retraite naturelle ou en préretraite et par des décisions de mutations diverses entre services. Il apparaît, toutefois, qu'à la différence des années précédentes il sera difficile à la direction générale de la SNIAS de se limiter à de telles solutions et d'éviter des réductions d'horaires, un chômage partiel ou des licenciements, surtout dans les secteurs sans plan de charges de la société.

En réalité, le volume des licenciements devrait dépendre de l'évolution du carnet de commandes de la SNIAS, qui fabrique des avions civils, participe à la fabrication d'avions militaires, et conçoit des missiles et des hélicoptères.

L'ensemble de la construction aéronautique française connaît une crise liée à la réduction des commandes nationales et au succès des concurrents américains et britanniques à l'étranger. En particulier, l'une des divisions de la SNIAS, longtemps en expansion, la division des hélicoptères, a enregistré, l'an dernier, une baisse très sensible de ses ventes.

Mercredi 26 janvier

GRÈVE DES CHEMINOTS C.G.T. ET C.F.D.T.

Les fédérations C.G.T. et C.F.D.T. des cheminots appellent le personnel de la S.N.C.F. à une grève de vingt-quatre heures le mercredi 26 janvier.

Les deux organisations indiquent dans un communiqué, qu'elles veulent ainsi « réaffirmer leur opposition à tous les aspects du plan gouvernemental d'austérité, et obtenir l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés et des retraités, ce qui implique l'abandon de tout préalable gouvernemental et l'ouverture de réelles négociations ».

Les cinq autres organisations syndicales de cheminots attendent de connaître les résultats de la rencontre prévue avec la direction de la S.N.C.F., le 20 janvier, pour décider si elles s'associeront ou non à l'initiative C.G.T. - C.F.D.T.

Dans la fonction publique, les sept fédérations syndicales, réunies ce vendredi 14 janvier au siège de la C.F.D.T., devaient décider d'actions pour la fin du mois.

A l'Electricité et Gaz de France, les cinq fédérations syndicales ont rencontré ce vendredi, à 10 h. 30, les directions générales. C'est la première rencontre depuis le 10 décembre, date à laquelle les directions avaient annoncé la suspension pour 1977 de la clause de l'accord salarial garantissant une progression minimale du pouvoir d'achat de 2 % par an.

La préparation des élections municipales

M. MOUSEL ESTIME POSITIF LE BILAN DES DISCUSSIONS DU P.S.U. AVEC LA GAUCHE

M. Michel Mousel, membre du secrétariat national du P.S.U., a présenté jeudi 13 janvier, au cours d'une conférence de presse, un premier bilan des négociations engagées par son parti avec les formations signataires du programme commun à propos des élections municipales. Il a estimé que ce bilan, « *tout en n'étant que partiel et provisoire, est largement positif* ».

M. Mousel a ajouté : « *Au cours des dernières semaines la situation a souvent évolué, notamment en ce qui concerne la participation du P.S.U. Dans le plus grand nombre de cas, cette évolution s'est faite dans un sens qui nous est favorable. Nous ne saurions cependant passer sous silence le fait que, dans quelques cas, a été suscitée de façon assez artificielle l'apparition de candidatures du M.R.G. là où cette organisation ne s'était jamais manifestée, et que ces candidatures sont curieusement utilisées au détriment d'une représentation équitable du P.S.U.* »

Le P.S.U. semble d'autre part éprouver des difficultés particulières à Paris, où le P.C., le P.S. et le M.R.G. exigent, a précisé M. Mousel, que « *l'accord se fasse strictement sur la base du programme commun, à l'inverse de ce qui se produit ailleurs* ».

● *M. Tseng Tao*, ambassadeur de Chine à Paris, sera prochainement appelé à d'autres fonctions. On précise à l'ambassade que M. Tseng Tao est en poste en France depuis juin 1973 et que sa mission arrive à son terme.

● *Les quotidiens régionaux*, dont les instances syndicales (S.N.P.Q.R. et S.Q.R.) se sont réunies mercredi 12 janvier, ont décidé de porter leur prix de vente de 1,20 F à 1,30 F à partir du 16 février. Signalons d'autre part qu'une hausse du papier-journal pourrait intervenir dès le 1ᵉʳ février.

LA CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE ENTRE MM. CARTER ET GISCARD D'ESTAING A ÉTÉ « PARTICULIÈREMENT CORDIALE ».

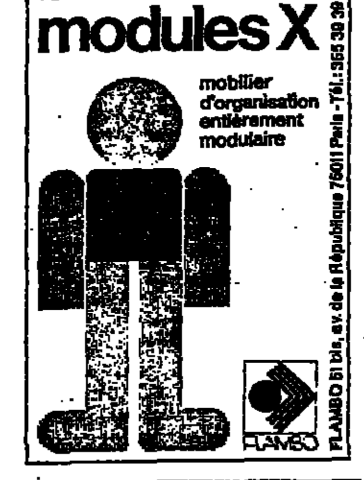
M. Carter, président élu des Etats-Unis, s'est entretenu par téléphone jeudi 13 janvier, comme il l'avait annoncé, avec MM. Callaghan, premier ministre britannique, Schmidt, chancelier ouest-allemand, Fukuda, chef du gouvernement japonais, et Giscard d'Estaing. M. Cyrus Vance, secrétaire d'Etat désigné, a indiqué que les conversations avaient porté essentiellement sur l'organisation du prochain « sommet » économique des pays industrialisés, dont l'idée a été lancée par les dirigeants français et japonais. Il a été question aussi de la tournée à l'étranger du vice-président élu, M. Walter Mondale, qui devrait commencer le 21 ou le 22 janvier. M. Jody Powell, chef du service de presse, a précisé que M. Carter avait invité ses interlocuteurs à se rendre aux Etats-Unis.

De source britannique, on indique que M. Callaghan pense avec M. Carter qu'un « sommet » économique des pays industrialisés serait « *une très bonne chose* », mais ni le lieu ni la date n'ont été discutés. Les deux précédentes réunions comparables avaient eu lieu en juin 1976 à Porto-Rico et en novembre de la même année à Rambouillet.

Du côté français, M. Lecat, porte-parole de l'Elysée, a précisé que la conversation entre MM. Carter et Giscard d'Estaing, qui a eu lieu en anglais, avait eu « *un ton particulièrement cordial qui témoignait d'un désir de coopération très ouvert* ».

Le président de la République a d'autre part déclaré au cours d'une interview accordée à la chaîne américaine de télévision non commerciale américaine Public Broadcasting Service que « *la détente était le seul moyen pratique d'éviter une confrontation thermonucléaire* ». M. Giscard d'Estaing a également affirmé, au cours de cette interview accordée avant le début de l'affaire Abou Daoud, que « *les Européens et la France sont certainement prêts à envisager* » de garantir les frontières de l'Etat d'Israël, mais qu'il fallait aussi prendre en compte « *la nécessité évidente pour les Palestiniens de disposer d'une patrie* ».

● *M. François Mitterrand, premier secrétaire du parti socialiste français*, a reçu récemment M. Ruben Berrios, président du parti indépendandiste de Porto-Rico (PIP). M. Lionel Jospin, membre du secrétariat national du P.S. chargé des questions du tiers-monde, avait représenté le parti socialiste au congrès du PIP, en juillet 1976. M. Ruben Berrios a exprimé à son interlocuteur son inquiétude relative à la déclaration du président Ford en faveur d'une intégration de Porto-Rico comme cinquante et unième Etat de l'Union (*le Monde* du 4 janvier). Il a d'autre part rappelé que les cinq plus anciens prisonniers politiques du continent étaient portoricains. Ils sont détenus depuis vingt-cinq ans et a demandé qu'une action humanitaire soit entreprise.



A B C D E F G

